



**HAL**  
open science

# Terroirs et habitat rural au Moyen Âge en Haute Bretagne : l'exemple de Trans-la-Forêt (Ille-et-Vilaine)

Thomas Leveziel

► **To cite this version:**

Thomas Leveziel. Terroirs et habitat rural au Moyen Âge en Haute Bretagne : l'exemple de Trans-la-Forêt (Ille-et-Vilaine). Histoire. 2021. dumas-03513940

**HAL Id: dumas-03513940**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03513940>**

Submitted on 6 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Terroirs et habitat rural au Moyen Âge en Haute Bretagne.**

*L'exemple de Trans-la-forêt (Ille-et-Vilaine)*

Volume I : Texte



Par Thomas LEVEZIEL,  
sous la direction de Pierre-Yves LAFFONT  
et Magali WATTEAUX

Illustration de la page de couverture :

Photographie de la parcelle des Herbrégements, depuis le sud, à Trans-la-forêt au mois de juin

©Leveziel, 2021



*Crase de paratus, selon les étymologistes latins,  
Près de la roche et du ru,  
Prêt à faucher ou à paître,  
Préparé pour nous par la nature,  
Pré, paré, pré, près, prêt.*

*Le pré gisant ici comme le participe passé par excellence  
S'y révère aussi bien comme notre préfixe des préfixes,  
Préfixe déjà dans préfixe, présent déjà dans présent.*

Francis Ponge, *La fabrique du pré*, 1971.

## Remerciements

Ce travail marque une première finalité dans un parcours débuté en 2016 lors d'une reprise d'étude au sein de l'Université Rennes 2. Il marque également l'aboutissement d'un intérêt pour la recherche scientifique qui n'a eu de cesse de croître au cours de ces deux années de Master Archéologie, Sciences pour l'Archéologie. J'aimerais alors remercier toutes les personnes qui ont concouru à la réalisation de ce mémoire de Master 2.

J'aimerais exprimer toute ma reconnaissance et ma gratitude envers les directeurs de ce mémoire, Pierre-Yves Laffont (Université Rennes 2) et Magali Watteaux (Université Rennes 2), d'une part pour leur patience, leur écoute, leur suivi et les conseils judicieux qui ont permis l'élaboration de ce travail et d'autre part, pour leur exigence qui m'a permis de franchir un réel cap dans mon approche scientifique. Je tiens également à remercier Magali Watteaux pour la formation prodiguée sur l'analyse des réseaux routiers en archéologie et le suivi effectué sur mon parcours didactique et intellectuel dans la discipline de l'archéogéographie.

J'aimerais remercier Fabien Colleoni (Université Rennes 2) pour ses précieux conseils et son regard critique apporté dans l'interprétation des gisements archéologiques antiques et des hypothétiques bornes milliaires identifiées sur notre zone d'étude. Je tiens également à remercier Emmanuel Grélois (Université Rennes 2) pour le partage de connaissances sur le *Livre des usages* de l'église-cathédrale de Rennes ainsi que pour les conseils relatifs à l'édition des manuscrits médiévaux. Je souhaite adresser tous mes remerciements à Gérard Chouquer (directeur honoraire au CNRS) pour la communication de la première partie d'un livre qu'il rédige sur le droit foncier médiéval entre les XI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Je souhaiterais remercier le SRA de Bretagne pour la confiance qu'ils m'ont accordé en autorisant la réalisation d'une opération de prospection thématique dont nous présentons une

partie des résultats dans ce mémoire. De plus, je remercie Frédérique Moreau (Université Rennes 1) pour la formation prodiguée sur la méthode de prospection électrique et la mise à disposition du matériel adéquat. De même, je remercie Antoine Coperey (Georeva) pour la formation sur l'emploi de la méthode géoradar et son soutien technique dans le cadre de l'utilisation d'un géoradar multifréquences Raptor-45.

Je remercie également Catherine Bizien-Jaglin et les membres du Ce.R.A.A. pour leur accueil chaleureux, la mise à disposition du mobilier archéologique prélevé sur les gisements de la commune de Trans-la-forêt ainsi que la mise à disposition des archives de fouilles de Loïc Langouët au sujet de l'étude du Camp des Haies qu'il a dirigé en 1977.

Je remercie le personnel des Archives Départementales de Loire-Atlantique pour la mise à disposition du manuscrit original de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne* et le matériel nécessaire à son étude.

J'aimerais également remercier Fadila Hamelin (UMR 6566 - CReAAH) pour l'apport d'informations concernant les dépendances de l'abbaye cistercienne de la Vieuville en Épiniac et leur insertion dans le territoire d'après les actes.

Je remercie Manuel Berenguel (UMR 6566 - CReAAH), Jean-Baptiste Lauwereys (M2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie - Université Rennes 2) et Lou-Anne Valli (L3 Histoire - Université Rennes 2) pour leur participation active et intéressée dans le cadre de la prospection thématique que j'ai dirigé. Leurs efforts ont contribué à un important apport de connaissances dans la compréhension d'un corpus d'habitats élitaires du second Moyen Âge.

Je tiens à remercier les personnes qui ont accepté de relire ce mémoire de recherche et se sont investies dans la correction de celui. En particulier Francis L., Françoise L., Sylvie B. mon ancienne professeure de français, Marie L., Anaïs B., Manuel B., Jean-Baptiste L. Je remercie également le groupe de travail que nous avons constitué avec des collègues de M1 et M2 pour tous ces moments conviviaux et amicaux.

Je souhaite également remercier ma famille, et en particulier Francis, mon père, Françoise, ma mère, ainsi que Pauline, ma sœur. Un grand merci pour le soutien physique et moral qui m'ont été indispensables dans la réalisation de ce projet. Merci de m'avoir transmis cet amour pour l'Histoire et le Moyen Âge et de toujours avoir cru en la réussite de ce parcours universitaire.

J'aimerais conclure ces remerciements en les adressant également à Grégor Marchand (UMR 6566 - CReAAH) qui a su m'accueillir lors de mon premier chantier de fouille archéologique et fait naître en moi un grand intérêt pour l'archéologie.





## Indications préliminaires

### Abréviations utilisées :

AD 35 : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine

AD 44 : Archives Départementales de Loire-Atlantique

AN : Archives Nationales

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BD : Tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne

BP : Tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BSS : Banque Sous-Sol

CeRAA : Centre Régional d'Archéologie d'Alet

EA : Entité Archéologique

MNT : Modèle Numérique de Terrain

SIG : Système d'Information Géographique

SRA : Service Régional de l'Archéologie

TCA : Terre Cuite Archéologique

UMC : Unité Morphologique Curvilinéaire

## INTRODUCTION

Portant un regard sur les sociétés rurales médiévales, il nous est possible de constater l'importance qu'occupent encore les paradigmes aujourd'hui. Ces derniers constituent des brides dans une approche lexicographique où le Moyen Âge semble interpréter de façon très différente par l'archéologue et l'historien. L'objet d'étude n'étant pas le même, le monde rural a longtemps été perçu à travers un seul et même prisme occultant alors la complexité de ces sociétés. Ces thématiques sont de véritables objets en crise où le territoire semble plus ou moins figé. Pourtant elles sont également en voie de recomposition en raison de l'apport considérable de disciplines novatrices leur apportant un nouveau regard. Il n'est aujourd'hui plus question d'entretenir les paradigmes que nos confrères historiens ont débattu à maintes reprises. Au contraire, il semble nécessaire de s'inscrire dans de nouvelles dynamiques de recherches en y associant une approche pluridisciplinaire afin d'entrevoir toute la richesse de ces sociétés médiévales et davantage les sociétés rurales que l'on peine parfois à aborder en raison du manque de sources archéologiques ou historiques. Travaillant à une échelle micro-locale, il est plus facile d'envisager ces deux types de documents en termes de complémentarité.

Afin d'illustrer ce propos, l'intérêt de notre recherche s'est porté sur la commune de Trans-la-forêt, située dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. C'est à partir de 1302 que la paroisse est de Trans nous apparaît dans la documentation ecclésiastique comme un territoire relevant de l'évêché de Rennes, aux confins de la Haute Bretagne, à proximité de la frontière brittonormande. Pourtant, les époques antérieures ne peuvent être appréhendées par la documentation archivistique. Nous nous étions intéressés, dans le cadre d'un mémoire de Master 1, à la place des élites roturières et seigneuriales à l'échelle de ce territoire au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Nous inscrivant dans cette continuité, il nous a été possible de percevoir les formes de l'habitat rural sur un long Moyen Âge afin de mesurer la part des héritages et des innovations tout au long de cette période. Le recours aux outils informatiques, plus particulièrement le SIG, a permis de contextualiser les différents centres de peuplement à l'échelle du territoire communal. La création d'une carte compilée a également permis d'appréhender les modalités d'évolutions de l'habitat en mêlant sources historiques et sources archéologiques.

## Trans-la-forêt, une commune rurale aux héritages variés

Depuis les années 1970, la commune de Trans-la-forêt voit l'inventaire de nombreuses occupations archéologiques dont certaines ont pu être fouillées par le CeRAA, C'est notamment le cas d'un atelier de potier du premier Moyen Âge ainsi que le Camp des Haies, que Loïc Langouët interpréta comme le retranchement d'Alain Barbetorte au X<sup>e</sup> siècle, précédant la bataille de Trans en 939. Pourtant le patrimoine historico-archéologique de cette commune rurale ne se résume pas à ce fait anecdotique, bien qu'intéressant. L'étude que nous avons menée dans le cadre d'un mémoire de Master 1 avait permis de mettre en évidence la grande diversité d'implantation élitaires sur l'emprise de la commune qui est marqué, au regard des sources médiévales, par une expansion et un affermissement des moyennes et grandes seigneuries foncières au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Ces dernières jouent un rôle important dans l'organisation du finage villageois.

### 1. *Bilan du mémoire de Master 1*

L'étude d'un corpus de manuscrits originaux corrélée à une approche de géohistoire seigneuriale a mis en évidence une évolution continue du maillage élitaires à l'échelle de la commune. Malgré tout, elle fut limitée par le manque de documentation antérieure à l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Trois grandes phases ont pu être dégagées où la fin du XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par l'abandon progressif de petite seigneurie au profit de nouvelles élites contribuant à une recomposition du monde rural au lendemain de périodes de troubles. Le XV<sup>e</sup> siècle voit le morcellement du patrimoine foncier des élites roturières, notamment à travers l'Abbaye-sous-Trans, à la suite des successions ayant un impact direct sur le rayonnement local de cet habitat. Marqué par les crises sociales, le XV<sup>e</sup> siècle se caractérise par des ventes progressives du patrimoine foncier des petites élites rurales qui ne peuvent plus en assumer les charges. Parallèlement, le sud du territoire est marqué par une emprise seigneuriale en pleine croissance. D'une part, la seigneurie de la Chesnelaie qui caractérise une grande seigneurie foncière ainsi qu'une seigneurie haute justicière, affermit son emprise sur le territoire. D'autre part, la seigneurie de Trans connaît une faible évolution au cours de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle où elle reste très ancrée dans un patrimoine hérité de l'hébergement de Villaudon. Cette évolution connaît un réel tournant au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle par la détention d'un droit de chasse dans le domaine ducal de la forêt de Villecartier ainsi qu'un accroissement

de sa propriété foncière à travers le rachat de fief d'anciennes seigneuries. Enfin, le XVI<sup>e</sup> siècle se caractérise par un réel affermissement des grandes seigneuries foncières où la seigneurie de Trans joue un rôle décisif dans la domination de la terre. En effet, celle-ci connaît une évolution exponentielle qui est accompagné de la détention d'un droit de haute, moyenne et basse justice. Elle entretient deux rapports de domination. Premièrement, la seigneurie est marquée par une domination patrimoniale où elle perçoit de nombreuses redevances à l'échelle de son territoire qui dépasse largement le cadre paroissial. Deuxièmement, elle est caractérisée par une domination féodale où elle se place comme suzeraine des seigneuries voisines qui lui versent des rentes pour la tenue de certains fiefs. La seigneurie de la Chesnelaie, quant à elle, est beaucoup plus tournée vers une valorisation des espaces ruraux accompagnant une reprise agraire au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Il a également été possible d'observer, de manière indirecte, l'évolution de la seigneurie de la Villarmois qui joue un rôle pivot entre le monde paysan et les grandes seigneuries en raison de la possession d'un droit de moyenne et basse justice. Ainsi s'opère un certain clivage dans l'organisation du territoire communal où le nord-ouest est marqué par la présence de petites et moyennes élites tandis que le sud est marqué par l'évolution et l'affermissement d'élites aristocratiques et seigneuriale. A l'échelle de l'habitat, cette partition du territoire voit une grande concentration d'habitat de type manorial sur sa partie est s'inscrivant alors dans une dimension concurrentielle.

## 2. *La déconstruction d'un folklore local*

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il a été admis que la bataille de 939 opposant bretons et scandinaves s'était déroulée sur l'actuel territoire communal de Trans. Le camp des Haies et le Vieux M'na, deux sites situés à l'orée de la forêt de Villecartier, ont donc été perçus à travers ce prisme. Bien que cet événement soit mentionnés dans les *Annales de Flodoard de Reims*, au X<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans la *Compilation des cronicques et ystoires des Bretons*, par Pierre Le Baud au XV<sup>e</sup> siècle, le lieu n'a jamais été mentionné. Cette bataille fut donc attribuée à Trans dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par Arthur de La Borderie en se basant sur un écrit de Dudon de Saint-Quentin dont il ne mentionne pas les références dans son *Histoire des bretons*.

Le camp des Haies a fait l'objet de deux campagnes de fouilles, l'une menée en 1881 par le comte de La Villarmois, l'autre en 1977 sous la direction de L. Langouët. Malgré l'étroitesse des fenêtres de fouilles, au cours des années 1970, ce site fut interprété dans la

continuité de ce paradigme. Le Vieux M'na, quant à lui, n'avait pas fait l'objet d'étude documentaire bien qu'il soit interprété comme la forteresse scandinave détruite par les bretons. Nous avons donc proposé une étude au regard des sources historiques et d'une approche morphologique. Marqué par un enclos quadrangulaire, implanté à proximité de l'étang de Ruffien, ce site est caractérisé par un système fossé / talus cernant une plateforme aujourd'hui conservée sous un couvert arbustif important. Ce site apparaît dès 1525 dans la documentation seigneuriale où il est décrit comme entouré de douves et de cloisons. La documentation du début du XVI<sup>e</sup> siècle le mentionne comme étant en ruine avant d'être qualifié d'ancien château au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. En raison de l'absence de mention de remaniement, il est possible d'admettre que cet habitat connaît une grande stabilité jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Sa morphologie témoigne d'un habitat de type manorial ayant été fortifié. Propriété de la seigneurie de Trans depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ce site a été délaissé et a dérivé peu à peu dans le folklore local qui a occulté en tout point le caractère historique et archéologique du site. Le camp des Haies, quant à lui, est difficilement interprétable en raison du manque d'exhaustivité de l'information archéologique. En déconstruisant l'hypothétique forteresse scandinave, ce site semble s'éloigner de son interprétation primaire bien qu'il soit daté du X<sup>e</sup> siècle.

Finalement, la bataille de Trans, en dehors de son importance dans la construction de l'histoire locale, a été un paradigme qui a contribué à la surinterprétation du contexte sur l'emprise du territoire communal. La confrontation des données historiques et archéologiques a permis de mettre en évidence que le discours porté par A. de La Borderie s'inscrivait dans un essor des pensées régionalistes cherchant, à travers l'image d'Alain Barbetorte, à créer un mythe fondateur de l'unité bretonne.

## Démarche et problématiques

Nous avons cherché à nous dédouaner de la figure des élites seigneuriales du second Moyen Âge pour prendre en considération la pluralité du monde rural. Les bases ayant été posées au cours du mémoire de Master 1, nous avons pu réutiliser ses travaux que nous avons enrichi. Nous avons donc composé un corpus de trente-cinq manuscrits qui ont été étudiés et retranscrit en nous intéressant particulièrement à la place qu'occupait l'habitat rural et les sociétés paysannes dans ce type de documentation. Nous avons également élargi notre zone d'étude afin de comprendre comment le territoire communal de Trans s'intégrait aux dynamiques des

sociétés rurales médiévales à l'échelle du nord de la Haute Bretagne. Toutefois, l'intérêt n'a pas porté aux grandes élites rurales en raison des recherches que nous avons menées l'an passé. Au contraire, l'intérêt a davantage été porté sur les petites élites rurales et leur rôle dans l'organisation des dynamiques de peuplement.

### 1. *Cadre de l'étude*

La commune de Trans-la-forêt est située au nord-est de l'Ille-et-Vilaine, à proximité de la limite administrative entre les régions Bretagne et Normandie (fig. 1), où elle fait partie du canton de Pleine-Fougères. Bordée par la forêt de Villecartier au sud-est, elle s'inscrit sur le domaine nord armoricain où le substrat est caractérisé par le massif de Lanhélin-Bonnemain qui est recoupé, à l'échelle de la commune, par deux filons de roches basaltiques. Ce territoire est également marqué par de nombreux dépôts d'alluvions fluviales traduisant un paysage de valons. D'un point de vue paysager, Trans-la-forêt évolue sur le massif de Saint-Pierre-de-Plesguen caractérisé par une altimétrie élevée culminant à plus de 100 m à sur son territoire. Cette unité du paysage est surmontée de nombreux bois et forêts qui se mêlent à un bocage plus ou moins remembrés. L'extrémité nord de la commune est, quant à elle, implantée sur le bassin de Pleine-Fougères qui est caractérisé par un paysage de bocage très variable revêtant un aspect beaucoup plus poreux que l'unité paysagère précédente. Elle est également marquée par de nombreux ruisseaux et rivières qui ont contribué à modeler le territoire et les organisations parcellaires.

Notre étude a été portée à une échelle locale et micro-locale s'inscrivant dans une démarche monographique où nous nous sommes particulièrement intéressés aux croisements des sources archéologiques et historiques grâce à la continuité chronologique de notre corpus de sources. Notre étude s'est également intéressée aux territoires environnants, et plus particulièrement la forêt de Villecartier et la définition des limites territoriales de la commune en lien avec l'émergence de pôle d'attractivité favorisant, ou non, le regroupement de la population au cours du Moyen Âge. Nous avons également complété cette approche en nous tournant vers une échelle micro-régionale (fig. 2) en nous intéressant plus particulièrement à l'analyse des réseaux routiers en archéogéographie. De cette manière, cette approche s'est penchée sur les itinéraires de Bazouges-la Pérouse à Dol-de-Bretagne, Bazouges-la-Pérouse à Pontorson et Dol-de-Bretagne à Antrain. Il a ainsi été possible de mesurer le rôle du réseau

viaire dans l'organisation de l'habitat rural, la part des héritages et des innovations, mais également l'interconnexion entre les centres de peuplement et ce réseau. Enfin, afin d'appréhender la construction des terroirs villageois sur l'emprise communale, nous nous sommes intéressés à un long Moyen Âge. Toutefois, quelques hiatus demeurent au sein de notre étude en raison de la faiblesse de l'état des connaissances entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles à l'échelle de notre micro-analyse.

## 2. *Problématique*

L'enjeu de ce travail de recherches consiste à déterminer l'évolution des terroirs villageois à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt au cours du Moyen Âge. De même, en l'absence de toute mention d'une fondation de la paroisse, nous nous sommes interrogés sur les modalités de regroupement de la population entre la fin de l'Antiquité et les premiers siècles du Moyen Âge, révélant ainsi le rôle de certaines formes d'habitats dans l'agglomération des centres de peuplement. L'étude a donc reposée sur une approche exhaustive des faits historiques et archéologiques, que nous avons confronté aux formes du paysage afin de faire émerger une organisation du peuplement au cours du premier Moyen Âge. L'étude à une échelle micro-régionale nous a permis de nous interroger sur le rôle de l'autorité seigneuriale, et notamment de la seigneurie de Fougères, dans les dynamiques de peuplement à proximité de la frontière britto-normande. Enfin, à partir de la documentation médiévale, il nous a été possible de retracer une évolution démographique entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle et le rôle des grandes élites rurales dans la fixation des centres de peuplement et l'affermissement de la centralité du bourg paroissial dans un pays d'habitats dispersés.

Pour aborder ce sujet, nous avons donc divisé notre travail en trois parties. La première partie s'intéresse particulièrement à dresser un bilan des dynamiques de recherches sur les sociétés rurales médiévales où nous interrogeons, dans une démarche historiographique, le poids des paradigmes et la recomposition de ces thématiques de recherche (chapitre 1). Nous clôturons cette partie par un chapitre qui s'inscrit dans le renouvellement méthodologique où nous insistons sur la nécessité de la pluridisciplinarité à l'étude du monde rural médiéval tout en présentant notre corpus d'étude et les démarches mises en places (chapitre 2). La seconde partie se porte sur une échelle micro-régionale où nous interrogeons la formation des limites territoriales de la commune de Trans au cours du Moyen Âge, au cours de la première moitié



du second Moyen Âge (chapitre 3). Cette partie s'intéresse également au rôle du réseau routier dans l'organisation des terroirs ruraux afin d'envisager la contribution des centres de peuplement au maintien du réseau viaire et la construction de ce dernier sur le temps long (chapitre 4). La troisième partie se porte à l'échelle locale où il a pu être mis en évidence l'organisation de l'habitat rural du premier Moyen Âge et l'émergence de petites élites rurales entre les VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles contribuant à esquisser des premières formes de regroupement du peuplement (chapitre 5). Enfin, l'étude a été portée à une reconstitution de la population du second Moyen Âge et du rôle des petites élites rurales dans son développement (chapitre 6).

## Partie 1 : Un chapitre des sociétés rurales médiévales

L'étude des sociétés rurales médiévales revêt un important héritage historiographique où les historiens ruralistes et les historiens médiévistes ont longtemps occupé le devant de la scène depuis les années 1930 où l'histoire médiévale rurale, en tant que champ d'étude à proprement parlé, naît sous l'influence de Marc Bloch. C'est en 1931 qu'il publia *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Cet ouvrage caractérise un réel renouveau méthodologique dans l'appréciation des sociétés rurales puisqu'il y lie les travaux des historiens du droit, des médiévistes et des géographes abordant le monde rural dans son ensemble tout en proposant un schéma d'analyse permettant de restituer un « passé ». Son ouvrage affirmait une méthodologie déjà initiée en 1913, dans *L'Île-de-France : les pays autour de Paris*, où le recours à la toponymie, à la documentation planimétrique ancienne, aux sources historiques, etc. (Bloch, 1988 : 37). Son ouvrage ne présente pas seulement une histoire sociétale du monde rural médiéval mais bel et bien une histoire rurale des sociétés médiévales en présentant deux grands régimes agraires, le bocage et l'*openfield*, définissant les grandes étapes de l'occupation du sol. Vouloir différencier, ici, une histoire sociétale du monde rural et une histoire rurale des sociétés médiévales est tout à fait important puisqu'il tend à mettre en évidence que l'intérêt porté par les prédécesseurs de M. Bloch ne repose pas sur la société médiévale, *stricto-sensu*, mais bel est bien sur l'environnement dans lequel elle s'insère. Cet ouvrage, novateur pour son époque, est également à l'origine de nombreux paradigmes qui ne cessent de s'affirmer au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

M. Bloch n'est pas à l'origine de l'histoire rurale en tant que discipline. Cette dernière, présente dans les universités françaises dès les années 1920, connaît toutefois un réel essor sous l'influence des travaux de M. Bloch. Nombreux sont les travaux s'inscrivant dans cette continuité participant, à leur tour, au renouveau disciplinaire instauré par ce dernier et occupant, dès les années 1960, une place importante dans les universités. Malgré tout, cet ouvrage novateur connaissait quelques lacunes, souvent décriées par ses contemporains, si bien qu'il donna la possibilité de proposer « une grande histoire de la France rurale » (Duby, Wallon, 1975 : 8) dès 1975. En effet, c'est sous la direction de Georges Duby et d'Amand Wallon qu'est publié *l'Histoire de la France rurale* dressant le tableau, à travers 4 tomes, d'un monde rural

depuis « les origines » à nos jours. Ces « origines » s'intéressent plus particulièrement à la néolithisation, période charnière entre une économie d'exploitation des ressources à une économie de production de ressources (Duby, Wallon, 1975 : 130, t. 1). En d'autres termes, cet important ouvrage vise à présenter l'évolution du monde rural à travers l'organisation du monde agricole. Cet ouvrage, par son exhaustivité et la diversité des sources présentées, est d'un grand intérêt pour appréhender, à l'échelle nationale, les sociétés rurales et leur organisation dans le paysage. A l'instar des *Caractères originaux de l'histoire rurale française*, l'ouvrage de G. Duby et A. Wallon entretient de nombreux paradigmes ; d'une part, il s'inscrit dans la continuité des travaux de M. Bloch ; d'autre part, la fin des années 1970, et plus particulièrement au cours des années 1980 et 1990, l'ensemble des études portant sur les sociétés médiévales ont besoin des paradigmes pour faire exister le Moyen Âge. Les paysages ruraux, le rapport des sociétés à son environnement à travers les grands défrichements du début du second Moyen Âge mais également la naissance des villages au lendemain de l'an Mil sont autant d'exemples pour imaginer l'entretien continu de cet héritage historiographique (Burnouf, 2003 : 223). Nous nous intéresserons, ultérieurement aux travaux universitaires ayant contribué à un renouveau méthodologique dans l'étude des sociétés rurales médiévales.

A la différence de l'histoire médiévale, et de l'histoire rurale, l'archéologie médiévale a connu un développement tardif. Alors que les historiens s'intéressaient déjà aux sociétés rurales, l'intérêt des archéologues n'était porté que sur des éléments marquant dans le paysage tel que les édifices religieux, les habitats élitaires, les châteaux, etc. Les sociétés rurales n'étaient abordées que par le prisme du bel objet. La création du Centre de Recherche Archéologiques et Historiques Anciennes et Médiévales, à Caen sous l'influence de Michel de Boüard, en 1955 a permis un véritable essor de l'archéologie médiévale bien que les notions d'habitats élitaires y étaient encore très prégnantes. Les années 1970 et 1980 représentent une période clé dans le renouveau de la discipline avec l'apparition de l'archéologie du paysage. Dès la fin des années 1970, Maurice Le Lannou insistait sur le fait que ce champ disciplinaire n'est pas une archéologie dans le paysage mais qu'il permet la recomposition du paysage par l'intermédiaire de l'archéologie (Chouquer, Watteaux, 2013 : 155). En d'autres termes, le développement de l'archéologie du paysage permettait de mieux appréhender la connexion et l'interaction de l'Homme à son milieu, dans une approche pluridisciplinaire sur le temps long. Cependant, l'apport de l'archéologie à la recomposition des paysages souffrait énormément de l'étroitesse des fenêtres d'études autour des sites archéologiques ; en d'autres termes, le paysage des archéologues est un paysage immédiat et inhérent au site archéologique (Burnouf,

2003 : 219). L'archéologie, dans son ensemble, n'est pas seulement à l'origine du développement des rapports Homme/milieu ; elle a également permis de réfuter, ou du moins de changer le regard, sur les nombreux paradigmes cités précédemment, il conviendra d'en discuter ultérieurement. Il serait peu judicieux d'omettre, ici, la part considérable de l'archéologie préventive dans le renouveau méthodologique et l'apport de connaissance sur les sociétés rurales médiévales mais pas que. Les grands projets d'aménagements qui fleurissent à partir des années 1980 ouvrent la voie au développement d'une étude avant travaux. Les fouilles menées au Louvre, à Paris, sont l'un des nombreux exemples des prémices de ce qui sera rapidement appelé « archéologie préventive ». Ces fouilles, en milieu urbain, permettent d'appréhender des occupations sur le temps long par une superposition, parfois importants, des structures et des phases d'occupation contribuant à développer de manière considérable l'archéologie médiévale (Djindjian, 2011 : 50). Depuis les trente dernières décennies, d'un point de vue archéologique, le territoire national est une véritable mosaïque d'aménagement du territoire, plus ou moins représentée selon les régions et les politiques d'aménagements. C'est bel et bien sous l'influence de l'anthropisation du territoire que l'archéologie a su se renouveler. En effet, les décapages, parfois importants, ont permis de mettre au jour des occupations diachroniques orientant l'étude du territoire sur la longue durée. La compréhension des fenêtres de fouilles s'est acquittée d'une lecture verticale où le site archéologique a longtemps été pensé comme un fait sans temporalité tant l'intérêt était porté sur les seules structures qui le composaient. Désormais, la lecture est opérée de manière horizontale où le changement d'échelle permet de changer d'objet dans une dimension pluridisciplinaire et multiscalaire (Catteddu, 2018 : 91-93).

## Chapitre 1 : Historien ruraliste, archéologue du paysage et médiévistes, quel discours adopter ?

Nous dressions, précédemment, un tableau général pour mieux comprendre l'émergence et le développement des études sur les sociétés rurales médiévales en opposant, volontairement, le rôle des historiens et celui des archéologues dans le renouveau méthodologique et paradigmatique de ce champ d'étude. Force est de constater que les notions de nature, de paysage, de rural sont autant de faits prépondérants dans une approche historique ou archéologique. Il est donc possible de mettre en évidence deux réalités distinctes autour des sociétés rurales médiévales, directement liées à la nature de leurs objets d'étude. Il serait aisé d'avancer que la réalité de l'historien est une réalité factuelle où la nature, telle qu'elle est pensée, est la réussite d'un modèle littéraire sur un autre ; en d'autres termes la création d'un paradigme. La réalité de l'archéologue est, quant à elle, une réalité beaucoup plus matérielle inhérente au corpus d'artefacts et d'écofacts mis au jour sur le site étudié. Pour une grande majorité de ces corpus, les sources archéologiques revêtent un caractère muet si bien que c'est l'archéologue qui parle au nom des sources là où les sources historiques parlent à travers l'historien. Malgré deux objets diamétralement opposés, ces deux approches sont fortement liées dans le sens où l'archéologue a, bien souvent, eu recours aux paradigmes que la discipline historique a créés (Burnouf, 2003 : 223-224). Comme bien souvent, « l'argument d'autorité de l'écrit sur le non-écrit reprend alors tous ses droits » (Burnouf, 2003 : 224). L'opposition des objets d'étude des historiens et des archéologues suggèrent, explicitement, l'opposition plus ou moins brute entre la nature, le monde rural ainsi que les formes d'habitats de l'historien et ceux de l'archéologue. D'ailleurs, dans son ouvrage *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne* paru en 2002, Annie Antoine n'avait de cesse de rappeler qu'il « [serait souhaitable de] disposer, pour le milieu rural, d'une étude qui tenterait une articulation entre le paysage des archéologues et celui des médiévistes » (Antoine, 2002 : 51).

Qu'elle soit effectuée à travers l'œil de l'historien ou celui de l'archéologue, l'étude des sociétés rurales médiévales doit avant tout passer par une compréhension des notions de rural et de paysage pour mieux appréhender le processus de déconstruction de paradigme qui ont occupé, jusqu'à récemment, le devant de la scène. L'étude des sociétés rurales ne doit pas, uniquement, être opérée par l'intermédiaire des notions susmentionnées. Il convient également

de s'intéresser aux formes d'habitat et à leur insertion dans le territoire à travers l'habitat des élitaires et l'habitat paysan. Quelles que soient ces différentes thématiques, depuis l'émergence de l'archéologie médiévale en France l'apport des travaux universitaires et de nouvelles méthodes d'investigations ont permis de renouveler considérablement l'étude du monde rural médiéval.

### 1. *La notion de rural, d'environnement et de paysage, des « collecteurs hypertrophiés »*

Avant de s'intéresser, à ces notions de rural et de paysage, il convient de revenir sur la définition de « collecteurs hypertrophiés », un outil épistémologique qui a été développé et théorisé dans les travaux de Gérard Chouquer, d'une part dans son essai *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie* paru en 2007 et, d'autre part dans son ouvrage *Traité d'archéogéographie. La crise des récits géohistoriques* paru en 2008. Mais c'est véritablement dans un article publié en 2011 dans *Le Genre humain*, intitulé « A propos des collecteurs hypertrophiés », que G. Chouquer en apporte les clés de compréhension<sup>1</sup>. Par définition, un collecteur est un organe ou un dispositif qui recueille ce qui était éparé<sup>2</sup> tandis que l'hypertrophie est, au sens figuré, un développement excessif et exagéré de quelque chose<sup>3</sup>. En d'autres termes, un collecteur hypertrophié pourrait être une exagération de ce qui a été agrégé. Mais G. Chouquer délaisse, à travers cet instrument, le simple cadre de la définition puisqu'il s'agit avant tout d'un outil épistémologique permettant de remettre en cause ce qui a été perçu comme étant une évidence. En effet, ces « collecteurs hypertrophiés », sur lesquels nous reviendrons dans un second temps, se présentent comme des agglomérats niveleurs qui constituent ou sont à l'origine des objets et processus avec lesquels l'histoire est écrite. (Chouquer, 2011a : 114). Comme le suggère G. Chouquer, ces collecteurs sont pluriels et multiformes et traduisent tous les caractères de la modernité. Ainsi distingue-t-il des concepts, des outils de réduction des disparités, des forgeries (Chouquer, 2011a : 115-116). En dehors de ces formes, il est possible de distinguer deux grands types de « collecteurs ». Certains revêtent souvent une notion sociale dès lors que leur sens originel est remplacé à un sens nouveau pour répondre à des questions d'organisations sociales. D'autres sont des instruments

---

<sup>1</sup> La définition de « collecteurs hypertrophiés » repose, dans nos travaux, sur les données présentées dans l'ouvrage paru en 2008 ainsi que dans l'article de G. Chouquer publié en 2011 dans *Le Genre humain*.

<sup>2</sup> Définition proposée dans le dictionnaire Le Robert.

<sup>3</sup> Définition proposée dans le dictionnaire Le Robert et le dictionnaire Larousse.

d'analyse inhérents à la recherche scientifique ; par exemple, la planimétrie a eu ce rôle de « collecteurs » tant la carte, dans une portée médiatrice, a instauré un point de vue extérieur à l'espace observé contribuant ainsi à la mise en place d'une représentation, parfois idéalisée, de l'environnement (Chouquer, 2008 : 105). Le collecteur devient hypertrophié dès lors qu'il occulte la diversité des représentations des faits qu'il a agglomérés. En d'autres termes, il pourrait être aisé de voir à travers les « collecteurs hypertrophiés » un synonyme du terme paradigme. Malgré tout, G. Chouquer n'en fait pas l'allusion dans ces travaux préférant avoir recours à cet outil pour mettre en avant l'effet négatif de ces derniers puisqu'ils n'ont de cesse de maintenir en place les anciens paradigmes et malgré l'existence d'alternatives permettant de les déconstruire, la recherche y a recours, sans doute, par facilité (Chouquer, 2011a : 129).

- *Qu'est-ce que le rural ?*

La définition proposée par G. Chouquer à propos de l'outil épistémologique qu'il met en avant dans ses travaux, permet de mieux mesurer les tenants et aboutissants du rural, de paysage ou encore d'environnement. S'intéresser aux sociétés rurales nous amène alors à repenser la ruralité qui est une construction moderne permettant de distinguer les populations des villes et les populations des campagnes. Mais qu'est-ce que le rural ? Ce terme émerge dans une période de profond changements sociaux, au lendemain de la Révolution lorsqu'il y a une affirmation des propriétaires ruraux. L'essor du rural s'exerce dans un cadre juridique, économique et social puisqu'il s'agit ici, tout comme les notions de propriétés, d'éléments centraux dans la recomposition de la société française. Il est possible de voir une évolution de ce terme au cours du XIX<sup>e</sup> siècle puisque, lors du 1<sup>er</sup> congrès de l'Union Géographique Internationale, le rural est assimilé à l'agraire (Chouquer, 2008 : 70). Ici, le rural revêt véritablement une forme d'organisation sociale, celle des campagnes tournées vers les activités agro-pastorales. Et il est intéressant de souligner la transposition entre « rural » et « campagne » dans la définition que nous en avons. Du point de vue du géographe, la campagne s'oppose à la ville puisque les faits de la campagne sont des faits ruraux (George, Verger, dir., 2009 : 55) ; et l'étude du rural, par le géographe, porte sur l'organisation de la campagne dans son ensemble, sans la réduire aux simples activités agricoles (George, Verger, dir., 2009 : 389). Notons, ici, une certaine évolution du sens primaire donné lors du congrès de l'Union Géographique Internationale. La notion de rural est donc polysémique et, de ce fait, multiforme. Appuyons

notre point de vue avec un récent rapport de l'INSEE<sup>4</sup>. Alors que, jusqu'à récemment, cet institut définissait le rural comme des territoires n'appartenant pas à des unités urbaines de plus de 2 000 habitants dans un espace de continuité du bâti, l'INSEE le définit désormais comme l'ensemble des territoires peu denses ou très peu denses d'après leur grille communale de densité. C'est d'ailleurs ce que soulignait G. Chouquer dans le numéro 187 d'*Études rurales*, paru en 2011 et intitulé « Le sens du rural aujourd'hui ». Selon lui, le rural, et plus globalement la ruralité, soulève de nombreuses questions sociales et environnementales tout en évoluant continuellement dans le rapport que l'Homme a avec son milieu par rapport à l'anthropisation et l'urbanisation incessante des milieux. La ruralité n'a de cesse d'évoluer et de se réinventer en fonction de nos propres modernités (Chouquer, 2011a : 9). De cette manière, le rural rentre parfaitement dans la notion de « collecteurs hypertrophiés » dans la mesure où le terme permet d'apporter des réponses aux questions sociales de notre temps entretenant l'association, devenu paradigme, de rural et de campagne.

A l'ombre de notre modernité et de l'héritage historiographique de notre discipline, il nous semble bien difficile d'apporter un renouveau dans la définition des sociétés rurales médiévales tant elles sont plurielles, tant son paradigme est difficile à réfuter. Mais il peut être intéressant de se pencher sur l'appellation même de la discipline qui vise à les étudier renvoyant alors à la définition au rapport de la société avec milieu, expression inventée par J. Burnouf en 1997 (Chouquer, Watteaux, 2013 : 253). Nous le mentionnions précédemment, l'émergence de l'archéologie du paysage, sous l'influence de R. Chevalier en 1976, devait permettre l'étude, entre autres, des structures agraires par l'intermédiaire d'une méthode régressive visant à reconstituer les géosystèmes. Ce champ disciplinaire cherchait également à spatialiser les unités de productions étudiées, renvoyant directement à la définition des géosystèmes ; à savoir un système spatialisé dynamique formé d'un ensemble d'éléments interconnectés qui sont en relations. Comme l'avancé Jean Chapelot, l'appellation même d'archéologie du paysage était un non-sens en raison de l'opposition des échelles spatiales étudiées en archéologie et les échelles spatiales relatives au paysage. Le caractère novateur de ce champ disciplinaire demeurait en sa capacité à décrire le développement des agrosystèmes au détriment des écosystème (Chouquer, Watteaux, 2013 : 161). Encore aujourd'hui, la définition d'archéologie du paysage conserve une certaine ambivalence tant la confusion avec l'archéologie de l'environnement est récurrente. A l'instar de campagne et rural, l'association entre paysage et environnement est aujourd'hui un fait établi. En effet, le paysage est synonyme

---

<sup>4</sup> Article publié le 29/04/2021 sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr>



d'environnement dans les processus de perception de l'espace (George, Verger, dir., 2009 : 318) ; d'ailleurs, le paysage du géographe correspond bel et bien à l'environnement des sciences naturalistes. L'archéologie de l'environnement permet, dans une dimension pluridisciplinaire, de reconstituer, à son tour, les paléoenvironnements (Djindjian, 2011 : 331). Finalement, pour reprendre une expression de G. Chouquer, les paysages, l'environnement, les milieux et, plus généralement, le rural sont autant de « collecteur de collecteurs » qui agissent de manière différente dans une interrelation permettant de traiter un sujet commun (Chouquer, Watteaux, 2013 : 244). Ce qui est frappant dans cette démonstration, c'est la relation constante de l'Homme à son milieu, dans une dimension sociale ; et il nous semble intéressant, ici, de souligner l'importance du fait social dans l'étude des sociétés rurales médiévales. En effet, il n'est pas aujourd'hui question de rechercher un énième terme pour redéfinir l'espace dans lequel évolue ces sociétés ; mais au contraire de chercher à repenser l'archéologie médiévale, comme une archéologie du fait social médiéval permettant d'étudier la relation de l'Homme à son milieu, la relation des Hommes entre eux, dans une dimension pluridisciplinaire, comme nous le verrons dans le second chapitre.

« Une société hérite d'un paysage qui ne correspond jamais à ses besoins, elle l'adapte et le fait évoluer tant qu'elle lui trouve des usages » (Antoine, 2002 : 54). En rebondissant sur cette citation d'A. Antoine, il devient aisé d'établir un lien de cause à effet dans la construction théorique de la perception des paysages ruraux pour l'époque médiévale. En effet, ces paysages sont des objets transmis et transformés où le fait social est perçu comme un opérateur de la génération des formes, de leur construction, de leur maintien et de leur abandon (Robert, 2003 : 120-121). Leur perception, aux regards de l'historien puis de l'archéologue, a délibérément ouvert la voie à l'émergence de nombreux paradigmes. En 2003, les numéros 167-168 de revue *Études rurales*, offrait un précieux recueil pour se défaire de ces paradigmes. Car le paysage et l'espace dans lequel évoluent les sociétés que nous étudions, sont des objets en crise tant ils se sont enracinés dans une réalité. L'héritage historiographique sur l'organisation de l'espace rural médiéval a abouti à l'émergence d'un florilège de forme parcellaire et agraire tout en niant les dynamiques spatio-temporelles (Lavigne, 2003 : 135). Plus particulièrement, s'intéresser au monde rural médiéval de l'Ouest de la France revient à s'interroger sur des idéals-types paysagers et leur recomposition au cours des dernières décennies.

- *Landes et bocages des pays de l'Ouest*

Par définition, la lande correspond à une végétation caractérisée par une présence majoritaire d'arbrisseaux et une absence, ou du moins une extrême rareté, des arbres et des arbustes (Clément, 2008 : 21). Le bocage, quant à lui, connaît une définition quelque peu floue où on l'associe, à l'instar de l'*openfield*, à un vieux paysage agraire typique de l'Ouest de la France (George, Verger, 2009 : 45). Le déterminisme d'une lande n'est pas bien difficile, d'un point de vue historique ou écologique. En effet, le terme est récurrent dans les sources médiévales où il est associé à des espaces en friches, incultes, où paît le bétail ; la lande résulte d'un usage anthropique des sols (Clément, 2008 : 22). Le sens du bocage, lui, est plus absent des sources médiévales ; bien que l'on en trouve une première mention, *stricto sensu*, dans le *Roman de Rou* rédigé par le prosateur normand Wace au XII<sup>e</sup> siècle, où il désigne un pays boisé.

Nous le mentionnions en première partie de ce propos, M. Bloch présentait dans *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* deux régimes agraires inhérents à l'organisation de la société médiévale, le bocage et l'*openfield*. Il conceptualise ces régimes agraires comme de « civilisation agraire » qui sous-entend : des systèmes de culture ; une organisation des terroirs et des structures parcellaires ; les relations entre les agrosystèmes et les formes de peuplement. Les pays de l'Ouest sont caractérisés par un habitat dispersé et, corrélant cette organisation de l'habitat au paysage agraire dans lequel il évolue, il a été pensé, très tôt, que le bocage était lié à une organisation individualiste de la propriété en opposition à l'*openfield* qui devait être le territoire de la communauté ; le bocage, formé de haies et de talus, devenait alors un instrument juridique de délimitation de la propriété foncière. L'essor de ce paradigme a également été soutenu par des géographes qui, comme M. Gautier, interprétait les formes parcellaires du bocage comme un morcellement de l'*openfield*, conséquence du partage de la terre entre paysans (Antoine, 2002 : 47). Par ailleurs, les sources médiévales devaient permettre d'apporter quelques clés de datation pour apprécier ce phénomène d'embocagement ; en effet, entre le premier Moyen Âge jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, différents systèmes sont mentionnés pour caractériser les délimitations parcellaires. Celles-ci sont tantôt closes, tantôt décloses ; pour A. Antoine, cette hétérogénéité ne peut être mis en relation avec le bocage (Antoine, 2002 : 51). Malgré cette mixité, nombreux sont les historiens, tel que André Chédeville ou Hubert Guillotel, qui n'ont eu de cesse de penser que le premier Moyen Âge demeurait une période où le champ ouvert prédominait en termes d'agrosystèmes renvoyant ainsi l'apparition du bocage au début du second Moyen Âge, durant les grands défrichements forestiers (Watteaux, 2019 : 507). En d'autres termes, la construction de ce paradigme amenait

à penser que la genèse de l'objet bocage se situait, au moins, dans la deuxième moitié du second Moyen Âge et évoluant progressivement tout au long de l'époque moderne, le bocage devenait un espace immuable. Nous serions tentés, ici, de croire que d'observer un plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle, tel que le cadastre napoléonien, et de corrélérer l'organisation parcellaire aux microtoponymes de parcelles permet d'ouvrir une fenêtre sur le paysage agraire médiéval. La toponymie, et de ce fait la microtoponymie, permet alors de mieux apprécier et comprendre les modalités de perception et d'aménagements de l'espace par l'Homme (Yante, Bultot-Verleysen, dir., 2010 : 501). Malgré tout, l'immuabilité du bocage a été remis en cause par l'apport de l'archéologie. D'une part, les prospections aériennes ont permis de mettre en évidence la présence de forme parcellaire sous le bocage, autant d'indices d'occupations précédant le bocage. D'autre part, l'essor de l'archéologie préventive a permis de mettre en évidence des créations parcellaires anciennes avec des cas de transmissions des formes (Watteaux, 2007, 122). L'Ouest de la France ne manque pas d'exemples à ce sujet ; à Montours<sup>5</sup>, en Ille-et-Vilaine, les fouilles préalables aux travaux d'aménagements de l'autoroute A 84, ont permis de mettre au jour trois gisements contemporains datés de l'époque carolingienne. Alors que le site du Teilleul a révélé la présence d'un réseau de fossés témoignant de réaménagement sur la longue durée, le site de Louvaquint montrait un enclos quadrangulaire repris au Moyen Âge où le réseau parcellaire médiéval se corrélait avec le parcellaire actuel en raison de la conservation et la transmission des formes (Catteddu, 2007 : 84 et 86). L'ensemble de ces indices ont montré que le paysage et le parcellaire se construisent sur le temps long entre transmission de forme, transformation, rupture et innovation. Cette nouvelle approche, émergeant au début des années 2000 a permis de mettre en évidence à quel point le concept du bocage était un objet en crise et à quel point son immuabilité était fallacieuse. Malgré tout, au lendemain des grands remembrements agricoles, il peut être difficile de mettre un terme à ce paradigme. En effet, dans l'Ouest et plus particulièrement en Bretagne, le bocage est perçu, depuis les années 1990, comme un patrimoine naturel à préserver et protéger (Ledé-Blayo, Rousseau, 2007 : 164) ; cette prise de conscience s'inscrit dans l'arasement incessant des haies à la suite de la mécanisation de l'agriculture marquant le passage à un nouveau système d'exploitation du sol s'émancipant de la pression symbolique et juridique qu'étaient les systèmes d'enclosures bocagers. En réponse à cela, une véritable politique de rebocagement a vu le jour dès les années 1970 où, à titre d'exemple, le département d'Ille-et-Vilaine a subventionné la replantation de plus de 3 500 km de haies entre 1975 et 1979 (Ledé-Blayo,

---

<sup>5</sup> Fouilles menées entre 1996 et 1997 par l'AFAN ; le site du Teilleul a été fouillé sous la direction d'I. Catteddu et F. Le Boulanger, les sites de Louvaquint et de La Talvassais ont été fouillés sous la direction de K. Bouche.

Rousseau, 2007 : 166). L'objet bocage permet, encore aujourd'hui, de répondre à des questions sociales et environnementales. L'apport de l'archéologie, le paradigme des historiens et la perception du bocage au lendemain du remembrement agricole sont autant d'éléments permettant de montrer à quel point cet objet est un « collecteur hypertrophié ».

Réévaluer l'objet bocage c'est d'abord repenser sa formation dans la longue durée. A ce titre, il semble nécessaire de se défaire de la dimension sociale et juridique dans laquelle est perçu le bocage. Car, avant d'être un état identitaire, le bocage est avant tout un processus, un phénomène dans l'organisation du paysage. En effet, associer le bocage, par l'intermédiaire de sa haie, à l'identité a conduit à le surdéterminer (Watteaux, 2019 : 518). Ce processus de longue durée est également mis en avant par les sources médiévales et modernes. L'Ouest de la France passe donc d'un espace ouvert à un espace poreux. Par exemple, l'étude de la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* (fin XIV<sup>e</sup> s.) révèle que la clôture des terres est un phénomène sporadique (art. 283) où elle permet de créer des parcs pour contenir le bétail (Antoine, 2007 : 186). Une nette évolution est perceptible dans ce rapport de clôture des terres dans la *Coutume de Bretagne* (réformation de la *Très Ancienne Coutume* en 1580) où tout le monde peut enclore ses terres, quel que soit son statut ; la clôture par l'intermédiaire des haies doit permettre de protéger les terres ensemencées (Antoine, 2007 : 189 ; Pichot, 2007 : 269). L'embocagement par un système de haie est donc progression depuis le XVI<sup>e</sup> siècle où la haie, à la fin de l'époque moderne, devient un moyen de canaliser la divagation des animaux montrant alors une évolution dans la réponse aux questionnements sociaux sur le rôle du bocage et de la haie (Antoine, 2007 : 194).

Réévaluer l'objet bocage c'est également la nécessité de changer d'échelle, de passer d'une échelle locale à une échelle globale pour mieux distinguer l'insertion des formes parcellaires dans le paysage. Cette démarche multiscalaire permet de distinguer les formes parcellaires et le modelé pour mieux appréhender la grande diversité des formes du paysage tout en prenant en compte la dynamique et la résilience des formes parcellaires propres aux sociétés. Changer d'échelle permet également de différencier l'habitat de l'organisation parcellaire et ne plus voir l'un à travers l'autre car l'analyse des formes et des modelés suggère de recourir à des échelles spatio-temporelles différentes de celle de l'habitat, ce dernier n'étant qu'une « donnée ponctuelle » dans l'organisation parcellaire (Watteaux, 2005 : 72). Bien que l'archéologie eût emboîté le pas à cette critique du paradigme bocager, c'est l'apport de l'archéogéographie qui a permis de recomposer cet objet. Finalement, nous sommes désormais bien loin de l'immuabilité de ce paysage transformé en un type agraire ; le bocage, en tant que collecteur, rassemble un ensemble d'objets aux temporalités qui leur sont propres évoluant sur

une trame association formes (parcellaire) et habillages (talus, fossé, végétation) (Watteaux, 2005 : 75). « Derrière les formes, les talus et les chemins, les hommes se dévoilent dans leur paysage » (Pichot, 2007 : 274).

## 2. L'archéogéographie, au carrefour de la géographie, de l'archéologie et de l'histoire

Nous le laissons entendre, le début des années 2000 était marqué par une véritable crise dans l'étude des sociétés du passé où les historiens semblaient ancrés dans leurs paradigmes et où les archéologues y donnaient du crédit en raison d'une vision trop « sito-centrée » de leur étude. Nous l'avons montré avec l'exemple du bocage et la notion de rural, c'est véritablement la prise en compte de cette dimension spatiale et une approche multiscalaire qui permit de recomposer ces objets d'études. Ces dynamiques de l'espace n'ont pu être étudiées que par un champ disciplinaire nouveau caractérisant ainsi le début des années 2000 comme une véritable période de transition et de renouveau méthodologique. Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle l'archéogéographie a reçu ses lettres de noblesse et penser le contraire, d'un point de vue archéologique, reviendrait à s'ancrer dans une vision classique de la discipline, une vision désuète. Cela reviendrait à recréer un paradigme méthodologique autour d'une étude centrée sur le gisement archéologique.

Cette discipline a été théorisée, sous l'influence de G. Chouquer, en 2003 par l'intermédiaire du numéro 167-168 d'*Études rurales* et intitulés « Objets en crise, objets recomposés ». Ce titre prometteur ne faisait aucun doute sur le rôle, novateur, de cette discipline comme nous avons pu le voir précédemment. Le chercheur poursuit sur sa lancée en proposant un traité d'archéogéographie qu'il subdivise en quatre tomes. Il publie d'abord, en 2008, le *Traité d'archéogéographie. La crise des récits géohistoriques*, que nous avons précédemment cités, et cherche, à travers cet ouvrage, à faire un bilan des paradigmes présents dans les disciplines de géographie historique et leur difficulté à les dépasser. Un second tome était copublié en 2013 avec Magali Watteaux, sous l'intitulé *L'Archéologie des disciplines géohistoriques* ; les deux chercheurs cherchaient à y faire un état des lieux de la pluralité des travaux géohistoriques, leur dispersion en de nombreuses disciplines et de proposer, pour chacune d'entre elles, un bilan historique et historiographique. Cet ouvrage permettait également de présenter, sous une autre forme, l'émergence de nouvelles perspectives de recherches. Un troisième tome était rassemblé dans un ouvrage que le chercheur a publié en 2007 *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour*

*l'archéogéographie* faisant un lien direct avec la théorisation de la discipline en 2003. Le quatrième tome était annoncé dans l'ouvrage de 2013, sous le titre *Des lieux, des cartes et des images aériennes. Théorie de l'espace et de l'analyse morphologique* (Chouquer, Watteaux, 2013 : 7-8). Plus récemment, le numéro 125 de *Les Nouvelles de l'archéologie*, paru en 2011 sous la direction de Magali Watteaux, se proposait de faire un bilan de la discipline tout en mettant en avant l'avancée considérable de la recherche scientifique. La même année, sous la direction de Sandrine Robert, paraissait *Sources et techniques de l'archéogéographie* qui « a été conçu comme un outil pratique de lecture des formes pour un public d'étudiants ou de professionnels désireux de parfaire leur connaissance » (Robert, dir., 2011 : 2). Il serait bien difficile de citer de manière exhaustive toutes les études qui découlent de cette discipline tant elles sont nombreuses ; les publications que nous avons citées correspondent à de précieux jalons historiographiques pour envisager cette discipline et permettent de comprendre ses enjeux et ses problématiques. De cette manière, proposer une énième historiographie de la discipline serait, selon nous, un pari risqué où l'aspect lacunaire pourrait y être trop prégnant, caractérisant l'un des inconvénients d'une synthèse sur la question. Malgré tout, tentons, de résumer l'émergence de cette discipline. Elle peut tirer ses prémices de la géographie historique anglaise et allemande de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle notamment dans son intérêt sur la genèse des paysages agraires et l'interrelation entre les modalités d'occupation du sol et les paysages. Dans la continuité des travaux de M. Bloch, une archéologie du terroir a pu se développer dans les années 1970 et 1980, en reprenant une méthodologie déjà présente dans les pays anglo-saxons ; cette discipline s'intéressait déjà à changer d'échelle, à étudier en dehors des sites pour mieux envisager leur insertion dans le territoire par l'intermédiaire des prospections diachroniques systématiques, de la photo- et carto-interprétation, etc. Cette méthodologie a, d'ailleurs, fait l'objet d'une publication en 1998 de *La prospection* dans la collection « Archéologiques » dirigée par Alain Ferdière. Il est intéressant de revenir sur le fait que ces méthodes étaient déjà présentes dans les pays anglo-saxons. En effet, c'est par l'intermédiaire de la *New Archeology* anglo-saxonne qu'a pu émerger l'apport de l'analyse spatiale à l'archéologie, dès les années 1970. Cette archéologie spatiale, utilisant des outils de géographes, permettait l'étude des interactions entre les sites par le recourt à la cartographie et la statistique. En France, cette fois-ci, c'est à partir des années 1980 que se développe des méthodes de filtrage optique dans les études planimétriques et les campagnes de prospections aériennes afin « d'extraire » les formes anciennes présentes sur le parcellaire. Jusqu'au début des années 1990, cette approche est nommée « archéomorphologie des paysages ». Cette analyse morphologique percevait, jusqu'à la fin des années 1990, le social comme seul et unique générateur des organisations spatiales.

Cette vision, fortement réduite, impliquait donc d'attribuer pour chaque changements sociaux majeurs une réorganisation des réseaux et des trames parcellaires et, de ce fait, une refonte totale du paysage où le rôle des élites était surestimé (Robert, dir., 2011 : 1). Nous l'avons vu précédemment avec le cas du bocage où, le passage au second Moyen Âge se caractérisait par un morcellement de l'*openfield* et une individualisation de la propriété. L'archéogéographie a permis d'ouvrir le champ des possibles pour recomposer l'étude morphologique en percevant la dynamique des formes sur le temps long où les formes contemporaines ne sont pas le résultat d'une dégradation continue du paysage mais bel et bien le signe d'une élaboration sur la longue durée associant transmission, transformation et innovation de forme. Ce tournant, préliminaire à la théorisation de la discipline, se concrétisa par la publication, dirigée par G. Chouquer, de *Les formes des paysages*, entre 1996 et 1997. Divisé en trois tomes, cet ouvrage permettait de reprendre l'ensemble des études, du parcellaire à l'analyse spatiale, tout en faisant de la discipline un véritable carrefour entre historiens, géographes et archéologues.

Ce bref parcours didactique permet ainsi de poser une définition plus claire de la discipline ; celle-ci traite de l'étude de l'espace, des dynamiques spatiales et des sociétés dans la durée visant à reconstituer l'histoire périodisée des formes et l'évolution des différentes formes de pensées de l'espace dans les sociétés anciennes (Watteaux, 2011 : 5). Naturellement, et cela va de soi, la documentation planimétrique est le fer de lance de cette discipline et il convient alors de distinguer trois niveaux de formes pour envisager les attendus de la discipline. Le flux est une forme fluide du réseau et peut être quantifié par l'intermédiaire des traces matérielles qu'il a générées ; la forme en plan est une trace laissée au sol par la circulation de ces flux ; le modelé, quant à lui, est une forme en trois dimensions qui est directement perceptible au sol. C'est l'articulation entre les formes en plan et le modelé qui constitue les infrastructures sur lesquels s'appuie le réseau que dessinent les flux (Robert, dir. 2011 : 5). Les bases sont ainsi posées et il est désormais bien plus aisé de comprendre l'importance d'une approche multiscalair pour envisager les uns et les autres, mais également les uns par rapport aux autres car chacun a un degré d'autonomie différent même si les infrastructures sont imbriquées. L'archéogéographie a également permis de considérer trois types de formes, concrétisant ainsi les observations faites sur le terrain : la forme active est celle qui a un rôle caractéristique à un instant T ; la forme fossile est une forme qui a eu une fonction et un modelé à un instant T-n mais n'est plus fonctionnelle ; la forme transmise peut se caractériser par une forme fossile qui a été reprise à un instant T+n ou bien être une forme active résultant d'un héritage (Robert, dir., 2011 : 9). L'archéogéographie est une discipline novatrice tant son apport



a permis de réinventer l'étude des sociétés passées. Mais, s'il y a bien un point qui a su retenir notre attention, c'est l'apport notoire de cette discipline à l'étude des réseaux viaires.

- *L'analyse des réseaux routiers, ou comment (re)connecter les faits historico-archéologique entre eux.*

Le réseau routier a longtemps été pensé à travers la voirie antique notamment par le caractère prolifique des études sur les voies romaines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle portant sur la corrélation de documents antiques, la *Table de Peutinger*<sup>6</sup> et l'*Itinéraire d'Antonin*<sup>7</sup>, aux données planimétriques contemporaines. La voie antique est pensée à travers un idéal-type, une voie construite, au détriment d'autres types de routes. Cet intérêt porté, très tôt, sur ces réseaux de voies ont eu pour conséquence de penser le réseau viaire contemporain comme un héritage successif du réseau antique. De même, cette prédominance a également créé un hiatus intellectuel et scientifique entre l'Antiquité et l'Ancien Régime occultant totalement le développement d'étude sur le réseau viaire médiéval ; celui-ci étant pensé à travers le réseau antique (Robert, 2018 : 139). Malgré tout, les sources médiévales pouvaient apporter quelques éléments pour contrebalancer ce système de pensée par la mention, plus ou moins ponctuelle, des éléments du réseau viaire (itinéraire et/ou tracé) dans la documentation seigneuriale. Celles-ci présentent un certain inconvénient tant leur conservation est disparate. Au sujet de l'Ancien Régime, la documentation des ingénieurs des Ponts et Chaussées permettait d'aborder le réseau viaire du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle et de percevoir les transformations du réseau antérieur ; il en est de même pour la documentation de la Commission des péages qui, par la vérification de tous les droits de péages perçus en France, permettait de restituer le réseau viaire de l'Ancien Régime. Qu'il s'agisse de sources médiévales, ou de sources d'Ancien Régime, ces dernières manquent, bien souvent, de précision ayant pour conséquence d'incapacité la cartographie de l'information (Robert, Verdier, 2009 : 81, 93). Le recours à une « archéomorphologie des paysages » et l'étude des trames parcellaires qui en découlait ne permettait pas, jusqu'à la fin des années 1980, d'établir datation des axes de communication ; ces derniers souffrant bien trop souvent d'un hypothétique héritage antique. Nous ne sommes pas surpris de voir, qu'une fois encore, les années 1990 et les années 2000 représentent une

---

<sup>6</sup> La *Table de Peutinger* est une copie du XII<sup>e</sup> siècle d'une carte romaine réalisée vers 350. Conservée à la Bibliothèque nationale autrichienne, à Vienne, elle est consultable en ligne à l'adresse suivante : [http://www.fh-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost03/Tabula/tab\\_pe00.html](http://www.fh-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost03/Tabula/tab_pe00.html)

<sup>7</sup> . L'*Itinéraire d'Antonin* est un guide de voyage dans la Rome Antique, réalisé au cours du III<sup>e</sup> siècle.



période charnière dans l'historiographie de ce champ d'étude, renvoyant directement à l'historiographie de la discipline archéogéographique.

A la fin des années 1980, Éric Vion faisait le constat que les études menées, jusqu'alors, sur le réseau viaire, centrées sur l'héritage antique, n'était qu'un imbroglio lacunaire et fragmentaire de tronçons de voies romaines excluant ainsi tout contexte spatio-temporel. Pour lui, ce n'est pas tant la connaissance des voies qui est importante, puisqu'elles sont davantage perçues à travers une époque donnée incluant donc une certaine immuabilité à un instant T. Au contraire, il suggère de s'intéresser d'abord à la répartition de ces voies dans l'espace afin de mieux envisager les interactions au sein du réseau, leur relation avec les centres de peuplement, leur rapport avec l'environnement, etc. Il établit alors une méthode régressive où il est nécessaire de partir du réseau actuel pour faire un « voyage dans le temps », associant l'ensemble des indices historiques et archéologiques pour permettre de proposer une datation du tracé. Visant à réinsérer le réseau dans un ensemble spatial cohérent, l'objectif de ses travaux est de comprendre l'histoire de l'itinéraire et de ses tracés. Par ailleurs, et c'est un fait scientifique irréfutable aujourd'hui dans l'étude des réseaux routiers, E. Vion propose de distinguer trois échelles d'analyses du réseau routier, distinguant le tracé, le tronçon et l'itinéraire. Le tracé se définit comme un assemblage de tronçon structurant un ou plusieurs itinéraires. Le tronçon se caractérise par des éléments linéaires qui peuvent être identifiés par l'intermédiaire des sources planimétriques et archéologiques. L'itinéraire, quant à lui, est une jonction entre deux centres habités ; il se caractérise donc par un ou plusieurs tracés, eux-mêmes constitués de tronçons. Cette distinction d'échelle et le travail systématique opéré par E. Vion a pu prendre en compte toute la complexité de l'évolution des réseaux viaires. La densité du réseau régional actuel se traduit, au final, par la stratification de ce dernier en phases successives, comme le montre le chercheur (Watteaux, 2012c : N. 111-112 ; 2013 : 76-77).

Un dernier jalon historiographique est franchi au début des années 2000 par l'apport que représente la thèse d'archéogéographie de Sandrine Robert intitulée *L'analyse morphologique des paysages entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire : exemples d'études de formes urbaines et rurales dans le Val-d'Oise*, et soutenue en 2003. Cette dernière reprend les travaux d'E. Vion et la distinction, sous trois échelles d'analyse, qu'il opérait dans le cadre de l'étude des réseaux routiers. Alors qu'il percevait le réseau routier à deux niveaux (le tronçon constituant une échelle micro-locale que nous nous accordons à écarter dans notre propos), l'itinéraire et le tracé, S. Robert propose de les envisager à quatre niveaux en ajoutant les notions de flux et de modelé ; le modelé correspondant, ici, à la forme construite de la voie (zone de

circulation + accotement + fossé). Elle repense également l'itinéraire en prenant en compte le rôle de la relation de la voie à l'habitat dans la construction de l'itinéraire. Elle perçoit, à l'instar d'éléments naturels, la voie comme un morphogène, un générateur de formes en raison de l'attraction de la voie sur la création d'habitation. De cette manière, il est bien plus facile de distinguer les itinéraires de moyen-parcours, reliant des villes à des échelles micro-régionales, des itinéraires locaux qui s'y intègrent et relient les noyaux villageois entre eux (Watteaux, 2012c : 114 ; 2013 : 78-79 ; Robert, dir., 2011 : 164). Les travaux menés par E. Vion et S. Robert ont donc permis de se défaire d'une approche trop classique sur les chemins anciens, trop empreinte d'un pseudo-héritage antique où le modelé bâti était romain et le modelé en terre était médiéval, en repensant la dynamique spatio-temporelle des tracés au sein d'un même itinéraire et ainsi recomposer l'histoire du réseau routier (Watteaux, 2013 : 80).

Malgré l'intérêt scientifique et l'apport conséquent de connaissance que représente l'analyse des réseaux routiers, force est de constater le caractère disparate des études à l'échelle nationale. La Bretagne ne déroge pas à la règle ; en effet, nombreuses ont été les études portant sur le réseau viaire antique et le réseau viaire de l'Ancien Régime. La bibliographie est assez conséquente à ce sujet et frappant est le constat de l'exhaustivité des études locales et l'absence de synthèse régionale. A titre d'exemple, il nous est possible de citer l'article publié sous la direction de Gilles Leroux en 2002 dans la *Revue Archéologique de l'Ouest* et portant sur le franchissement de la Seiche par la voie Condate - Juliomagus, ou l'article publié en 2007 dans *Archéopages* portant sur l'étude d'un tronçon de la voie Vannes - Angers. Ponctuellement, des études détaillées sur les voies antiques sont présentées à une échelle départementale comme c'est le cas des travaux du Ce.R.A.A. dans le cadre de l'étude des relations des voies antiques à la cité de Corseul dans les Côtes-d'Armor, sous l'influence de Loïc Langouët. Il nous est également possible de citer l'ouvrage que publia Paul Banéat en 1927, *Étude sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine* ; ce dernier y faisait une compilation de l'ensemble des travaux réalisés à l'échelle du département. Plus récemment, en 2016, Jean-Yves Éveillard publiait *Les voies romaines en Bretagne*. Ce titre prometteur aurait pu nous faire espérer une synthèse régionale, prenant en compte l'apport majeur de l'archéogéographie à l'étude du réseau viaire ; il s'agit toutefois d'un aperçu de l'état de la question en Bretagne, proposant une méthode régressive pour l'étudier, mis à jour par la découverte archéologique des années 2000. Afin de contrebalancer ce constat, il nous faut citer les études menées dans le cadre de la fouille préventive de la ZAC de la Perdriotais à Châteaugiron<sup>8</sup> (Ille-et-Vilaine). Dans ce cadre,

---

<sup>8</sup> Fouille INRAP menée entre 2008 et 2009 sous la direction d'I. Catteddu.

M. Watteaux a pu proposer une étude archéogéographique sur la longue durée où tout un volet est consacré à l'analyse des réseaux routiers. Elle y propose d'aborder, dans un premier temps, la méthode du tri numérique, utilisée dans les travaux d'E. Vion, pour recomposer le réseau régional et supra-régional pour ensuite se pencher au réseau local qu'elle étudie dans une démarche s'inscrivant dans la continuité des travaux de S. Robert. La tenue, en 2022, du colloque « Chemins, mobilités et circulations en Bretagne de l'âge du Bronze à nos jours. Lecture diachronique et pluridisciplinaire »<sup>9</sup> devrait, nous l'espérons, emboîter le pas à de nouvelles études et la publication de synthèse régionale.

### 3. *Les formes de l'habitat rural médiéval*

Les études portant sur le Moyen Âge, et plus particulièrement sur le monde rural, se sont longtemps ancrées dans des paradigmes qu'il a fallu réinterroger et déconstruire. Une fois encore, l'habitat rural médiéval est doté d'un important héritage historiographique de la part des historiens qui, très tôt, se sont intéressés à la propriété foncière, les techniques de peuplement, les techniques d'exploitation du sol, etc. L'archéologie, quant à elle, ne s'est intéressait que tardivement à cet objet d'étude et a perçu, à travers les vestiges qu'elle étudiait, une manifestation des paradigmes des historiens. La création de concept par les historiens médiévistes au cours des années 1970 et 1980 ont eu pour conséquence de créer un réel clivage entre le premier et le second Moyen Âge où l'an Mil constitue une période charnière en termes de changements socio-économiques. En 1980, Robert Fossier faisait de l'encellulement un processus caractéristique des dynamiques sociales du Moyen Âge occidental ; ce concept permettait de désigner le regroupement et la prise en mains des sociétés rurales par une fixation autour du château, de l'église, du cimetière ou de la paroisse. Il reprenait alors le concept d'*incastellamento* (encellulement castral) théorisé par Pierre Toubert en 1973 (Lauwers, 2013 : 315). D'ailleurs, l'archéologie allait également en ce sens puisqu'elle mettait en évidence le rôle majeur des lieux de cultes et des aires funéraires dans l'évolution des structures sociales entre le premier et le second Moyen Âge. De ce clivage dépendait également la perception de l'organisation de l'habitat. De cette manière, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle l'habitat est pensé comme désordonné et il est ancré dans une vision misérabiliste en lien direct avec des événements historiques majeurs (chute de l'Empire romain, morcellement de l'Empire

---

<sup>9</sup> Colloque organisé sous la direction de F. Colleoni (Université Rennes 2), de G. Leroux (INRAP) et de M. Watteaux (Université Rennes 2), les 31 mai, 01 et 02 juin 2022 sur le campus Villejean de l'Université Rennes 2.

carolingien, etc.). Par ailleurs, R. Fossier pensait également que l'an Mil caractérisait un essor considérable du monde agricole grâce à des changements techniques notoires mais avant tout par le développement de structures d'encadrement de la société, la paroisse et la seigneurie. Cet essor, se traduisant par un regroupement de l'habitat, était donc la conséquence de l'attraction des pôles ecclésiastiques. Nous assistions, ici, à la naissance d'un nouveau paradigme, le village médiéval né du processus d'encellulement entre les X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (Watteaux, 2003 : 308). En bref, la question de la naissance du village et le rôle de l'habitat rural dans son organisation a occupé une place centrale dès les années 1980. Il nous est, toutefois, possible de présenter quelques nuances par l'intermédiaire des travaux de pionniers de l'archéologie médiévale. Dès les années 1960 et 1970, les travaux menés par Jean-Marie Pesez ont permis une réelle prise de conscience de l'intérêt de l'archéologie à l'étude des habitats médiévaux, du village médiéval et du phénomène de villages désertés. L'ensemble de ces publications a été rassemblé sous le titre *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge*, publié en 1998, qui constitue un réel « manifeste » sur l'étude de l'habitat rural, en plus d'être un jalon historiographique de notre discipline. Cet objet y est abordé sous tous ses angles : des modalités de constructions aux techniques agricoles tout en posant la question du village. Déjà, J.-M. Pesez montrait à quel point « l'archéologie du village » manquait de l'apport de l'étude des terroirs, des systèmes de cultures, des techniques agricoles pour envisager le village et l'habitat rural comme un ensemble hétérogène en relation constante (Pesez, 1999a : 297). Malgré tout il y restait prudent quant à l'organisation de l'habitat du premier et du second Moyen âge. En effet, pour lui ce phénomène d'encellulement s'inscrivait dans un essor du peuplement et de reconquête agraire donnant alors un certain crédit au paradigme de ses confrères médiévistes (Pesez, 1999a : 359). Pour d'autres, le village de l'archéologue et le village de l'historien étaient deux objets que tout oppose. C'est ce que suggérait, dans les années 1990, l'archéologue Elisabeth Zadora-Rio en insistant sur le fait que la documentation archéologique ne pouvait envisager le village médiéval théorisé par les historiens. Pour elle, l'archéologie ne pouvait percevoir les organisations sociales villageoises décrites dans les sources médiévales. Cet argument était encore avancé au début des années 2000 par Élise Faure-Boucharlat dans l'ouvrage, publié en 2001 sous sa direction, *Vivre à la campagne au Moyen Âge : L'habitat rural du V<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s. (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques*. En effet, elle y suggérait que l'archéologie devait présenter une documentation concrète et matérielle mais ne devait pas s'immiscer dans les débats autour de la Révolution de l'an Mil, de la création des villages, etc. qui sont du ressort des historiens (Watteaux, 2003 : 311). La période des années 1990 et du

début des années 2000 montre à quel point l'habitat rural médiéval, à travers le prisme de l'objet village, était un « collecteur hypertrophié ».

En archéologie médiévale, un second jalon historiographique a pu être franchi au début des années 2000 avec la thèse d'Edith Peytremann, publiée en 2003, portant sur l'*Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*. Alors que ses prédécesseurs voyaient l'habitat rural au travers d'un pôle religieux/funéraire ou castral pour déterminer la datation de ce dernier, l'archéologue propose une définition un peu plus souple en précisant qu'il est parfois associé à des structures funéraires ou religieuses, quelle que soit sa datation (Peytremann, 2003 : 15). Son important travail de synthèse a permis de mettre en évidence que le dynamisme du monde rural est caractérisé par des périodes de créations et d'abandons, permettant ainsi de scinder en cinq périodes son cadre chronologique. La Période I (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s.) voit des ruptures et des continuités en termes de lieu d'implantation avec la période précédente ; la Période II (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.) se caractérise par une importance des activités de créations qui est corrélée avec une progression des désertions d'habitats ; la Période III (VIII<sup>e</sup> siècle) est marquée par une stabilisation de l'habitat où le nombre de création et d'abandon est en baisse ; la Période IV (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) permet de révéler que le phénomène d'abandon de l'habitat atteint son taux maximal où le monde rural est en profonde restructuration ; la Période V (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) poursuit la restructuration débutée à la période précédente tout en observant une stabilisation de l'habitat (Peytremann, 2003 : 270-274). Les travaux d'E. Peytremann ont permis de réfuter l'organisation du monde rural médiéval que percevait les historiens. En effet, bien que l'an Mil fut perçu comme une période de profonds changements et de créations de l'habitat, les faits archéologiques montrent une toute autre réalité. Bien que les objets d'études soient différents, ces travaux révèlent deux réalités : le village de l'historien était surdéterminé à cause de sa fixité et ne prenait pas en compte les dynamiques mêmes de l'habitat ; l'habitat rural de l'archéologue, quant à lui, révèle un objet mouvant qui doit être mis en réseau avec les habitats qui l'entourent afin de percevoir son évolution sur la longue durée. En somme, ce que révèlent ces nombreux apports, c'est que l'habitat rural doit être perçu à travers un réseau d'habitat. Cette mise en réseau permet d'étudier les processus et les modalités d'évolutions du monde rural puisque le système de peuplement est un système auto-organisé, comme le montre la résilience des lieux d'habitats et des formes antérieures mais également les phénomènes de créations et d'abandon selon des situations politiques, économiques et sociales contrastées (Watteaux, 2003 : 315-316). Cette mise en réseau permet aussi de se dédouaner des concepts d'historiens, qui sont aujourd'hui remis en cause, tel que l'encellulement. Il ne fait aucun doute que l'église ou l'aire

funéraire jouent un rôle de polarisation dans le regroupement de l'habitat. Mais, au même titre que le château, ces pôles traduisent un processus sur le temps long. Et il ne faut plus, désormais, penser ces concepts comme une réponse au découpage chronologique établi mais bel est bien au travers du système de peuplement pour pouvoir appréhender les dynamiques de l'habitat (Lauwers, 2013 : 318).

A travers ce cheminement nous avons pu entrevoir le renouveau de la question de l'habitat rural et de la notion de village, à travers l'œil de l'historien et celui de l'archéologue. Avant de se pencher sur la question des élites rurales et de leurs habitats, autre constituante du monde rural médiéval, il nous semble nécessaire de rappeler comment l'habitat s'organise dans l'ouest de la France. Les « pays » de l'Ouest sont caractérisés, aujourd'hui encore, par un habitat dispersé. Cette forme d'habitat peut également être reconnue comme un « village éclaté », terme repris de l'historien Daniel Pichot qui publie, en 2002, l'ouvrage *Le village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*. Bien que le premier Moyen Âge soit également une période de regroupement de l'habitat, comme l'a montré E. Peytremann, l'organisation type que présente D. Pichot dans son ouvrage est une forme qui semble apparaître entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le début du XII<sup>e</sup> siècle, époque où les centres paroissiaux se développent en tant que noyau d'habitat ; définition qu'il défend, en 2002, lors du colloque « La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle » à Rennes (Pichot, 2005 : 267). Selon lui, à partir du XI<sup>e</sup> siècle le regroupement d'habitat opéré autour du pôle religieux forme un bourg-centre qui est dénommé « bourg » dans l'Ouest. Malgré tout, une grande majorité de la population réside dans d'autres types de regroupements, qu'il nomme hameaux, pouvant être concurrents du bourg (Pichot, 2005 : 262-264). Or, les sources médiévales, pour le second Moyen Âge, ne font jamais état de hameaux. Au travers le corpus de manuscrits médiévaux que nous avons étudié, il a pu être dégagé la mention de *villaige* pour désigner ces centres de peuplement extérieurs au bourg<sup>10</sup>. Les données planimétriques anciennes, tel que le cadastre napoléonien relevé au XIX<sup>e</sup> siècle, témoignent de la complexité de cet habitat dispersé en distinguant « villages », « hameaux » et « bourg » (Pichot, 2002 : 188). La complexité de ce type d'organisation rurale n'avait pas intéressée les géographes de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à la différence de l'habitat groupé qui fut l'objet de plusieurs études afin de caractériser des schémas-types d'agglomérations rurales ; du point de vue des géographes, ces définitions ont donc souvent été floues. Pour le géographe Pierre

---

<sup>10</sup> Manuscrit 16 : [fol. 1\_v] « villaige de la Villimber », « villaige de la Magentay » ; Manuscrit 17 : « un villaige, mesure et tenue nommé et appellé vulgament Ville Bergeoul et Le Motay » ; Manuscrit 28 : [fol. 1\_v] « villaiges de Bolesc et Ville Pican ».

Bonnaud, le hameau devait caractériser un type de village caractéristique de l'Europe du nord ; organisé en ordre lâche, il devait s'opposer au finage ouvert en raison de sa morphologie et de son statut (Trochet, 2005 : 357 ; 2006 : 23). Le géographe Max Derruau, quant à lui, est le premier à avoir établi, en 1949, une distinction entre le village et le hameau sur la présence et la non-présence d'éléments de vies communautaires (église, marché, etc.) ; en d'autres termes, il voit à travers le hameau un lieu individualisé, tandis que le village caractérise un lieu de la communauté (Trochet, 2005 : 357 ; 2006 : 23). Ces définitions ne faisaient pas non plus l'unanimité chez les historiens comme Pierre Charbonnier qui, dans les années 1980, voyait une France de « communautés de hameaux » s'étendant de la Bretagne au Gévaudan. Plus récemment, le géographe et ethnologue Jean-René Trochet a pu établir une définition beaucoup plus précise de ces types d'habitats. Ce dernier enrichit la distinction établie par M. Derruau en mesurant le poids que représente l'un et l'autre à l'échelle du finage paroissial ou communal. De fait, il définit un village comme un « groupe de maisons ou de petite agglomération dont dépend l'organisation de tout ou partie du finage paroissial ou communal » (Trochet, 2006 : 24) et le hameau comme un « groupe de maisons inorganiques ou ne jouant qu'un rôle mineur dans l'organisation du finage » (Trochet, 2006 : 24). Nous garderons, ici, la définition de J.-R. Trochet dans cette distinction des types d'habitats des pays de l'Ouest.

- *Les élites rurales :*

L'implantation de l'habitat rural, le fait de bâtir, est le fruit d'une série de contraintes, d'intérêts et d'atouts. En d'autres termes, et nous l'avons vu, ces implantations revêtent de choix sociaux plus ou moins perceptibles et plus ou moins complexes. Des éléments peuvent être des attracteurs dans le cadre du regroupement de la population et, de fait, l'émergence des centres de peuplement (Pichot, 2005 : 267). Ces attracteurs, de natures diverses, peuvent être caractérisés par la présence de l'habitat d'une élite favorisant l'agglomération de l'habitat paysan. Percevoir le monde rural à travers ces habitats élitaires nous amène, dans un premier temps, à repenser cette notion d'élite. Nous devons ce terme aux sociologues de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, c'est le sociologue italien Vilfredo Pareto qui, en 1916, définissait cette notion en distinguant « l'élite » des « élites ». Bien que le second terme relevait plutôt d'une appréciation de leur pluralité de forme (les élites étant issues de diverses catégories sociales), il définissait l'élite comme un groupe inhérent à l'exercice du pouvoir



(Leferme-Falguières, Van Renterghem, 2001 : 58). Jusque dans les années 1970 cette notion avait subi de vives critiques de la part des historiens en raison de son incapacité à s'adapter à la recherche historique. Ces générations d'historiens ne pouvaient concevoir cette notion comme un objet historique puisqu'il n'était en aucun cas révélateur des hiérarchies sociales qu'il tentait d'étudier. L'élite, par son caractère hétérogène, devenait alors un « fourre-tout » et fut réduite au rang des chimères comme le soutenait l'historien Michel Vovelle en 1974 (Leferme-Falguières, Van Renterghem, 2001 : 60). Finalement, ce sont les travaux du sociologue Pierre Bourdieu, à la fin des années 1970, qui permirent de redorer le blason de ce concept. Pour lui, percevoir les élites dans une dimension politique et économique était bien trop réducteur puisqu'elle occultait, en grande partie, la pluralité de forme de cette notion. Ces critères ne percevaient plus les élites à travers une hétérogénéité catégorielle mais bien par la diversité présente au sein d'un même groupe social. De plus, ces critères suggéraient, pour le Moyen Âge par exemple, de définir les élites par le prisme des notions de noblesses ou d'aristocratie. Pour P. Bourdieu, et c'est ce qui correspond au renouvellement de cette notion, il est nécessaire de percevoir les élites à travers les critères de distinctions sociales. En d'autres termes, comment l'élite se définit comme une élite et, comment la société la définit comme une élite (Leferme-Falguières, Van Renterghem, 2001 : 61). Aujourd'hui, la thèse défendue par P. Bourdieu est un fait acquis si bien que l'historien Laurent Feller définissait, dans les années 2000, l'élite comme une minorité dirigeante caractérisée par une position sociale élevée et considérée comme tel par la fortune, le pouvoir, le savoir mais aussi par la reconnaissance d'autrui (Hurard, 2017 : 38). Les élites sont donc un groupe hétérogène qui évoluent indépendamment les unes des autres ; la recomposition de ce groupe est permanente, ce qui sous-entend qu'il est soumis à un nombre important de facteurs.

L'hétérogénéité catégorielle de ce groupe implique donc l'existence d'élite en milieu urbain et en milieu rural. Comme le rappelle l'archéologue Séverine Hurard, dans sa thèse soutenue en 2017 et portant sur l'*Archéologie des élites rurales ordinaires dans le Bassin parisien (III<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, la notion d'élites rurales permet de souligner la grande diversité des formes de domination en dehors des grandes élites aristocratiques qui sont bien mieux documentées. Cette notion englobe donc les élites paysannes, en outre des paysans plus fortunés, et les petites ou moyennes élites aristocratiques. Cette notion est une échelle en plus pour repenser la complexité des stratifications sociales dans le monde rural médiéval. Comme le suggérait déjà M. Bloch, dans *La Société féodale*, les classes dirigeantes ne sont pas nécessairement issues de la noblesse. Et la polysémie du terme noblesse, entre premier et second



Moyen Âge, ne pouvait envisager de réduire l'élite rurale à une noblesse vivant à la campagne. En effet, le terme noble, au premier Moyen Âge, ne caractérise pas un groupe défini et homogène mais relève plutôt d'un titre honorifique pour qualifier une personne. Le terme de noblesse prend réellement son sens, en terme d'entité sociale, dès le second Moyen Âge (Hurard, 2047 : 37-38). A l'instar de la notion d'élites, les élites rurales ont été un sujet d'étude en profonde recomposition entre les années 1990 et 2000 si bien que, en 2005, les Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran leur étaient consacrées ; ce colloque, mené sous la direction de François Menant et Jean-Pierre Jessenne, a notamment contribué à poser les bases de la définition que nous avons aujourd'hui de cette notion. Les premiers siècles du Moyen Âge, au moins jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, ont souvent été pensés comme une dualité entre seigneur et paysan sans en considérer les classes intermédiaires ; cette question a été longuement débattue dans *Guerriers et paysans (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, ouvrage de G. Duby, qui commençait à entrevoir des élites rurales à travers une élite chevaleresque que les sources nomment *milites* au lendemain de l'an Mil. La concession d'une terre noble, par un seigneur, en signe de reconnaissance devait permettre l'ascension sociale de ces nouvelles élites ; en d'autres termes les élites rurales étaient pensées comme interdépendantes de l'élite seigneuriale (Jessenne, Menant, 2007 : ). L'apport de l'archéologie, par l'intermédiaire de la fouille du site médiéval de Colletières à Charavines (Isère)<sup>11</sup>, a permis de repenser ces classes intermédiaires. La quantité d'objets recueillis sur le site (pas moins de 15 000 objets) a contribué à étudier ces « chevaliers-paysans » à travers leur culture matérielle révélant la grande diversité des formes d'habitats. A contrario, ces classes intermédiaires étaient mieux perçues pour le second Moyen Âge en raison de leur nomination dans les sources écrites. L'ensemble des travaux menés ces dernières décennies ont donc permis d'intégrer un large florilège de frange sociale entre paysannerie et seigneurie. (Jessenne, Menant, 2007 : ; Hurard, 2017 : 43-45). Pour définir, dans nos travaux, cette notion d'élites rurales, nous retiendrons la définition donnée par S. Hurard dans sa thèse et reprise des Actes de l'abbaye de Flaran.

- *Les habitats élitaires :*

---

<sup>11</sup> Site archéologique lacustre, situé sur le lac de Paladru à Charavines (Isère). Le site a été fouillé de 1972 à 2011 et se caractérise, entre autre, par une occupation élitaires du XI<sup>e</sup> siècle.

En 2018, paraissait *Pour une archéologie indisciplinée*, un ouvrage dirigé par Florence Journot et dédié à l'archéologue médiéviste Joëlle Burnouf. Dans celui-ci S. Hurard, Émilie Cavanna et Laure Cissé reprenaient les propos de J. Burnouf en proposant une publication au titre frappant « Les châteaux ça n'existe pas ! ». Se défaire du paradigme du château, comme lieu d'expression du pouvoir, doit permettre de percevoir toutes les réalités des lieux de domination en milieu rural pour le second Moyen Âge. Les chercheurs insistent également sur la nécessité de présenter ces lieux comme des habitats élitaires, l'habitat des élites rurales. À l'instar de la notion d'élites rurales, l'habitat élitair permet d'aborder la pluralité morphologique et statutaire de ces structures. Ces appréciations s'inscrivent donc dans la continuité des travaux menés, nous l'avons vu, sur la définition de ces élites rurales (Hurard, Cavanna, Cissé, 2018 : 204). Bien qu'il soit plus aisé de corréler les sources archéologiques à la documentation médiévale pour faciliter la détermination du statut d'un lieu pour le second Moyen Âge, le premier Moyen Âge a longtemps souffert de préjugés dans l'appréciation des habitats élitaires. Jusque dans les années 1960 la *villa* carolingienne était pensée comme un héritage de la période antique comme cadre fondateur des paroisses médiévales, où la résilience des *fundi* gallo-romains était surdéterminée. Ce problème d'interprétation résultait de l'appréciation, *stricto sensu*, de la *villa*. En effet, ce postulat pouvait être validé si l'on se concentrait sur les grands domaines carolingiens ; ces derniers étant, au regard des sources médiévales, considérés comme de véritables nœuds sociaux dans le regroupement de la population, d'une part, et la domination d'une élite sur les sphères paysannes, d'autre part. À travers les polyptiques de ces domaines, ce sont les gestions domaniales et le contrôle social qui pouvaient être mis en avant dans les études (Tange, 2017 : 147). Les travaux de l'historien Adriaan Verhulst ont permis, en 1966, de sortir de ce paradigme en réfutant l'idée d'une continuité entre le *fundus* gallo-romain et la *villa* carolingienne, tant sur le plan structurel que sur le plan statutaire. Plus tard, l'historien Gabriel Fournier confirma le renouvellement scientifique initié par A. Verhulst, dans la mise en place du cadre paroissial. En 1982, il insistait sur le fait que les grandes propriétés et les grandes exploitations, perçues à travers le grand domaine carolingien, n'avaient pas été les seules formes d'occupation du sol et, de ce fait les seules formes de domination dans un régime de domanialité. En d'autres termes, il soulignait l'hétérogénéité du terme *villa*, à l'instar de la notion d'élites rurales (Renard, 2010 : 155-156). À la lecture des travaux des historiens, il est possible de se rendre compte qu'il y a longtemps eu une confusion entre *fundus*, *vicus* et *villa* dans l'appréciation des formes de peuplement du premier Moyen Âge et la définition de l'assise territoriale des paroisses rurales. Ces termes ne sont pas, d'ailleurs, des cadres fermés puisqu'ils connaissent une certaine pluralité de formes et

il est nécessaire de recourir à une approche multiscalaire pour ne pas tomber dans des raccourcis historiques. Le *vicus* médiéval se définit comme une forme de concentration du peuplement dotée d'un pôle ecclésiastique et, de fait, englobe des *villae*. Selon son statut il peut avoir un rôle économique, politique et religieux beaucoup plus important s'il est assimilé à un chef-lieu de *condita*. Mais de manière générale, le *vicus* caractérise un finage composé d'habitats dispersés en villages ou en hameaux. La *villa* médiévale, quant à elle, est également un pôle de regroupement du peuplement mais dont l'assise est inférieure à celle du *vicus*. Son finage se compose d'une *domus* et d'un domaine exploité par un certain nombre de paysan relevant du *dominus* (Renoux, 2005 : 246, 255-257). Malgré tout, le statut de la *villa* reste encore très flou puisque sa pluralité de forme sous-entend des cellules territoriales de tailles variées directement liées au statut du *dominus*. Cette pluralité de forme peut être perçue à travers les travaux sur les économies domaniales et ainsi mieux envisager la polysémie de la *villa* du premier Moyen Âge. P. Toubert, en 2004, proposait de classer les *villae* selon trois types directement liées à leur statut domanial (Chouquer, 2020 : 286). G. Chouquer a su montrer l'importance du droit foncier dans la définition des régimes de domanialités durant les premiers siècles du Moyen Âge. Son récent ouvrage, *Dominer et tenir la terre dans le haut Moyen Âge*, publié en 2020 vient questionner toutes les formes de la propriété entre l'Antiquité tardive et le premier Moyen Âge. Cet ouvrage constitue un réel apport dans l'appréciation de ces habitats élitaires. En effet, les nombreux travaux ont permis de montrer que, quel que soit son statut, la *villa* était une unité domaniale tenue par une élite ; les travaux de G. Chouquer permettent désormais de s'interroger sur les modalités d'implantation et d'évolution de ces domaines dans une dimension juridique.

Partant de notre corpus de documents médiévaux, il nous est possible de dégager différents types de structures caractérisant des habitats élitaires. Ainsi distingue-t-on le manoir et les lieux dotés d'éléments défensifs<sup>12</sup>. Malgré tout, il ne s'agit pas des seules formes d'habitats pour le second Moyen Âge. Nous faisons le choix, ici, d'écarter les travaux sur les mottes castrales, forme d'habitat des XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles, pour nous consacrer davantage sur les manoirs et les notions de « maisons fortes ». Il est aujourd'hui admis qu'au lendemain du XIII<sup>e</sup> siècle s'opère un processus de désintérêt du statut militaire de l'habitat sur motte au profit d'un statut foncier s'affirmant par la résidence noble et par son cadre (Gaime, 2012 : 58). En 1984, se tenait le colloque fondateur de Nancy-Pont-à-Mousson théorisant *La maison forte au Moyen Âge*. Sous l'influence de l'historien Michel Bur, ce concept naissait dans une distinction de ce

---

<sup>12</sup> Manuscrit 27 : « le Vertbouays et le Veel Manoir et ajacens les ungs des aultres, douffves et clouaison anciennes », « maison et clouaison a manière de douffves et forteresse ».

qui n'est pas un château ni une maison plane. Malgré la qualité scientifique de ce colloque, la définition de ce type de structure était tout aussi floue que son terme la désignant. Dans l'introduction des Actes du colloque, M. Bur définissait ce concept par ce qu'il n'était pas ; à savoir un habitat dépourvu de fortification, et un habitat beaucoup plus fortifié (Bur, 1986 : 7). La prudence de cette définition pouvait ainsi englober un large corpus de site présentant un degré de fortification plus ou moins important, qu'elle soit en terre, en bois ou en pierre. Par ailleurs, ce colloque mettait également l'accent sur quelques critères marquant dans la morphologie de ces structures permettant ainsi de poser un cadre temporel à la maison forte. La présence de fossé permettait l'édification de plateforme qui tendait à se généraliser entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et le faible coup que représentaient ces dispositifs en faisaient les traits les plus représentatif de la maison forte (Litoux, Carré, 2008 : 81). Un paradigme était né. Et jusqu'à présent, le colloque de Nancy-Pont-à-Mousson demeure le seul colloque autour de ce concept. Ce paradigme est encore trop présent aujourd'hui et nombre d'historiens et d'archéologues y voient une tentative de castralisation de l'habitat des élites rurales. Malgré tout, la maison forte demeure un concept d'historien et l'importance des faits archéologiques vient remettre en cause la définition même de ce concept. Le fossé, par ses dimensions, symbolise en effet la domination d'une minorité de personnes en milieu rural mais il ne peut constituer le seul critère dans l'identification d'un habitat élitaires, qui plus est une « maison forte » (Hurard, Cavanna, Cissé, 2018 : 204). Nous rejoignons ainsi les constats de S. Hurard qui, dans sa thèse, s'alarment sur l'omniprésence de ce concept pour caractériser les structures médiévales vaguement fossoyées. Le concept de maison forte est un « collecteur hypertrophié », bien qu'il ait participé au renouveau lexicographique des formes d'habitats des élites rurales, il ne peut désormais plus convenir à définir un type de structure ce qui aurait pour conséquence d'occulter toutes les dynamiques du site étudié et les dynamiques de son insertion dans le territoire. Il nous semble bien plus judicieux de parler d'un habitat élitaires fossoyé ou un habitat élitaires plus ou moins fortifié, bien que la question de fortification devrait également être à nuancer, pour nous défaire de ce paradigme. Les sites élitaires connaissent une pluralité de forme et il est aujourd'hui nécessaire de les reconsidérer dans leur milieu afin de comprendre leurs modalités d'insertion dans des réseaux d'habitats et participer à leur interprétation sociale (Hurard, 2017 : 74 ; Hurard, Cavanna, Cissé, 2018 : 207). Il y a, aujourd'hui encore, un grand chemin à parcourir pour se défaire de ce concept. Une réelle approche épistémologique de la question, au regard des travaux des dernières décennies, pourrait permettre de mettre un terme à ce paradigme qui est bien trop souvent utilisé par facilité pour caractériser un site archéologique.

#### 4. *L'apport de quelques travaux universitaires à la question du monde rural médiéval*

Avant de clore ce premier chapitre, il nous semblait intéressant de revenir sur quelques travaux universitaires faisant, d'une part, appel au renouveau de la question des sociétés rurales médiévales que nous évoquions en première partie et, d'autre part, constituant un réel exemple dans l'étude monographique des terroirs médiévaux. En 2002 l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie publiait *Histoire des paysans français. De la Peste Noire à la Révolution*. Aucune synthèse de ce type n'avait été proposée depuis l'ouvrage dirigé par G. Duby et A. Wallon, *Histoire de la France rurale*, dans les années 1970. A travers cet imposant ouvrage, E. Le Roy Ladurie s'inscrit dans la continuité de nombreux de ses confrères ayant travaillé, à des échelles régionales, sur le monde rural. Lui-même avait soutenu, en 1966, une thèse d'Histoire rurale portant sur les *Paysans du Languedoc* confrontant approche historique et démographie pour recomposer l'essor du monde paysan entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1979, P. Charbonnier soutenait également une thèse d'Histoire rurale, *Une autre France, la seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. Bien que recentrant son propos autour des entités seigneuriales, P. Charbonnier s'inscrit dans la continuité des travaux de E. Le Roy Ladurie en présentant une approche globale du monde rural permettant de comprendre les essors économiques et démographiques inhérents aux périodes étudiées. Dans les années 1990, la moderniste Annie Antoine soutenait, à son tour, une thèse d'Histoire rurale, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude de la seigneurie et de la vie rurale dans une province de l'Ouest au dernier siècle de l'Ancien Régime*. Bien que son sujet sorte du bornage chronologique du Moyen Âge, nous mentionnons ses travaux tant ils représentent un intérêt pour démontrer cette tendance universitaire de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Que le monde rural soit perçu à travers l'œil des élites ou à travers l'œil des paysans, ces générations d'historiens ont systématiquement proposé une approche globalisante de ce sujet d'étude. Brassant un large corpus de sources historiques, il leur a été possible de percevoir l'évolution des sociétés rurales, les contraintes liées à leur statut respectif et leurs insertions sur les territoires étudiés. C'est d'ailleurs ce que reprend E. Le Roy Ladurie dans son ouvrage de 2002 où il mêle paléodémographie, économie rurale, système agraire, système de peuplement, etc. pour présenter cette Histoire du monde paysan. Malgré tout, ces générations ont, de manière quasi-systématique, cherché à aborder ces sujets d'études à une échelle régionale à suprarégionale. Il ne fait aucun doute que la recherche scientifique doit aboutir à une synthèse

des connaissances, mais les études de ce type ont, parfois, omis des cas particuliers contribuant à définir une norme générale (Leturcq, 2007 : 52). Nos interrogations sur la notion de rural en sont un très bon exemple. Les travaux d'un chercheur ont particulièrement retenu notre attention dans son approche des sociétés rurales médiévales puisqu'il se défait de cette héritage méthodologique. En 2007, Samuel Leturcq publiait *Un village, la terre et ses hommes. Tourry en Beauce (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, thèse qu'il avait soutenue peu de temps auparavant. Reprenant la définition du géographe Henri Elhaï, il insistait sur le fait que la monographie consistait à étudier des cas particuliers, des cas relevant d'une échelle locale. Il justifiait son choix en rappelant que pour définir un système il est nécessaire de décrire, de manière précise, les éléments qui en constituent la base (Leturcq, 2007 : 54). En d'autres termes, recourir à des études monographiques devra permettre de produire des synthèses régionales libérées de toutes généralités. Bien que l'intérêt de son étude reprenne, dans les grandes lignes, ceux de ses prédécesseurs (structure de peuplement, gestion des activités agricoles, etc.), S. Leturcq innove en orientant ses recherches dans une dimension comportementale des exploitants.

« Le principe micro-analytique permet de créer les conditions d'observation qui feront apparaître des formes, des organisations, des objets inédits » (Leturcq, 2007 : 56).

C'est donc à travers un territoire vécu qu'il propose une approche des sociétés rurales médiévales. Réfutant également le principe d'une méthode régressive se basant sur une période où les hiatus sont importants ou l'hétérogénéité des sources trop marquée, il insiste sur la nécessité de ce type d'étude pour des territoires qui possèdent une série documentaire importante afin d'éviter le recours aux généralités. C'est véritablement la recherche de cohérence géographique, issue des sources quelle que soit leur nature, qui doit justifier ce type d'étude monographique (Leturcq, 2007 : 63-64). Les travaux de ce chercheur connaissent déjà un parallèle outre-Manche avec les travaux du couple d'historien médiéviste Frances et Joseph Gies. La publication récente de la traduction en français de *La vie dans un village médiéval*, édité pour la première fois en 1975, permet donc d'aborder, sous le regard des historiens, l'organisation du village d'Elton, en Angleterre, au XIV<sup>e</sup> siècle. Bien que cet ouvrage se présente plus sous la forme d'une vulgarisation scientifique, il permet d'apprécier un territoire vécu afin de mesurer toute la complexité des structures de peuplement de l'époque.

## *Conclusion du chapitre 1*

Le cheminement de ce premier chapitre nous a permis de montrer l'importance des années 1990 et 2000 dans le renouvellement de la question sur les sociétés rurales médiévales. Il est, aujourd'hui, plus que nécessaire de se défaire des paradigmes de nos prédécesseurs qui constituent de réelles brides dans une approche lexicographique d'un tel sujet d'étude. De même, il n'est plus question de percevoir le monde rural sous un seul et même prisme qui viendrait occulter toute la complexité de ces sociétés. L'apport notoire de l'archéogéographie, une approche multiscalaire ainsi que la nécessité de mise en réseau des habitats a permis de passer d'un territoire figé, voir immuable, à un territoire en mouvement, un territoire auto-organisé.

## Chapitre 2 : Sources et méthodes

S. Leturcq l'avancait dans sa thèse, prétendre à une étude monographique d'un terroir implique pour les chercheurs de disposer d'une série documentaire et archivistique la plus complète possible afin de mesurer au mieux les évolutions et toutes les complexités de l'organisation de ce dernier. Ce qui fait la richesse d'une étude monographique, c'est bel et bien de s'intéresser à un territoire vécu, un territoire au sein duquel une communauté concentre son activité. Nous l'avancions déjà dans le cadre de notre mémoire de Master 1, l'étude des élites rurales médiévales ne peut se faire sans une approche, plus ou moins exhaustive, de la documentation qu'elles ont créée et rendue au cours du Moyen Âge. Malgré tout, cette documentation ne permet pas seulement d'aborder la propriété foncière des élites comme l'ont montré les nombreux travaux portés par les historiens ruralistes, par exemple. Les renouvellements méthodologiques opérés depuis les années 1980 et 1990, nous permettent aujourd'hui d'affirmer qu'il est plus que nécessaire d'avoir une bonne connaissance de ces sources et d'y recourir, pour mener à bien une étude sur les sociétés rurales en archéologie médiévale. Il ne fait nul doute que ce type de documents se prête beaucoup mieux à une étude sur le second Moyen Âge tant elles sont abondantes, bien que de grandes disparités de conservation soient perceptibles au sein d'un même territoire. Nous le rappelions en introduction de ce mémoire, le travail effectué dans le cadre de notre Master 1 avait permis une approche géohistorique des possessions seigneuriales et élitaires sur le territoire communal de Trans. Nous ne nous étions intéressés, toutefois, qu'à l'insertion des élites sur le territoire et l'évolution de leur patrimoine foncier sans pouvoir mesurer l'évolution des sociétés rurales. Reprenant les bases établies dans notre précédent travail de recherche, nous avons considérablement enrichi notre corpus permettant d'intégrer à notre étude, le territoire de la forêt de Villecartier, tout en cherchant à nous interroger sur la place qu'occupait Trans à l'échelle de la Haute-Bretagne. Mêlant sources planimétriques, sources archéologiques et sources écrites, il nous a été possible d'établir une méthodologie afin de faire apparaître des formes, des organisations et des objets inédits, principe de la micro-analyse défendu par S. Leturcq. Abordant le territoire de Trans sur un « long » Moyen Âge, il est tout à fait normal qu'un clivage se soit opéré entre les données relatives au premier Moyen Âge et celles inhérentes au second. Nous ne traitons ainsi pas des mêmes objets avec ces sources et tentons, ainsi, de répondre au constat fait en 2002 par A.



Antoine dans *Le paysage de l'historien* en tentant de proposer une articulation entre l'objet de l'historien et l'objet de l'archéologue.

### 1. *Le corpus de sources :*

Notre corpus de sources se divise en trois grandes catégories : les sources écrites, les sources planimétriques et les sources archéologiques. La constitution de ce dernier a reposé sur une interrogation des bases de données des Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, des Archives Nationales, ainsi que de la base de donnée Patriarche (pour les sources archéologiques seulement). Pour ce faire, nous avons réutilisé une méthode mise en place l'année dernière dans le cadre de notre Master 1. Dans un premier temps, l'interrogation des bases de données a donc pu être opérée par l'intermédiaire de mots-clés désignant d'anciennes formes du nom de la paroisse (*Traan, Trana*), le nom des seigneuries évoluant sur le territoire de Trans (Trans, la Chesnelaie, la Villarmois, etc.), ou le nom des tenants-fiefs pour le second Moyen Âge (du Boisbaudry, de Romillé, de la Villarmois, Rouxel, etc.). Dans un second temps, afin de dégager des données relatives à la forêt de Villecartier, les bases de données ont été interrogées avec les termes désignant cet espace (Villecartier, *Villequartiez*) ou des droits y étant accordé (usages Villecartier, chasse Villecartier, etc.). Chacune des sources écrites, couvrant notre cadre chronologique, a fait l'objet d'une couverture photographique permettant une étude *a posteriori* et une transcription en a été proposée. L'ensemble de ces transcriptions ont été compilées dans le Volume 3 de ce mémoire de recherche. Concernant les sources planimétriques anciennes, l'interrogation des bases de données a pu être opérée avec le nom de la paroisse mais également par l'intermédiaire du nom des voies traversant le territoire de Trans (Grande route de Saint-Malo à Antrain).

- *Les sources écrites (sources manuscrites, sources imprimées) :*

Afin d'aborder les sources écrites, il nous a semblé bon de reprendre une typologie inhérente au travail de l'historien. Nous appuyons donc notre classification sur la collection d'ouvrages dirigée par Léopold Genicot « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », paru dans les années 1970 et 1980. Au vu de l'exhaustivité des sources dépouillées entre le

Master 1 et le Master 2, nous avons également souhaité réaliser un inventaire descriptif des cotes consultées dans chaque fond d'archives. La grande majorité des sources écrites que nous avons pu étudier relève de l'autorité seigneuriale et, une minorité, de l'autorité ducal et est datée du second Moyen Âge. Travaillant sur la Haute Bretagne, nous avons pu apprécier un corpus écrit exclusivement en moyen français. Il faut, toutefois, rappeler que la toponymie et l'anthroponymie permettent d'attester que le breton a été utilisé et parlé jusque dans les territoires orientaux du duché de Bretagne avant de reculer, petit à petit, vers l'est. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, l'administration du duché est divisée entre Haute et Basse-Bretagne marquant une grande disparité linguistique à l'échelle du territoire. À l'échelle des évêchés, ceux situés à l'est (Rennes, Dol et Saint-Malo) accueillent une population francophone ; ceux situés « au centre » de la Bretagne (Saint-Brieuc, Vannes) accueillent une population mixte où la linguistique est tantôt bretonne, tantôt francophone ; les évêchés occidentaux (Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier) voient une population majoritairement bretonnante. Malgré cette grande diversité, le moyen français semble s'être généralisé à une grande partie des sources médiévales laïques, grâce à l'influence de la grande aristocratie bretonne. Les sources ecclésiastiques, quant à elles, connaissent une évolution nuancée en raison d'une surreprésentation du latin puis, aux derniers siècles du Moyen Âge, une utilisation mixte du latin et du moyen français (Jones, 2004 : 367-369). Par ailleurs, au regard de notre corpus, nous pourrions être surpris de l'absence de documents antérieurs à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, seulement quatre documents concernent les décennies 1380 et 1390<sup>13</sup>. Nous pourrions étendre ce constat à une grande majorité des paroisses rurales sur l'emprise du duché de Bretagne. Afin de mieux comprendre cette grande disparité de conservation, il faut revenir à l'émergence de la Chambre des Comptes, organe constituant de l'État de Bretagne. Celle-ci, telle qu'elle est organisée dans les derniers siècles du Moyen Âge, est le fruit de la politique des Montfort qui accèdent au titre de duc de Bretagne à la suite de la Guerre de Successions (1341-1365) en la personne de Jean IV dit le Conquérant. Cependant, il faut rappeler qu'une commission avait pu exister au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Son état était, pourtant, embryonnaire et son manque de régularité dans la périodicité de ses réunions ne permettait pas un enregistrement concret de toute la documentation administrative et financière du duché. L'existence de la Chambre des Comptes est mentionnée pour la première fois en décembre 1369. Siégeant d'abord à Vannes, elle est ensuite transférée à Nantes à partir de 1492 (Kerhervé, 1987 : 344-351). Malgré quelques contentieux entre le pouvoir ducal et la Chambre, que nous n'évoquons pas ici, il faut reconnaître que cette instance s'est attachée à la défense

---

<sup>13</sup> Il s'agit du Ms 10 (1392), du Ms. 21 (1383), du Ms. 33 (1397) et du Ms. 34 (1397).

des intérêts du duché et à l'enregistrement de l'ensemble de la documentation administrative et financière du duché ; son efficacité fut reconnue par le roi Charles VIII lorsque la Bretagne fut rattachée à la Couronne (Kerhervé, 1987 : 405). Ces quelques rappels historiques permettent donc d'apporter un nouveau regard sur la qualité de notre corpus et son exhaustivité pour les derniers siècles du Moyen Âge.

Notre corpus de sources écrites est composé de trente-cinq manuscrits originaux dont il est intéressant de souligner la grande qualité de conservation. Il est majoritairement composé d'aveux et de minus que l'on pourrait classer dans les Sources administratives émanant d'une autorité civile. Cet ensemble documentaire concerne exclusivement la paroisse de Trans et est issu des AD 44. Il couvre une période s'étalant de 1383 à 1540. Ce type de document présente un grand intérêt pour l'étude de la vie rurale en raison de la description des biens propres (habitations, bois, étangs, etc.), des redevances et de la mention des personnes devant s'en acquitter. Les aveux, qui correspondent à un acte par lequel un vassal déclare qu'il tient un bien en fief de son suzerain, représentent 51% de notre corpus. Les minus en représentent 22% ; ces derniers correspondent à des déclarations établies par les héritiers d'une élite seigneuriale ou roturière afin de s'acquitter des droits de rachat. Le droit de rachat est perçu par un suzerain lorsqu'un fief et/ou une terre tenue en censive changeait de main ; il équivaut à une année de revenus. Il faut également compléter cette catégorie avec trois autres documents. Le premier concerne la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, un document du XV<sup>e</sup> siècle conservé aux AD 44 ; le second concerne un hommage relatif aux droits d'usages dans la forêt de Villecartier, conservé aux AD 35 et daté de 1489 ; le dernier concerne une enquête autour des droits d'usages dans la forêt citée précédemment, également conservé aux AD 35, il est daté de 1490. Viennent ensuite des documents que nous classons dans la Correspondance et relevant de lettres officielles. Celles-ci correspondent à 14% de notre corpus et concernent la forêt de Villecartier. Nous retrouvons ici un mandement du duc François II, daté de 1478 et conservé aux AD 35 ; ce type de document correspond à un commandement donnant l'ordre d'exécuter quelque chose, une enquête dans le cas présent. Un second document concerne une lettre de réclamation du seigneur de Sacey adressé au chancelier de Bretagne pour s'acquitter de ses droits en ladite forêt, daté de 1484, il également est conservé aux AD 35. Les trois derniers documents, conservés aux AN et datés de 1488, concernent des avis de réception de droits d'usages en cette forêt, adressés à la sénéchaussée de Fougères et à la Chambre des Comptes de Paris. Nous classons notre dernier manuscrit dans les Sources juridiques ; il s'agit d'une

lettre de rémission du duc François II, conservée aux AD 44 et datée de 1460, relative à des délits commis en la forêt de Villecartier.

Type	Obs.	Nb.	%	Lieu de conservation
Sources administratives	Aveu	18	<b>51%</b>	AD 44
	Enquête administrative	1	<b>3%</b>	AD 35
	Minu	8	<b>22%</b>	AD 44
	Relevé de feux	1	<b>3%</b>	AD 44
	Hommage	1	<b>3%</b>	AD 35
Correspondances	Mandement	1	<b>3%</b>	AD 35
	Réclamation	1	<b>3%</b>	AD 35
	Rapport	3	<b>9%</b>	AN
Sources juridiques	Lettre de rémission	1	<b>3%</b>	AD 44

Tab. 1 : Tableau récapitulatif des types de sources écrites (sources manuscrites).

À travers l'ensemble documentaire relevant des sources administratives, et en particulier les aveux et les minus, notre intérêt s'est particulièrement porté sur la description du patrimoine foncier des seigneuries. En dehors de la mention des biens propres, il a été intéressant de relever le poids de la rente foncière par fief et la mention des contribuables. Ces derniers sont, dans la documentation, divisés en deux catégories : les personnes *étagiers* et les non-*étagiers*. Les premiers désignent les sujets résidant sur l'emprise d'un fief et sont souvent mentionnés par l'intermédiaire du chef de feu. Les seconds désignent uniquement des personnes qui possèdent des biens fonciers sur l'emprise d'un fief. Ces mentions ont un double intérêt pour mesurer les dynamiques du peuplement, nous y reviendrons dans un second temps. Afin de juger de la qualité de notre corpus, il a été primordial de s'interroger sur les acteurs ayant produit ces différents documents et d'évaluer la mention des biens propres, des redevances foncières et des contribuables. Les sources administratives recouvrent une grande diversité d'élites occasionnant une certaine disparité dans la forme des documents qu'elles ont produits. Cette disparité a un impact direct sur l'intérêt que représente le document. De cette manière, un certain nombre de manuscrits ont été considérés comme des « sources de second plan » ; nous reprenons, ici, un constat que P. Charbonnier faisait dans sa thèse. En effet, ce type de déclaration concerne, pour la majorité, des aveux de tenants-fiefs qui n'ont qu'une faible valeur pour l'histoire rurale en raison du caractère sommaire des descriptions. Par ailleurs, ils n'ont apporté aucune information sur les dynamiques de peuplement et l'évolution du patrimoine foncier des élites rurales (Charbonnier, 1980 : 22). Cinq manuscrits de notre corpus sont concernés par cette appréciation : deux aveux des recteurs de Trans, datés de 1392 et 1462

(Ms. 10 ; Ms. 11) ; l'aveu du presbytère par Bricette de Tréal, daté de 1506 (Ms. 29) ; deux aveux sur tenures diverses, datés de 1397 (Ms. 33 ; Ms. 34). Ces deux derniers documents auraient pu présenter un certain intérêt puisqu'ils sont relatifs à des biens propres (terres arables et non arables). Malheureusement, les données qui y sont présentées ne permettent pas d'envisager un géoréférencement en raison d'un mauvais état de conservation et d'un manque de précision sur l'emprise du patrimoine foncier. Une autre partie du corpus a été considérée comme des « sources intermédiaires ». Nous choisissons, ici, d'employer ce terme pour caractériser des documents qui ne remplissent pas tous les critères d'évaluation de qualité évoqués ci-dessus, représentant six manuscrits de notre corpus. Pour le premier, l'aveu de l'Abbaye-sous-Trans rendu en 1473 (Ms. 12), bien que la mention des biens propres permette un référencement géographique, aucune mention n'est faite sur une quelconque rente foncière ou une énumération de contribuables. À la différence des cinq autres manuscrits où la rente foncière et les contribuables sont mentionnés alors que la description des biens propres ne permet pas un référencement géographique. Il s'agit ici du minu rendu par Jean Derzac, seigneur de Vauruman en 1463 (Ms. 18), du minu de l'hébergement de Villaudon rendu en 1383 (Ms. 21), des minus de l'hôtel de Villaudon rendus en 1415 et 1416 (Ms. 22 ; Ms. 23) ainsi que le minu rendu en 1415 par Simon de Langan, seigneur des Portes (Ms. 30). Lorsque les manuscrits remplissaient tous les critères évoqués, c'est le cas pour quinze d'entre eux, ils ont pu être considérés comme des « sources de premier plan ». De cette approche qualitative des sources, il est possible de faire deux constats. Dans un premier temps, la majorité des minus sont classées dans les sources intermédiaires. Ce classement semble être inhérent à la nature même de la minu puisque l'accent y est mis sur un inventaire des redevances foncières perçues sur une année pour pouvoir s'acquitter du droit de rachat. Nous avons cru bon d'envisager la dimension chronologique du document, en raison de l'accroissement des descriptions faites au sein de ce type d'acte à la fin du Moyen Âge. Ce postulat ne peut être valable au regard de notre corpus. Le Ms. 18 est daté de 1463 et entre dans la présente catégorie ; or ce n'est pas le cas des Ms. 24, Ms. 25 et Ms. 31, datés de 1465 et 1493, ces minus sont classés dans les sources de premier plan. Dans un second temps, les sources de second plan concernent exclusivement des aveux relatifs à des biens ayant une faible étendue et couvre un large cadre chronologique. Notre travail de Master 1 nous avait permis d'identifier un certain nombre de patrimoines fonciers et de domaines pour lesquels aucuns aveux n'étaient conservés. Il est possible d'expliquer cette absence par le statut de ces biens propres. En effet, la Chambre des Comptes de Bretagne n'a reçu des aveux que pour les biens tenus du duc ; ce qui n'est pas le cas pour le patrimoine tenu d'un seigneur (Nassiet, 2012 : 33). Une grande majorité de ces biens sont tenus

de la seigneurie de Trans en tant que juveigneur d'aîné. L'article 330, de la Coutume de Bretagne, précise qu'il s'agit d'un type de tenue noble de biens (domaine, lieu noble ou fief) à charge de foi et d'hommage par les puînés vassaux (ou leur descendants) à son aîné seigneur. Le recours aux aveux de la seigneurie de Trans s'est donc avéré d'une grande utilité ; et notamment ceux datés de 1501 (Ms. 26), de 1525 (Ms. 27) et de 1540 (Ms. 28).

Manuscrit (Ms.)	Type	Mention		Catégorie
		Red. fonc. / contribuables	Données géoref.	
10 ; 11 ; 29 ; 33 ; 34	Aveu	✘	✘	Second plan
12	Aveu	✘	✓	
18 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24	Minu	✓	✘	Intermédiaire
13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 19 ; 20 ; 26 ; 27 ; 28 ; 32 ; 34	Aveu	✓	✓	Premier plan
24 ; 25 ; 31	Minu	✓	✓	

Tab. 2 : Tableau de synthèse de l'approche qualitative des sources administratives (aveux et minus)

Il ne nous a pas été possible de réaliser une approche similaire avec les autres manuscrits de notre corpus d'étude. En effet, ces derniers ne traitaient pas du même objet que les aveux et les minus et ne concernaient pas le même territoire. Il a donc été nécessaire de se concentrer sur la nature de l'objet traité pour mesurer la qualité du document. La *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*<sup>14</sup> concerne un relevé de feu du début du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, en réalité, d'un recensement de la population par paroisse à l'échelle du duché de Bretagne qui fut ordonné par le duc Jean V le 9 janvier 1426. Il n'est pas question de remettre en cause la qualité d'un tel document qui émane directement de l'autorité ducale. Bien que des erreurs peuvent être présentes dans ce document, lorsque les enquêteurs n'ont pas réalisé directement un recensement de la population, il n'en demeure pas moins d'une très grande qualité puisqu'il permet de calculer le fouage, un impôt perçu sur les feux qui est levé annuellement à partir de 1420 (Kerhervé, 1987 : 581). Dans la continuité de cette évaluation il est possible d'y adjoindre les deux manuscrits signés de la main du duc François II. Nous retrouvons, d'une part, la lettre de rémission accordée en 1460 (Ms. 1) relative à des délits commis dans la forêt de Villecartier. Bien que ce document témoigne d'un fait ponctuel, en l'occurrence des vols de porcs, il permet de mettre en lumière des pratiques souvent absentes en raison du degré de conservation des

<sup>14</sup> Le Volume 3 ne présente que quelques extraits choisis de manière arbitraire.

sources médiévales (Duceppe-Lammare, 2006 : 55). D'autre part, le mandement pour l'enquête sur des droits d'usages en la forêt de Villecartier est également d'une grande qualité historique permettant d'envisager l'ouverture du domaine ducal aux élites rurales. Il en est de même pour l'hommage des droits d'usages en la forêt de Villecartier. Ce type de document permet de décrire l'usufruit dont dispose une élite sur un territoire donné. Enfin, les correspondances rejoignent le constat effectué sur le document précédent. La qualité historique de ces documents ne peut être remise en cause en raison des destinataires, la Chambre des Comptes du duché de Bretagne, d'une part, et du royaume de France d'autre part.

Nous déplorons, dans ce travail, de ne pas avoir pu consulter et dépouiller un certain nombre d'archives ecclésiastiques et monastiques. Dans le cadre de notre Master 1, le domaine et lieu noble de l'Abbaye-sous-Trans avait retenu notre attention en raison du potentiel monastique qu'ils représentaient. Nous avons posé l'hypothèse d'une ancienne possession de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur en raison, d'une part, de sa représentation par son réseau de prieuré dans l'évêché de Rennes et, d'autre part, par la perception de dîme sur la paroisse de Trans jusqu'à la Révolution. Par manque de temps, il ne nous a pas été possible de consulter le *Livre Noir* de l'abbaye (cartulaire). Nous avons donc tenté de combler ces lacunes en recourant aux travaux de Jérôme Beaumon sur l'expansion du réseau de prieurés de l'abbaye dans l'évêché de Rennes (Beaumon, 2006). Toutefois, ce travail a bénéficié de l'apport du *Livre des usages* de l'église cathédrale de Rennes<sup>15</sup>, un document compilé en 1415 et conservé aux Archives diocésaines de Rennes (cote AA3). Ce document a pu apporter quelques précisions sur la nomination du recteur à la cure de Trans par l'église cathédrale de Rennes mais surtout mettre en avant une nouvelle forme de nomination de la paroisse « *Traan le Dolant* » qu'il nous a été possible de corréler à notre approche paléodémographique. Nous avons également complété notre corpus de sources ecclésiastiques avec les *Pouillés de la province de Tours*, publié en 1903 par Auguste Longon. Ce document compilait les comptes du diocèse de Rennes pour l'année 1330<sup>16</sup> ; il représentait un certain intérêt, notamment sur les redevances fiscales perçues par l'évêché sur la paroisse de Trans. Il a également permis de compléter les données issues du *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, publié sous six volumes entre 1880 et 1886 par Amédée Guillotin de Corson. Ce second document proposait une approche diachronique de l'évêché de Rennes en compilant un large corpus de sources médiévales et

---

<sup>15</sup> Nous souhaitons, à nouveau, remercier Emmanuel Grélois (Université Rennes 2) pour la communication de la transcription du manuscrit, notamment du folio 42.

<sup>16</sup> Les pages 173 et 178 nous ont particulièrement intéressées ici en raison des précisions apportées sur la paroisse de Trans.



d’Ancien Régime. Par ailleurs, nous avons procédé à un dépouillement du *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes*, édité en 2015 par Chantal Reydellet, Monique Chauvin-Lechaptois et Julien Bachelier. Ce dernier s’est avéré infructueux en raison de l’absence d’obédiences de cette abbaye sur notre secteur d’étude. Nous avons dû recourir à deux travaux universitaires dans l’appréciation des possessions monastiques des abbayes de la Vieuville et du Mont-Saint-Michel afin de recontextualiser certaines obédiences et/ou granges monastiques en lien avec notre analyse des réseaux routiers. D’une part, nos recherches se sont appuyées sur les travaux réalisés par Mathilde Julienne dans le cadre d’un Master 2 en Histoire médiévale ; ce mémoire soutenu en 2018 sous la direction de Florian Mazel porté sur les obédiences de l’abbaye du Mont-Saint-Michel (Julienne, 2018)<sup>17</sup>. D’autre part, nous avons bénéficié des apports de données issues d’un travail de thèse en cours de réalisation par Fadila Hamelin, sous la direction de Pierre-Yves Laffont, portant sur les granges cisterciennes en Bretagne entre les XII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>18</sup>.

Dans le cadre de notre intérêt porté aux élites rurales, nous nous sommes interrogés sur leur place à l’échelle du duché. Comme nous l’avons mentionné précédemment, nous avons pu constituer un large corpus de sources administratives, qu’il est possible de classer dans la sous-catégorie des sources statiques. Nous avons complété ces données par l’apport de sources dynamiques constituant des registres de la noblesse. Pour ce faire, nous avons pu consulter un certain nombre de montres de la noblesse conservées aux AD 35. Ce type de document est, par définition, un recensement de troupes du ban et de l’arrière-ban dans le cadre du service militaire que doivent les nobles à leur suzerain. Dans ce dépouillement, nous avons souhaité élargir notre champ de recherche en raison de l’étendue du patrimoine foncier des seigneuries présentes sur le territoire de Trans ; par exemple, la famille du Boisbaudry est seigneur de Trans mais également seigneur du lieu éponyme en la paroisse de Rimou (ancien évêché de Dol). Pour cette raison, nous avons d’abord consulté les cinq montres issues du fonds La Borderie et conservées sous la cote 1F 1124. Celles-ci concernaient les évêchés de Vannes (datée de 1477) et de Léon (datée 1503), le château de Tonquédec (datée de 1595), une revue menée à Redon (datée de 1595) et une menée à Rennes (datée de 1596). S’en est suivi la consultation d’une montre, datée du 9 mars 1472, réalisée au sein de l’évêché de Saint-Malo ; celle-ci est conservée sous la cote 2F 4. Une septième montre a été consultée sous la cote 2F 33 et concernait l’évêché

---

<sup>17</sup> Cet apport a permis de recontextualiser l’ancien prieuré de Mont Rouault sur la commune de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

<sup>18</sup> Cet apport a permis de recontextualiser la grange viticole de Dol (Dol-de-Bretagne), la grange de Tréméhin (Bagger-Pican), celles de La Bigottière (Épiniac) et de La Hairière (La Boussac).



de Rennes, datée de 1557. L'ensemble de ces recherches n'a pas permis de répondre à nos attentes. En effet, dans ce corpus documentaire, nous n'avons pas pu identifier de mentions des seigneuries et/ou des familles nobles évoluant sur le territoire de Trans. Un dernier document a pu retenir notre attention, il s'agissait de *La montre des gentilshommes de l'évêché de Rennes de 1541*, publié par Gérard Sèvegrand en 1993 et 1994. Cette montre nous a apporté de nombreuses informations sur la valeur militaire des seigneurs de la Chesnelaie. Enfin, dans la continuité de notre Master 1, nous avons porté notre intérêt sur la *Réformation de la noblesse de Bretagne*. Les enquêtes des années 1420, ordonnées par le duc Jean V, et celle des années 1510, ordonnées par la duchesse Anne, ont permis de suivre les grandes lignes de l'évolution seigneuriale et élitaires au sein du territoire de Trans. Conservés à la BNF sous les cotes F 8311 et F 22321, ces documents ne sont pas des originaux ; il s'agit, pour le premier, d'une copie d'Ancien Régime et, pour le second, une copie réalisée en 1901. Le recoupement de l'ensemble des sources de notre corpus ont permis de mettre en évidence des erreurs dans la graphie de certains lieux nobles et dans l'écriture du nom des élites. Il nous semble important de souligner, ici, que ce type de source ne peut représenter une source fiable dans le cadre d'étude sur les élites rurales. Notre travail a pu révéler que ces copies, malgré l'intérêt qu'elles peuvent représenter, doivent être considérées comme un guide et que le recours à des sources originales doit permettre de combler les erreurs et lacunes de tels documents.

Nos sources écrites comptent quelques sources narratives relatives à l'histoire de Bretagne. Nous y retrouvons ainsi : *Les Annales de Flodoard*, éditées en 1905 par Pierre Lauer ; la *Compilation des cronicques et ysotres des Bretons* de Pierre Lebaud, éditée en 2018 par Karine Abelard ; *l'Histoire de Bretagne* de Dom Guy-Alexis Lobineau, publiée en 1707 ; les *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* de Dom Pierre-Hyacinthe Morice, publié entre 1742 et 1746 ; le *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* de Jean Ogée, publié en 1778. Cet ensemble documentaire présente un intérêt secondaire dans nos recherches. Ces documents ont été utilisés, d'une part pour apprécier le contexte ecclésiastique sur notre zone d'étude et, d'autre part, pour réfuter le lieu de la bataille de 939, attribué à Trans jusqu'à récemment.

Dans le cadre de nos recherches nous avons pu identifier, aux AD 35, un ensemble de liasses parchemins et de liasses manuscrits originaux. Ces dernières sont conservées sous la cote 177 J et réparties à travers onze sous-cotes. L'absence d'information dans la fiche descriptive nous a incité à dépouiller cet ensemble documentaire afin d'identifier des informations complémentaires aux dynamiques de peuplement au sein du territoire communal

de Trans. Ces recherches n'ont pas été fructueuses dans le cadre de notre sujet d'étude. En effet, l'entièreté de ces liasses couvre une période s'étalant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et concerne des papiers de familles (actes notariés, contrats de ventes, procès-verbaux d'adjudication, testament, etc.) pour le canton de Pleine-Fougères et de Bazouges-la-Pérouse. Enfin, nous avons écarté la majorité des inventaires villageois (inventaires après décès, registres paroissiaux, etc.) pour la paroisse de Trans. Bien que ce type de document aurait pu nous apporter une grande quantité d'information sur l'organisation, nous n'avons pas pu identifier de document répondant au cadre chronologique que nous avons fixé pour notre étude.

Série	Cote	Sous-cote	Observations
<b>B</b>	4B 43	5	Registre d'audience de la seigneurie de la Chesnelaie et des seigneuries relevant de la famille du Boisbaudry - XVII <sup>e</sup> s.
		6	Registre de la seigneurie de Trans - XVII <sup>e</sup> s.
<b>E</b>	2E C 69	/	4 pièces parchemins concernant les droits d'usages de la seigneurie de Sacey en la forêt de Villecartier (1 aveu, 1 réclamation, 1 enquête et 1 mandement de François II) - 1484 à 1490.
	2E L 47	/	Rentiers de la seigneurie de Trans - 1649 à 1758.
	2E L 48	/	Rentiers de la seigneurie de Trans - 1759 à 1783.
	2E L 49	/	Rentiers de la seigneurie de Trans - 1746 à 1755.
	2E L 49	/	Rentiers de la seigneurie de Trans - 1746 à 1755. 2 réformations de fiefs (le Grand Fief de Trans, la Bertrie) - fin XVI <sup>e</sup> s.
	2E L 54	/	Terrier et rentier de la seigneurie de la Chesnelaie - 1588.
	2E R 358		9 liasses (parchemins et papiers) concernant la famille Rouxel. Une liasse concerne l'extrait baptistaire de Julien Rouxel en la paroisse de Trans - XVIII <sup>e</sup> s.
	2E V 9	/	Mention de la paroisse de Trans dans la fiche descriptive. Mauvais classement des archives, cette cote concerne les seigneuries du Boudu et du Cage en Pleuguenec - XV <sup>e</sup> s.
<b>F</b>	1 F 216	/	Fond La Bigne-Villeneuve : Notes manuscrites diverses du <i>Dépouillement d'Ogée</i>
	1F 1124		Fond La Borderie comprend cinq rôles de montre dont : - <i>Montres générales de l'évêché de Vannes - 1477 ;</i> - <i>Montres générales des nobles, annoblis et tenans fiefs nobles en l'évêché de Léon - 1503 ;</i> - <i>Montre du château de Tonquédec - 1595 ;</i> - <i>Montre et revue à Redon de 30 arquebusiers sous le sieur de Talhouet, commandeur de ladite ville pour le duc de Mercœur - 1595 ;</i> - <i>Montre et revue de 50 arquebusiers à Rennes commandé par Jean Gentil, sieur du Fort, capitaine - 1596.</i>
	1F 1709	/	Fond Étasse : Carnet de notes sur la noblesse bretonne dont le marquisat de la Chesnelaie et la baronnie de Trans.
	2F 4	/	<i>Montre des nobles à l'archidiaconé de Dinan en l'évêché de Saint-Malo - 9 mars 1472.</i>
	2F 33	/	<i>Montre du ban et de l'arrière ban de Rennes - 1557.</i>
<b>J</b>	4J 339	/	Fond Joseph Bouillon : Compilation documentaire relative à la commune de Trans.
	117J	1 à 11	Documents de familles résidant à Vieux-Viel, Trans, Sougéal, Pleine-Fougères, Bazouges-la-Pérouse, Antrain. Comprend des contrats de ventes, des testaments, des actes notariés, des procès-verbaux d'enchères et d'adjudication, etc. - fin XVII <sup>e</sup> s. à mi-XX <sup>e</sup> s.

Tab. 3 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées aux AD 35, dans le cadre du M1 et M2.

Série	Cote	Sous-cote	Observations
<b>B</b>	B757	/	Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Rennes (aveux). 2 parchemins consultés et étudiés - 1392 et 1462
	B2173	1	Tenue du domaine de l'Abbaye-sous-Trans par la famille Rouxel. 2/2 parchemins étudiés - 1408 et 1473.
		2	Seigneurie de la Chesnelaie (aveux et minus). 4/10 parchemins étudiés - 1467 à 1556.
		3	Baillage des fiefs du Mottais et de la Ville Berger par les de Sevedavy et Derzac (aveux et minus). 4/4 parchemins étudiés - 1406 à 1500.
		4	Seigneurie de Trans (aveux et minus). 6/6 parchemins étudiés - 1383 à 1502.
		5	Presbytère de Trans (aveu). 1/1 parchemin étudié - 1506.
		6	Seigneurie de Trans (aveux et minus). 3/4 parchemins et 1/1 document papier étudiés - 1525 à 1757.
		7	Baillage de la seigneurie des Portes en la paroisse de Trans (aveux et minus). 3/3 parchemins étudiés - 1415 à 1473.
		8	Baillages divers en la paroisse de Trans dont un document de la seigneurie de Landal (aveux). 3/3 parchemins étudiés - 1397 à 1507.
	B2181	/	Titres collectifs en la sénéchaussée de Rennes (aveux et minus). 1 parchemin consulté et étudié, relatif à la seigneurie de Trans - 1540.
B2988	/	<i>Réformation générale des feux du duché de Bretagne</i> - XV <sup>e</sup> s. Les folios IX <sup>xx</sup> VII <sup>vo</sup> , IX <sup>xx</sup> XIII <sup>vo</sup> , XI <sup>xx</sup> VII <sup>vo</sup> , XI <sup>xx</sup> VIII, XI <sup>xx</sup> IX <sup>vo</sup> , XI <sup>xx</sup> XIII <sup>vo</sup> et XI <sup>xx</sup> XIII <sup>vo</sup> ont été consultés et étudiés.	
<b>E</b>	E200	/	Lettre de rémission accordée par le duc François II pour des délits commis en la forêt de Villecartier. 1/1 parchemin étudié - 1460.

Tab. 4 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées aux AD 44 dans le cadre du M1 et M2.

Série	Cote	Sous-cote	Observations
<b>P</b>	155	Bis	<i>Avis de réception, à la Chambre des comptes de Paris, de l'hommage des droits d'usages en la forêt de Villecartier par Gilles de Couvran, seigneur de Sacey</i> - 1488.
	155	Ter	<i>Avis de réception, à la Chambre des comptes de Paris, de l'hommage des droits d'usages en la forêt de Villecartier par Gilles de Couvran, seigneur de Sacey</i> - 1488.
	156	/	<i>Réception des droits d'usages en la forêt de Villecartier, par Gilles de Couvran, seigneur de Sacey, adressée au sénéchal de Fougères par la Chambre des Comptes de Paris</i> - 1488.

Tab. 5 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées aux AN dans le cadre du M2.

Série	Cote	Sous-cote	Observations
<b>F</b>	F1834	/	Recueil d'actes édité au XVIII <sup>e</sup> s. Édit de Pîtres ( <i>Edictum Pistense</i> ) : p. 173-195.
	F8311	/	<i>Réformation de la noblesse de Bretagne</i> - copie du XVIII <sup>e</sup> s. Paroisse de Trans (n°209) : fol.234 et fol. 234v.
	F 22321	/	<i>Réformation de la noblesse de Bretagne et vie des saints bretons</i> - copie de 1901. Paroisse de Trans : fol. 43v.

Tab. 6 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées à la BNF dans le cadre du M1 et M2.

- *Les sources planimétriques :*

Nous avons montré, en première partie de notre propos, l'intérêt que représentait la documentation planimétrique dans une approche archéogéographique. Cartes et plans anciens ne se cantonnent pourtant pas à ce seul champ disciplinaire, cela va de soi. L'exploitation de ce type de source permet, avant tout, une spatialisation des données archéologiques et historiques. Et il s'agit là d'un excellent support pour percevoir un territoire vécu, celui des sociétés rurales. Bien entendu, faire de ces sources un objet archéologique à part entière implique de nous interroger sur la fiabilité et la qualité d'un tel document. La spatialisation et le référencement géographique sous-entendent donc de revêtir une grande précision mathématique afin de recontextualiser notre objet dans un cadre spatio-temporel. Car c'est bien cette confrontation de résultats, inhérents à la fiabilité de chaque donnée, qui permet au chercheur de construire une image mentale du territoire passé (Cavanna, 2012 : 78, 96). Reprenant en partie une classification de la documentation planimétrique présentée dans *Sources et techniques de l'archéogéographie*, nous distinguons, au sein de notre corpus : la documentation des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les bases de données géographiques, les MNT, les documents photographiques, les documents thématiques.

#### *La documentation des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*

Afin d'apprécier la mention de la paroisse de Trans, à l'échelle de la Bretagne et le tracé de la Bretagne historique, nous avons, dans le cadre de notre M1, eu recours à une compilation de documents planimétriques anciens, éditée en 1999 par Claude Gaudillat et Jean-Pierre Pinot. Ce recueil, intitulé *Cartes anciennes de la Bretagne : 1582-1800*, ne présentait que peu d'intérêt dans notre étude tant la fiabilité de la donnée était faible (absence de mention de la paroisse dans une grande majorité des cartes présentées). Dans un premier temps, nous intéressant aux dynamiques de peuplement, à l'échelle du territoire de Trans, nous avons constitué les bases de notre corpus de sources avec la *Carte de Cassini*<sup>19</sup>, qui constitue la première carte scientifique de grande ampleur. Bien que ce type de document nous offre une vision détaillée des centres de peuplement, il présente toutefois une vision biaisée du territoire. En effet, le réseau viaire est réduit à son minimum, à savoir le réseau routier principal en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il en est de

---

<sup>19</sup> Notamment de la feuille n° 128 éditée entre 1803 et 1813.

même pour le relief, suggéré par des hachures, et le réseau hydrographique qui, par son schématisme, n'apportent que peu de données sur l'organisation du paysage. Nous avons souhaité parfaire ces données grâce à l'apport de la *Carte de Louis Capitaine*. Cette carte est une réforme de la *Carte de Cassini*, sa fiabilité s'inscrit donc dans la continuité de celle-ci ; précisons qu'à la différence de la *Carte de Cassini*, celle relevée par Louis Capitaine au XIX<sup>e</sup> siècle perd également en qualité en raison de l'absence de mention des centres de peuplement secondaires (Costa, Robert, 2008 : 23-24, 27). Nous retrouvons, dans cette catégorie la documentation des ingénieurs de l'École des Ponts et Chaussées, créée en 1740. Au sein de notre corpus, cette documentation ne concerne que trois plans relevés en 1764<sup>20</sup>. Bien que ponctuelle et focalisée, ces plans offrent une vision tout à fait convenable de l'espace contemporain. Le réseau viaire ainsi que le réseau hydrographique y sont fidèlement mentionnés ; ces éléments occupent une certaine importance dans ce type de document en raison des projets d'aménagements dans lesquels ils sont dressés (Cavanna, 2012 : 94). Afin de poursuivre sur ces cartes d'ingénieurs, nous avons pu ajouter à notre corpus un plan de la forêt de Villecartier dressé en 1868. Ce plan, conservé aux AN, a été réalisé en utilisant le cadastre dit napoléonien, le plan d'aménagement de la forêt datant de 1787-1788 ainsi que les plans d'arpentages. En dehors du cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne nous a pas été permis d'identifier les deux autres plans mentionnés précédemment ; le plan de Villecartier, de 1868, permet donc d'apprécier l'état de la forêt à partir des données anciennes et contemporaines. Il apporte également de nombreuses informations sur le réseau viaire forestier ainsi que le réseau hydrographique sur l'emprise de celle-ci. À la différence des documents cités précédemment, nous avons fait le choix de géoréférencer ce plan ce qui nous a permis, à partir de l'erreur RMS<sup>21</sup>, d'en mesurer la fiabilité. Le risque d'imprécision métrique étant proportionnel à la surface relevée, l'erreur RMS permet d'apprécier la qualité du document en évaluant ses limites (Cavanna, 2012 : 81). Il nous a donc été possible de constater que le découpage parcellaire actuel de la forêt reprenait celui du plan de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et leur corrélation sur un SIG a permis de confirmer la précision métrique et la qualité du plan. Enfin, au sein de cette catégorie, nous retrouvons le cadastre napoléonien. Ce document a été établi par la loi du 15 septembre 1807 et les travaux de relevé se sont achevés en 1850. Une fois cadastrée, la commune dispose d'un tableau d'assemblage et diverses sections numérotées de 1 à *n* en fonction de l'étendue de son territoire. Notre intérêt s'est d'abord porté sur la commune de Trans qui a été cadastrée en

---

<sup>20</sup> Ces documents sont, au sein de notre corpus, relatifs au tracé de la nouvelle route de Dol à Antrain.

<sup>21</sup> Également nommée, en français, erreur quadratique moyenne, elle est calculée en fonction des erreurs résiduelles créées lors du géoréférencement.

1834. Dans le cadre de notre analyse des réseaux routiers, nous avons intégré à notre corpus les cadastres d'Antrain (1823), de Baguer-Pican (1812), de Bazouges-la-Pérouse (1826), de La Boussac (1834), de Broualan (1834), de Cuguen (1826), de Dol-de-Bretagne (1813), d'Épiniac (1812), de La Fontenelle (1823), de Pleine-Fougères (1834) et de Vieux-Viel (1834)<sup>22</sup>. Ce type de document résulte d'un dénombrement des terres de l'ensemble des communes du territoire suivi d'un arpentage et d'une évaluation des parcelles de propriété. Il est, de ce fait, assez juste d'un point de vue géométrique facilitant son géoréférencement. Par ailleurs, le cadastre napoléonien revêt une valeur informative très élevée en raison de la précision apportée aux détails de l'organisation du paysage. Y sont donc mentionnés les centres de peuplement et leur statut, le bâti, le réseau viaire et le réseau hydrographique, les toponymes. Il est également nécessaire de corréliser ces données aux états de sections du cadastre napoléonien, pour y voir mentionné les microtoponymes, la nature d'occupation du sol, et le propriétaire de chaque parcelle<sup>23</sup> (Costa, Robert, 2008 : 37 ; Watteaux, 2012c : N 34). Malgré tout, il existe une grande diversité de précision d'une commune à une autre en fonction de l'auteur et de la date de relevé. A travers les différents plans étudiés, il nous a été possible de constater que ceux levés avant les années 1830, apportent peu de précisions sur le statut et les axes de direction du réseau viaire, il en est de même pour le réseau hydrographique.

Plus spécifiquement dans notre analyse des réseaux routiers, nous avons complété notre corpus de sources avec des atlas routiers du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Force a été de constater l'impossibilité de recourir à l'*Atlas Trudaine*, levé entre 1745 et 1780, en raison de l'absence de couverture de la Bretagne. Ce document aurait pu constituer une basse pérenne du fait du détail apporté au réseau viaire principal et secondaire ainsi que les différents projets d'aménagements de la voirie qui aurait pu être corrélé avec la documentation des ingénieurs des Ponts et chaussées, que nous avons mentionnés précédemment (Costa, Robert, 2008 : 15). Il a donc été nécessaire de se pencher sur l'*Atlas itinéraire de Bretagne*, produit par J. Ogée en 1769. Ce document se compose d'une carte générale de la province de Bretagne figurant le réseau routier principal qui est détaillé à travers vingt planches nommées « cartes particulières »<sup>24</sup>. Cet atlas est un outil utile pour le voyageur pour se repérer sur les grands

---

<sup>22</sup> Le cadastre napoléonien de ces communes a été numérisé par les AD 35, conservé sous les cotes P et G, il est consultable en ligne sur la base de données Thot.

<sup>23</sup> Dans le cadre de notre étude seul les états de section du cadastre de Trans ont été dépouillés, permettant d'appréhender les dynamiques d'occupation du sol.

<sup>24</sup> Dans le cadre de notre travail, nous nous sommes particulièrement intéressé à la Planche I, où est figuré le tronçon Dol / Antrain, s'inscrivant dans l'itinéraire de la route royale n° 155 reliant Saint-Malo à Orléans. Ce document est consultable en ligne sur Gallica.

chemins puisqu'y sont figurés les éléments remarquables situés à proximité du tracé, tel que les bourgs, les châteaux, les étangs et moulin, etc. (Watteaux, 2012c : N 16). Nous nous sommes également intéressés, de manière tout à fait épisodique, à la *Carte itinéraire du département d'Ille-et-Vilaine*, levée en 1838. Le seul intérêt de ce document repose sur le détail apporté au réseau routier en fonction du statut des différents tracés. Il permet donc d'apprécier le réseau viaire en usage au début du XIX<sup>e</sup> siècle et les différents projets d'aménagements qui en résultent. Ce type de document n'apporte aucune information sur les centres de peuplement (en dehors des bourgs traversés par les tracés) ni même sur les formes du paysage l'abaissant, au sein de notre corpus, au statut d'une source secondaire.

### *Les bases de données géographiques*

Dans cette catégorie, nous classons les données produites par l'IGN qui sont consultables sur un SIG. Nous y retrouvons, d'une part, le SCAN 25 qui résulte d'une numérisation et d'un géoréférencement des cartes papiers à 1/25 000. Cette donnée, au format raster, offre une résolution à 2,5 m. Elle a présenté un certain intérêt dans l'identification des différents tronçons dans le cadre de notre analyse des réseaux routiers ainsi que leur état de conservation dans le paysage actuel. D'autre part, nous y retrouvons la BD PARCELLAIRE. Cette base de donnée, au format vecteur, correspond au référentiel national pour le foncier et est produite sur la base des données fournies par le service du cadastre de la Direction Générale des Impôts. Sa précision et la qualité de l'information sont donc irréfutables en raison de la nature même du document. Elle offre une résolution de 0,005 à 0,50 m.

### *Les MNT (Modèles Numériques de Terrain)*

Nous classons dans cette catégorie deux autres bases de données produites par l'IGN. Le RGE ALTI 5m et le RGE ALTI 1m constituent le nouveau référentiel altimétrique et succèdent donc à la BD ALTI. Ces données, au format raster, ont un pas d'échantillonnage de 5 m pour l'un et d'1 m pour l'autre. Bien que nous n'ayons pu disposer de l'ensemble des dalles du RGE ALTI 1m pour la commune de Trans-la-forêt, ces deux MNT sont d'une grande utilité en raison de la précision apportée au relief. Ils présentent donc un grand intérêt pour apprécier des anomalies de terrain en lien avec d'anciens tracés routiers ou avec des structures archéologiques (anomalies fossoyées, enclos, etc.), pour étudier des unités morphologiques (corridor hydro-



végétalo-parcellaire par exemple) ou des modes d'occupation du sol. En effet, certaines anomalies permettent d'identifier des crêtes de labours situées en bout de parcelles, apportant ainsi quelques précisions sur le caractère agricole des secteurs étudiés (Vue, 2012 : 189-190).

### *Les documents photographiques*

Cette catégorie ne se compose, au sein de notre corpus, que des photographies aériennes verticales à haute altitude réalisée dans les années 1940 et 1950. Ces données, au format raster, sont produites par l'IGN et rassemblées sous la BD ORTHO HISTO. Sur notre secteur d'étude, il s'agit des missions aériennes de 1947. Au vu de l'ancienneté des clichés et de leur caractère panchromatique, ce type de document ne se prête pas à la recherche de site archéologique ou d'anomalie de terrain par l'intermédiaire d'indices phytographiques. Toutefois, il présente un grand intérêt par la couverture complète des territoires étudiés et sa complémentarité aux données du cadastre napoléonien notamment sur les formes parcellaires et le réseau viaire (Watteaux, 2012c : N35). Dans le cadre de notre étude, nous avons écarté les photographies aériennes obliques à basse altitude en raison de l'absence totale de structures archéologiques identifiées en prospection aérienne sur le territoire de Trans.

### *Les documents thématiques*

Dans cette dernière catégorie, nous retrouvons les données de subsurface (carte géologique) et les données de surface (carte pédologique). La carte géologique, produite par le BRGM, est compilée au format vecteur dans la BD CHARM. Cette carte présente un grand intérêt dans la connaissance du sous-sol, des dépôts anciens ou récents, des formations superficielles permettant de corréliser ces informations à l'implantation des sites archéologiques et d'associer des « anomalies géologiques » à des tracés identifiés dans le cadre de notre analyse des réseaux routiers. Cette connaissance a été complétée par la Banque Sous-Sols (BSS) produite depuis 2005 par le BRGM. Ces données, au format vecteur, revêtent un caractère ponctuel et sont produites à partir de logs géologiques (issus de forages, de carrières, etc.) permettant un apport de connaissance en géologie et en sédimentologie. Ce type de donnée a notamment été utilisé dans le cadre d'une étude archéogéophysique afin d'identifier les différentes zones de résistivité électrique en les corrélant à leur propriété géologique. Nous reviendrons, dans une seconde partie de ce propos, sur cette méthode. Afin d'envisager l'implantation des centres de



peuplement et des habitats élitaires sur le territoire de Trans, nous avons souhaité confronter nos données aux propriétés pédologiques de notre zone d'étude. En effet, cet apport pourrait permettre de prendre en compte les anciennes formes d'occupation du sol et de techniques agricoles en corrélant ces informations aux organisations parcellaires et aux dynamiques de peuplement (Querrien, 2006 : 37). Pour ce faire, nous avons recouru au Référentiel Régional Pédologique (RRP) produit par l'Agrocampus Ouest et labellisé en 2012. Ces données, au format vecteur, ont une résolution à 25m et permettent d'apporter des précisions sur : les matériaux dominants, les textures dominantes, le type de formation, etc. La cartographie du RRP s'appuie sur les délimitations d'unités paysagères et son échelle ne permet pas de prendre en compte des variations locales des propriétés pédologiques. Ce document offre, toutefois, une vision globale des connaissances de données de surface. Elle ne peut être considérée comme seule base dans une perspective d'étude des agrosystèmes passés et des modalités d'implantation des centres de peuplement. En effet, le sol est une réalité difficile à définir et sa variabilité dépend de nombreux facteurs physiques et socio-économiques (Camizuli et al., 2016 : 23).

Nom	Année	Format	Échelle	SIG	Intérêt
<i>Carte de Cassini</i>	1803-1813	Papier	1/86 400	✘	- Centres de peuplement ; - Réseau viaire principal.
<i>Carte de Louis Capitaine</i>	1822	Papier	1/345 600	✘	- Centres de peuplement ; - Réseau viaire principal.
Doc. Ponts et chaussées	1764	Papier	1/51 840	✘	- Aménagement ponctuel du réseau viaire ; - Espace environnant détaillé.
Plan forêt de Villecarter	1868	Papier	1/10 000	✓	- Réseau viaire forestier ; - Réseau hydrographique ; - Découpage parcellaire du XIX <sup>e</sup> siècle ; - Conservation des aménagements de 1787 et 1788.
<i>Atlas itinéraire de Bretagne</i>	1769	Papier		✘	- Réseau viaire principal ; - Éléments remarquables du paysage.
Cadastre napoléonien	XIX <sup>e</sup> s.	Papier	1/200 à 1/10 000	✓	- Centre de peuplement ; - Toponymie / microtoponymie ; - Réseau viaire du XX <sup>e</sup> siècle ; - Réseau hydrographique ; - Forme parcellaire.
<i>Carte itinéraire du département d'Ille-et-Vilaine</i>		Papier		✘	- Réseau viaire selon son statut.
BD CHARM	2006	Vecteur	1/50 000	✓	- Propriété géologique et données de la subsurface.
BD ORTHO HISTO	2016	Raster	1/25 000	✓	- Réseau viaire ; - Formes parcellaires ; - Complément au cad. napoléonien.
BD PARCELLAIRE	2017	Vecteur	1/250 à 1/20 000	✓	- Forme parcellaire ; - Évolution du parcellaire ; - Conservation de forme fossile.
BSS	2005	Vecteur		✓	- Propriété géologique ; - Propriété sédimentologique ;

					- Complément à la BD CHARM.
RGE ALTI 1m	2020	Raster		✓	- Identification d'anomalie ;
RGE ALTI 5m	2019	Raster		✓	- Identification de microreliefs ; - Identification d'unités morpho'.
RRP	2012	Vecteur	1/250 000	✓	- Propriété pédologique.
SCAN 25	2019	vecteur	1/25 000	✓	- Identification des tronçons routiers ; - Conservation des dffts tracés dans le paysage actuel.

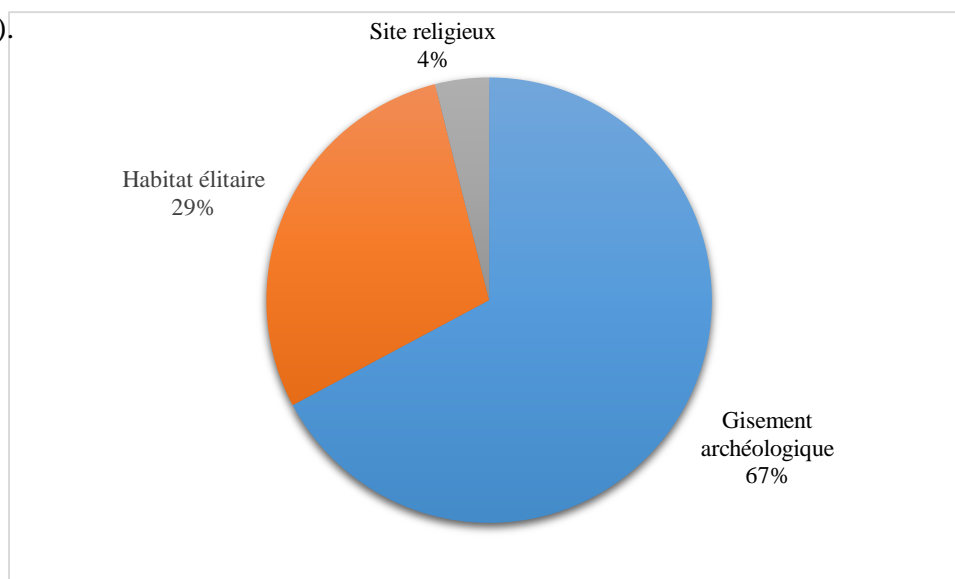
Tab. 7 : Tableau de synthèse des sources planimétriques, de leur application au SIG et de leur intérêt dans l'étude.

- *Les sources archéologiques :*

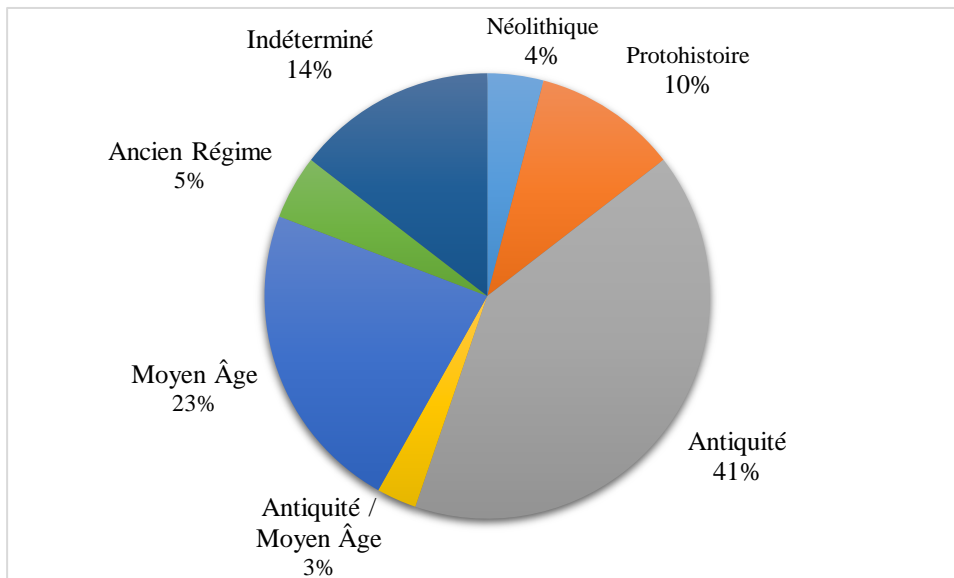
La constitution de notre corpus de sources archéologiques s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre de notre mémoire de Master 1. Nous concentrant d'abord sur le territoire communal de Trans et les espaces limitrophes, nous avons ensuite élargi notre zone d'étude dans le cadre de notre analyse des réseaux routiers. Dans cet objectif, nous avons donc consulté la BD Patriarche qui, depuis 2002, constitue l'application informatique des SRA dans la spatialisation des gisements archéologiques. Chaque gisement est nommé « entité archéologique ». Ces EA correspondent à des ensemble cohérent de vestiges d'un point de vue chronologique ou fonctionnel. Cette base de données dresse un état de la connaissance archéologique, à l'échelle nationale, à partir de l'ensemble des indices mis au jour selon différentes méthodes d'investigations. De même, les données issues de la BD Patriarche peuvent être spatialisées sous un SIG par l'intermédiaire de leurs coordonnées géographiques. (Watteaux, 2012c : N 42). Depuis 2014, à l'échelle de la Bretagne, l'ensemble de ces données est également consultable sur GéoBretagne<sup>®</sup>. Alors que la BD Patriarche nécessite une consultation au SRA, cette plateforme offre la possibilité au tout à chacun de consulter ces données en recourant à la couche « Carte archéologique nationale - État de la connaissance archéologique en Bretagne ». Précisons, toutefois, que ces données sont beaucoup plus restreintes puisqu'aucune description approfondie (mobilier, nombre de structures, etc.) n'est effectuée sur le gisement. La plateforme GéoBretagne<sup>®</sup> ne précise que le nom du gisement, la nature et les éventuelles structures présentes, l'année de découverte, la datation du gisement ; y est également mentionné le numéro d'EA ainsi que les coordonnées du gisement. A l'instar de la BD Patriarche, les données de GéoBretagne<sup>®</sup> sont mises à jour régulièrement, en lien avec la DRAC Bretagne, et elles peuvent être téléchargées pour une application sous SIG.

Lors de la constitution de notre corpus nous avons souhaité différencier les gisements archéologiques, les habitats élitaires médiévaux et modernes ainsi que les sites religieux où

nous avons regroupé les prieurés, les abbayes et les granges monastiques. L'inventaire des habitats élitaires a pu être effectué à partir de l'ouvrage *Le département d'Ille-et-Vilaine : histoire, archéologie, monuments*, publié entre 1927 et 1929 par P. Banéat. Cet ouvrage recense, entre autres, l'ensemble des manoirs et châteaux présents sur les territoires des communes d'Ille-et-Vilaine. La qualité d'inventaire de P. Banéat permet un gain de temps considérable dans leur identification et les précisions apportées permettent un référencement géographique rapide de l'information lorsque l'habitat n'est pas conservé. Dans le cadre des sites religieux, leur identification a reposé sur le dépouillement de l'ouvrage précédemment cité ainsi que du *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, de A. Guillotin de Corson. Dans le cadre des granges monastiques de l'abbaye de la Vieuville, nous avons bénéficié de l'apport de connaissances de F. Hamelin. L'identification des différents gisements archéologiques s'est organisée en deux temps. Nous avons d'abord eu recours à la BD Patriarche et à GéoBretagne<sup>®</sup> puis nous avons procédé à un dépouillement exhaustif et minutieux de l'ensemble des rapports d'opérations archéologiques. La grande majorité d'entre eux concernent des rapports de prospection inventaire (associant prospection pédestre et prospection aérienne) réalisé par le Ce.R.A.A. entre les années 1970 et les années 2010. Ce dépouillement a permis d'apporter un certain nombre de précisions sur la nature des gisements et de parfaire leur datation. En effet, l'information étant principalement axée sur un découpage chronologique assez large, la BD Patriarche et GéoBretagne<sup>®</sup> n'envisagent pas toujours une datation relative plus détaillée. De même, sur le territoire de Trans, ce dépouillement a permis d'identifier un gisement qui n'a pas été recensé dans la BD Patriarche bien qu'il fut mentionné dans le rapport de prospection inventaire. Dans cette démarche, à l'échelle de notre analyse des réseaux routiers, il a donc été possible d'identifier 172 gisements archéologiques, 74 habitats élitaires et 10 sites religieux (Graph. 1).

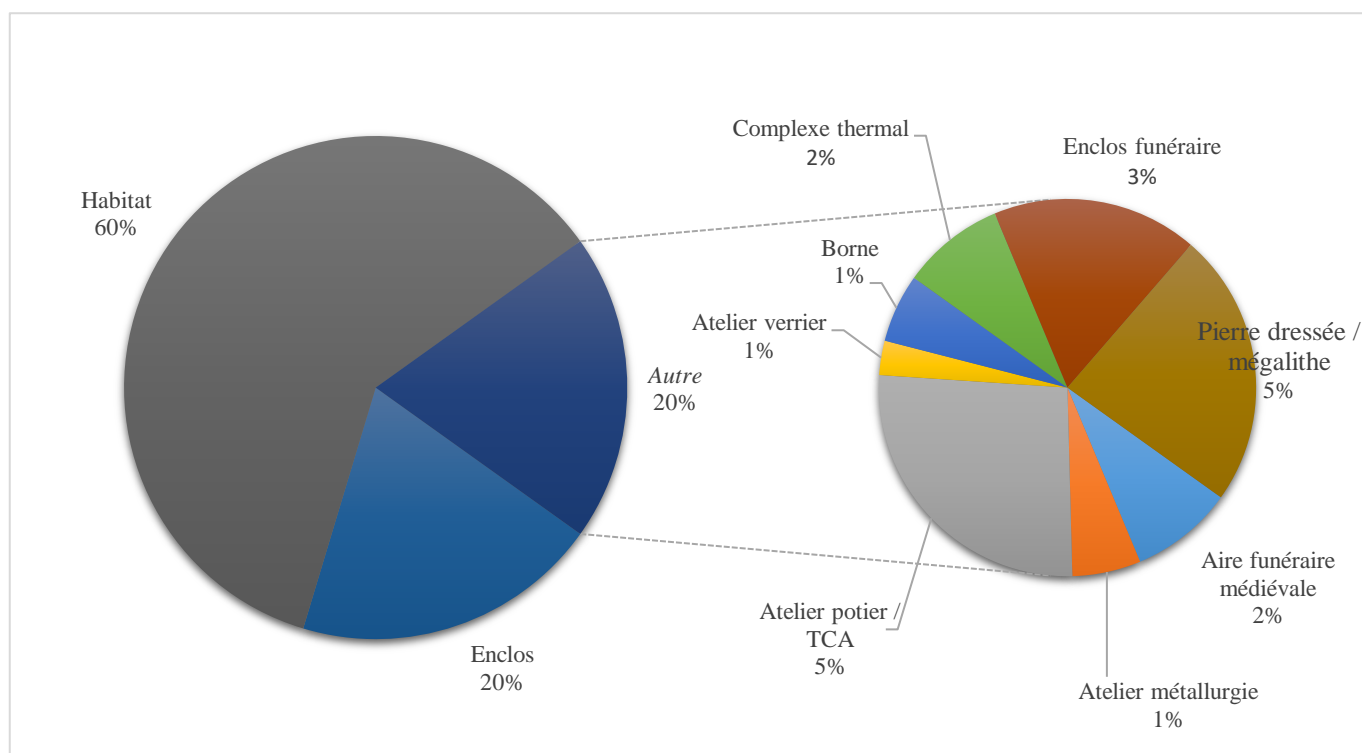


Graph. 1 : Répartition de la connaissance archéologique par type de site à l'échelle de l'analyse des réseaux routiers

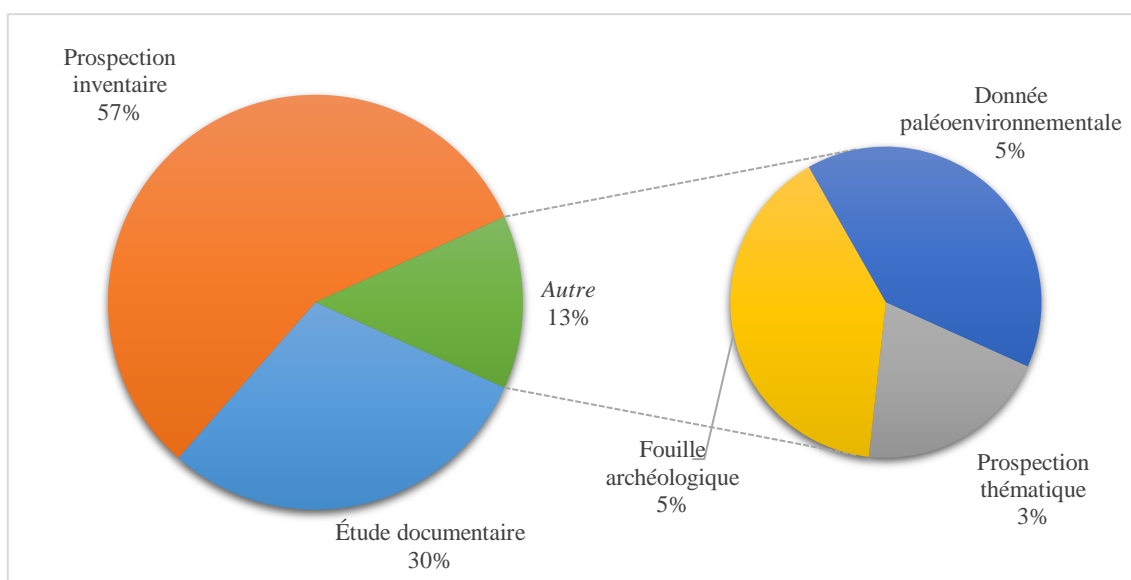


Graph. 2 : Chronologie des gisements archéologiques recensés à l'échelle de l'analyse des réseaux routiers.

Ce recensement diachronique (Graph. 2) a permis de mettre en évidence une majorité de gisements antiques (41 %) et médiévaux (23 %) qui ont servi de « bruit de fond » dans l'analyse des réseaux routiers que nous avons menée sur ce secteur. Précisons également que les gisements d'époque indéterminée (25 gisements, soit 14 % du corpus) concernent des structures linéaires (fossés, talus) ou des enclos identifiés dans le cadre de prospections aériennes. Bien que, dans notre approche des réseaux routiers, nous ne nous intéressions pas aux modalités d'occupations du sol, nous avons souhaité hiérarchiser les informations de chaque gisement afin d'établir des relations entre les tracés que nous avons pu identifier à proximité. Pour ce faire, à partir du dépouillement des rapports d'opérations archéologiques, nous avons pu proposer une typologie dans laquelle nous avons distingué 10 types différents (Graph. 3). Cette distinction est directement basée sur les types de mobiliers et/ou de structures identifiés à l'échelle du gisement. Par exemple, nous avons considéré comme « habitat » les gisements caractérisés par la présence de céramiques, de meules, de polissoirs ou d'éléments de construction ; une distinction a également été établie pour les enclos notamment lorsque le caractère funéraire y était attesté (en termes de mobilier et/ou d'un point de vue morphologique).



Graph. 3 : Répartition des gisements archéologiques par type à l'échelle de l'analyse des réseaux routiers.



Graph. 4 : État de la connaissance archéologique, par type d'opération, à l'échelle du territoire communal de Trans.

À l'échelle du territoire de Trans, la constitution de notre corpus a été rendue possible en réutilisant les informations du dépouillement cité précédemment. Il a donc été possible d'identifier 24 gisements archéologiques et 13 habitats élitaires médiévaux et modernes. À cette échelle, nous avons donc porté notre intérêt sur les dynamiques de peuplement et les modalités d'occupations du sol ce qui a permis de mettre en évidence les relations entre les différents

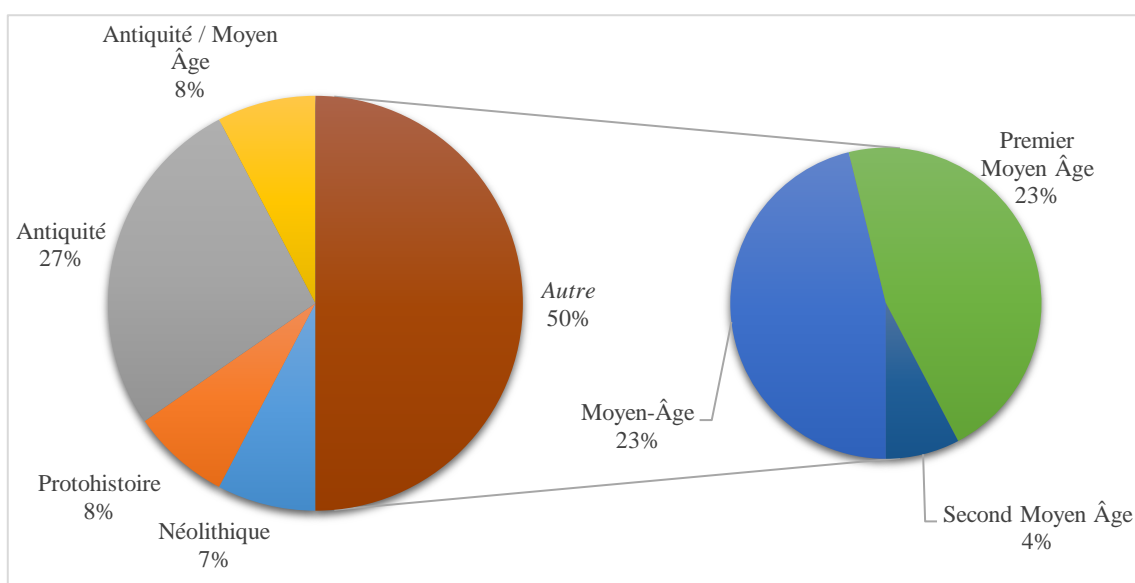
gisements ainsi que leur organisation sur le territoire. La majorité des informations extraites de la BD Patriarche et de GéoBretagne<sup>®</sup> se caractérise par un ensemble de points lors de leur spatialisation sur un SIG. Parfois, les données issues des opérations au caractère invasif (diagnostic, sondage, fouille) peuvent être figurées sous la forme des structures mises au jour (Watteaux, 2012c : N46). Il a donc été nécessaire de s'interroger sur la couverture de la connaissance archéologique par type d'opération à l'échelle du territoire communal de Trans, et des zones limitrophes, permettant ainsi d'interroger la qualité et la fiabilité de la donnée (fig. 3.) Nous y distinguons donc les études documentaires, les prospections inventaires, les prospections thématiques, les opérations de fouilles archéologiques, les données paléoenvironnementales (Graph. 4).

Cette classification est établie sur le contexte de découverte du gisement et ne considère pas, en l'état, les opérations postérieures. Les études documentaires sont caractérisées par le recensement des habitats élitaires opéré dans les ouvrages de P. Banéat et de A. Guillotin de Corson. Les données issues des prospections inventaires concernent le recensement du mobilier en surface, opéré par le Ce.R.A.A. entre les années 1970 et les années 2010. Les données issues des prospections thématiques concernent les résultats d'une opération que nous avons menée au cours des mois de mai et juin 2021 sur la commune de Trans-la-Forêt<sup>25</sup>. Les données issues des opérations de prospections archéologiques concernent deux gisements fouillés en 1975 et 1977 par le Ce.R.A.A. sous la direction de L. Langouët. Enfin, nous avons intégré à cette classification des données issues d'études paléoenvironnementales menées au début des années 2000 par Dominique Marguerie et Jean-Charles Oillic autour des questions sur les haies bocagères (Marguerie, Oillic, 2007), et dans les années 2010 par Aurélie Reinbold dans le cadre d'une thèse de doctorat en archéologie (Reinbold, 2017). Outre le fait que cette synthèse permette de mettre en évidence qu'une majorité de gisements a été identifiée par l'intermédiaire de prospection inventaire (57%) et d'étude documentaire (30%), elle permet avant tout de s'interroger sur la nature des structures identifiées. Les études documentaires se sont particulièrement intéressées au patrimoine bâti et/ou en élévation (manoir, château, ruine) tandis que les autres opérations se sont intéressées à des indices archéologiques ayant un caractère beaucoup plus ténu dans l'espace. Cette synthèse de recensement a également permis de mettre en évidence les limites des rapports de prospections inventaires et des rapports de

---

<sup>25</sup> Cette opération, régie par l'Arrêté n° 2021-102, a porté sur l'étude des habitats élitaires et leur insertion sur le territoire.

fouilles. Nous le mentionnions précédemment, ces différents gisements sont traduits par une donnée ponctuelle dans la BD Patriarche et GéoBretagne<sup>®</sup> qui résulte du calcul du centroïde du gisement sur l'emprise de la parcelle où il a été identifié. Ces centroïdes ne peuvent pas permettre d'envisager une approche quantitative des gisements en fonction de la répartition du mobilier archéologique. De même, au vu de l'ancienneté des campagnes de prospection, il existe un biais important dans la distribution du mobilier et de sa reconnaissance, facteur étant lié à l'expérience des prospecteurs et des méthodes d'enregistrement. Par ces dernières, la représentativité du gisement est plus ou moins délimitée par les artefacts prélevés en surface. Il faut également noter que le référencement géographique du mobilier résulte de méthode rudimentaire que l'on pourrait résumer ainsi : « mettre un point sur une carte ». La spatialisation des vestiges est donc inhérente aux méthodes de reconnaissances et d'investigations du prospecteur (Poirier et al., 2019 : 5). Et il n'est pas toujours possible d'établir des corrélations entre la fiche d'enregistrement du gisement et la figuration de ce dernier sur la documentation planimétrique en raison de l'absence de mention de la légende et/ou du choix unique de motif pour représenter le mobilier. L'intégration de ce type de donnée à notre corpus d'étude a nécessité une numérisation de la documentation planimétrique issue des rapports d'opération qui a été suivie d'un géoréférencement sur un SIG permettant de vectoriser et de spatialiser les faits archéologiques. Cette étape a également permis de changer de regard sur les différents gisements en visualisant les anomalies de concentration de mobilier. *A contrario*, ces étapes n'ont pas pu être envisagées pour les données issues des rapports de fouilles. En effet, au vu de l'ancienneté des fouilles, les différents relevés effectués sur les structures ne pouvaient être référencés géographiquement sur un SIG marquant un certain biais dans la spatialisation de ces sites et de leur organisation interne. Enfin, la majorité du corpus, à l'échelle du territoire communal de Trans-la-forêt, est composé de gisements médiévaux (50%) et de gisements antiques (27%) marquant l'importance de ces périodes en termes d'occupations du sol. Malgré cette part importante de gisements médiévaux, il est important de souligner la faible représentativité de ceux datés du second Moyen Âge (Graph. 5).



Graph. 5 : Chronologie des gisements archéologiques sur le territoire communal de Trans-la-forêt.

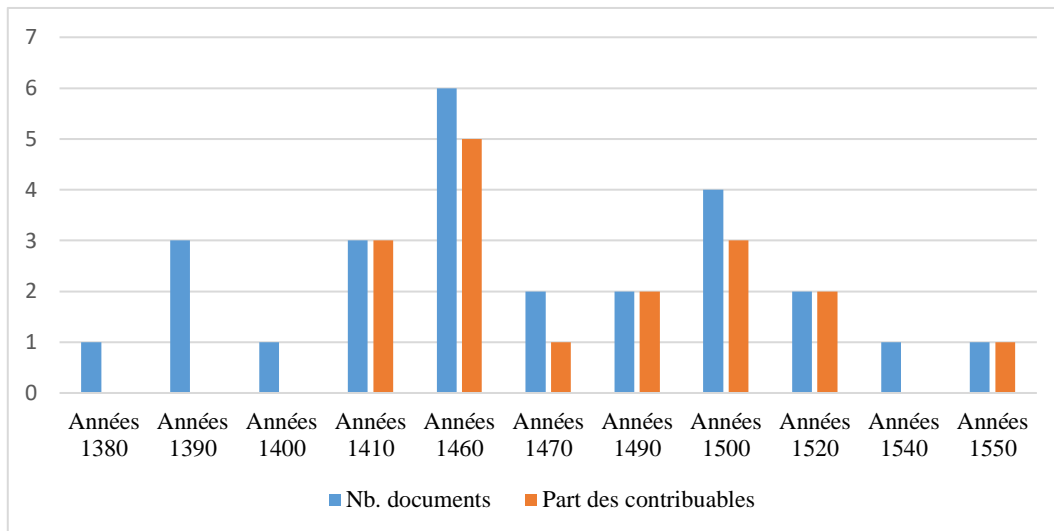
## 2. Aveux et relevés de feux, quels apports ?

Au sein de notre corpus de sources écrites, nous avons remarqué l'intérêt que représentait la mention des contribuables, dans le cadre de la perception des redevances foncières, pour envisager la qualité et la fiabilité du document étudié. Il en est de même pour le relevé de feux émanant de l'autorité ducale qui, de par son objectif, offrait un aperçu quantitatif et qualitatif du nombre de foyers, par paroisse, à l'échelle du duché de Bretagne. En effet, la distinction entre feux et maisons n'apparaît qu'à la fin du Moyen Âge, avant de se généraliser à l'Époque Moderne, faisant du feu un bon objet d'étude du paléopeuplement (Arnoul, 1976 : 19). Nous avons également souligné à l'échelle du territoire communal de Trans, une certaine disparité dans la représentativité des gisements archéologiques médiévaux où ceux datant du second Moyen Âge étaient sous représentés (4% du corpus). La constitution de notre corpus de sources écrites présentait un certain intérêt en termes de continuité chronologique permettant d'aborder l'évolution du paléopeuplement au sein de la paroisse de Trans au cours du Second Moyen Âge. Plus particulièrement, en recoupant les données issues de la documentation seigneuriale et de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, il nous a été possible d'appréhender ces dynamiques de peuplement de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le feu, et le chef de feu constituaient ici les principaux objets d'études de cette démarche. « Il n'est [pas] pensable de mener, sur le plan local, une enquête



d'histoire sociale qui laisserait de côté l'évolution de la population » (Arnould, 1976 : 79). Mais où situer cette approche lorsque l'on sait que la démographie historique et l'étude de la paléodémographie s'intéressent au temps long ? La première discipline, qui a pu s'autonomiser dans les années 1950 sous l'impulsion du démographe et historien Louis Henry, envisage une restitution du paléopeuplement à partir des inventaires paroissiaux (registres de baptêmes, registres de mariages et de sépultures, etc.). De ce fait, elle ne peut se concentrer sur des études où les sources écrites sont abondantes et permettent de quantifier, de manière précise, la densité de population sur un territoire donné (Mesle, Toulemon, Veron, dir., 2011 : 91). La paléodémographie, quant à elle, repose sur l'apport des sources matérielles pour évaluer le nombre de population sur un territoire donné. Cette discipline repose, en grande partie, sur l'analyse spatio-temporelle des gisements pour appréhender les phénomènes de colonisation, d'abandon et de regroupement de l'habitat. Toutefois, ce type d'analyse représente un certain bien en raison de la disparité dans la conservation et/ou l'identification des gisements archéologiques (Mesle, Toulemon, Veron, dir. 2011 : 237). Notre étude en est un bel exemple. La distinction entre ces deux approches repose, d'une part, sur l'objet qui y est étudié et d'autre part, sur le champ disciplinaire dans lequel elles s'intègrent. On ne sera pas surpris de voir une surreprésentation d'historiens dans la première, et d'archéologues dans la seconde. Nous considérons donc que notre approche s'inscrit dans une démarche paléodémographique à partir des sources écrites en raison des analyses spatio-temporelles qui en découlent.

Ce qui fait la richesse de notre étude monographique, c'est bel et bien le croisement entre sources archéologiques et sources écrites. Bien entendu, il n'est pas question de construire un discours autour des gisements archéologiques du second Moyen Âge, à partir de la documentation seigneuriale, tant ces faits sont sporadiques sur l'emprise du territoire communal de Trans. Ce discours peut être envisagé dans le cadre de l'habitat élitare en raison de l'exhaustivité des mentions des domaines et lieux nobles au sein de notre documentation ; il faut donc garder à l'esprit que ces deux types de documentation sont complémentaires. Malgré la continuité chronologique de la documentation seigneuriale et élitare il nous a été possible de constater un hiatus entre les années 1410 et 1460 qui, en l'état actuel des connaissances, ne peut être expliqué. Nous intéressent plus particulièrement à la mention des contribuables, au sein de cette documentation, il a été frappant de constater une certaine disparité sur la chronologie mentionnée (Graph. 6).



Graph. 6 : Rapport des mentions des contribuables au sein de la documentation seigneuriale et élitaire, par année.

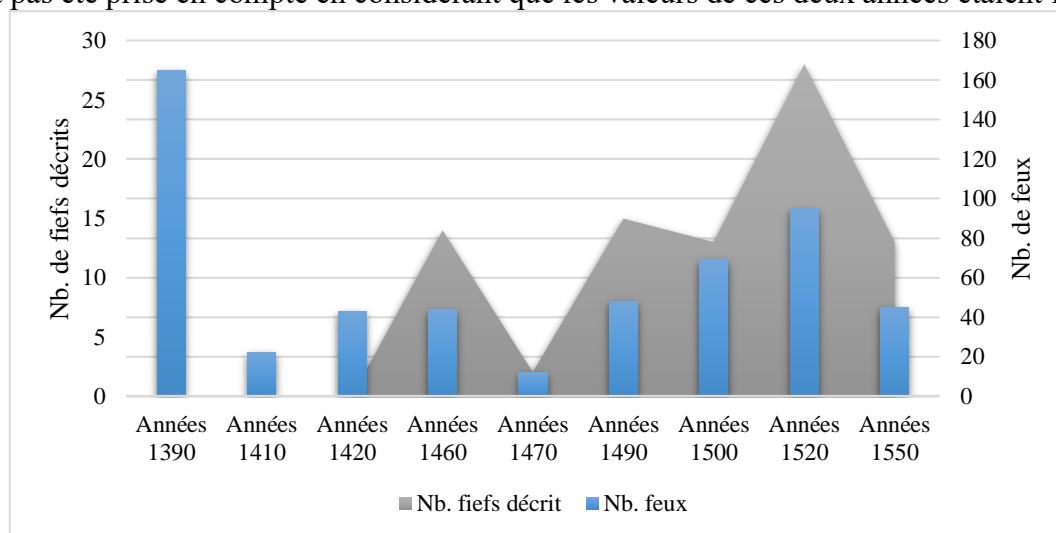
En effet, sur les vingt-six documents, seulement dix-sept (65% du corpus) mentionnent, de manière plus ou moins exhaustive, les personnes *étagiers* et non-*étagiers*, constituant la masse des contribuables. A quelques exceptions près, il n'est jamais fait état du feu au sein de cette documentation contrairement à la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne* qui mentionnent feux anciens, feux nouveaux, contribuables, exempts, etc. Afin de créer une corrélation entre le feu et l'*étagier*, il a fallu considérer que l'*estage* désignait un lieu, en outre une habitation, permettant ainsi de voir à travers ces mentions celles des chefs de feux.

Le feu est une réalité mouvante revêtant un caractère multiforme. La *Réformation générale des feux du duché de Bretagne* en est un parfait exemple. Ce précieux document nous offre la possibilité de compléter notre cadre chronologique puisque la quantification des feux anciens est basée sur une réforme des années 1390. Qu'il s'agisse des feux anciens ou des feux nouveaux, ce document les considère comme des feux fiscaux qui permettent une plus juste répartition de l'impôt. Le feu fiscal se généralise au cours du XIV<sup>e</sup> siècle et est, majoritairement, calculé en fonction de la richesse supposée du lieu et non de la population y résidant. Or en Bretagne, il conserve un lien étroit entre la base d'imposition et la densité de population. L'ordonnance du duc Jean V, prévoyant cette *Réformation générale*, prévoyait également d'établir une base de 3 feux réels pour définir un feu fiscal (Kerhervé, 1987 : 543-544). Alors que le feu fiscal traduit une réalité financière, le feu réel caractérise un comportement social puisqu'il désigne un groupe d'individus résidant sous un même toit. Il a donc été nécessaire de considérer ces deux réalités afin de jongler, plus facilement, avec les données extraites de ces différents documents.

Étape	Descriptif
Étape A	- Considérer que $F_r = F_f \times 3$ <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>F_r = F_a \times 3</math> ;</li> <li>• <math>F_r = F_n \times 3</math> ;</li> </ul> - Considérer que $F_r = 1$ étagier.
Étape B	Lorsque c'est possible, additionner le nombre d'habitat élitairé au nombre de feux réels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>n\text{Habitat élitairé} + nF_r = \text{Nombre d'habitat total}</math></li> </ul>
Étape C	A partir du nombre d'habitat total par décennie, tracer une courbe de tendance.
Résultat	- Obtention d'un graphique présentant l'évolution du nombre de feu par décennie sur un territoire donné ; - La courbe de tendance permet d'obtenir une valeur moyenne du nombre d'habitat par décennie.
$F_r = \text{feu réel} ; F_f = \text{feu fiscal} ; F_a = \text{feu ancien} ; F_n = \text{feu nouveau}$	

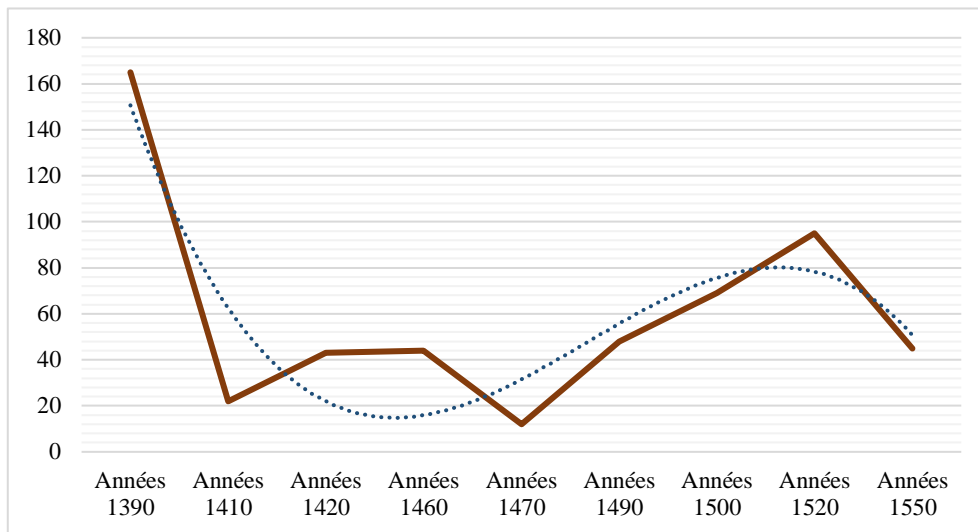
Tab. 8 : Tableau de synthèse de la méthode appliquée à l'évolution des feux sur la paroisse de Trans.

La méthode que nous avons appliquée (Tab. 8) permet de suivre l'évolution du nombre de feux à l'échelle de la paroisse de Trans en recoupant les données issues de la documentation seigneuriale et élitairé ainsi que de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*. La courbe de tendance, quant à elle, nous offre une valeur moyenne dans l'appréciation de cette évolution. Cette dernière se caractérise par une courbe polynomiale en raison de la fluctuation, parfois importante, des données. Celle-ci, reposant sur l'effectif moyen du nombre de feu, est influée par le nombre décrit dans la documentation. Il a donc été nécessaire d'exclure les décennies pour lesquelles le nombre de mention de feu par fief étant insuffisant ou nul, à l'exception des années 1390 et 1420 qui reposaient sur les valeurs issues de la *Réformation générale* (Graph. 7). De même, les valeurs comprises entre les années 1390 et les années 1420 n'ont pas été prise en compte en considérant que les valeurs de ces deux années étaient fiables.

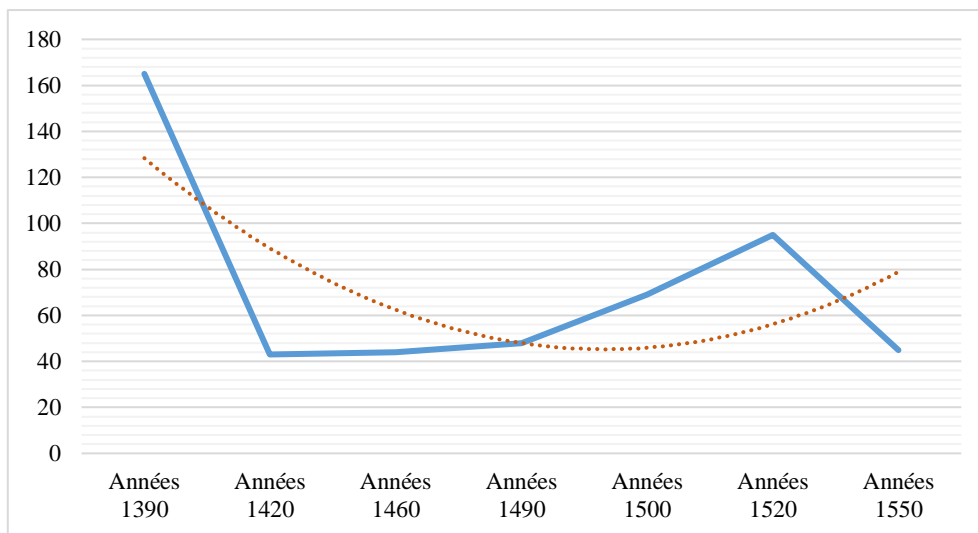


Graph. 7 : Rapport du nombre de feux en fonction du nombre de fiefs décrits.

De ce fait, en excluant les valeurs des années 1410 et 1470, il a été possible de reconsidérer la courbe de tendance qui revêtait un caractère beaucoup plus juste en n'évoluant pas de manière négative (Graph. 8 et Graph.9).



Graph. 8 : État de la courbe de tendance, en fonction du nombre de feux, avant correction.



Graph. 9 : État de la courbe de tendance, en fonction du nombre de feux, après correction.

Il aurait été tentant de déduire un nombre d'habitants à partir du nombre de feu et, en suivant la méthode présentée ici, déterminer un effectif théorique. Cet exercice est difficile voire même impossible en raison de la pluralité de formes des feux au sein d'un même espace géographique. Et c'est un constat que faisait déjà l'historien Paul Meuriot au début du XX<sup>e</sup> siècle. Bien qu'il ait longtemps été admis que le feu se composait d'un effectif moyen de 3 à 5 personnes, on ne peut envisager d'adopter ces coefficients multiplicateurs en raison des trop grandes variabilités en termes d'effectif. Le feu se structure et se désorganise au rythme des générations

(Meuriot, 1916 : 455-456 ; Germain, 1995 : 31). La méthode que nous avons mise en place ne permettrait ici que d'envisager un coefficient multiplicateur du nombre de feu et prévoir une projection de ce nombre au-delà de notre cadre chronologique. L'inconvénient de ce multiplicateur demeurerait en l'absence de considération des naissances et décès, au sein de la paroisse, qui ne sont pas renseignées avant l'Ancien Régime ; ce qui constitue, ainsi, les limites de notre méthode.

L'effectif des feux, et de ce fait des chefs de feux, déterminé à partir de cette méthode a pu être mis en relation avec la rente foncière décrite dans la documentation seigneuriale. Le recollement des différents types de rentes (rentes en numéraire, rentes à part de fruit, rente en nature) et leur spatialisation sur un SIG a permis de mesurer le poids de cette redevance et l'organisation des centres de peuplement à travers ce critère et celui du nombre de feu. Cette méthode nous a donc permis d'envisager une territorialisation du prélèvement foncier et de hiérarchiser les centres de peuplement ; le nombre de feu n'étant pas seulement un critère dans leur organisation.

### 3. Une « histoire » à la carte

L'application du SIG n'est plus à démontrer aujourd'hui. L'information cartographique est devenue un objet à part entière, que l'on peut apprécier dans une démarche multiscale. Cet outil est donc un vecteur considérable dans l'étude des territoires. Émergeant au début des années 1970, dans le champ de la géographie numérique, cet outil s'est peu à peu propagé à des disciplines connexes. Portée par les géographes, l'analyse spatiale devient récurrente en archéologie participant, ainsi, au développement d'une archéologie spatiale, *stricto sensu*, en Angleterre dès les années 1970, se traduisant par un renouvellement conceptuel dans l'approche des faits historico-archéologiques. Bien que le SIG fut adopté en France dès les années 1980, l'apport conceptuel à l'analyse spatiale ne fut promu qu'à partir des années 1990 sous l'influence du Programme Collectif de Recherche ARCHEOMEDES. Étant un marqueur dans l'organisation des sociétés passées, tant d'un point de vue économique que politico-social, le système spatial s'intègre parfaitement à l'étude des systèmes de peuplement (Favory, Nuninger, Sanders, 2012 : 295). Ce qui a retenu l'attention des archéologues c'est bel et bien les établissements humains, perçus dans un réseau d'habitat, qui caractérisent le sous-système le plus visible du système spatial d'une société. Celle-ci contribue à transformer le milieu dans

lequel elle est implantée par l'occupation du sol. Le recours aux outils de géographie, puis de concepts de géographie quantitative, ont donc permis d'aborder les structures du territoire par leur muabilité en fonction des relations entretenues entre les sociétés mais également entre les sociétés et leur milieu (Archeomedes, 1998 : 27-28 ; Favory, Nuninger, Sanders, 2012 :297).

L'application de nos sources planimétriques au SIG (cf. *supra*) a permis de constituer une carte compilée. Cet outil permet « [d'associer] dans un espace géographique et géométrique commun des informations planimétriques sur le parcellaire, le bâti, les voies et l'environnement de différentes périodes » (Robert, dir., 2011 : 15). L'étude des systèmes de peuplement et de leur insertion dans le territoire, nécessite donc de recourir à une approche multiscalaire et permet d'appréhender les transformations de l'organisation spatiale, s'opérant sur le temps long. Il a donc été nécessaire de distinguer, dans cette approche, trois échelles d'analyse ayant un impact direct sur la conception de notre carte compilée ; ces trois échelles traduisent également trois types d'objets différents. L'échelle micro-locale permet de représenter les éléments du paysage sous leur forme réelle. Cette échelle permet, également, de mieux considérer les modéliser. L'échelle micro-régionale est plus propice à l'étude des réseaux routiers et des réseaux de peuplement ; contrairement à l'échelle micro-locale, les sites archéologiques ne peuvent être représentés dans leur forme réelle, ou du moins une forme simplifiée. L'échelle régionale, quant à elle, ne permet pas d'envisager une étude sur le parcellaire, en raison de l'illisibilité de cet objet ; au contraire, cette échelle permet, à l'instar de la précédente, d'envisager une étude sur les réseaux routiers et les systèmes de peuplement (Robert, dir., 2011 : 22-24). Au vu des attentes de notre étude, nous avons souhaité retenir deux échelles spatiales : l'échelle micro-locale traduisait dans cette démarche de micro-analyse, une volonté d'étude monographique du territoire de Trans et des espaces limitrophes. L'échelle micro-régionale a permis d'apprécier l'insertion de la commune de Trans sur le nord de la Haute Bretagne à travers l'analyse des réseaux routiers y évoluant. Ce choix d'échelle s'est traduit, d'une part, par un relevé exhaustif de toutes les parcelles (échelle micro-locale) et, d'autre part, par un relevé des limites fortes (échelle micro-régionale) permettant la mise en évidence des lignes supports du parcellaire.

- *Le relevé exhaustif : une vectorisation du cadastre napoléonien*

Lors de notre Master 1, nous avons pu géoréférencer le cadastre napoléonien de la paroisse de Trans en recourant au cahier des charges du SIG *Vallée de la Seille*, produit par M. Watteaux en 2015 (Watteaux, 2015). Ce travail avait sélectionné le scénario par transformation *polynomiale de 1<sup>er</sup> ordre* en raison de la cohérence entre le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle et le cadastre actuel, issu de la BD PARCELLAIRE. La méthode de rééchantillonnage s'était axée sur celle du « plus proche voisin » ne modifiant pas, ainsi, les statistiques du document. La totalité des points d'amers créés représentait une erreur RMS de 19,6556, ce qui renseignait d'une bonne qualité de géoréférencement se traduisant ainsi par une grande cohérence dans la superposition de la BD PARCELLAIRE<sup>26</sup>.

Ce travail de géoréférencement constituait les bases de notre travail. Afin d'étudier l'organisation du territoire, nous avons fait le choix de procéder à un relevé graphique des formes parcellaires en utilisant le logiciel QGis ; en d'autres termes, la vectorisation du cadastre napoléonien s'est imposé à nous comme une étape incontournable pour l'étude planimétrique qui en découlait. Pour ce faire, nous avons réutilisé le cahier des charges précédemment cité, qui décrivait en détail la conduite à tenir. Le plan cadastral de Trans, corrélé aux états de section du cadastre napoléonien, témoignait de la présence de 3 894 parcelles où évoluaient 366 maisons d'habitations et 169 bâtiments (dont 36 mesures). Les 3 359 parcelles restantes comprenaient 219 parcelles en landes, 59 parcelles en bois (taillis ou futaie) et 20 étangs. Ce nombre pourrait, de prime abord, paraître assez conséquent mais le plan cadastral témoigne d'une paroisse rurale où l'urbanisation est très faible. L'inconvénient de ce type de relevé exhaustif repose sur le caractère chronophage qu'elle représente et, de ce fait, son incapacité à étudier des territoires beaucoup plus vastes. Par ailleurs, et c'est valable pour les données cadastrales en général comme nous l'avons mentionné précédemment, le document produit ne peut être utilisé à une échelle micro-régionale à régionale en raison de ses problèmes de lisibilité (Robert, dir., 2011 : 25).

Afin de procéder au relevé graphique, nous avons créé un polygone pour chaque parcelle ; l'intérêt n'était pas porté sur la voirie lors de cette première étape. La restitution du réseau viaire a pu être effectué, lors d'une étape finale, en utilisant les outils de géotraitement que propose le logiciel et notamment l'outil « couper » servant à soustraire des données vectorielles à partir d'une couche source et d'une couche de superposition. Afin d'accroître le gain de temps, il a été nécessaire d'utiliser les outils d'accrochage et de tracé automatique. Ces

---

<sup>26</sup> Il avait pu être observé, de manière ponctuelle, une erreur n'excédant pas 5 m.

deux options permettent de réutiliser les limites des polygones précédemment tracées. La superposition de la BD PARCELLAIRE aux données rasters du cadastre napoléonien avait permis de montrer un faible remembrement agricole. Ce détail notoire a permis un gain de temps supplémentaire en raison de la conservation d'une majorité des formes parcellaires du XIX<sup>e</sup> siècle, dans cadastre actuel. Nous avons donc pu, en recoupant ces différentes informations, relever un grand nombre de parcelle à partir des données vectorielles de la base de données géographiques mentionnée. Dans le cadre du bâti, nous avons pu distinguer deux types d'implantation (fig. 4). Le premier se caractérisait par une jonction entre parcelle et bâtiment où le relevé a pu être effectué dans les mêmes conditions que ce que nous venons d'exposer. Le second se caractérisait par une superposition du bâtiment sur la parcelle. Afin d'éviter une superposition de polygones, qui viendrait fausser l'information visuelle, nous avons d'abord procédé à un relevé du bâtiment autour duquel nous avons tracé plusieurs polygones ; afin d'obtenir le tracé de la parcelle, nous avons eu recours à l'outil de géotraitement « regrouper » afin de combiner ces différents polygones. Parallèlement à ce travail de relevé, nous avons renseigné la table attributaire en reprenant les informations issues des états de section du cadastre napoléonien, en les simplifiant (Watteaux, 2015 : 7-10). Notre étude ne portant pas sur la propriété foncière au XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons fait le choix de ne pas reprendre le nom des propriétaires des différentes parcelles. Notre table attributaire a également été dotée d'un nouveau champ « Surface », calculé automatiquement à partir de la calculatrice Qgis avec la formule  $\$area / 10\ 000$ , permettant de déterminer la superficie de chacune des parcelles.



Étape	Descriptif
Étape A	- Basier son travail sur les rasters du cadastre napoléonien, initialement géoréférencé ; - Créer une nouvelle couche vectorielle « Cad_Nap ».
Étape B	- Si le secteur d'étude présente un remembrement agricole faible, corréliser la BD PARCELLAIRE au cadastre napoléonien pour constituer une base de travail ; - Si le secteur d'étude présente un remembrement agricole important, veiller au bon calage des bords des feuilles de section avec la BD PARCELLAIRE.
Étape C	- Dessiner les parcelles (création de polygones) ; - Utiliser les outils d'accrochage et de tracé automatique pour optimiser le travail de relevé.
Étape C'	Dans le cadre du relevé bâti : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le bâtiment est jointif à la parcelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dessiner un polygone pour le bâtiment ;</li> <li>• Dessiner un polygone pour la parcelle en réutilisant la méthode de l'étape C.</li> </ul> </li> <li>➤ Le bâtiment est superposé à la parcelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relever le bâtiment ;</li> <li>• Dessiner plusieurs « petits » polygones autour du bâtiment ;</li> <li>• Utiliser l'outil de géotraitement « Regrouper » afin de combiner les précédents polygones et obtenir le tracé de la parcelle.</li> </ul> </li> </ul>
Étape D	- Renseigner la table attributaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commune ;</li> <li>➤ Section ;</li> <li>➤ Num_Par (numéro de parcelle) ;</li> <li>➤ Nom (microtoponyme de parcelle) ;</li> <li>➤ Nature :</li> </ul> - Pour ajouter un champ de superficie (en ha), créer un nouveau champ et recourir au calcul automatique avec la formule : \$area / 10 000

Tab. 9 : Synthèse de la méthode de vectorisation du cadastre napoléonien, appliquée au logiciel QGis (d'après Watteaux, 2015).

- *L'analyse des réseaux routiers, principes et méthodes*

Une partie de notre étude s'est axée sur une approche archéogéographique des dynamiques de peuplement à travers la thématique des réseaux routiers. La méthodologie que nous avons suivie pour cette analyse, menée à une échelle micro-régionale, s'inscrit dans la continuité des travaux menés par M. Watteaux dans le cadre de la fouille de la ZAC de la Perdriots à Châteaugiron (Watteaux, 2012c) ainsi que dans l'apport méthodologique fait par cette chercheuse lors de la deuxième journée d'étude du groupe FMR à Paris en 2013 (Watteaux, 2013). Notre étude a d'abord reposé sur le dépouillement de la documentation seigneuriale et élitaine afin d'identifier la mention de chemin qui nous a guidé dans l'identification des itinéraires reliant le territoire de Trans ou le traversant. Notre intérêt a été

porté sur la récurrence des mentions d'un même chemin afin de déterminer l'importance de cet itinéraire dans l'organisation du finage communal de Trans. La comparaison de ces mentions aux appellations des chemins sur le cadastre napoléonien nous a permis, par extrapolation, de déterminer les itinéraires dans lesquels ils s'inséraient et ainsi déterminer, de manière diachronique, leur hiérarchisation dans le territoire (Tab. 10). L'analyse des réseaux routiers que nous avons menée s'est donc particulièrement intéressée aux itinéraires Dol-de-Bretagne / Antrain ; Bazouges-la-Pérouse / Pontorson ; Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne.

Mention	Itinéraire	Type	Année	Manuscrit
« le chemin a aller de Basouges à Doul »	Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne	Itinéraire local	1467	Ms. 13
« le grant chemin a allez de Traan a Basouges »	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	Itinéraire micro-régional	1496	Ms. 14
« le chemin a allez du bourg de Traan a Basouge »	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	Itinéraire micro-régional	1501	Ms. 26
« le chemin a allez dudit lieu et bourg de Traan au Pont Perrin »	/	Itinéraire micro-local		
« le chemin par au lequel l'on va dudit lieu et bourg de Traan au moulins de Cruande »				
« ledit chemin a allez dudit bourg au Pont Perrin »				
« le chemin de allez a Basouges a la Poulletiere »	Itinéraire non identifié	/	1507	Ms. 35
« le chemin a aller de Traan a Doul »	Dol-de-Bretagne / Antrain	Itinéraire micro-régional		
« le chemin a aller de la Ville Ruas a Basouges »	/	Itinéraire local		
« le chemin a aller de la Besnardaye a Dol »	Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne	Itinéraire local		
« le chemin de Traan a Dol »	Dol-de-Bretagne / Antrain	Itinéraire micro-régional		
« le chemyn a allez du bourg de Traan a Basouges »	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	Itinéraire micro-régional	1525	Ms. 27
« le chemin a allez dudit lieu de Villeaudon au bourg de Traan »	/	Itinéraire micro-local		
« le chemin a allez du bourg de Traan a Entraein »	Dol-de-Bretagne / Antrain	Itinéraire micro-régional		
« le chemin a allez de Villaudon a Ruande »	/	Itinéraire micro-local		
« le chemyn a allez de l'Esquimat z lieu de Villaudon »	/			
« le chemin a allez du bourg dudit Traan a la ville de Entraein »	Dol-de-Bretagne / Antrain	Itinéraire micro-régional		

« le chemyn a allez dudit bourg de Traan es moullins de Ruande »	/	Itinéraire micro-local		
« le chemyn par lequel l'on va du bourg de Traan a Basoges »	/	Itinéraire micro-local	1540	Ms. 28
« le chemin par lequel l'on va dudit lieu et manoir de Traan au bourg dudit lieu »				
« le chemyn par lequel l'on va dudit bourg a la forest de Villecartier »				
« le grant chemin allez allez du bourg de Traan à la ville de Basoges »	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	Itinéraire micro-régional	1556	Ms. 16
« le chemin par lequel l'on va de ladicte lande au villaige de la Villimberge »	/	Itinéraire micro-local		
« le chemin a allez de la lande du Challenge a la lande de la Coubretiere »				
« e chemin aller du villaige de la Magentay a la lande du Challenge »				
« le chemin allez du bourg de Traan au bourg de Plene Foulgere »				
« le chemin allez du bourg de Traan au moulin de Vanlee »		Itinéraire micro-local		
« Le grant chemin allez d'iceluy bourg a la ville de Basoges »	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	Itinéraire micro-régional		

Tab. 10 : Synthèse des mentions du réseau viaire médiéval dans la documentation seigneuriale et élitare.

Notre étude ne s'est pas concentrée à une première approche par la technique du tri numérique, inventée par E. Vion en 1989. Bien que la comptabilisation des branches des carrefours routiers autour des centres urbains permettent de hiérarchiser le réseau viaire, nous n'avons pas jugé bon de reprendre ce type d'approche puisqu'un travail similaire avait été effectué par M. Watteaux dans le cadre de l'étude du site de la Perdriotais à Châteaugiron en 2012 (Watteaux, 2012c : N. 115 - N. 125). Nous avons donc repris une partie de ces résultats pour envisager notre étude. Celle-ci a reposé sur une analyse morphologique des routes et chemins en recourant principalement à une corrélation des données issues du parcellaire actuel (BD PARCELLAIRE), du cadastre napoléonien, des campagnes de photographies aériennes de l'IGN menées dans les années 1940-1950 (BD ORTHO HISTO), ainsi que le MNT produit par l'IGN (RGE ALTI 5m). Le recoupement de ces différents supports nous a permis de nous concentrer sur les formes en plan des différents tracés afin de guider le relevé. Nous nous

sommes plus particulièrement intéressés aux alignements remarquables qui caractérisent, comme l'a défini S. Robert, « une succession d'objets formant une ligne ou une bande » (Robert, dir., 2011 : 152). Plus spécifiquement au réseau routier, ces alignements correspondent à une « succession de tronçons s'articulant en un tracé cohérent privilégiant une direction imposée par de grands itinéraires » (Watteaux, 2012c : N. 126 ; 2013 : 84). Ces alignements permettent donc de mettre en relation des formes parcellaires, des formes fossiles ainsi que des tronçons de la voirie en usage. L'analyse morphologique permet d'éviter une hiérarchisation des formes qui aurait pour conséquence de biaiser notre point de vue entre niveau global et local. Les alignements remarquables sont des éléments multiformes qui englobent, dans leur tracé, des tronçons de natures différentes. Il est nécessaire de garder à l'esprit que les tracés ont une durée de vie hétérogène, certains sont abandonnés au profit d'autre présentant plus d'avantages à un instant T. Le relevé exhaustif des alignements remarquables (fig. 5) a permis de faire ressortir un ensemble de tracés plus ou moins cohérents au sein des itinéraires étudiés. S'en est suivi une sélection des tracés les plus pertinents sur lesquels nous avons mené nos analyses (fig. 6 ; Tab. 11).

Itinéraire	Appellation des tracés	Nombre de tracés
Itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne	BD <i>n</i>	3 tracés identifiés
Itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	BP <i>n</i>	19 tracés identifiés
Itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain	DA <i>n</i>	22 tracés identifiés
BD = Bazouges / Dol ; BP = Bazouges / Pontorson ; DA = Dol / Antrain ; <i>n</i> = numéro du tracé		

Tab. 11 : Synthèse des résultats de la sélection des tracés pertinents

Ce travail préalable a donc permis de se dédouaner des tracés les plus significatifs au sein des itinéraires (ex : chemins mentionnés sur le cadastre napoléonien) tout en mettant en évidence une grande hétérogénéité des tracés. L'identification des tracés composant un itinéraire a été suivie d'une étude approfondie de ces derniers en utilisant une grille de lecture permettant de guider le travail d'analyse et d'interprétation. Il a donc été nécessaire d'interroger les tracés avec les critères suivants :

- Appellation sur le cadastre napoléonien ;
- Centres de peuplement reliés et traversés (d'après le cadastre napoléonien) ;
- Forme générale (rectiligne ? curviligne ? Contournement ou détours ?, etc.) ;
- Conservation dans le paysage actuel ;

- Aspect sur la planimétrie (le tracé s'intègre-t-il à la planimétrie ? Recoupe-t-il le parcellaire ?)
- Rapports avec
  - o Les limites communales ;
  - o La topographie ;
  - o Le réseau hydrographique (le tracé franchit-il des ruisseaux/rivières ? Par quel moyen ?) ;
  - o La géologie (le tracé s'implante-t-il sur des anomalies géologiques ? Y a-t-il des correspondances avec des horizons géologiques ?, etc.) ;
- Indices archéologiques et/ou historiques à proximité ;
- Bibliographie sur le tracé.

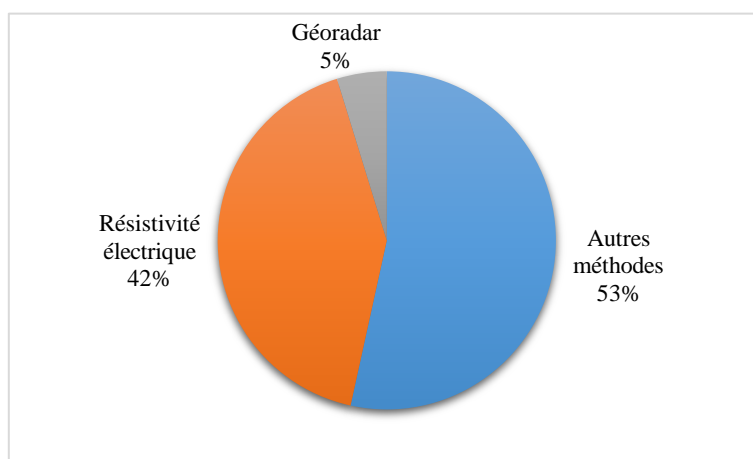
Notre étude revêtait un caractère inédit en raison de l'absence de travaux de recherches sur les itinéraires sélectionnés, nous avons donc fait le choix d'omettre les références bibliographiques en raison de leur inexistence. Cette grille de lecture permet de faire intervenir différents jeux d'échelles afin de mettre en évidence des faisceaux d'indices, dans le but de proposer une datation relative du tracé. Les gisements archéologiques contribuent à enrichir le caractère interprétatif de la datation de ces tracés mais c'est bel et bien les centres de peuplement reliés qui permettent d'apporter de plus amples informations sur leur histoire. Malheureusement, l'absence de gisements archéologiques ou les difficultés d'interprétations sur un centre de peuplement ne permettent pas toujours de proposer une chronologie à un tronçon composant le tracé ou, parfois, au tracé lui-même. Il ne faut donc pas être étonné d'avoir relevé des tracés « indatables » ; l'état des connaissances archéologiques et historiques étant l'une des limites de cette méthode (Watteaux, 2012c : N. 126-N. 130 ; 2013 : 85.87). Gardons, toutefois, à l'esprit que les tracés, et de ce fait leur modelé, ont des temporalités différentes. Ce qui permet la résilience d'un réseau, c'est la capacité aux tracés à s'adapter aux perturbations en se transformant pour répondre à des critères divers et variés. La relation du réseau viaire à l'habitat est déterminante dans le maintien d'un tracé et d'un itinéraire. Cette relation est un élément important dans l'étude des dynamiques de peuplement où l'analyse des réseaux routiers permet de de changer de regard sur ces thématiques (Robert, Verdier, 2009 : 118).

- *L'apport de méthode prédictive et non invasive, l'application de la géophysique à l'archéologie*

En archéologie, l'action de fouille revêt un caractère invasif et destructif où il est nécessaire de détruire pour pouvoir construire un discours reposant sur l'analyse des structures mises au jour. Des méthodes non invasives avaient pu être développées pour appréhender de nouveaux gisements, les prospections pédestres et aériennes en sont de très bons exemples. L'intérêt de ces méthodes repose sur la préservation des structures qui permet des études *a posteriori* en fonction de l'évolution des techniques permettant une remise en question des précédents résultats. Nous l'avons vu dans la présentation de nos sources archéologiques, les limites de la prospection, *stricto sensu*, peuvent être inhérentes aux méthodes de reconnaissances et d'investigations représentant un biais important dans l'étude quantitative dudit gisement. Depuis les années 1960, de nouvelles méthodes ont été développées à partir des sciences de la terre. La géophysique a émergé dans une volonté de recherche autour des ressources naturelles (eau, pétrole, minéral) et ce n'est qu'à partir des années 1950 que l'intérêt a été porté à la sub-surface. À l'instar de l'archéologie, ce changement d'échelle a permis de changer d'objet d'étude. C'est le développement rapide de ces études sur la sub-surface qui ont permis, très vite, une application au domaine de l'archéologie. Ces applications ont d'abord émergé en Angleterre dans les années 1950, ce n'est qu'en 1966 qu'un laboratoire du Centre de Recherches Géophysiques du CNRS s'y est intéressé. C'est véritablement à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980 que l'on a pu constater un « boom » dans l'utilisation de ces méthodes (Dabas, Delétang, Ferdière, et al., 1999 : 163-164). L'intérêt des applications géophysiques à l'archéologie repose sur la grande précision des appareils de mesures permettant de fournir un plan plus ou moins détaillé des structures enfouies. Trois méthodes sont principalement utilisées en archéologie. Nous distinguons ainsi la prospection électrique, les prospections magnétiques et les prospections géoradar. La méthode magnétique repose sur la mesure des variations du champ magnétique terrestre et offre une couverture rapide du sol à prospecter ; toutefois, elle ne permet pas de détecter des structures au potentiel magnétique faible ni même de localiser la profondeur de la structure archéologique détectée. Nous nous sommes plus particulièrement intéressées aux deux autres méthodes précédemment mentionnées. La prospection électrique repose sur la mesure de la résistivité apparente dans le sol et permet de détecter des structures ayant une résistivité plus ou moins élevée (mur, fosse,

fossé, etc.). La méthode géoradar (également nommée méthode GPR<sup>27</sup>) a été développée depuis les années 2000 et 2010. Cette dernière méthode permet de déterminer aisément les profondeurs d'enfouissement des structures et présente un grand intérêt en raison d'un temps d'acquisition rapide et une définition spatiale des résultats beaucoup plus précise (Schmidt et al., 2015 : 59-68, 77-86 ; Dabas, 2018 : 121-124).

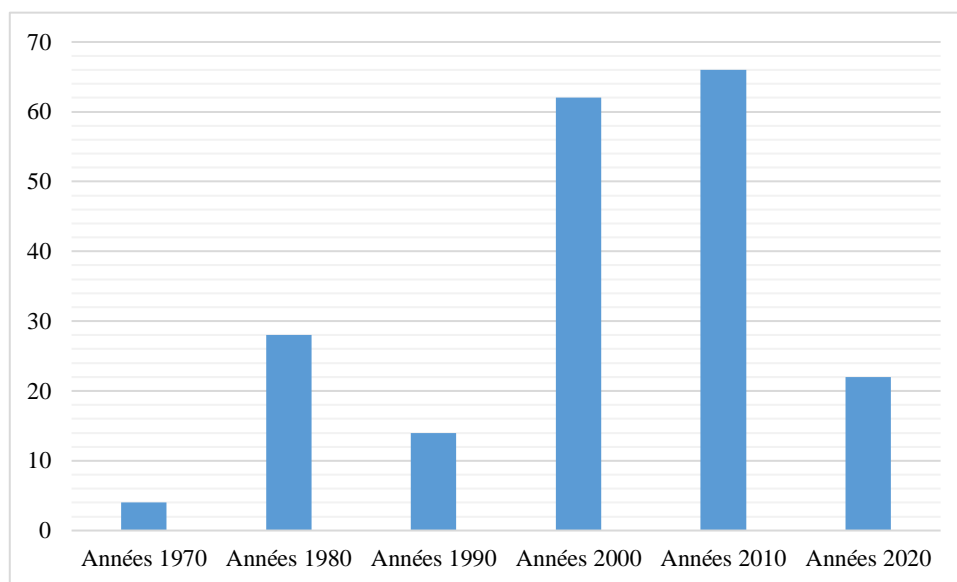
Avant de construire notre raisonnement sur l'intérêt de ces méthodes dans nos thématiques de recherche, nous nous sommes d'abord intéressés à la part que représentait l'archéogéophysique (l'application de la géophysique à l'archéologique) en Bretagne. Ce questionnement a reposé sur une interrogation de la bibliothèque numérique du SRA, qui recense 4 112 rapports d'opérations archéologiques, en utilisant les termes « géophysique », « prospection électrique », « résistivité électrique », « géoradar ». Bien entendu, ce bilan est provisoire puisqu'il a été fait au cours du premier semestre de l'année 2021 et est, de ce fait, susceptible d'évoluer. Cette base de données ne recense que seulement 189 rapports (soit 4,5 %) d'opérations ayant fait l'objet d'une étude géophysique. Au sein de ce corpus, nous ne sommes pas étonnés de la faible part que représente le géoradar (5%) en raison de son développement récent. Toutefois, nous avons été étonnés de constater que les prospections électriques ne représentaient que 42 % de ce corpus. Les 53 % restant, accueillent majoritairement des prospections magnétiques (Graph. 10).



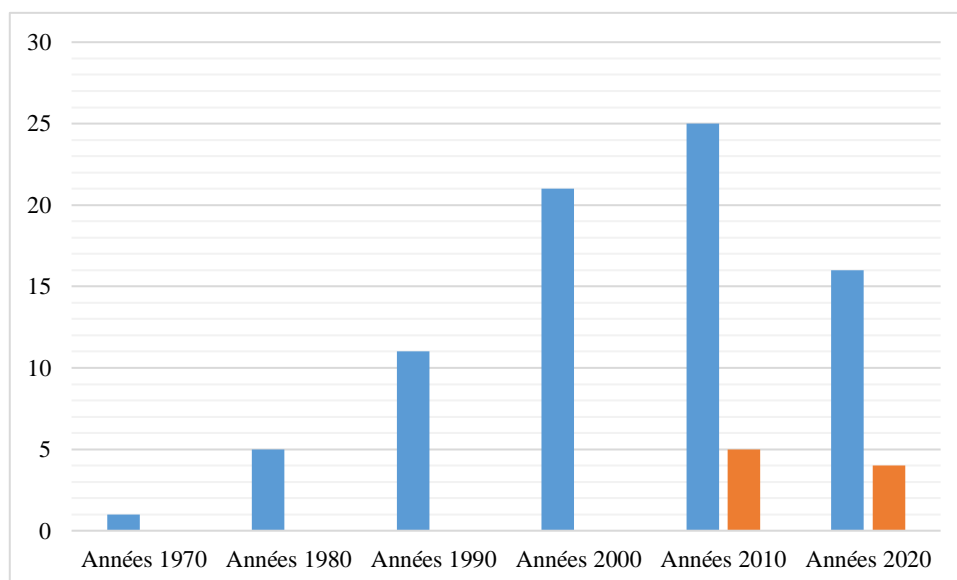
Graph. 10 : Part des prospections géophysiques dans l'inventaire des rapports d'opérations archéologiques en Bretagne, en 2021.

<sup>27</sup> GPR = Ground Penetrating Radar

La répartition des rapports, par décennies, permet de mettre en évidence que l'archéogéophysique a connu une évolution plus ou moins constante, bien que les années 1990 révèlent un intérêt moindre pour ces méthodes. Depuis les années 2000, cet intérêt est assez conséquent et il est possible de penser que les années 2020 vont s'inscrire dans la continuité des précédentes (Graph. 11). Plus spécifiquement aux prospections électriques et géoradars, il est possible de constater les mêmes tendances (Graph. 12).



Graph. 11 : Répartition, par décennies, de l'apport de l'archéogéophysique dans les rapports d'opérations archéologiques.



Graph. 12 : Répartition, par décennies, des prospections électriques (bleu) et géoradars (orange) dans les rapports d'opérations archéologiques.



Notre souhait de nous former sur ce type de méthode d'investigation a été motivé d'une part, par l'intérêt qu'elles représentent pour l'archéologue dans une démarche prédictive et non-invasive et, d'autre part, par la (re)découverte d'habitats élitaires du second Moyen Âge sur l'emprise de notre zone d'étude. Ce tournant archéométrique s'est donc principalement concentré, au sein de ce mémoire, sur la parcelle D 0096 située à l'ouest de la commune et nommée Les Herbrégements. L'identification de cette parcelle a reposé sur un dépouillement des états de section du cadastre napoléonien et une appréciation des microtoponymes des parcelles limitrophes ; cet ensemble microtoponymique présentait ainsi l'ancrage d'éléments témoins de la présence hypothétique d'une élite rurale (fig. 7). Cette approche a fait l'objet d'une autorisation d'opération archéologique régie par l'Arrêté n°2021-102.

### *L'apport de la prospection électrique*

Nous l'avons mentionné précédemment, cette méthode permet de mesurer la résistivité apparente dans le sol. Plus spécifiquement, elle permet de mesurer une différence de potentiel et d'intensité traduisant la valeur de la résistance. Pour ce faire, il est donc nécessaire de planter une série d'électrodes dans le sol. Celles-ci ont pour rôle, outre le fait de faire circuler le courant, d'abaisser la force contre-électromotrice de contact. La résistivité est mesurée en ohm-mètre ( $\Omega.m$ ).

D'un point de vue physique, la mesure de résistivité s'opère par l'injection d'un courant dans une électrode *A* et l'étude du devenir du champ électrique en un point quelconque ; le courant est ensuite recueilli en une électrode *B*. Entre les électrodes *A* et *B*, deux électrodes *M* et *N* sont placées afin de mesurer le potentiel de résistivité et les variables. Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour un montage WENNER où les électrodes *A*, *B*, *M* et *N*, sont alignées et distantes les unes par rapport aux autres. Plus spécifiquement, nous avons eu recours à un montage WENNER 64 où la mesure est répétée sur 64 électrodes en se déplaçant au fur et à mesure de l'acquisition, permettant d'évaluer la résistivité des éléments présents dans le sol. La circulation du courant dans le sol se fait de plus en plus profondément ayant pour conséquence la prise en compte d'un nombre d'horizon résistif qui s'accroît au fur et à mesure de l'acquisition (Chapellier, 2000 : 56-59 ; Dubois, Diament, 2001 : 180-184).

Les prospections électriques ont été menées avec un ABEM TERRAMETER SAS 4000 accompagné d'un sélecteur d'électrodes ABEM ES 464, mises à disposition par l'UMR 6118 du CNRS (fig. 8). Dans le cadre de l'étude de la parcelle des Herbrégements, aucune structure n'était connue, nous avons réalisés quatre profils électriques orientés nord / sud (fig. 9) ;

l'écartement entre chaque électrode était de 1 m, permettant de réaliser des profils de 64 m de longueur. Quel que soit le site, les profils ont été réalisés au moyen du montage WENNER 64 où les 64 électrodes sont réparties sur deux câbles équidistants (fig. 10). Nous avons également doublé l'information en géoréférençant chaque profil au moyen d'un GPS différentiel Trimble GeoXT GeoExplorer 2008, nous permettant d'utiliser les données sur un SIG. L'ensemble des données issues des différentes acquisitions ont été traitées sur le logiciel RES2D INV. Chaque profil a été harmonisé en choisissant une échelle de valeur afin de faciliter le travail d'interprétation (fig. 11). Ce dernier a été réalisé en relevant les différentes couches de résistivité et en comparant leur valeur à un tableau de référence (Tab. 12 et 13) ainsi qu'aux données issues de la BD CHARM et de la BSS. Les données de surface et de sub-surface ont permis d'identifier, plus spécifiquement à notre terrain d'étude, les différentes couches géologiques et pédologiques. Cette méthode a permis d'identifier un certain nombre de structure qui a motivé le recours au géoradar. Malgré la facilité de mise en œuvre de cette méthode et l'identification aisée des anomalies, sa limite repose sur le caractère chronophage du temps d'acquisition (environ 1h30) impactant directement le nombre de profil réalisable à l'échelle d'un site.

Eaux et sables	Résistivité (en ohm.m)
Eau de mer	0,2
Eau de nappes	10 à 30
Alluviales	50 à 100
Eau de sources	1 000 à 10 000
Sables et graviers secs	50 à 500
Sables et graviers imbibés d'eau douce	2 à 20
Sables et graviers imbibés d'eau salée	300 à 10 000

Tab. 12 : Résistivité des eaux et sables (d'après Dubois, Diament, 2001 : 183).

Roches	Résistivité (en ohm.m)
Argilite	70 à 200
Craie	30 à 300
Tuf volcanique	20 à 300
Marnes	20 à 100
Grès	30 à 800
Dolomite	200 à 10 000
Calcaires	200 à 10 000
Métaschistes	300 à 800
Gneiss	1 000 à 20 000
Quartzite	1 000 à 10 000
Granite	1 000 à 15 000
Gabbro	6 000 à 10 000
Basalte	800 à 15 000

Tab. 13 : Résistivité de différentes roches (d'après Chapellier, 2000 : 22).

## *L'apport de la prospection géoradar*

La prospection géoradar, ou prospection GPR, s'opère au moyen d'une antenne émettrice qui génère des impulsions électromagnétiques où les fréquences sont comprises entre 30 MHz et 8 GHz. L'onde électromagnétique, se propageant dans le sol, va être réfléchi aux interfaces des différents milieux dans le sol puis enregistrée sur une antenne réceptrice. L'onde se disperse par hétérogénéité du sol. De manière générale, les radars utilisés disposent d'un dispositif appelé section à déport constant où les antennes émettrices et réceptrices sont déplacées le long d'un profil appelé radargramme. Le géoradar est accompagné d'un écran de contrôle qui offre, en temps réel, un affichage des données mesurées pouvant être un guide dans la prospection. Ces données, ne peuvent être considérées comme un relevé radar en raison de la phase d'acquisition dans laquelle elles sont présentées. Cette méthode permet de réaliser une cartographie rapide des parcelles à prospecter en ayant un plan détaillé des structures, les radars de surface ayant une grande sensibilité dans la réception de l'onde dispersée (Dubois, Diamant, 2001 : 192 ; Schmidt et al., 2015 : 77-86).

Dans le cadre de l'étude de la parcelle des Herbrégements, nous avons utilisé un géoradar multifréquences RAPTOR-45, tracté par un véhicule, mis à disposition par l'entreprise GEOREVA. Le choix de ce type de radar a été opté en raison du caractère agricole de la parcelle, l'absence d'obstacle ainsi que sa superficie (2,9 ha). L'utilisation du GPS permet, ensuite, de recalculer les données sur un SIG. L'acquisition des données a été effectuée avec le progiciel TALON à partir de profil réalisé sur toute l'étendue de la parcelle. Le traitement des données a, quant à lui, été effectué avec le progiciel CONDOR. A l'instar du traitement sur le progiciel GRED HD, nous avons réalisé ici un traitement sur le calcul des traces moyennes, les amplitudes et les fréquences d'antennes afin de mettre en évidence les anomalies locales. L'ensemble des profils a été interpolé et nous avons eu recours à la fonction « Osprey View » afin de faciliter la lecture des résultats. Ces interpolations permettent, ensuite, de produire un plan de la zone avec une profondeur maximale de 1,65 m, dans le cadre de notre prospection.

Les différents plans obtenus ont pu être post-traités sur un SIG permettant la mise en évidence des anomalies et des structures présentes sur l'étendue de nos zones de prospections. Il est intéressant de souligner que cette méthode vient en complément de la prospection électrique qui avait permis de guider notre prospection en révélant des anomalies « importantes » afin de tester le potentiel archéologique de la parcelle. Le géoradar a donc pu confirmer nos premières observations en les complétant.

## Partie 2 : *Traan*, entre bois, landes et forêt, un espace connecté

L'actuel territoire communal de Trans est implanté dans une zone frontalière, une zone de Marches, entre Bretagne et Normandie. Cette frontière politique et administrative se fixe au cours du XI<sup>e</sup> siècle et sa position restera inchangée tout au long du Moyen Âge. Le Couesnon n'a pourtant pas toujours été la frontière naturelle entre Bretagne et Normandie. En effet, jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle, les limites des deux duchés s'appuyaient sur la Sélune, un fleuve côtier marquant la limite primitive sud de l'Avranchin. A la mort de Geoffroi I<sup>er</sup> de Bretagne, comte de Rennes et duc de Bretagne, en 1008, le duc Richard II de Normandie va mener une campagne politique et militaire permettant de s'emparer du Mont-Saint-Michel et d'étendre le territoire du duché de Normandie au-delà de la Sélune. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, le Couesnon, un fleuve côtier, constitue la limite occidentale de la Normandie. Ce fleuve voit, sous Robert le Magnifique duc de Normandie, l'édification d'une forteresse sur sa rive orientale à hauteur du *Pons Ursonis*. De même, le Couesnon se renforce jusqu'au début de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, avec l'édification d'un certain nombre de châteaux et de place fortes construits par Guillaume le Bâtard avant la Conquête de l'Angleterre. De cette annexion, ayant un impact direct sur le maillage paroissial dans le nord du comté de Rennes, le duché de Bretagne ne se concentrera que sur la refonte du château de Fougères, entre 1040 et 1047, où Conan II de Bretagne va considérablement renforcer le territoire de la châtellenie jusqu'aux abords du *Pons Ursonis* (Brand'honneur, 2001 : 111-113 ; Meuret, 2013 : 333-334). Il est intéressant de souligner, en introduction de cette seconde partie, l'intérêt que représente ce lieu dans l'organisation de la zone frontalière. En effet, ce lieu est cité pour la première fois entre 1024 et 1034 lorsque Conan II confirme la donation d'un moulin à eau, implanté à proximité du pont, à l'abbaye Saint-Georges de Rennes. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, sous le règne d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc duc de Normandie et roi d'Angleterre, un château est construit en lieu et place de la forteresse érigée une centaine d'année plus tôt par Robert le Magnifique. Ce pôle castral, jouant un rôle de premier plan dans l'organisation de la défense de la frontière du duché de Normandie, va peu à peu être érigé au rang de paroisse vers 1158 lorsque Henri II, devenu roi d'Angleterre et duc de Normandie en 1154, va confirmer la donation des églises de Pontorson sises en l'ancien lieu de *Pons Ursonis* à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (Meuret, 2013 : 336-338). L'ensemble de ces événements s'est déroulé sur la rive orientale du Couesnon, en Normandie ; et sur la rive

occidentale, en Bretagne, où la situation est tout à fait différente. Parallèlement au développement de Pontorson, la rive bretonne voit la donation de l'église du monastère de Cendres<sup>28</sup> entre 1040 et 1047 par Haimon, fils de Guingomar, à l'abbaye ligérienne de Marmoutiers. Cette donation est accompagnée d'un moulin à eau situé sur le Couesnon, des pièces de terres en marais, ainsi que de l'église de Sougéal. Malgré l'intérêt monastique que représente cette donation, elle revêt, avant tout, un rôle stratégique en raison de l'accord donné par Main II de Fougères, seigneur de la châtelainie éponyme, en tant que seigneur du fief. Ce dernier est soutenu par le Conan II de Bretagne dans une politique réactionnaire à la progression du duché de Normandie. Cette sanctuarisation de la rive occidentale du Couesnon, dans laquelle intervient l'abbaye ligérienne, a pour conséquence de stopper l'avancée normande aux portes de la Bretagne. Malgré tout, le territoire de Cendres devient très vite une enclave normande en raison de l'édification de l'hôpital Saint-Antoine, à proximité de l'église Saint-Étienne de Cendres, en 1115 par les bourgeois de Pontorson (Meuret, 2013 : 338-339).

Cette mainmise progressive du duché de Normandie sur la partie nord-est du comté de Rennes s'inscrit dans un contexte où l'autorité bretonne est profondément remise en cause. Au cours du XI<sup>e</sup> siècle, dans les années 1050 et 1060, Main II de Fougères et Rivallon I<sup>er</sup> de Dol, seigneur de Dol-Combours, se tournent vers le duché de Normandie, en la personne de Guillaume le Bâtard, ayant pour conséquence un retournement dans les alliances politiques et militaires du duché de Bretagne. Le duc de Normandie remet au seigneur de Fougères la jouissance de l'église de Savigny<sup>29</sup> et des terres qui en dépendent. Cette église fut, par la suite, donnée à l'abbaye ligérienne de Marmoutier, entre 1050 et 1056. Ces détails sont tout à fait importants pour mettre en évidence les relations qu'entretiennent la maison de Fougères avec le monde monastique, d'une part, et les élites seigneuriales normandes, d'autre part. De son côté, Rivallon I<sup>er</sup> assure la protection de la forteresse de Pontorson lors d'un témoignage au duc entre 1060 et 1064. Dans ce contexte de nouvelle allégeance, vers 1064, émergea une nouvelle politique militaire menée par le duc de Normandie qui souhaita conquérir le nord du rennais afin de contrôler les châtelainies de Fougères, Dol et Combours. Malgré tout, cette campagne n'aura pas les résultats escomptés et les nouvelles alliances furent bientôt vaines. En effet Rivallon I<sup>er</sup> prêta à nouveau allégeance au duc de Bretagne dans une concession, à l'abbaye de Marmoutiers, d'un établissement édifié par ce dernier à Combours. La situation de la seigneurie de Fougères paraît plus confuse en raison du décès de Main II de Fougères aux alentours de

---

<sup>28</sup> Érigée au titre de paroisse au cours du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, elle sera scindée en deux parties après la Révolution ; une partie au profit de Pleine-Fougères et l'autre au profit de Pontorson.

<sup>29</sup> Commune située au sud du département de la Manche à la frontière avec le Maine et la Bretagne.

1060. Les déconvenues de la succession de ce dernier ne permirent pas de représenter la maison de Fougères dans les actes du comté de Rennes au cours de la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Quoiqu'il en soit, les années 1060 mettent en avant la reprise de l'autorité du duché de Bretagne sur cette zone frontalière. Précisons que le dernier quart du XI<sup>e</sup> voit, en 1076, le siège de la ville de Dol par l'armée normande menée par le duc Guillaume, devenu « le Conquérant ». C'est l'intervention du roi de France Philippe I<sup>er</sup> et du duc d'Aquitaine qui permet, au nord du comté de Rennes, de préserver son identité bretonne. Il est intéressant de s'interroger sur la réorganisation du territoire au cours du XI<sup>e</sup> siècle afin de mieux envisager dans quel environnement s'insèrent les paroisses rurales en zone de Marches. Alors que la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle voit l'édification et la refonte de forteresses, places fortes et châteaux à l'image de ceux de Dol, Combourg, Fougères ou Rennes, la seconde moitié ne se caractérise pas par la création ou la disparition de châteaux. Au contraire, le maillage castral semble se fixer plus ou moins autour des années 1050 où le nord du comté de Rennes s'organise entre la seigneurie de Fougères et la seigneurie de Dol-Combourg (Brand'honneur, 2001 : 114, 116-117).

A une échelle micro-régionale notre zone d'étude, dans laquelle est située Trans, s'insère dans un territoire cerné à l'est par la zone frontalière britto-normande, à l'ouest par la ville de Dol, au sud par les anciens fiefs relevant de la seigneurie de Fougères. Cette étendue est caractérisée, entre la fin du premier Moyen Âge et le début du second Moyen Âge, par la présence d'un nombre important de *vici*, des agglomérations secondaires, qui jouent un rôle dans l'organisation du territoire à une échelle locale et micro-locale. Ces derniers sont bien documentés dans les sources écrites médiévales où il est possible de voir, à travers cette documentation, une sous-représentation des *vici* aux alentours de l'an Mil. Quoiqu'il en soit, le panorama que nous offrent les actes du comté de Rennes permet de mettre en évidence des agglomérations liées à des personnages jouant un rôle majeur dans l'organisation du comté, d'une part, et du duché de Bretagne, d'autre part. Ainsi voit-on la présence, plus ou moins marquée du duc de Bretagne, du vicomte de Rennes mais également de la maison de Fougères qui possèdent les *vici* de Louvigné-du-Dézert et de Bazouges-la-Pérouse. Ces lieux tireraient leur origine de l'Empire carolingien où les structures et l'organisation du pouvoir resteraient plus ou moins bien ancrées entre les années 1000-1040 en Haute Bretagne. L'espace sur lequel nous avons porté notre étude semble avoir été profondément modifié avec l'émergence de la seigneurie de Fougères et son développement au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. En effet, au cours du XII<sup>e</sup> siècle une subdivision de Fougères apparaît sur le secteur d'Antrain<sup>30</sup> qui est,

---

<sup>30</sup> Ville située sur la rive orientale du Couesnon, au sud-est de Trans-la-Forêt, en territoire breton.

rapidement, doté d'un château mineur (Bachelier, 2013 : 151-152, 154). Précisons, également, que dès le XI<sup>e</sup> siècle, la Haute Bretagne voit l'apparition des doyennés. Ces subdivisions du diocèse, confié au doyen, permettent de représenter l'évêque sur une emprise de vingt à trente paroisses. Le cas d'Antrain est particulièrement intéressant en raison de son statut éphémère de chef-lieu de doyenné vers 1170, époque où cette administration se fixe dans des agglomérations disposant d'un pôle castral (Bachelier, 2013 : 484-485). La paroisse de Trans, en tant que circonscription territoriale et administrative, s'insère donc dans un territoire en profonde mutation au lendemain de l'an Mil où les rivalités avec le duché de Normandie réorganisent de fonds en combles, les limites territoriales des deux duchés. Le développement du pouvoir seigneurial, avec l'émergence de la seigneurie de Fougères, placé sous l'autorité du comte de Rennes et du duc de Bretagne et l'assise de plus en plus importante du pouvoir ecclésiastique participent également à cette réformation du territoire. Trans est donc implanté dans un territoire où est situé, à l'ouest, la cité épiscopale de Dol-de-Bretagne, au sud, un ancien *vicus* de la seigneurie de Fougères (Bazouges-la-Pérouse), à l'est le Couesnon et la ville d'Antrain, subdivision de la seigneurie de Fougères et chef-lieu éphémère d'une des doyennés de l'évêché de Rennes.

### Chapitre 3 : Des limites territoriales aux contours flous

*Quid* du territoire paroissial et du territoire communal ? Alors que la définition du territoire paroissial résulte d'un processus sur le temps long, le territoire de la communauté est de plus en plus organisé par la paroisse, représentée par l'église et son cimetière, si bien qu'il aurait tendance à se fondre dedans. Bien entendu, on sous-entend souvent la paroisse comme une circonscription territoriale mais elle est avant tout une circonscription spirituelle et religieuse. Au cours du premier Moyen Âge, en Bretagne, la législation canonique permet d'établir une typologie des lieux de cultes, des églises rurales en somme, selon le statut de leur propriétaire. En d'autres termes, la *parrochia* relève de l'évêque et est dotée des fonctions baptismales, tandis que les *oratoria* sont établis sur des domaines agricoles relevant de pouvoirs laïcs ou ecclésiastiques. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle que le pouvoir épiscopal s'affirme ayant pour conséquence une hiérarchisation croissante des lieux de culte en lien avec la réforme grégorienne qui participe au processus de territorialisation de la paroisse. Alors que la paroisse se définissait, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, à travers une communauté de fidèles et un droit rattaché à l'autel, elle se définit par son centre et la réunion obligatoire des paroissiens en l'église. La mainmise progressive de l'Église sur ces espaces spirituels et religieux permet de réorganiser profondément le territoire où les lieux de cultes, contrôlés par une élite laïque, tendent à disparaître petit à petit si bien que la *parrochia* désigne, dès les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, le territoire gouverné par une église majeure. En d'autres termes le territoire paroissial (le territoire de la *parrochia*) devient le cadre de référence dans l'organisation sociale et religieuse des communautés rurales (Pichot, 2013 : 400 ; Lunven, 2014 : 39-40, 42-43). « L'église s'impose peu à peu comme le lieu fondateur de la communauté, le pôle structurant d'un nouveau paysage social » (Pichot, 2013 : 387).

Pour que le territoire de la communauté se fonde dans le territoire paroissial, il est nécessaire de considérer que ce dernier relève d'une construction historique où interviennent le pouvoir de l'Église, et le pouvoir des élites aristocratiques et rurales. Et il convient de nuancer le propos sur la similarité entre finage paroissial, finage seigneurial et le finage de la communauté villageoise. Bien que les élites seigneuriales s'inscrivent dans ces trois types de finages, leurs emprises sont bien trop mouvantes au gré des successions, des morcellements de la propriété foncière mais également en fonction du rang de la seigneurie. Alors que la grande seigneurie foncière évolue sur plusieurs paroisses, entretenant un lien de domination sur les



seigneuries de rangs inférieurs, les seigneuries moyennes et petites ne dépassent jamais le cadre territorial que fixe la paroisse (Pichot, 2002 : 230-231 ; Rabot, 2017 : 91-94). Malgré tout, le pouvoir de l'Église joue un rôle important dans l'organisation de ce territoire qui est corrélé à la progression des mises en valeur des territoires. La fixation de la paroisse a pour conséquence de désigner, dès les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'emprise territoriale de celle-ci. Leurs limites ne sont, toutefois, pas rigide dans le temps et résultent d'un processus évolutif. La délimitation des paroisses s'appuie, en partie, sur des éléments marquants dans le paysage. Les éléments naturels, tel que les ruisseaux et rivières, en constituent de bons exemples. Mais la part des éléments anthropiques n'est pas à nier puisque le réseau viaire y joue un rôle parfois important. Quoiqu'il advienne, la délimitation des paroisses rurales s'appuient sur des éléments préexistants se caractérisant par des confronts avec les paroisses limitrophes. Cependant, les terrains vagues, à l'image des forêts et des landes, contribuent à la mauvaise perception des marges de ces territoires qui sont intégrés de manière beaucoup plus progressive et limitée. L'antériorité des limites des territoires de la communauté rurale, puis de la paroisse, est donc difficile à cerner (Pichot, 2002 : 234-235 ; Meuret, 2013 : 324-326, 330).

Plus spécifiquement à Trans les états de sections du cadastre napoléonien, et notamment le procès-verbal de délimitation dressé en 1830<sup>31</sup>, nous apporte quelques précisions sur la fixation des limites territoriales et leur état au XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 12). De cette manière, Trans entretient des limites communes avec Pleine-Fougères, Vieux-Viel, Bazouges-la-Pérouse, Cuguen et La Boussac. La partie orientale, qui joint la commune de Vieux-Viel, s'appuie sur le ruisseau du Petit Hermitage. La partie occidentale, quant à elle, s'appuie sur le ruisseau de Guyoult. Les limites sud-est du territoire de Trans, qui joint la commune de Bazouges-la-Pérouse, s'appuient sur les limites de la forêt de Villegardier. Celles-ci sont notamment caractérisées par le ruisseau du Petit Hermitage et l'un de ses confluent. En dehors de ces limites naturelles, les parties nord et sud s'appuient sur des éléments anthropiques marquant dans le paysage. Ainsi voit-on, à l'est, une succession de chemins vicinaux reliant la lande de Trans à la forêt de Villegardier, ainsi qu'une série de haies et de fossés entre la Villemberge et la lande de Trans. Ces éléments anthropiques, servent de délimitation avec la commune de Bazouges et de Cuguen, au sud de Trans. Quant aux limites nord, elles associent également éléments naturels et éléments anthropiques. D'ouest en est, les limites s'appuient sur l'ancienne raine du manoir de la Villarmois puis sur les fossés séparant les terres en Trans et en Pleine-Fougères ; à hauteur du hameau de la Croix Margueritte, les limites s'appuient sur un ancien

---

<sup>31</sup> AD 35 : 3 P 3049

chemin-vicinal et une série de fossés jusqu'à un défluent du ruisseau de la Chênélais (autrefois nommé ruisseau de Vanlée) qui constitue une limite naturelle entre les deux communes. De ce ruisseau, à l'est, les limites s'appuient sur une succession de fossés reprenant, d'abord, une vallée sèche, en lien avec le défluent cité précédemment, recouper le chemin allant de Trans à Pleine-Fougères avant de rejoindre le ruisseau du Petit Hermitage.

### 1. *La forêt de Villecartier, un espace immuable ?*

Le thème forestier a longtemps été l'un des grands absents dans les recherches menées sur le monde rural médiéval tant il a été mal défini. Au carrefour entre deux disciplines, l'archéologie et l'écologie du paysage, la forêt a ainsi été réduite au rang d'un espace naturel, parfois immuable. Alors que l'archéologie s'était principalement intéressée à des paysages culturels, l'écologie du paysage avait bâti tout un raisonnement où l'Homme n'était que secondaire. Depuis les années 2000, le thème du paysage sylvestre s'est particulièrement développé, si bien que l'on parle parfois d'une archéologie forestière. Des chercheurs, comme l'historien et archéologue François Duceppe-Lamarre ou, plus localement, l'archéologue Jean-Claude Meuret, ont contribué à ce nouvel intérêt porté sur l'espace forestier qui est, aujourd'hui, perçu à travers des notions économiques, juridiques et politiques (Duceppe-Lamarre, 2006 : 15-17).

« Le pays est sérieux : il va devenir triste et sauvage [...]. Les forêts qui vont s'épaississant, la solitude de la Trappe, où les moines mènent en commun la vie sauvage, les noms expressifs des villes, Fougères et Rennes, les eaux grises de la Mayenne et de la Vilaine ; tout annonce la rude contrée. » (Michelet, 1883 : 192).

Voilà la définition que nous faisait Jules Michelet de la Bretagne, écrit pour son *Histoire de France*, qui parut dans la *Revue des deux mondes* en 1883. Cette description mérite de retenir notre attention tant les espaces forestiers en zone frontalière ont été fantasmés au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, les forêts de La Guerche, du Pertre, de Fougères ou de Villecartier, ont longtemps été considérées comme le dernier état embryonnaire d'une importante frontière végétale entre la Bretagne et le reste de la France. Pourtant, comme l'annonçait déjà J.-C. Meuret au début des années 2000, cette thèse ancienne des forêts originelles et immuables peut-elle encore être admise aujourd'hui avec l'accroissement des données historiques et archéologiques sur ces espaces ?

La forêt de Villecartier, aujourd'hui forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts, se situe sur l'emprise de la commune de Bazouges-la-Pérouse, dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. D'un point de vue paysager, elle est située dans le massif de Saint-Pierre-de-Plesguen qui est, sur ce secteur, entaillé par de nombreux vallons aux microreliefs plus ou moins marqués. De même, cette unité de paysages, à travers les forêts la composant, voit l'évolution d'espaces variés au couvert arboré dense, majoritairement composé de feuillus. La forêt de Villecartier s'étend sur une surface exploitée de 983 ha, contre 997 ha au XIX<sup>e</sup> siècle ; elle est majoritairement composée de hêtres (65%) et de chênes pédonculés (21%). D'un point de vue géologique, elle est implantée sur le massif de Lanhélin-Bonnemain où le substrat est caractérisé par la présence de granodiorites grises à biotites et cordiérites de type Vire ; les extrémités nord du massif forestier voient la présence de granodiorites blanches à biotites de type Louvigné-du-Désert. D'un point de vue pédologique, la forêt voit l'évolution de sols brunifiés présentant des lessivages d'argiles plus ou moins importants et caractérisés par des colluvions et des limons éoliens. Jusqu'à présent, la forêt de Villecartier n'avait pas fait l'objet d'une étude détaillée. L'état actuel des connaissances archéologiques, l'apport de données paléoenvironnementales au début des années 2000 et la redécouverte d'un ensemble de manuscrits portant sur des droits d'usages<sup>32</sup> (Ms. 2 à Ms. 8) permet aujourd'hui d'appréhender son évolution au cours du Moyen Âge.

- *L'antériorité de la forêt de Villecartier :*

Le *vicus* de Bazouges relevait de la seigneurie de Fougères, dès son émergence à la fin du X<sup>e</sup> siècle et son développement au cours du XI<sup>e</sup> siècle. Nous ne sommes donc pas étonnés de voir que, dès l'an Mil, la forêt de Villecartier dépendait de la maison de Fougères avant de rejoindre le domaine ducal au début du XV<sup>e</sup> siècle suite à une cession par les seigneurs de Fougères et les seigneurs de Lusignan (Duval, 1964 : 44). Si le contexte du second Moyen Âge semble être bien documenté, qu'en est-il du premier Moyen Âge ? Le toponyme de cette forêt pourrait, peut-être, présager, à minima, une origine carolingienne où le caractère domanial de cette forêt proviendrait du patrimoine foncier d'une *villa* ; en d'autres termes Villecartier pourrait être, à l'origine, la *Villa Cartis*. En partant de ce postulat, il nous serait possible d'envisager, ici, l'existence d'une *villa* aprisonnaire où la prise se définit, dans le monde

---

<sup>32</sup> AD 35 : 2 E C 69 ; AN : P 155 bis, P 155 ter, P 156.

carolingien, comme une colonisation agraire des incultes ou une colonisation conduite sur des terres publiques. Dans le droit foncier, les terres en friches, les forêts ou les terres vacantes et abandonnées sont des terres publiques par nature (Chouquer, 2020 : 372). Au premier Moyen Âge, la *villa* aprisonnaire désigne une communauté encadrée par un *dominium* seigneurial dans un espace où évoluent les tenures de l'homme libre et la *villa* seigneuriale. Cette hypothèse peut être facilement réfutée en se basant sur les récents travaux de G. Chouquer qui suggèrent que la prise par occupation des terres publiques ne peut être reconnue que si la documentation écrite réunit les éléments suivants (Chouquer, 2020 : 373-383) :

- Mention de la *licentia*, ou confirmation du caractère public des terres concernées ;
- Mention d'un terme désignant la prise, *stricto sensu* ;
- Mention des incultes et de l'action de défrichement ;
- Mention des bénéficiaires, rendant effective la prise ;
- Mention du périmètre de la prise et d'une mesure de celle-ci ;
- Mention de formalités et de rituels de publicité, la prise étant réalisée de manière ostentatoire ;
- Mention de l'*occupatio* et de l'immunité.

L'aprision est donc un élément encadré par l'autorité royale. Or, les sources écrites, portant sur la forêt de Villecartier, sont totalement absentes pour le premier Moyen Âge. Et il n'est pas non plus possible de voir, à travers cet espace, l'existence d'une *foresta*, au sens juridique du terme. Ce terme désigne le droit régalien qui consiste à placer des territoires appartenant au fisc en dehors du droit commun. Le fisc, quant à lui, désigne une unité où se réunissent des *res* et des *mancipia*,; il dispose d'un droit dérogatoire par rapport aux terres du *pagus*. Les fiscs caractérisent les propriétés des élites en raison de leurs affectations au roi, aux établissements religieux, en bénéfice à un fidèle ou un vassal ou encore dans le *ministerium* d'un comte (Chouquer, 2021 : 166). La *foresta* carolingienne désigne donc un espace où évoluent forêt, friches espaces mis en culture, *curtes* et/ou *villae* concédées. Force est de constater que suite au morcellement de l'Empire carolingien, et au fractionnement de l'autorité publique, la *foresta* est passée entre les mains des élites aristocratiques et seigneuriales au cours du X<sup>e</sup> siècle. Il serait hasardeux, en l'absence de sources écrites, d'établir un parallèle entre l'émergence de la seigneurie de Fougères et la mainmise sur le *vicus* de Bazouges pour définir la forêt de Villecartier comme une *foresta* héritée des institutions carolingiennes.

Il est également possible de s'appuyer sur la faible représentativité des gisements archéologiques sur l'emprise de Villecartier, nous y reviendrons, pour corroborer cette

incapacité interprétative du statut de la forêt. Comme l'atteste les travaux de J.-C. Meuret, la *foresta* peut être identifiée sur un ensemble de faits archéologiques lorsque les sources écrites sont manquantes. C'est d'ailleurs ce qu'a démontré l'archéologue en étudiant la forêt de La Guerche, située au sud-est du département de l'Ille-et-Vilaine. Il avait pu mettre en évidence la présence d'enceinte du premier Moyen Âge sur l'emprise de la forêt en lien avec une déprise agraire importante et une recolonisation soutenue de la forêt ainsi qu'une enceinte en lien avec une motte castrale datant du début du second Moyen Âge. Ce second gisement caractérise une agglomération se développant dès le XI<sup>e</sup> siècle avant d'être abandonnée entre les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (Meuret, 2004 : 237, 242-243 ; 2013 : 323-324). Le tableau est en tout point différent pour la forêt de Villecartier. D'une part, l'analyse méticuleuse des MNT n'a pas permis de mettre en évidence des anomalies pouvant témoigner d'occupation médiévale sur son emprise. D'autre part, les habitats élitaires les plus proches, traduisant des occupations des XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles, sont tous situés en dehors de la forêt (fig. 13). La motte de la Motte-Berthier, en Vieux-Viel est située à environ 790 m au nord de l'orée septentrionale de la forêt, tandis que la motte de la seigneurie des Portes en Bazouges-la-Pérouse est implantée à moins de 200 m au sud de la forêt.

Toutefois, l'esquisse d'une occupation gallo-romaine semble se dessiner, de manière tout à fait sporadique. En dehors d'anomalies linéaires identifiées par des prospections de l'ONF, d'une part, et par l'analyse des MNT, d'autre part, quelques gisements archéologiques sont connus sur l'emprise de Villecartier (fig. 14). Ces derniers sont, toutefois, à prendre avec beaucoup de précautions. Deux pierres dressées avaient été identifiées depuis le début des années 2000 sur la partie orientale de la forêt. Espacées, l'une de l'autre, d'une distance de 1 221 m, elles se caractérisent par une forme tronconique d'une hauteur de +/- 1,60 m pour un diamètre, à leur base, d'environ 0,50 m (fig. 15) ; elles sont conçues dans un matériau local, à savoir de la granodiorite. Celles-ci avaient été identifiées comme des bornes milliaires en raison de leur distance légèrement inférieure à un mille romain (1478,50 m). Cette distance ne peut servir de seule base pour identifier ces pierres. Bien que leur dimension et leur diamètre soient plus ou moins similaires aux normes romaines (H : 1,50 à 3 m ; Ø = 0,50 à 0,80 m), elles ne disposent pas de base cubique et, surtout, elles sont anépigraphiques. C'est pourtant ces inscriptions qui caractérisent les moyens les plus probants d'identification de ces bornes routières où l'on retrouve le nom de l'empereur ayant fait construire la *via*, la titulature de l'empereur et la distance depuis le point d'implantation à la *civitas*. Ce sont sur ces différentes bases qu'une quarantaine de bornes ont pu être identifiées dans toute la Bretagne pour la période

postérieure à la Conquête et aucune borne n'a été identifiée sur l'extrême partie orientale de la Bretagne (Éveillard, 2016 : 21-24). Au contraire, la morphologie de ces deux pierres pourrait caractériser des marqueurs dans l'emplacement de petite aire funéraire de l'âge du Fer. Un second gisement a été identifié, en 1986, au sud-ouest de l'étang de la forêt de Villecartier, à proximité du Carrefour du Pinsonnet. Ce dernier se caractérisait par la présence de pilettes d'un hypocauste et de *tubuli* suggérant la présence de thermes. Ce gisement reste trop peu documenté et il a été pillé de nombreuses fois depuis les années 1980 (Le Cloirec, 1997 : 7-9). Malgré tout, la présence de mobiliers témoignant l'existence d'un complexe balnéaire est tout à fait intéressant sur ce secteur où la proximité de l'étang de Villecartier pourrait être un élément probant dans l'accès à la ressource en eau. Doit-on y voir un relais routier gallo-romain ? Le remaniement du parcellaire forestier et l'édification de la route forestière du Pinsonnet ont arasé le paléo-parcellaire et il n'est pas possible de voir, sur ce secteur, une transmission ou une transformation des formes passées. Pour émettre cette hypothèse, il serait judicieux de l'étayer avec la présence d'une voie antique, principale ou secondaire, à proximité (Fiche, 2016 : 27). L'implantation de ces gisements permet de suggérer l'existence d'un espace ouvert sur la partie septentrionale de la forêt de Villecartier jusqu'à la fin de l'Antiquité ; ou à minima un espace poreux alternant espace ouvert caractérisé par des activités agro-pastorales, et espace fermé caractérisant le *saltus* antique. Il est possible d'observer la reconquête rapide de la forêt qui se réinstalle, en moins d'une génération, sur des terres laissées en friche. La fin de l'Antiquité et le début du Moyen Âge pourraient donc être marqués par une reconquête de la forêt en lien avec une déprise agraire qui, à l'instar de la forêt de La Guerche, verrait l'évolution d'une forêt compacte au cours du premier Moyen Âge vers une forêt châtelaine dès la fin du X<sup>e</sup> siècle et le début du XI<sup>e</sup> siècle avec le rattachement du *vicus* de Bazouges à la seigneurie de Fougères (Meuret, 2014 : 240-242).

- *Un espace soumis à d'important fronts de défrichements*

Qu'il s'agisse de Villecartier, ou d'une autre, la forêt est un merveilleux conservatoire des formes planimétriques anciennes qui ne sont pas toujours évidentes à percevoir en raison de l'importante mobilité paysagère lors de la reprise du couvert forestier. Leurs délimitations paraissent donc plus ou moins floues. La question de la lisière joue donc un rôle fondamental dans la perception de l'emprise de ces espaces en raison des différences de composition des

lisières externes et de l'espace interne des forêts. Malgré tout, la documentation médiévale n'apporte que peu d'informations sur ce type de structure, au moins jusqu'aux derniers siècles du Moyen Âge. De manière générale, les lisières sont perçues dans une perspective d'ouverture du paysage, entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, où l'absence de transition paysagère opère une rupture nette entre les terres cultivées et les strates arbustives et arborescentes (Duceppe-Lamarre, 2006 : 93-95). Il nous est donc possible de distinguer trois grands types de lisières qui correspondent à trois types d'occupations du sol. D'une part, les lisières peuvent se définir par une colonisation saisonnière se caractérisant par une certaine instabilité en raison de l'élimination, plus ou moins rapide, des repousses par le pacage des animaux ou la mise en culture des espaces. D'autre part, les lisières peuvent être caractérisées par une colonisation pluriannuelle où les terres sont laissées en friche sur une période plus ou moins longue avant d'être à nouveau défrichées et mises en valeur. Enfin, les lisières peuvent être des lisières anthropiques où l'action de l'homme permet de marquer la propriété foncière afin de préserver les ressources forestières (Duceppe-Lamarre, 2006 : 96-97). Cette question des lisières, et plus généralement celle de la forêt, sous-entend également la question des défrichements et l'action de l'homme dans le remodelage de ces espaces.

Ces défrichements se traduisent par des ellipses parcellaires qui, d'un point de vue planimétrique, correspondent à des discontinuités morphologiques. Ces discontinuités de formes, en archéogéographie, sont définies comme des éléments « [indiquant] des dynamiques [et] des concurrences entre échelles spatiales ou temporelles » (Robert, dir., 2011 : 160). Le principal témoin de ces discontinuités, nous nous en doutons, est la forme planimétrique. La norme morphologique du parcellaire se traduit par des formes quadrangulaires qui sont les plus adaptées pour les techniques de labours. Les anomalies, quant à elles, correspondent à des parcelles triangulaires, trapézoïdales, tronquées ou de formes rondes. Ces variations de densité sont des témoins de différents types d'usage du sol et différents types d'appropriation du sol (Robert, dir. 2011 : 160). Les ellipses parcellaires rentrent dans le cadre général des unités morphologiques curvilignes. En reprenant la définition proposée par M. Watteaux, les unités morphologiques se caractérisent par « un mode de groupement des parcelles en unités plus vastes que les quartiers de culture, mais d'un périmètre circonscrit et de superficie relativement restreinte » (Watteaux, 2012c : N 162).

L'étude planimétrique que nous avons menée sur les abords de la forêt de Villecartier a permis d'identifier un nombre important d'unités morphologiques curvilignes situées au sud et à l'ouest de la forêt (fig. 16). Elles se répartissent, au sud, sur une longueur de 3,800 km, à



l'ouest, sur une longueur d'environ 2 km. Ces deux zones marquent une certaine disparité dans l'interprétation qu'il est possible d'en faire. Alors que la zone ouest voit la présence de centres de peuplements caractérisés par des toponymes pouvant témoigner de la présence d'anciens bois (le Bois Vien, le Bois Psel, le Grand Bois), les centres de peuplement se développant autour de la zone sud ne traduisent aucun type de couvert végétal ; à l'exception, peut-être, du lieu-dit « La lande délaissée » pouvant traduire une ancienne zone laissée en friche. Nous n'aborderons pas, dans cette partie, les UMC situées sur la commune de Trans, puisque nous y reviendrons dans une troisième partie. C'est véritablement la forme de ces UMC qui permettent d'imager, ici, deux importants fronts de défrichements de la forêt de Villecartier. En effet, les UMC se traduisent par des tracés circulaires formant des formes fermées témoins de clairières de défrichement. Il est également possible d'appuyer cette hypothèse avec le rôle qu'elles jouent dans l'organisation des formes du parcellaire. Sur la grande majorité d'entre elles, nous voyons de nombreuses inflexions des chemins vicinaux traduisant le rôle de ces UMC dans l'organisation du parcellaire. Il est également important de souligner leur promiscuité avec la forêt de Villecartier ; les discontinuités morphologiques les plus proches sont situées à moins de 200 m de l'orée de la forêt. Leur proximité, leur forme globalement fermée et leur rôle dans l'organisation des formes ne peuvent que traduire ici d'importants fronts de défrichements. Ces UMC seraient donc les témoins d'espaces gagnés sur la forêt (Watteaux, 2012b : 62-64). Il est également intéressant de souligner la faible représentativité de ces discontinuités sur les parties est et nord. Les territoires à l'est de la forêt sont marqués par l'absence d'ellipse parcellaire, qui pourrait se traduire par la présence de zone plus hydromorphe caractérisée par un marais en La Fontenelle. Au nord de la forêt, il est possible de voir la présence localisée de discontinuités. Là encore, ces UMC sont marquées par une forme relativement fermée avec, de manière tout à fait épisodique, des inflexions du réseau viaire. Précisons également que le tracé de l'UMC de Villée marque, sur une longueur de 260 m la limite administrative entre les communes de Bazouges-la-Pérouse et de Vieux-Viel.

De manière générale, ces unités morphologiques sont difficilement datables. Bien que, de manière traditionnelle, les grands défrichements ont été perçus comme des éléments marquants du XII<sup>e</sup> siècle en lien avec une reprise agraire importante, il nous est nécessaire de recourir à la répartition des gisements archéologiques et des centres de peuplements autour de ces ellipses parcellaires afin de proposer des datations (fig. 17) ; ces derniers correspondant à des faisceaux d'indices. La part de ces défrichements est très marquée, en Bretagne, dans les actes des XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles. Cette même période voit la multiplication et la diffusion des



toponymes en -ière/-erie et -ais/-aie, témoins d'une emprise de plus en plus forte sur l'environnement où l'occupation du sol se traduit, d'abord, par une mise en valeur d'espaces incultes (Bachelier, 2013 : 633). La zone, située au sud de l'orée de Villecartier, est marquée par une surreprésentation de ces toponymes (La Loriais, La Morinière, La Biardière, la Cordonnais, etc.) qui traduisent des centres de peuplement du début du second Moyen Âge. Depuis les travaux de G. Souillet, il est couramment admis que les toponymes en -ière/-erie émergeraient entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, tandis que ceux se terminant en -ais/-aie émergeraient à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Bien que ces toponymes ne soient pas spécifiques à cette période, et peuvent émerger *a posteriori*, ils permettent d'apporter quelques clés de compréhension. Il est également intéressant de préciser que ces centres de peuplements, que l'on qualifierait aisément de « villages », sont situés au sud de la ligne que forme cet important front de défrichement. Au nord, dans une zone « tampon » entre l'orée de la forêt et les ellipses parcellaires, nous constatons l'implantation éparse de différents hameaux qui n'ont qu'un rôle mineur dans l'organisation du parcellaire et de la communauté villageoise. Ces éléments viennent combler les lacunes occasionnées par la faible répartition des gisements archéologiques sur cet espace. En effet, seulement deux gisements ont été identifiés en 1991 au nord de ce front de défrichement. Ils témoignent, tous deux, de sites d'habitats médiévaux, l'un daté du premier Moyen Âge, l'autre du second. Le gisement du premier Moyen Âge daterait du X<sup>e</sup> siècle par la présence de céramiques de type Trans - Les Mardelles<sup>33</sup>, indiquant l'existence d'un espace en cours d'ouverture sur ce secteur. Les UMC situées au sud et à l'ouest de l'orée de Villecartier caractériseraient donc des phases de défrichements intensifs, entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles avec, de manière épisodique, quelques prémices au cours du premier Moyen Âge. Au nord de la forêt, l'UMC de Villée voit la présence d'un gisement antique identifié en 1978 et caractérisé par la présence d'une meule dormante, de fragments de TCA et de sigillées. Ce dernier témoignerait de la présence d'un petit établissement rural gallo-romain. A la différence des gisements médiévaux que nous avons pu mettre en relation avec les UMC, au sud de l'orée de Villecartier, il ne nous est pas possible de mettre ce dernier avec l'UMC de Villée. En effet, la bonne conservation du tracé de cette ellipse parcellaire et, de ce fait, sa transmission dans le parcellaire sans transformation, ne peut pas nous permettre d'envisager une clairière de défrichement antérieure au Moyen Âge. Nous le suggérions précédemment, la partie nord de la forêt de Villecartier doit être marquée par une recolonisation du couvert forestier entre la fin de l'Antiquité et le début du Moyen Âge. Le gisement de Villée est, à l'instar du complexe thermal

---

<sup>33</sup> Cet atelier de potier est situé sur la commune de Trans. Il a été fouillé dans les années 1970 et est daté du X<sup>e</sup> siècle.

du Carrefour du Pinsonnet, un vestige de l'occupation antique du secteur évoluant dans un espace ouvert, ou à minima poreux. L'UMC de Villée marquerait donc une phase, minime, de défrichement au cours du second Moyen Âge.

Un autre élément a particulièrement retenu notre attention en raison de la cohérence spatiale qui en résulte. A travers la répartition des gisements archéologiques, il nous a été possible d'identifier une majorité de sites antiques et protohistoriques au sud et à l'ouest de ces fronts de défrichements. Bien que leur absence, au nord de ces fronts, puisse être inhérent à l'état actuel de la connaissance archéologique, ils peuvent donner une image de fond de la répartition des formes de peuplement sur ces périodes antérieures au Moyen Âge. Ces derniers sont caractérisés par des habitats de l'âge du Fer ou antique ainsi qu'un atelier de métallurgie gallo-romain implanté à proximité du ruisseau de l'Alçon et à une distance inférieure à 300 m au sud-est d'une imposante ellipse parcellaire. L'implantation de ce gisement est tout à fait intéressant pour traduire l'accès aux ressources (bois et eau) dans le cadre de l'activité du fer. Enfin, nous avons pu observer la présence d'enclos dont deux enclos funéraires de l'âge du Fer situés, pour le plus proche, à environ 560 m au sud-ouest des UMC du front de défrichement ouest. L'ensemble de ces données permet de suggérer l'ancien tracé des limites de la forêt de Villecartier, ou du moins du couvert forestier, au cours de la Protohistoire et de l'Antiquité. Deux *scenarii* peuvent donc être écrits dans l'histoire de la forêt de Villecartier (fig. 17). Premièrement, la couvert forestier « primitif » devait se caractériser par des espaces poreux sur la moitié nord de l'actuelle forêt jusqu'à la fin de l'Antiquité, comme semble l'indiquer la présence de pierres dressées et de gisements antiques sur son emprise. L'abandon des sites d'habitats a été suivi d'une période de recolonisation forestière qui se produirait au entre la fin de l'Antiquité et le début du Moyen Âge en lien avec une déprise agraire plus ou moins importante. Comme l'atteste l'UMC de Villée ou de la Bellière, au cours du second Moyen Âge, la forêt est confrontée à de petits épisodes de défrichements qui n'ont qu'un impact mineur sur la délimitation de l'emprise de la forêt de Villecartier. Au sud et à l'ouest, le couvert forestier « primitif » s'étendait au-delà d'une ligne que forment les fronts de défrichements entre l'âge du Fer et l'Antiquité. Cette dernière peut être considérée comme une charnière entre un espace fermé et un espace ouvert où évoluent, sur le temps long, habitats, ateliers et aire funéraire. Un premier recul du couvert forestier peut être observé, de manière ponctuelle, par l'établissement d'habitats ruraux du premier Moyen Âge. Mais la forêt connaît plusieurs phases, importantes, de défrichements entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en lien avec une profonde transformation des systèmes agraires, où la grande charrue pourrait être l'un des éléments clés dans ces opérations

cycliques de défrichements dans une dynamique coopérative captée au profit d'une élite rurale (Viader, 2017 : 368, 383). L'ouverture de ces espaces a pour conséquence l'établissement d'un certain nombre de centres de peuplement en amont des clairières de défrichements qui sont utilisées dans un cadre agro-pastoral. Ces phases de défrichements sont suivies de reconquête forestière partielle, comme pourrait l'indiquer le toponyme « La Lande Délaissée », qui pourrait entrer dans le cadre de culture temporaire bien qu'il ne soit pas possible de dater cet élément en l'absence de connaissances supplémentaires. Cette période a considérablement remodelé l'emprise de la forêt de Villecartier.

- *Gestion, droits et usages dans la forêt de Villecartier au second Moyen Âge*

Au Moyen Âge, la forêt occupe une place importante dans les mentalités des sociétés rurales. La forêt revêt un caractère multiforme et pluriel en fonction du statut des sociétés que l'on étudie. Alors que les élites rurales y voient des espaces de chasses, des bénéfices à travers l'exploitation des ressources, la sphère paysanne y voit, avant tout, des espaces de pacage et de pâturage du bétail. L'élevage du bétail en forêt permet, pour les exploitations paysannes, une plus grande stabilité économique. L'utilisation des espaces sylvicoles remplace les prés de fauches, parfois insuffisants, en faveur des espaces de pâtures et de fourrages (Bépoix, Richard, dir., 2019 : 114). Ces différentes mentalités sont également renforcées par les traités de chasse et d'économie rurale du Moyen Âge renforçant cette bipartition dans la perception de la forêt. Les traités d'économie rurale vont principalement la percevoir à travers des structures fossoyées et/ou talutées et des haies permettant de délimiter des espaces exploités ou de contraindre le pâturage du bétail. Les traités de chasses, eux, vont principalement insister sur le caractère cynégétique des espaces forestiers. Cette différence notable se laisse également entrevoir dans une certaine individualisation du milieu forestier. L'accès aux forêts seigneuriales, et celles relevant du Domaine, qui est très réglementé permet de maintenir les massifs et de réduire les délits pouvant s'y produire (braconnage, vol de bétail, vol de bois, etc.). Ces espaces sont donc régis par les élites aristocratiques et seigneuriales qui fixent les modalités d'accès et les coutumes y étant liées (Duceppe-Lamarre, 2006 : 35-37 ; Bépoix, Richard, 2019 : 109). La jurisprudence coutumière de Bretagne nous apporte quelques éléments supplémentaires dans l'assise des élites sur ces espaces forestiers. Bien que la *Coutume de Bretagne* soit produite au cours de l'Ancien Régime, elle reprend quantité d'éléments de la *Très Ancienne Coutume* datant

du XIV<sup>e</sup> siècle et de l'*Ancienne Coutume de Bretagne* datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce sont notamment les articles 621, 622, 626 à 630 qui réglementent les délits commis dans les forêts (Tab. 14).

Article	Contenu	Observation
Art. 621	Vol de bois dans le but de bâtir, chauffer ou vendre.	Amende et dédommagement en fonction du statut du délit et du coupable.
Art. 622	Coupe de bois non autorisée	
Art. 626	Peine de mort pour les crimes et délits qui ensuivent	Peine de mort.
Art. 627	Vol de bétails, chevaux, bœufs ou autres bêtes de service.	
Art. 628	Possibilité de recours si le délit n'excède pas 10 livres.	Le coupable peut être gracié.
Art. 629	Vol d'argent	Peine de mort
Art. 630	Vol d'objets laissés par les paysans dans les champs labourés ou pâturés.	

Tab. 14 : Synthèse des articles de la *Coutume de Bretagne* portant sur les crimes et délits dans les bois et forêts, et territoires alentours (d'après Poullain du Parc, 1778).

Les forêts voient la présence d'un cheptel diversifié, évoluant sur leur emprise au gré des saisons et de la coutume. Deux grands ensembles se distinguent dans l'usage de la forêt comme une « terre de pâture ». Les sources médiévales restent pourtant ténues sur ce sujet au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, en fonction de l'état de conservation de la documentation. Il est ainsi possible de retrouver, en premier, le groupe des porcins qui semble être omniprésent sous le couvert forestier. En effet, le pâturage des porcs relève du droit de panage qui autorise les sociétés rurales à les mener en forêt pour la consommation des fâines et des glands. Bien qu'il ne concerne pas tous les espaces boisés, le panage se retrouve dans les principales espaces de futaies et de taillis où évoluent chênes et hêtres. Les porcs y sont laissés en libre pâture et sont, parfois, soumis à des larcins plus ou moins conséquents. Notre corpus de sources écrites nous offre, d'ailleurs, un très bel exemple de vol de porc dans la forêt de Villecartier. Bien qu'il ne s'agisse que d'un fait tout à fait ponctuel et épisodique, il permet de documenter des événements sous-représentés dans les sources médiévales. Le Ms. 1, conservé aux AD 44 sous la côte E 200, nous relate le vol de dix-huit porcins par trois protagonistes à la fin de l'année 1459, leur abattage et la dissimulation de ces derniers dans l'un des habitats des trois voleurs. Ce manuscrit permet, également, d'illustrer les limites de la justice coutumière et le faible recours aux peines capitales. En effet, les trois intéressés reçurent une lettre de rémission signée de la main du duc François II de Bretagne, le 9 janvier 1460 permettant, ainsi, de retirer toutes charges contre eux. Le second groupe de ce cheptel paissant en forêt concerne les bêtes de labours et de services, en d'autres termes les équins et les bovins. Ces derniers bénéficient de la gratuité des pâturages dès lors qu'ils sont liés à l'exploitation de la forêt et ne sont pas toujours facile à percevoir ; il

en est de même pour les redevances que doivent les paysans pour ces droits de panage et de pâturage (Duceppe-Lamarre, 2006 : 55-57).

La forêt est partiellement façonnée par une action anthropique, nous l'avons vu avec l'exemple des fronts de défrichements. Dans une hiérarchie sociojuridique, l'homme se place comme un régulateur des écosystèmes forestiers où ces milieux subissent plus ou moins de pression dans le cadre de leur entretien et de leur gestion. De cette hiérarchisation de la société et des modalités d'accès à la forêt, il est possible de voir s'organiser un certain nombre d'usage et de droits relevant des élites seigneuriales. L'usage désigne l'usufruit, le droit d'user personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. Les droits, eux, sous-entendent cette faculté de disposer et de jouir de quelque chose dans le cadre des règles établies, en d'autres termes dans le cadre de la coutume. Nous le mentionnions au début de notre propos, la forêt de Villecartier relevait d'abord de la seigneurie de Fougères, tenue successivement par la maison de Fougères et la maison de Lusignan avant d'être rattachée aux capétiens. Elle est ensuite intégrée au Domaine du duché de Bretagne au début du XV<sup>e</sup> siècle lorsqu'elle est cédée par la seigneurie. La constitution de notre corpus de sources écrites nous a permis de mettre en évidence la possession de droits et d'usages de bois en la forêt depuis le XIII<sup>e</sup> siècle par la seigneurie de Sacey (Ms. 2 à Ms. 8)<sup>34</sup>. Cette seigneurie normande, située au nord de la ville d'Antrain, bénéficie de ce droit pour le chauffage de son château et les réparations de ses bâtiments et de son moulin. Bien que les sept manuscrits, concernant cet usage, soient datés de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ils nous offrent la possibilité de remonter le temps au fur et à mesure des pièces justificatives présentées dans le cadre du témoignage de la jouissance de ce droit. Les seigneurs de Sacey, et leurs descendants, le possède depuis 1284 où Hugues XIII Lebrun, comte de la Marche et d'Angoulême et seigneur de Fougères, leur octroya ce droit (Ms. 2). Il est d'ailleurs confirmé par une série de lettres datées de 1327, 1334, 1344, 1380 et 1407 émises par les seigneurs de Fougères. Enfin un mandement de Pierre II duc de Bretagne daté de 1451 ordonna une enquête aux officiers de la seigneurie de Fougères sur les droits et usages des seigneurs de Sacey en la forêt de Villecartier, permettant de le confirmer. L'ensemble de ces données sont extraites du mandement du duc François II de Bretagne, daté de 1478. Les seigneurs de Sacey rendent, d'ailleurs, quelques hommages, à la cour de Fougères dans les années 1480. Ces hommages sont, en partie, enregistrés à la Chambre des Comptes de Paris (Ms. 4, Ms. 5, Ms. 6) en 1488 et d'autres sont rendus en 1489 (Ms. 7). Une dernière enquête est

---

<sup>34</sup> AD 35 : 2 E C 69 ; AN : P 155-bis, P 155-ter, P 156.

menée en 1490, confirmant les droits d'usage des seigneurs de Sacey. Les sources écrites ne permettent pas d'envisager si cette seigneurie conserve ce droit après la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Au regard des sources écrites, il nous est également possible d'aborder ces droits à travers la fonction cynégétique de la forêt. Les sources médiévales, en général, traduisent quatre espaces liés à la chasse : les breuils, les forêts, les haies et les garennes. Au cours du second Moyen Âge, il est possible de distinguer cinq types de haies dont trois sont liées à la chasse. Les deux premières sont linéaires et servent soit à obstruer la route au gibier soit à contenir les animaux sauvages ; le troisième type désigne des haies seigneuriales, équivalent des garennes (Duceppe-Lamarre, 2006 : 145). La chasse est l'apanage des élites ; bien qu'il ne le soit pas confirmé dans nos sources, il est tout à fait probable que la forêt de Villecarter correspondait à un parc de chasse relevant de la seigneurie de Fougères puis du duché de Bretagne. L'intégration de la forêt de Villecarter au domaine ducal aura pour conséquence, à une échelle micro-locale, l'octroi d'un droit de chasse au seigneur de Trans par le duc Pierre II de Bretagne en 1451<sup>35</sup>. Cet octroi est rapporté dans des notes manuscrites et la lettre du duc n'est, aujourd'hui plus conservée. Le recoupement avec la documentation de la seigneurie de Trans a permis d'en savoir davantage sur ce droit. Les seigneurs de Trans ont installé des structures de chasses dans leur bois aux abords de la forêt de Villecarter, depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle. Comme le rapporte l'aveu de la seigneurie de Trans rendu par Isabeau de Sévigné en 1525 (Ms. 27)<sup>36</sup>, il leur est accordé le droit de poursuivre le gibier qui passerait des bois de la seigneurie en la forêt de Villecarter jusqu'à la capture et l'abattage de la bête sauvage :

« et que la beste sauvaige reste sorté en ladite forest ladite damaiselle audit nom a droit de perseminance et non aultres par elle ou ses commis de faire la poursuites apres icelles bestes sauvaiges en ladite forest, sesdits vanneurs courant de retroite et portant les pieu sous les selles, les fer derriere les coup poles es mains, et sy ladite beste sauvaige ce rebelle cuindement lesdits vanneurs et commis peust tuez et abaptre prandre et en portez ladite beste sauvaige cornans troys appeaulx ainxui qu'est anciennement de droit a costumé »

Cette précision permet donc de suggérer un droit restreint dans l'accès de la forêt et semble suivre ce qui fut instauré dès le XIV<sup>e</sup> siècle avec une restriction progressive du droit de chasse afin d'en limiter l'exercice et de le cantonner aux grandes seigneuries et aux châtelainies (Bépoix, Richard, 2019 : 114). D'ailleurs, ce droit ne semble pas se maintenir au cours du XVI<sup>e</sup> siècle puisque Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans, ne le précise pas dans l'aveu qu'il

---

<sup>35</sup> AD 35 : 1 F 1709

<sup>36</sup> AD 44 : B 2173/6

rend au roi de France en 1540 (Ms. 28)<sup>37</sup>. En effet, il est précisé qu'il n'est tenu que de maintenir les haies situées à proximité de la forêt de Villecartier et de tendre les filets pour capturer les bêtes sauvages, par cause du droit de chasse qu'il détient sur l'ensemble de la paroisse de Trans. Les sources écrites semblent mettre en évidence des droits et des usages qui s'estompent, petit à petit au cours du XVI<sup>e</sup> siècle comme semble le confirmer les nombreuses réformes de structure des Eaux et Forêts menées au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

La mort du duc François II de Bretagne, en 1488, va se traduire, à l'échelle du Domaine ducal, par un morcellement progressif suivi de nombreuses exactions par des vassaux et des forestiers revendiquant des terres sur les domaines sylvicoles. A l'image des autres forêts duciales, la forêt de Villecartier connaît un avenir troublé dans les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle. Bien que l'année 1513 marque une réaffirmation du pouvoir ducal sur son domaine, où les terres usurpées et baillées en lisières de forêts sont recensées et réformées, le décès d'Anne de Bretagne, en 1514, va compromettre les destinées du domaine où de nouvelles usurpations vont être commises. Par l'Édit d'Union, signé en 1532, le domaine du duché de Bretagne va être intégré au domaine de la couronne marquant un premier tournant dans l'histoire des forêts avec une réappropriation progressive des terres par le roi. L'exemple de Villecartier est frappant. Le début du XVI<sup>e</sup> siècle voit l'usurpation de plus de 100 journaux de terre passés dans les mains de particuliers (Duval, 1964 : 47-53, 65-66). En 1544, dans le comté de Rennes, une réformation va interdire l'accès à tous les riverains, usagers et forestiers, des forêts domaniales en raison des recépages difficiles et des coupes importantes opérées par les forestiers. Cette réformation aura pour principale conséquence, en forêt de Villecartier, l'érection d'un périmètre de défense ; le massif étant, jusqu'à présent, entièrement déclos. Nous avons là les premières réponses à la disparition progressive des droits et usages autrefois tenus par des élites seigneuriales. Par ailleurs, les années 1540 marquent un affermissement de l'autorité royale sur l'ancien domaine ducal avec l'installation de dix maîtrises sur l'ensemble du duché, en lieu et place d'anciennes barres duciales. La forêt de Villecartier s'organise autour de la maîtrise de Bazouges et Villecartier relevant de l'ancienne barre de Bazouges-la-Pérouse. Ces maîtrises permettent de surveiller et de contrôler les forêts, dans une visée juridique et économique. Malgré tout, elles ne connaissent pas toutes une évolution linéaire. En effet les lettres patentes du roi, signées en 1564, vont entraîner l'abolition de vingt-cinq barres et le rattachement des anciennes barres de Bazouges et d'Antrain à celle de Fougères. Il est intéressant de souligner les allers-retours opérés dans la politique du roi de

---

<sup>37</sup> AD 44 : B 2181/11



France. En effet, 10 ans plus tard, la barre de Bazouges est rétablie mais ne peut prétendre à la gestion de la maîtrise de Villecartier, en effet, les affaires portant sur le domaine demeurent du ressort de la sénéchaussée de Fougères (Duval, 1964 : 110-118). Bien que le XVI<sup>e</sup> siècle soit, en Bretagne, marqué par une assise de plus en plus prononcée de la juridiction royale, à travers les Eaux et Forêts, ce siècle se caractérise aussi par une déforestation de plus en plus importante de l'ancien domaine ducal ; les terres vaines sont cédées et le pâturage est de plus en plus accru ayant un impact considérable sur la reconquête forestière. Les réformations de 1564 et de 1571 semblent, toutefois, annoncer un regain forestier avec une gestion beaucoup plus encadrée. Dans cette optique, la forêt de Villecartier voit l'érection de nouvelles clôtures autour des coupes mises en défends ; ce massif ayant subi de nombreux dommages non encadrés par la juridiction royale. De même, de nouveaux espaces sont arpentés, notamment sur l'emprise de terres vaines à l'orée de la forêt contribuant à redessiner, de manière sporadique, les limites de Villecartier.

## 2. *Des limites densément peuplées ?*

Le début du second Moyen Âge se caractérise par une organisation de plus en plus marquée des communautés villageoises autour de la paroisse ayant pour conséquence un ancrage plus ou moins important, et plus ou moins défini, des limites de ces territoires. Il est possible d'observer, entre les premiers siècles du Moyen Âge et les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, une réelle refonte dans l'organisation des cadres territoriaux et administratifs. Le premier Moyen Âge breton voit l'évolution conjointe de différentes circonscriptions opérant un jeu d'échelle plus ou moins marqué dans l'appréciation de leur emprise. La *parrochia*, la *plebs* et le *pagus* désigne tantôt le diocèse ou le comté, tantôt la paroisse et la petite circonscription. Il est intéressant de souligner que la *plebs* constituait l'un des cadres de références en désignant une circonscription ecclésiastique où évoluaient plusieurs domaines distincts. Cette circonscription se caractérisait également par la présence d'une église implantée en son centre, pôle religieux et de sociabilité, il constituait l'un des points de rassemblement de la communauté. Au lendemain de l'an Mil, ces termes disparaissent progressivement à mesure que la *parrochia*, en tant que cadre de référence, s'impose pour désigner, entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'emprise territoriale de l'église paroissiale. A travers ce processus de fixation des cadres territoriaux, émerge, à partir de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, une véritable mise en réseau des lieux de culte ayant pour conséquence de définir les contours de la communauté paroissiale et de son territoire. De même,



l'affermissement des pouvoirs châtelains et l'ouverture progressive des espaces forestiers vont avoir pour conséquence de densifier la trame ecclésiale au cours du XII<sup>e</sup> siècle (Sée, 1995 : 15 ; Lunven, 2013 : 283-286). La fixation de ce cadre territorial s'inscrit donc dans un processus de longue durée où les limites sont fluctuantes notamment lorsqu'elles ne s'appuient pas sur des éléments naturels (forêts, bois, rivières et ruisseaux). Ces limites connaissent également un fort impact anthropique, lorsqu'elles se fixent sur le réseau viaire ou le réseau parcellaire. La délimitation du territoire de Trans, mentionnée dans les états de section du cadastre napoléonien, en est un très bon exemple. Le finage paroissial, qui définit alors le finage de la communauté, caractérise un espace humanisé où les sociétés rurales jouent un rôle prépondérant dans l'organisation du paysage et le modelage du parcellaire. Cette organisation se traduit, entre autre, par la mise en valeur des sols et l'implantation de centres de peuplements plus ou moins importants à l'échelle de la communauté (Pichot, 2002 : 241-242).

- *Des limites naturelles attractives ?*

A l'instar de la forêt de Villecartier, les limites territoriales de Trans se traduisent par la présence d'un certain nombre de discontinuités morphologiques influant directement sur l'organisation parcellaire. En nous intéressant plus particulièrement aux limites constituées par le réseau hydrographique, il a été possible de mettre en évidence un certain nombre de parcelles qui traduisaient un clivage dans l'organisation planimétrique générale à une échelle micro-locale (fig. 18). En changeant d'échelles, ces parcelles forment de véritables bandes plus ou moins linéaires s'adaptant à la sinuosité du cours d'eau. D'ailleurs, les observations menées sur la planimétrie montraient un espace fortement marqué par son hydrographie entre rivières, ruisseaux, mares et étangs. Ces bandes peuvent être nommées corridor, en reprenant une définition issue de l'écologie du paysage qui les considère comme des éléments linéaires et l'ensemble qu'elles forment se traduisant par un réseau (Watteaux, 2012c : N 60). Par leur connexion, ces parcelles forment un réseau hydro-parcellaire, terme proposé par Caroline Pinoteau (Pinoteau, 2003) qui se compose de trois niveaux structurants. Le premier est caractérisé par les cours d'eau actifs et les paléochenaux, repérables par des éléments surfaciques et/ou linéaires. Le second correspond à un niveau intermédiaire et accueille des éléments structurants dans le paysage tel que le réseau viaire, la succession de limites parcellaires, etc. Enfin, le dernier niveau accueille tous les petits éléments surfaciques et linéaires qui caractérisent un niveau de détail le plus élevé. C. Pinoteau y voit ici une trame

physicosociale en raison de la diversité des objets qui la composent (Pinoteau, 2003 : 250). Toutefois, ces corridors ne se rapportent pas seulement au réseau hydro-parcellaire puisqu'ils intègrent d'autres réalités relevant directement du mode d'occupation du sol. En l'association aux formes écologiques (haies, prairies, bois, etc.), il est donc possible de parler de corridors hydro-végétalo-parcellaires. L'intérêt n'est pas, ici, d'entretenir un clivage entre ces discontinuités morphologiques et les autres formes parcellaires mais plutôt de se questionner sur l'impact ces formes dans l'organisation du paysage et des systèmes de peuplement.

A hauteur des limites territoriales de Trans, ces corridors reprennent, en partie ou en entier, le tracé des vallées du Guyoult, et du Petit Hermitage. Au nord, un autre corridor a pu être identifié sur le tracé d'une vallée formée par un confluent du ruisseau de la Chênélais. D'un point de vue géologique, ces vallées peuvent se caractériser par un phénomène d'accumulation de sédiments, nous ne sommes donc pas étonnés que ces corridors soient implantés sur des zones caractérisées par des dépôts superficiels où sont accumulés des alluvions fluviales. Ces formations pédologiques et géologiques, ainsi que l'humidité de ces vallées, favorisent l'implantation de prairies permanentes sur le temps long. C'est d'ailleurs ce que confirment les états de section du cadastre napoléonien où la majorité des parcelles, sur l'étendue de ces vallées, sont en prés et/ou prairies. De cette manière, ces formes tendent à combiner des éléments physiques (cours d'eau, parcelles, etc.) et des éléments sociaux qui renvoient directement à un mode d'occupation du sol, influencé par le milieu. Le corridor est donc une forme hybride, mais ne correspond en aucun cas à une sociabilisation inférieure du paysage. C'est pourquoi, en raison du fort potentiel agro-pastoral que représentent vallons et vallées, ces formes peuvent être considérées comme des zones favorables à l'implantation des sociétés rurales en pays d'habitats dispersés. En effet, les centres de peuplement peuvent y être en connexion directe lorsque le corridor organise l'un des bassins versants. Les corridors hydro-végétalo-parcellaires revêtent donc une hybridation sur trois niveaux : une première dans l'espace, entre le corridor et le parcellaire géométrique ; une seconde dans le type de formes associées ; et une dernière dans le temps (Pinoteau, 2003 : 256 ; Pinoteau, Di Pietro, 2003 : 271-273). Le regroupement de l'habitat autour de ces discontinuités morphologiques s'opère sur le temps long. Bien que leur étendue et leur présence importantes dans l'espace en font des formes impossibles à dater, les dynamiques de peuplement peuvent caractériser des faisceaux d'indices dans la fixation des limites territoriales de Trans par l'intermédiaire de ces formes hybrides socio-naturelles.

En recoupant les données du cadastre napoléonien, les données de la BD PARCELLAIRE et de la BD ORTHO HISTO, il a été possible de mettre en évidence une grande disparité dans la répartition des centres de peuplement connectés aux corridors hydro-végétalo-parcellaires (fig. 18 ; Tab. 15).

Commune	Centre de peuplement	Distance Habitat / Rivière
La Bousac / Broualan	Le Gruer	150 m
	Le Brégain (ancien prieuré)	375 m
	La Desnière	160 m
	Villeneuve	190 m
	La Timbertière	115 m
Pleine-Fougères	Lépinay	100 m
	La Ressendière	130 m
	La Moignerai	150 m
	Le Chartrain	60 m
Vieux-Viel	Le Plessis-Brunard (ancien manoir)	230 m
	Bel Air	< 50 m

Tab. 15 : Recensement des centres de peuplement connectés aux corridors hydro-végétalo-parcellaire, d'après le cadastre napoléonien.

En dehors de l'ancien prieuré du Brégain et de l'ancien manoir de la Timbertière, l'ensemble des centres de peuplements connectés aux limites naturelles du territoire de Trans sont situés à moins de 200 m du fond de vallée. Il est possible de délaissier ceux distants de plus de 200 m en raison de l'absence de cohérence planimétrique dans l'organisation des formes mais également en s'intéressant à la loi du moindre-effort dans une conception mentale de l'espace. La proximité de la ressource en eau permet donc de traduire un élément supplémentaire dans l'implantation de ces habitats. Les corridors que nous avons identifiés sont également différents en termes de longueur. Nous ne sommes donc pas étonnés de la sous-représentation de l'habitat à proximité du ruisseau du Petit Hermitage, en Vieux-Viel, puisqu'il est rapidement absorbé par la forêt de Villegardier. Sur ce secteur, le lieu-dit Le Plessis-Brunard caractérise un centre de peuplement qui a été conditionné par l'implantation du manoir du Plessis Brûlard, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et fut rattaché à la châtellenie de Bréhant à partir de 1679. Le lieu-dit Bel-Air est, quant à lui, difficilement interprétable. D'une part, il faut souligner qu'il n'est pas mentionné sur la *carte de Cassini* traduisant, ainsi, un centre de peuplement mineur. D'autre part, il est confondu, sur la documentation planimétrique actuelle, avec l'ancien moulin à eau de Cruande qui relevait, au cours du second Moyen Âge, de la seigneurie du Châtelier. De ce fait, ce centre de peuplement n'est pas datable. La limite orientale du territoire de Trans s'appuie sur Le Guyoult qui entretient également des relations avec les limites territoriales des actuelles

communes de La Boussac et de Broualan. Sur ce secteur, le corridor hydro-végétalo-parcellaire s'étale sur une longueur supérieure à 4 km. Nous avons pu noter la présence de cinq centres de peuplement sur l'ensemble de cette étendue. L'implantation du village du Gruer, situé à 150 m à l'ouest du Guyoult, semble avoir été favorisé par la présence du prieuré de Brégain, le tracé d'un itinéraire micro-régional (Dol-de-Bretagne / Antrain) ainsi que la proximité de la ressource en eau. Partant de ce postulat, il serait possible d'admettre qu'il se fixe après la XII<sup>e</sup> siècle en raison de la fondation du prieuré par l'abbaye Saint-Florent-de-Saumur au cours des années 1100. Par ailleurs, les villages de la Desnière et de la Timbertière pourraient caractériser des centres de peuplement des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles en raison de leur toponyme en -ière. Le village de Villeneuve, quant à lui, témoignerait d'un regroupement d'habitat au cours du second Moyen Âge ou de l'Époque Moderne. Enfin, la limite septentrionale s'appuie sur un confluent du ruisseau de la Chênélais sur lequel est implanté un corridor hydro-végétalo-parcellaire s'étalant sur une distance de 1,150 km sur le territoire de Trans. Il entretient ainsi une relation avec les limites territoriales de la commune de Pleine-Fougères. Contrairement à l'aspect diffus de la répartition des centres de peuplement à proximité du Guyoult, il est possible de constater ici une concentration de quatre villages dans un environnement à la présence monastique plus ou moins soutenue. En effet, sur le territoire de Trans, se situe l'Abbaye-sous-Trans, un ancien domaine monastique qui a été cédé à une élite roturière au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, au plus tard. En Pleine-Fougères, se situe le village de la Moignerais qui est caractérisé par la présence d'un ancien manoir cité en 1513 dans le cadre de la *Réformation de la noblesse de Bretagne*. Bien qu'il ne soit pas possible d'identifier les abbayes-mères, en raison des lacunes des sources historiques, ces anciennes terres monastiques contribuent au regroupement de l'habitat. En se basant sur les terminaisons des différents toponymes, il pourrait être possible de proposer une implantation à partir des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles pour le village de La Ressendière, et une implantation à partir du XIII<sup>e</sup> siècle pour le village de l'Épinay. Le Chartrain, quant à lui, est difficilement appréhendable en raison de son toponyme. L'ensemble de ces centres de peuplement permet une première approche de la densification de l'habitat rural autour des limites du territoire de Trans, en l'absence de gisements archéologiques permettant d'appréhender des implantations antérieures.

D'après le procès-verbal de délimitation territoriale, présent dans les états de section du cadastre napoléonien, la limite septentrionale de Trans s'appuie, en partie, sur la forêt de Villecartier ainsi que sur une succession de fossés bordiers et de chemins vicinaux entre le ruisseau de Guyoult, la lande de Trans et la forêt. La question de la lande est tout à fait

intéressante dans le cadre du déterminisme des limites d'un territoire en raison de sa muabilité. La lande de Trans, bien qu'elle soit mentionnée dans la documentation seigneuriale, n'est jamais associée à une propriété seigneuriale. De manière générale, la lande désigne un terrain commun où il est possible de faire paître le bétail. Dans cette optique, les sociétés rurales peuvent y avoir une double identité, spirituelle et agricole, en raison de l'étendue de cet espace naturel au-delà du territoire de Trans (Bachelier, 2013 : 632). C'est d'ailleurs ce que semble confirmer les états de section du cadastre napoléonien de Bazouges-la-Pérouse avec la mention du microtoponyme « Les Landes » au sud de la Lande de Trans. L'identification de quelques unités morphologiques curvilignes a permis d'envisager un certain recul des terres laissées en friches contribuant, ainsi, à définir le cadre territorial de Trans. Nous ne reviendrons pas, ici, sur les ellipses parcellaires du Bois Vien et du Bois Psel que nous avons abordé dans le cadre de l'étude de la forêt de Villecartier. L'unité morphologique curviligne du Pas au Comte nous amène à poser l'hypothèse de l'existence d'une clairière de défrichement au sud de la lande de Trans. Ce front de défrichement se poursuit également sur l'emprise du territoire de Trans, sur lequel nous reviendrons dans un second temps. La forme de cette UMC se traduit par un tracé circulaire de forme fermé qui joue un rôle important dans l'organisation des formes parcellaires en raison de l'inflexion des chemins vicinaux au sud de son tracé. Contrairement aux fronts de défrichements de la forêt de Villecartier, celui-ci n'a pas contribué à l'implantation de centres de peuplement. Au contraire, le défrichement de la lande de Trans répond à une mise en valeur des sols dans le cadre d'activités agro-pastorales. L'absence de gisements archéologiques ne permet pas de le dater. Enfin, plus à l'ouest, sur le territoire communal de Cuguen, il nous a été possible d'identifier une seconde UMC qui participe à fixer le cadre territorial de Trans. Cette UMC couvre une surface totale de 77 ha et présente plusieurs phases de défrichement en s'étendant vers le sud et le sud-ouest. Contrairement aux autres UMC, celle-ci n'a pas pu être mis en relation avec la présence d'un espace sylvicole ou d'une lande. Toutefois, elle voit l'implantation de cinq centres de peuplement comme l'atteste le cadastre napoléonien. Les villages du Champ Fleury et du Clos Boterel pourraient, d'un point de vue toponymique, traduire cette mise en valeur des incultes. En s'intéressant, plus particulièrement aux villages du Coudray et de la Benelais, il pourrait être posé l'hypothèse d'une implantation à partir du XIII<sup>e</sup> siècle au vue de leur terminaison toponymique. Ici encore les gisements archéologiques sont absents, tout comme les habitats élitaires laïcs ou monastiques, rendant difficile la datation de ces discontinuités morphologiques.

De manière générale, les limites du territoire de Trans voient une densification hétérogène et discontinue de l'habitat rural. Sur la base des discontinuités morphologiques, il est possible de mettre en évidence différents critères sociaux dans l'implantation des centres de peuplement sur le temps long. En dehors de l'intérêt agropastoral que traduisent ces discontinuités, il est possible de constater que la trame de l'habitat est favorisée par la présence monastique sur les parties nord et nord-ouest contribuant à un regroupement du peuplement à partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Au contraire, les parties situées au sud et au sud-ouest de Trans caractérisent une volonté de mise en valeur des terres dans le cadre d'une reprise agraire importante, comme en témoigne la superficie des UMC identifiées. L'état des connaissances est trop faible pour tenter une quelconque datation de cette reprise agraire et du recul de la lande de Trans. Toutefois, cette intensification agraire ne peut être abordée qu'à l'échelle de grandes phases chronologiques. Peut-être pourrions-nous y voir un lien avec la remise en valeur des terres au début du XV<sup>e</sup> siècle, avec une ouverture progressive de la lande de Trans<sup>38</sup> (Poirier, 2014 : 127-128). Quoiqu'il en soit, le territoire de Trans s'insère dans un espace où le réseau d'habitat se densifie, petit à petit, à partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ; leur mise en réseau permet, progressivement, de poser les limites de ce territoire. Cette densification traduit également une cohésion des liens sociaux autour des incultes, des espaces sylvicoles et des vallées où le paysage est modelé par les actions anthropiques. « Derrière les formes, les talus et les chemins, les hommes se dévoilent dans leur paysage » (Pichot, 2007 : 274).

- *Un territoire à la présence monastique marquée ?*

La diffusion de la Réforme Grégorienne se caractérise, aux premiers siècles du second Moyen Âge, par la diffusion lente et progressive d'un ensemble de dépendances relevant d'abbayes implantées en et hors Bretagne. Ces dernières se caractérisent par des prieurés, que les actes nomment *obedentia* ou *ecclesia*, des granges monastiques et leur domaine agricole ou tout simplement des terres données par une élite laïque à une communauté monastique dans un but de fidélisation et de sacralisation d'un territoire. Ces éléments sont des facteurs importants dans le regroupement et l'agglomération du peuplement contribuant, parfois, à renforcer la centralité d'un pôle villageois. L'émergence de ces possessions répond, en premier lieu, à un

---

<sup>38</sup> Ms. 13 et Ms. 14 (AD 44, B 2173/2). A travers ces deux aveux, il est possible d'apprécier la création d'un nouveau fief relevant de la seigneurie de la Chesnelaie. Ce dernier nommé « Les Ories » est implanté dans l'ancienne emprise de la lande de Trans et voit le développement de terres agricoles puis d'un regroupement de population à partir du XVI<sup>e</sup> siècles.

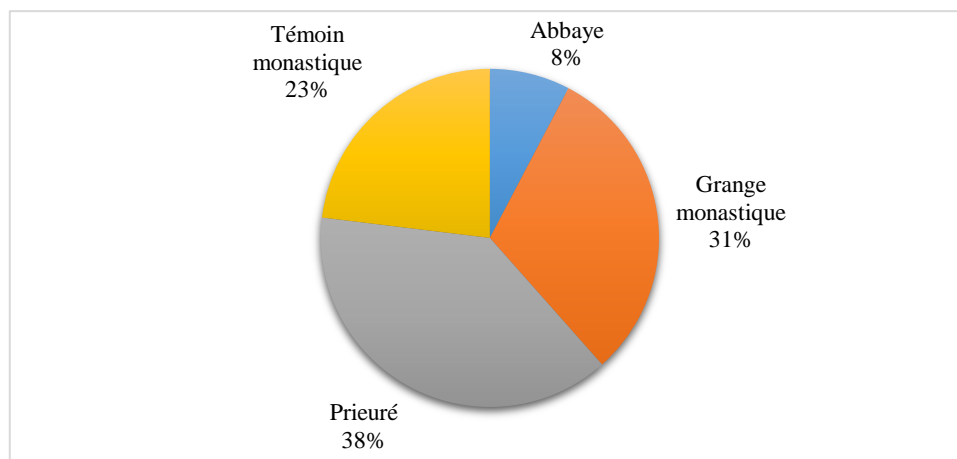
besoin de gestion du domaine monastique. Parallèlement au développement de cette domanialité, ces dépendances vont, progressivement, être instrumentalisées dans une dimension politique notamment les prieurés. En effet, en Haute Bretagne, l'ensemble des châtelainies vont se doter d'un prieuré accompagnant leur développement. Le prieuré, en dehors de son sens sacré *stricto sensu*, va devenir un élément de prestige qui contribue à la capacité d'attraction du pôle castral. Malgré tout, et il convient de nuancer ce propos, tous les prieurés ne sont pas implantés dans ou à proximité d'un pôle castral ; et tous les châteaux n'accueillent pas un prieuré dans les premières décennies de leur développement. De manière générale le développement des dépendances monastiques s'affirme comme un phénomène majeur dans l'organisation du monde rural et urbain en Bretagne, et plus particulièrement dans l'Ouest, dès le XI<sup>e</sup> siècle (Pichot, 2002 : 136-138 ; Bachelier : 2013 : 229-232).

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le prieuré et les domaines agricoles deviennent des éléments marquants et structurants dans le paysage où l'on distingue différents types d'implantation. De manière générale, le domaine agricole (grange, terre, etc.) se retrouve à l'écart du centre villageois, en raison du besoin de terre dans l'exploitation du domaine et des régimes de domanialité. Le prieuré, quant à lui, peut être implanté au plus près de l'église paroissiale : c'est le cas du prieuré Saint-Martin à Pleine-Fougères, relevant de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur dès le XII<sup>e</sup> siècle, ou celui de Sougéal fondé à Sougéal au XI<sup>e</sup> siècle par l'abbaye ligérienne de Marmoutiers. Le prieuré peut également être doté, lorsqu'il est implanté dans le centre paroissial, d'une zone vierge autour du noyau prieural. Enfin, le prieuré peut se voir implanté à l'écart du centre villageois où il se dote d'un domaine plus ou moins étendu lui conférant un rayonnement parfois important auprès des élites rurales et du monde paysan. Bien que ces dépendances soient en plein essor entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles il est possible d'observer, au regard des sources écrites, que les créations tendent à s'estomper vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle si bien que l'influence des dépendances rurales ne s'étend pas systématiquement au-delà du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans cette optique, nombreux domaines sont confiés à des élites rurales lorsqu'ils perdent leur caractère monastique. C'est le cas, notamment de l'Abbaye-sous-Trans, ou de la Moignerai en Pleine-Fougères. Ces anciens domaines participent au prestige de l'élite puisqu'ils se composent comme de véritable domaine manoriaux avec la présence d'un habitat élitair plus ou moins important (Pichot, 2006 : 24, 29-30 ; Bachelier, 2013 : 237).

En se plaçant à une échelle micro-régionale, celle déterminée par notre analyse des réseaux routiers, nous constatons la présence de 13 sites monastiques ruraux (Graph. 13) majoritairement représentés par les prieurés (38%) et les granges monastiques (31%). S'en

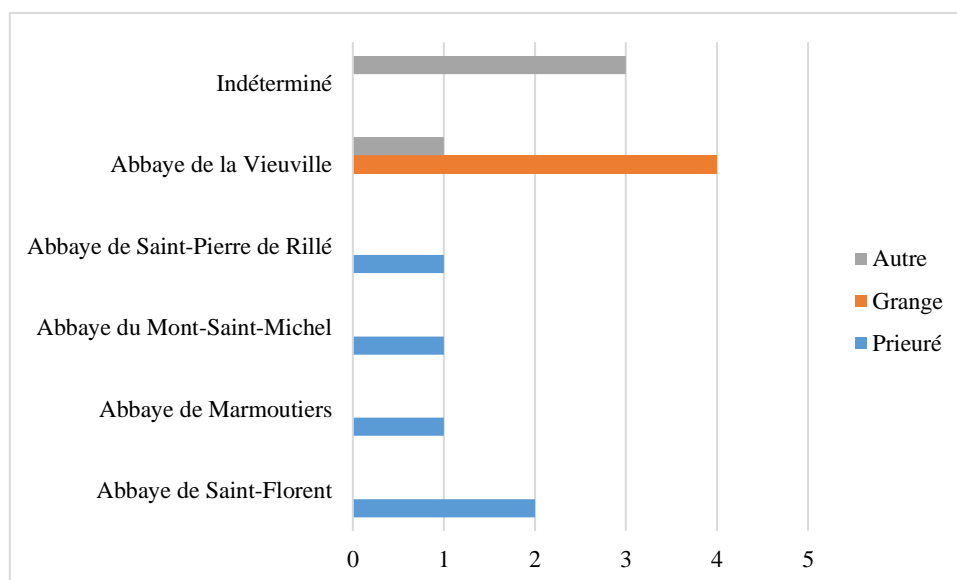


suivent des habitats que nous qualifions de « témoins monastiques » (23 %) ; bien qu’aucun acte ne puisse l’affirmer, leur toponyme (l’Abbaye, la Moignerie, la Moignerai) laisse supposer l’existence d’un ancien domaine monastique évoluant au cours des premiers siècles du second Moyen Âge. Enfin, la présence d’abbayes-mères est faible sur ce secteur (8%) et se concentre essentiellement sur l’abbaye cistercienne de la Vieuville, fondée à Épiniac au XII<sup>e</sup> siècle.



Graph. 13 : Répartition diachronique des sites religieux ruraux, par type.

Il est ainsi possible de voir une surreprésentation de prieurés sur les parties orientales et septentrionales de notre cadre d’étude, tandis que les granges monastiques se concentrent uniquement sur la partie occidentale. Les domaines supposés sont plus ou moins diffus, bien qu’ils soient concentrés dans la partie nord. De manière diachronique, cette zone d’étude est principalement marquée par l’implantation des dépendances de l’abbaye de Saint-Florent-de-Saumur (2 prieurés) et de l’abbaye de la Vieuville (1 abbaye, 4 granges monastiques) (Graph. 14).



Graph. 14 : Répartition des dépendances rurales monastiques par abbaye.



L'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur est familière à la Haute Bretagne et nous ne sommes pas étonnés de constater, malgré l'échelle micro-régionale, une certaine surreprésentation de cette dernière. En effet, l'abbaye angevine y fonde vingt-deux dépendances et prieurés entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dont la moitié est implantée dans les diocèses de Rennes et de Dol. Il est d'ailleurs possible de noter une certaine dualité et des concurrences, au cours de cette période, entre l'abbaye angevine et l'abbaye ligérienne. Bien que le cas de Sougéal fasse figure d'exception, avec l'implantation d'un prieuré en contexte rural, l'abbaye de Marmoutiers favorise davantage les implantations dans des pôles castraux. Celles-ci favorisent donc l'expansion du semis prieural à l'échelle de la Haute Bretagne avec un soutien, de plus en plus accru, de l'aristocratie. Au contraire, l'abbaye de Saint-Florent de Saumur privilégie les installations en contexte rural, à l'écart des centres paroissiaux (prieuré de Brégain en La Boussac) ou en leur sein (prieuré de Saint-Martin en Pleine-Fougères). Ce n'est toutefois pas la norme, comme l'atteste l'érection de deux prieurés à Dol dans les années 1070, l'un relevant de l'abbaye de Marmoutiers, l'autre de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur (Beaumont, 2006 : 75-78). De manière générale, l'abbaye angevine joue un rôle important dans l'organisation politique du monde aristocratique et seigneuriale comme l'atteste la part importante des seigneuries châtelaines dans les actes de fondations. A une échelle locale, les fondations secondaires, en contexte rural, suivent un schéma différent. Le cas du prieuré de Brégain en La Boussac, en est un bel exemple. Bien qu'aucun acte de fondation ne nous soit parvenu, sa mention dans une bulle pontificale datée de 1122 permet d'envisager une fondation au début du XII<sup>e</sup> siècle ou, au plus tôt, au cours de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. La restitution du domaine prieural, à partir du cadastre napoléonien, met en évidence un patrimoine foncier s'étendant sur environ 37 ha composé de prés, landes et étangs et d'un moulin à eau. Outre le fait que la seigneurie de Landal apparaisse clairement dans la documentation du XIII<sup>e</sup> siècle, inhérente au prieuré, le Brégain se place comme un pôle d'attraction de l'habitat à partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Alors qu'un nombre important de centres de peuplement ruraux sont implantés en périphérie du domaine prieural, sur le territoire de La Boussac, le territoire de Trans voit l'implantation d'habitat élitaires à une distance comprise entre 1 km et 1,5 km (Manoir de la Villarmois, manoir de la Basse-Villarmois, habitat élitaires des Herbrégements). Cet agglomérat permet de mettre en évidence un rayonnement important auprès des élites rurales, qu'elles soient seigneuriales ou roturières. De cette manière, les moines de Saint-Florent-de-Saumur deviennent des agents actifs de l'affermissement du cadre paroissial et des cadres élitaires. Ils profitent toutefois des difficultés économiques, dans l'entretien du patrimoine foncier, des petites et moyennes élites afin de développer leur trame domaniale. Le

développement de cette trame, et donc du réseau prieural, se traduit par l'occupation d'espaces-libres autour de pôles religieux et seigneuriaux déjà établis permettant à l'abbaye de devenir l'une des plus puissantes au cours du XIII<sup>e</sup> siècles avec la possession de plus de 200 dépendances. Celles-ci se répartissent en prieurés, églises, domaines agricoles (Beaumont, 2006 : 82-84, 87).

L'abbaye cistercienne de la Vieuville, comme nous l'avons mentionné, est fondée au cours du XII<sup>e</sup> siècle sur le territoire communale d'Épiniac. Son implantation suit le schéma type d'un site cistercien en raison de sa proximité avec le ruisseau de Landal. A l'instar des autres monastères cisterciens, celui de la Vieuville compte un certain nombre de granges individualisées, fonctionnant en réseau. Cette abbaye s'intègre dans le schéma des grandes abbayes cisterciennes qui compte 15 à 25 granges dont une partie est implantée à proximité de l'abbaye et l'autre à plusieurs dizaines de kilomètres. La constitution de ces granges suit l'acquisition d'un secteur, par les moines, où la mise en valeur est prometteuse. Ces domaines, gérés par des groupes de frères convers en faire-valoir direct, possèdent l'ensemble des éléments nécessaires à une gestion domaniale. La mise en réseau de ces granges n'est pas uniforme et s'opère sur le temps long (Barrière, 1996 : 199-202). Sur notre secteur d'étude, il a été possible d'identifier 4 granges attestées par les actes<sup>39</sup> ; les granges de la Bigotière (Épiniac) et de la Hairière (Bager-Pican) sont fondées au XII<sup>e</sup> siècle, parallèlement à la fondation de l'abbaye. Le domaine de Tréméhin (Bager-Pican) fut d'abord propriété des seigneurs de Tréméhib avant d'être rattaché à l'abbaye dès 1270 où une grange y est fondée. Il est intéressant de souligner ici que cette grange est cédée à une élite laïque, au plus tard, au cours du XV<sup>e</sup> siècle puisque le domaine est cité comme possession de la famille Chastel dans la *Réformation de la noblesse* de l'évêché de Dol. Ces domaines sont pluriels et multiformes où se distinguent granges polyvalentes, axées sur des activités agropastorales, et granges spécialisées, mettant en avant une activité spécifique inhérente au milieu d'implantation. Précisons également que ces structures sont implantées à proximité d'axe de circulation majeur dépassant le réseau viaire local. C'est notamment le cas des granges de la Bigotière et de la Hairière qui sont situées à proximité de tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain (cf. *infra*). A l'instar de la trame prieural, le XIII<sup>e</sup> siècle marque un certain ralentissement dans l'essor des dépendances cisterciennes où les domaines sont de plus en plus exploités par tenanciers laïques qui doivent s'acquitter de redevances foncières (Barrière, 1996 : 205-206).

---

<sup>39</sup> Nous tenons, à nouveau, à remercier Fadila Hamelin (UMR 6566 - CReAAH) pour l'apport de connaissances sur l'abbaye de la Vieuville.

Nous observons donc une diminution progressive de l'implantation monastique autour du territoire communal de Trans. Les domaines monastiques sont institutionnalisés à l'image d'un domaine seigneurial où une part foncière est organisée sous forme de tenure à cens. Ils se composent également par des éléments monumentaux dans le paysage (habitat manorial, colombier, etc.) opérant un certain clivage avec l'habitat rural paysan. Le XIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par une refonte de cette trame au profit de l'essor de petites élites rurales où la monumentalisation du domaine permet de traduire une ascension sociale (Pichot, 2006 : 23-24).

### *Conclusion du chapitre 3*

Le territoire communal de Trans est contraint par des éléments structurants dans le paysage. Les rivières et leur vallée contribuent, très tôt, à fixer le cadre territorial mais ne constituent pas des éléments majeurs dans la densification des trames de peuplement. La présence monastique, en plein essor entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, favorise l'agglomération de l'habitat autour des dépendances monastiques. Celles-ci jouent un rôle plus ou moins important dans le développement de l'habitat et la fixation des cadres territoriales et paroissiales au cours des premiers siècles du second Moyen Âge. Malgré tout, les limites territoriales de Trans sont parfois mouvantes notamment sur sa partie sud. A l'instar de la forêt de Villecartier, le sud de cette commune voit le recul progressif d'espaces clos caractérisés par la présence de forêt, de bois et de landes, créant ainsi un espace poreux favorable au développement des activités agropastorales et à l'émergence de nouveaux centres de peuplement. Villecartier et Trans voient donc leur limite se fixer sur le temps long où elles répondent à des dynamiques socio-culturelles. Les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles voit, d'une part, le recul progressif de la présence monastique au profit du développement de petites élites rurales et, d'autre part, à la réaffirmation de l'autorité des élites seigneuriales participant ainsi à l'affermissement des cadres territoriaux.

## Chapitre 4 : Une paroisse rurale à la croisée de réseaux viaires régionaux

A la lecture de la documentation seigneuriale, il nous serait possible d'avoir cette fâcheuse tendance à considérer le bourg de Trans comme le centre d'un espace circonscrit à ses limites territoriales, plus ou moins floues. A travers le dépouillement que nous avons au sein des sources écrites (cf. Chap. 2.3) la mention du bourg, parfois désigné par « le lieu de Trans » est plus que récurrent. D'une part, cette centralité est désignée dans la perception des rentes foncières par les différentes seigneuries évoluant sur ce territoire. D'autre part, ce lieu est mentionné comme point de départ, ou d'arrivée, d'une majorité de chemins évoluant sur ce cadre territorial. Cette centralité est à mettre en relation avec la perception mentale et sociale de l'espace sur lequel les sociétés rurales évoluent. L'imposition progressive de la *parrochia*, entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, va contribuer à la fusion du cadre territorial de la communauté à celui de la paroisse. Celle-ci est désignée par son centre, son église et son cimetière, contribuant ainsi à polariser l'espace de la communauté et agglomère les hommes et les mentalités (Pichot, 2013 : 392-393). Le centre paroissial est donc bien plus qu'un pôle religieux, il s'agit avant tout d'un pôle de sociabilité. A ce dernier viennent se joindre pôle économique avec l'existence, d'une part, d'un marché au cours du Moyen Âge et d'autre part, la perception des redevances ; mais également un pôle juridique, où les élites rurales peuvent y étendre leur juridiction avec la présence d'un auditoire, de ceps, d'un pilori, etc. Nous ne sommes donc pas étonnés de retrouver cette centralité dans la documentation médiévale que nous avons étudiée. Pourtant, il semblerait qu'elle ne soit pas cantonnée qu'à la période médiévale comme en atteste le cadastre napoléonien qui, à Trans ou ailleurs, continue de considérer le bourg comme une centralité à part entière, en fonction du statut du chemin mentionné (Tab. 16).

Année	Nom du chemin	Bourg relié ?
1834	Grande route de Saint-Malo à Antrain	✓
	Chemin vicinal de Bazouges à Dol	✗
	Chemin vicinal de Bazouges à Trans	✓
	Chemin vicinal de Cugen à Trans	(s'embranche sur le chemin vicinal de Bazouges à Trans)
	Chemin vicinal de Trans à Pleine-Fougères	✓
	Chemin vicinal de Trans à Vieux-Viel	✓

Tab. 16 : Entretien de la centralité du bourg dans la mention des chemins, d'après le cadastre napoléonien de la commune de Trans - 1834.

La mention de ces chemins permet, finalement, de constituer un ensemble de tronçons qui, mis « bout à bout », permet de constituer des itinéraires. Ils ont, par ailleurs, des temporalités différentes et leur statut est fluctuant dans le temps. Leur usage, comme en témoigne la documentation planimétrique, résulte donc d'un héritage sur la longue durée où les tronçons sont parfois hérités, parfois transformés en fonction des perturbations survenues à un instant T. Il a été nécessaire, comme nous l'avons démontré (cf. Chap. 2.3), de changer d'échelles pour prendre en considération cette évolution du réseau routier et la relation qu'il entretient avec les centres de peuplement et les habitats élitaires au sein de notre cadre spatial. Les chemins identifiés à partir de la documentation médiévale s'intégraient dans les itinéraires de Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne, de Bazouges-la-Pérouse / Pontorson, de Dol-de-Bretagne / Antrain.

A l'heure actuelle, en dehors du réseau viaire communal, la commune de Trans-la-forêt est structurée autour des routes départementales D 83, D 90, D 155 conservant en partie, ou non, le tracé des chemins mentionnés sur le cadastre napoléonien. L'appréciation du tracé de ces routes, permettant d'intégrer ce changement d'échelle, a également contribué à reconsidérer des itinéraires régionaux, dans lesquels s'intégraient les itinéraires que nous avons identifié (Tab. 17).

	Route départementale		
	D 83	D 90	D 155
Communes reliées	Montreuil-sur-Ille Dingé Tréméheuc Cuguen Trans-la-Forêt Vieux-Viel	Saint-Aubin-d'Aubigné Andouillé-Neuville Saint-Rémy-du-Plain Bazouges-la-Pérouse Trans-la-Forêt Pleine-Fougères Saint-Georges-de-Gréhaigne	Saint-Malo Saint-Benoît-des-Ondes Le Vivier-sur-Mer Dol-de-Bretagne La Boussac Trans-la-Forêt Fougères

Tab. 17 : Communes reliées par l'actuel tracé des routes départementales structurant le paysage de Trans-la-Forêt.

### 1. *L'itinéraire micro-régional Dol-de-Bretagne / Antrain*

De l'échelle locale à une échelle micro-régionale, le secteur d'étude est traversé par un itinéraire ayant un rôle important dans l'organisation du territoire et permet de relier les villes de Dol et d'Antrain (Carte 1). Dol fut fondé au cours du premier Moyen Âge, avec l'érection

d'un ancien monastère que la tradition renvoie à Samson au VI<sup>e</sup> siècle, et se voit rapidement promu au rang de cité épiscopale. La ville d'Antrain, quant à elle, a d'abord dû se caractériser par un regroupement de population, au cours du premier Moyen Âge, autour d'une église qui était tenue par des élites laïques jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le début du XII<sup>e</sup> siècle. Elle fut, par la suite, donnée à l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur puis de Marmoutiers avant d'être rattachée à l'église cathédrale de Rennes au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Sur cette même période, la ville d'Antrain se voit dotée d'un château mineur en devenant une subdivision de la seigneurie de Fougères (Bachelier, 2013 : 114, 151-152). L'intérêt porté sur ces deux pôles de peuplement peut impliquer qu'ils ont un rôle morphogénétique sur cet itinéraire. Par ailleurs, il s'intègre, à plus large échelle, dans l'itinéraire de grand parcours Saint-Malo à Alençon qui deviendra, au cours de l'Ancien Régime, la route royale 155 (Tab. 18). Le fait de s'intéresser plus particulièrement à un tronçon résulte du fait que les tracés conservent rarement leur fonction de grand parcours et que, à des échelles plus réduites, ils se traduisent par des innovations et des variantes (Robert, Verdier, 2009 : 114, 118). L'étude que nous avons menée a permis d'identifier 22 tracés, ayant des temporalités différentes, et traversent le secteur dans une direction générale nord-ouest/sud-est. Il est intéressant de souligner, en introduction de ce propos, que ce secteur est également traversé, d'une part, par la voie antique reliant *Fanum Martis*<sup>40</sup>, ancienne capitale des Coriosolites, et *Legedia*<sup>41</sup>, ancienne capitale des Abrincates ; d'autre part, le nord du secteur, voit l'évolution de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Pontorson. Ces différents éléments ont un impact, parfois direct, dans les différents tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain que nous allons détailler ci-après tout en leur proposant une datation relative<sup>42</sup>.

- *Analyse et datation des tracés*

### *Tracé DA 1*

Ce tracé est facilement repérable dans la planimétrie en raison de sa conservation, dans le paysage actuel, sous la forme de servitudes et de routes communales (Carte 2). Il relie également un certain nombre de centres de peuplement répartis sur trois communes (Tab. 18).

---

<sup>40</sup> Située sur l'emprise actuelle de la ville de Corseul, dans le département des Côtes-d'Armor.

<sup>41</sup> Située sur l'emprise actuelle de la ville d'Avranches, dans le département de la Manche.

<sup>42</sup> Les différents tracés sont décrits d'ouest en est.

	Dol-de-Bretagne	Épiniac	La Boussac
Centres de peuplement	La Haute Lande La Lande de Chadeville Le Petit Beaulieu	Le Breil Les Baluais La Motte Cadran	La Bretonnière Le Buat Le Gruer

Tab. 18 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 1, d'après le cadastre napoléonien.

De façon minoritaire il est caractérisé par des alignements remarquables, formés par l'alignement des limites parcellaires que l'on retrouve parfois sous la forme de haies bocagères. En plus d'être parfaitement intégré à la planimétrie, ce tracé se caractérise par une succession de lignes morphogénétiques où les parcelles se connectent, à angle droit, par leur plus petit côté (Robert, dir. 2011 : 156). Il est possible d'observer deux tendances morphologiques sur ce tracé : la première se caractérise par un tracé curviligne, avec un aspect concave (tronçon Dol / Pont-Gauthier) puis convexe (tronçon Pont-Gauthier / La Motte) ; la seconde se caractérise par un tracé globalement linéaire suivant une orientation ouest/est-sud-est (tronçon La Motte / La Villarmois). Il faut également préciser que la seconde moitié du tracé s'inscrit sur une délimitation entre deux espaces topographiques distincts caractérisés par une altitude comprise entre 30 et 60 m au nord et, au sud, entre 60 et 100 m. A plusieurs reprises, le tracé franchit le réseau hydrographique (Carte 3) par l'intermédiaire de gué naturel ou aménagé à l'exception du franchissement d'un des bras du Guyoult, sur le secteur de la Corbonnais, en Épiniac.

La première moitié du tracé est implanté dans un secteur où la présence de gisements antiques est très marquée (Carte 3 et 4) en raison du tracé de la voie antique *Fanum Martis - Legedia*, d'ailleurs le tracé DA 1 marque une intersection avec cette voie qui est aujourd'hui conservée dans un chemin d'exploitation inséré dans un alignement de haies bocagères. Ces gisements antiques sont principalement caractérisés par des sites d'habitats, identifiés dans les années 1980. En Épiniac, le tracé est situé à une trentaine de mètres au nord de l'ancien manoir de La Motte, mentionné en 1513 comme propriété de Pierre Berthier dans le cadre de la *Réformation de la noblesse*. De même, en La Boussac, le tracé traverse le lieu-dit La Bretonnière qui accueillait une métairie relevant de la seigneurie de Landal au cours du second Moyen Âge. A proximité de ce dernier est implanté le manoir de Buat, siège de la seigneurie éponyme.

Le tracé DA 1 caractérise une bifurcation de la Grande Route de Saint-Malo à Antrain sur laquelle il s'implante à 40 m à l'est du centre urbain de Dol-de-Bretagne et relie le territoire

d'Épiniac en contournant le bourg par le sud. Les indices archéologiques mis en évidence, la proximité des habitats élitaires médiévaux et moderne, ainsi que la conservation du tracé sous forme de servitude ou chemin communal semble indiquer un usage de ce dernier sur le temps long. La proximité avec les gisements antiques et l'intersection de la voie *Fanum Martis - Legedia* permettent de proposer un *terminus post quem* à l'époque gallo-romaine. Bien qu'il ne soit pas aisé d'affiner cette première datation, il faut souligner que le mobilier identifié sur le gisement archéologique de Lairgué, en Bagger-Pican, a pu être daté du II<sup>e</sup> / début III<sup>e</sup> siècle. Le tracé entretient un lien étroit avec deux habitats élitaires ; malgré tout il reste difficile d'envisager les modalités d'insertion du manoir de la Motte, en Épiniac, L'existence d'un domaine agricole relevant d'une grande seigneurie pourrait indiquer, d'un point de vue toponymique, la fixation du centre de peuplement de La Bretonnière entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. La présence de ce groupement d'habitat aurait contribué au maintien du tracé qui privilégie, à son tour, l'implantation du manoir du Buat (Robert, Verdier, 2009 : 118). Ces faisceaux d'indices permettent de proposer deux phases dans la création de ce tracé ; la première au cours de l'Antiquité en raison des influences avec la voie antique et les gisements gallo-romain (tronçon Lairgué / Le Breuil), la seconde au cours du Moyen Âge (tronçon Le Breil / Le Grueur).

### *Tracé DA 2*

Le tracé DA 2 est aujourd'hui conservé dans le tracé de l'actuelle route départementale D 795 reliant Dol-de-Bretagne à Hédé-Bazouges, en Ille-et-Vilaine (Carte 2). Dans le cadre de notre étude, ce tracé ne constitue qu'un tronçon du grand chemin de Dol à Rennes, mentionné sur le cadastre napoléonien, et relie trois centres de peuplement situé sur le territoire de Dol. A hauteur du lieu-dit Le Pont Limier, le tracé franchit le Guyoult, par l'intermédiaire d'un pont, son existence précoce s'étant fixée dans la toponymie. Malgré le fait que ce tracé soit implanté à proximité d'un gisement antique, identifié en 2001, et d'un enclos funéraire protohistorique, identifié en 2014, ces faisceaux d'indices ne sont pas suffisants pour lui proposer une datation relative (Carte 3 et 4). Toutefois, la fixité de ce tracé dans un itinéraire régional pourrait permettre d'envisager son apparition entre la fin du Moyen Âge et le début de l'Époque Moderne.



### Tracé DA 3

Le tracé DA 3 est nommé « Chemin de Dol à Épiniac » sur le cadastre napoléonien et est aujourd'hui conservé dans la route départementale D4 (Carte 2). Celle-ci relie Dol-de-Bretagne à Pontorson en bifurquant de la route D 795, reliant les bourgs d'Épiniac, de La Boussac et de Pleines-Fougères, avant de s'embrancher sur la route départementale D 576 à l'ouest de Pontorson. Il relie également de nombreux centres de peuplement répartis sur les communes de Dol-de-Bretagne et d'Épiniac (Tab. 19).

	Dol-de-Bretagne	Épiniac
Centres de peuplement	La Chassaudière Bouillante La Grande Mahoderie / La Coletière Les Orgeries Le Pont Gauthier	Le Douët des Rouches Le bourg d'Épiniac

Tab. 19 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 3, d'après le cadastre napoléonien.

Le tracé franchit à trois reprises le réseau hydrographique (Carte 3). Le franchissement du ruisseau du Tertre de Bintin, à hauteur des Orgeries, et d'un second bras du Guyoult, au nord d'Épiniac, est caractérisé par l'emploi d'un gué naturel ; ceci est attesté par le cadastre napoléonien mais également par le toponyme « douët » en Épiniac, signifiant « petit ruisseau » en Ille-et-Vilaine (Pégorier, 2006 : 171). Le franchissement d'un premier bras du Guyoult, à hauteur du Pont Gauthier en Dol, s'opère par l'intermédiaire d'un pont. Précisons, également, que cette rivière caractérise une limite naturelle entre les communes de Dol-de-Bretagne et d'Épiniac.

A l'instar du tracé DA 1, DA 3 s'insère dans un secteur où prédomine les gisements antiques et médiévaux en suivant une bipartition plus ou moins identique (Carte 4 et 5). En Dol-de-Bretagne, le tracé est situé dans l'environnement immédiat de la Grande Mahoderie. L'absence de vestiges archéologiques et de sources historiques ne permet pas de trancher sur l'identification de ce lieu ; s'agit-il d'une maladrerie ou d'une terre tenue par l'un de ces établissements qui en tire un revenu ? L'implantation de ce toponyme n'en demeure pas moins intéressant afin d'envisager l'usage de ce tracé au cours du Moyen Âge. L'essentiel des gisements antiques, identifié dans le cadre de prospections pédestres et aériennes, témoignent de sites d'habitats ruraux des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, sur la base d'une datation chrono-typologique du mobilier identifié. Ils sont, par ailleurs, organisés autour de la voie antique *Fanum Martis - Legedia* que recoupe le tracé DA 3 à hauteur du lieu-dit La Grande Mahoderie, en Dol-de-Bretagne. En Épiniac, le tracé est situé à moins de 500 m au nord de La Bigotière, marqué par

la présence d'une grange monastique relevant de l'abbaye cistercienne de la Vieuville. Il est intéressant de souligner ce centre de peuplement se connecte au tracé par l'intermédiaire d'un linéaire caractérisé par un chemin d'exploitation.

Le chemin de Dol à Épiniac marque une bifurcation du grand chemin de Dol à Rennes à hauteur du lieu-dit la Chassauière, en Dol-de-Bretagne. Par sa conservation dans l'actuel tracé de la route départementale D4, il est intéressant de souligner la résilience du tracé DA 3. La relation du tracé aux faits archéologiques permet de mettre en évidence deux phases chronologiques. Le tronçon La Chassauière / Les Orgeries daterait de la période antique en raison de la présence abondante des sites d'habitats ruraux gallo-romain sur ce secteur, mais également par l'intersection que produit le tracé avec la voie antique. Il pourrait s'agir ici d'un tronçon d'un itinéraire secondaire reliant Alet à cette voie en passant par le territoire de Dol. Le second tronçon Les Orgeries / Bourg d'Épiniac, semble apparaître plus tardivement en raison de la présence unique des gisements médiévaux et post-médiévaux. Notons également la résilience du premier tronçon dans la mesure où le second s'inscrit dans sa continuité. Cette résilience peut être également étayée par la présence d'un espace foncier tenu par une maladrerie. Ces établissements apparaissent entre la fin du premier et le début du second Moyen Âge et se fixent majoritairement sur des axes de circulation majeurs (Sournia, Trévien, 1968 : 340). Par ailleurs, la fixation d'un centre de peuplement (Les Orgeries) à proximité de cet axe pourrait traduire un regroupement de l'habitat à partir des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle ou témoignerait d'un mode d'occupation du sol au cours du Moyen Âge. La résilience du premier tronçon pourrait être liée au développement de la cité épiscopale de Dol où la présence ponctuelle de l'habitat contribue au maintien du tracé. La relation de la voie à l'établissement y est déterminante. Bien qu'il ne soit pas possible, ici, d'appréhender le modèle antérieur à celui de la route départementale D4, il est possible de mettre en évidence que s'est le contexte social qui permet à ce tracé de perdurer au-delà de la période médiévale (Robert, Verdier, 2009 : 118 ; Robert, 2018 : 140).

#### *Tracé DA 4*

Ce tracé est formé de trois tronçons qui traduisent des réalités différentes en termes de conservation dans le paysage actuel, d'aspect sur la planimétrie, d'orientation et de morphologie (Carte 2). Le tronçon Dol-de-Bretagne / Bellevue suit une orientation ouest / est ; il est conservé en partie dans le tracé d'une voie communale mais également dans un alignement de limites

parcellaires que l'on peut identifier à partir de la BD ORTHO HISTO, étape nécessaire pour se défaire du redécoupage parcellaire à la suite du remembrement agricole de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le tronçon Bellevue / La Durantais connaît des modalités de conservation similaire au tronçon précédent. Il suit, toutefois, une orientation générale nord-ouest/sud-est. Le tronçon La Durantais / La Couaplais, quant à lui, est curviligne et revêt une forme concave puis convexe. Il est également conservé dans une succession de limites parcellaires formant des alignements remarquables ainsi que dans le tracé d'un réseau de voies inhérent à l'ancienne abbaye de la Vieuville, alternant servitudes et voies communales. Les deux premiers tronçons suivent, plus ou moins parallèlement, le Guyoult qui est recoupé à hauteur de La Durantais en Épiniac (Carte 3). Ce franchissement ne semble pas caractérisé, à la lecture des sources planimétriques, par un aménagement anthropique. A deux autres reprises, au nord de l'ancienne abbaye de la Vieuville, DA 4 franchit le Guyoult par l'intermédiaire d'un gué naturel puis par l'emploi d'un pont en lien avec l'ancien domaine monastique. Des aménagements anthropiques semblent suggérer dans le cadre du franchissement du ruisseau du Guilloche et du ruisseau de Landal en raison de l'alignement des limites parcellaires sur ce secteur. DA 4 permet également de relier sept centres de peuplement répartis sur les communes de Dol-de-Bretagne, Baguer-Pican et Épiniac (Tab. 20).

	Dol-de-Bretagne	Baguer-Pican	Épiniac
Centres de peuplement	Le Petit Gué	Lairgué Le Petit Villouët La Bigaudais La Landelle	La Vieuville Les landes de la Vieuville

Tab. 20 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 4, d'après le cadastre napoléonien.

Le tracé est implanté dans un secteur où la présence de gisement antique est très marquée (Carte 4 et 5). Ces différents gisements traduisent, lorsqu'ils ont pu être datés, des sites d'habitats ruraux des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. A l'instar des tracés précédents, DA 4 forme une intersection avec la voie antique *Fanum Martis - Legedia* où est implanté, à proximité, un gisement caractérisé par une quantité importante de TCA, de panses d'amphores, de tessons de céramiques communes et de sigillées. Cet ensemble archéologique pourrait témoigner de la présence d'un relais routier en lien avec la voie antique. Ce secteur est également marqué par la présence d'enclos identifié en prospection aérienne, qu'il n'est pas possible de dater en l'absence de mobilier. De manière ponctuelle, des habitats élitaires sont implantés dans les environs de DA 4. Ainsi retrouve-t-on l'ancien manoir de Lairgué, en Baguer-Pican, et l'ancien manoir du Breil-l'Épine, surplombant le tracé en La Boussac, qui sont tous les deux cités en 1513 dans le cadre de la *Réformation de la noblesse* ; mais également l'ancien manoir de la

Couplais, en La Boussac, qui serait édifié après le XVI<sup>e</sup> siècle en raison de l'absence de sa mention dans la *Réformation de la noblesse*. La conservation du tracé dans le réseau viaire de l'ancienne abbaye de la Vieuville est également intéressante pour envisager un phasage chronologique.

Le tracé DA 4 caractérise une bifurcation de DA 3 au nord du Pont Limier. Il est marqué par une faible reprise de son tracé dans celui du grand chemin de Saint-Malo à Antrain à hauteur du lieu-dit Bellevue en Bager-Pican où il y bifurque à nouveau. Sur ce secteur, le chemin mentionné conserve un certain parallélisme avec DA 3 qui recoupe la voie antique *Fanum Martis - Legedia* et traverse le domaine abbatial de la Vieuville avant de s'embrancher, à nouveau sur le grand chemin de Saint-Malo à Antrain à environ 1 km au nord-ouest du bourg de La Boussac. A l'instar des tracés précédents, nous observons une bipartition dans le phasage de ce tracé. Les tronçons Dol-de-Bretagne / Bellevue et Bellevue / La Durantais sont en lien avec un nombre important de gisements antiques. Bien que certains soient éloignés de plus de 200 m, ils apportent de nombreuses informations sur l'environnement dans lequel s'insèrent les tronçons. Cet environnement, additionné au recoupement de la voie *Fanum Martis - Legedia*, permet d'envisager une création au cours de la période gallo-romaine. Le tronçon La Durantais / La Couplais entretient un lien étroit avec l'abbaye cistercienne de la Vieuville. L'absence de gisements archéologiques sur ce secteur et les aménagements successifs du domaine abbatial ne permettent pas d'envisager une datation antérieure à la fondation de l'abbaye. Celle-ci étant fondée le 29 août 1137, l'émergence et le développement de ce tronçon s'opèrerait à partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. A la différence de ce dernier tronçon, l'état de conservation des deux premiers semblent indiquer qu'ils ne sont plus en usage à l'extrême fin du second Moyen Âge. En effet, aucun lien n'a pu être établi entre le tracé et l'implantation des habitats élitaires.

#### *Tracé DA 5*

Le tracé DA 5 est majoritairement conservé dans la succession de limites parcellaires, parfois caractérisée par la présence de haie bocagère, formant des alignements remarquables qui ont été facilement identifiables sur la documentation planimétrique (Carte 2). De manière épisodique, au nord du bourg d'Épiniac, le tracé se voit conservé dans le tracé des routes départementales D4 et D85. A cinq reprises, le tracé franchit le réseau hydrographique (Carte 3) par l'intermédiaire de gués naturels à l'exception du franchissement au nord du bourg d'Épiniac

opéré par l'intermédiaire d'un aménagement anthropique conservé dans le tracé de la voie communale, mais également au sud-est du bourg où le tracé franchit un défluent du Guyoult au moyen d'un pont. DA 5 relie huit centres de peuplement répartis sur les communes de Dol-de-Bretagne, Épiniac et La Boussac (Tab. 21)

	Dol-de-Bretagne	Épiniac	La Boussac
Centres de peuplement	Chadeville La Lande de Chadeville	La Bigotière La Pommerais Mort à Cœur La Péquinois	La Couvrie La Côterais

Tab. 21 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 5, d'après le cadastre napoléonien.

L'analyse du tracé DA 5 a permis de mettre en évidence son implantation à proximité du menhir du Champ Dolent en Dol-de-Bretagne. Cette pierre dressée, attribuable au néolithique et haute de 9,30 m, constitue un élément marquant dans le paysage. A l'instar des tracés précédents, nombreux ont été les gisements antiques attribuables aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles identifiés sur cette zone. Le tracé est également situé à proximité de l'ancienne grange monastique de la Bigotière, relevant de l'abbaye de la Vieuville. A partir de cet établissement, le tracé voit la présence d'un certain nombre de gisements médiévaux dans son environnement, caractérisant des sites d'habitats ruraux et un atelier de verrier (Carte 4 et 5).

Le tracé DA 5 se caractérise par une bifurcation du tracé DA 3. Le tronçon Champ Dolent / Chadeville semble reprendre le tracé d'un itinéraire local reliant Dol-de-Bretagne à Saint-Léonard, paroisse ayant été unie à celle d'Épiniac en 1803. Cette hypothèse s'appuie sur la grande disparité d'orientation de ce tronçon avec le restant du tracé. Le lien qu'entretient le tracé avec les lieux-dits Chadeville, la Lande de Chadeville et la Bigotière est tout à fait intéressant dans son interprétation. Lors de la fondation de l'abbaye de la Vieuville au XII<sup>e</sup> siècle, les terres de la Bigotière furent données par le seigneur de Landal à l'exception de la lande de Chadeville qu'il avait concédé aux lépreux. Le tracé DA 5 contourne le bourg d'Épiniac par le nord et la répartition des indices archéologiques permettent de suggérer une émergence du tronçon Chadeville / La Côterais au cours du second Moyen Âge. DA 5 connaît, sur son étendue, des temporalités différentes en raison d'un abandon plus ou moins marqué du tracé et sa conservation progressive dans l'alignement de limites parcellaires et de haies bocagères.

## Tracé DA 6

Ce tracé, anciennement nommé « chemin vicinal du Breil à Dol » sur le cadastre napoléonien, est aujourd'hui conservé dans un réseau de voies communales et de servitudes. Ce tracé, reliant le Pont Gauthier, en Dol-de-Bretagne, et Le Breil, en Épiniac, revêt une forme globalement linéaire en suivant une orientation nord-ouest-nord / sud-est. Il franchit, par ailleurs un défluent du Guyoult par l'intermédiaire d'un aménagement anthropique figuré sur le cadastre napoléonien, bien qu'abandonné aujourd'hui.

Le tracé caractérise une bifurcation du tracé DA 3, à hauteur du Pont Gauthier, et s'embranchement sur le tracé DA 1, à hauteur du Breil. Le tracé n'entretient pas de liens directs avec des gisements archéologiques. Malgré tout, il traverse la Lande de la Chadeville, mentionnée dès le XII<sup>e</sup> siècle. Le toponyme « breil » témoignerait de l'existence d'un petit bois ayant été défriché comme semble le confirmer la curvilinéarité du parcellaire et l'inflexion du tracé sur ce dernier. Malgré tout, en l'absence de faits archéologiques, ce tracé est difficilement datable. Sa fixation dans le territoire et sa mention sur le cadastre napoléonien pourrait suggérer qu'il émerge entre la fin du second Moyen Âge et l'Époque Moderne.

#### *Tracé DA 7*

Le tracé DA 7 est nommé « Chemin vicinal de La Boussac à Épiniac » sur le cadastre napoléonien. Ce tracé est caractérisé par une variante DA 7a, qui résulte d'une bifurcation de DA 7 à l'ouest du ruisseau de Landal. Cet ensemble est aujourd'hui conservé dans un réseau de voies communales et de servitudes, ponctuellement dans l'alignement de limites parcellaires, (Carte 2) et franchit, à trois reprises, le réseau hydrographique par l'intermédiaire de ponts. Il relie six centres de peuplement répartis sur les deux communes (Épiniac : le bourg, le Cadran ; La Boussac : le bourg, la Cornulais, la Croix Enfrie, le moulin de la Bretonnière).

Le tracé est implanté sur un secteur où les gisements archéologiques sont sous-représentés (Carte 4 et 5) apportant ainsi peu d'indices pour envisager sa datation. Comme le rapporte le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Épiniac est citée dès le XII<sup>e</sup> siècle, dans la chartre de fondation de l'abbaye de la Vieuville ne précisant pas s'il s'agit ou non d'une paroisse. La Boussac, elle, est citée en 1123 lorsque l'archevêque de Dol donna confirmation de la possession de l'église paroissiale à l'abbaye Saint-Florent-de-Saumur. En observant les deux centres paroissiaux que relie le tracé, il faut envisager son émergence au début du second Moyen Âge.

### *Tracé DA 8*

L'essentiel du tracé DA 8 est conservé dans une succession de limites parcellaires, parfois caractérisée par des haies bocagères, formant des alignements remarquables. Ce tracé relie le Moulin de la Lande (Épiniac) ainsi que la Cornulais (La Boussac) et le bourg de La Boussac (Carte 2). Il franchit à quatre reprises le réseau hydrographique par l'intermédiaire de gués naturels. Il évolue, par ailleurs, dans un environnement marqué par la faible présence de gisements archéologiques. Ces derniers se caractérisent, toutefois, par une occupation de l'âge du Bronze ainsi qu'un gisement médiéval associé à un enclos paracurviligne non daté, identifié entre la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Le tracé se caractérise par une bifurcation de la variante DA 7a, à l'est du bourg d'Épiniac, avant de rejoindre le bourg de La Boussac. En raison des centres qu'il relie, DA 8 pourrait être une seconde variante du tracé DA 7. A l'instar de ce dernier, DA 8 émergerait au début du second Moyen Âge et connaîtrait une temporalité assez courte. La disparition progressive de ce tracé pourrait être expliquée par son incapacité à s'adapter à une perturbation et l'absence de centres de peuplement qui contribueraient à son maintien sur le temps long (Robert, Verdier, 2009 : 118).

### *Tracé DA 9*

Le tracé DA 9 est majoritairement conservé dans des alignements remarquables formés par une succession de limites parcellaires, parfois caractérisé par des haies bocagères, à l'exception du secteur de la Basse-Villarmois (Trans-la-forêt) où il est conservé dans le tracé de servitudes et de chemins communaux (Carte 6). Frappant a été le constat du recoupement important du parcellaire par le tracé, sur la commune de Pleine-Fougères. En effet, sur cette commune le remembrement agricole mené dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a profondément bouleversé le découpage parcellaire expliquant ainsi l'absence de cohérence entre le tracé et le cadastre de 2017. Il est également intéressant de souligner que DA 9 joue un certain rôle dans la délimitation administrative des communes de Trans-la-forêt et de Pleine-Fougères, puisque le tracé s'y appuie sur une distance supérieure à 2 km. L'extrémité orientale du tracé recoupe une butte témoin issue d'un relief monoclinale et culmine à une altitude maximale de 80 m. Le tracé suit un pendage très important à l'est marquant le bassin versant oriental de la vallée du ruisseau du Petit Hermitage. A quatre reprises le tracé franchit le réseau hydrographique (Carte 7) par l'intermédiaire de gué naturel et d'un pont supposé par la toponymie. En effet, en Ille-et-Vilaine, le « pas » témoigne de l'existence d'un ancien pont et se retrouve



majoritairement à proximité des cours d'eau. A proximité, une parcelle est dénommée « Les Trente Perches ». A l'instar du « pas », le microtoponyme « perche » peut également désigner l'existence d'un pont bien que le suffixe trente n'est pas s'en rappeler ici la dénomination d'une parcelle par sa mesure agraire. Bien qu'il ne soit pas conservé aujourd'hui, en s'appuyant sur la toponymie et la microtoponymie, il est possible de dire, ici, que le tracé franchisse le ruisseau par l'intermédiaire d'un pont dormant. DA 9 relie La Bretonnière (La Boussac), La Croix Margueritte et Le Pas Cru (Trans-la-Forêt).

Le tracé DA 9 évolue dans un environnement marqué par la présence élitaine qui permet de contrebalancer la faible représentativité des gisements archéologiques (Carte 8 et 9). Nous retrouvons ainsi, à proximité, les manoirs du Buat, siège de la seigneurie éponyme en La Boussac, de la Villarmois, siège de la seigneurie éponyme en Trans-la-forêt, de l'ancien manoir de l'Abbaye-sous-Trans, ainsi que l'enceinte curviligne de Vauruman. Le manoir de la Villarmois est mentionné pour la première fois en 1427, tenu par Jean de la Villarmois, dans le cadre de la *Réformation de la noblesse* de l'évêché de Rennes, tout comme le domaine de l'Abbaye-sous-Trans, tenu par la famille Rouxel au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Ce domaine et sa morphologie, qui opère une inflexion sur le tracé, n'est pas sans rappeler un ancien domaine monastique cédé à une élite rurale, comme nous l'avons vu précédemment (cf. Chap. 3.2). L'enceinte de Vauruman, bien qu'elle ne soit pas datée, semble être les restes du siège de la seigneurie éponyme tenue par la famille Derzac au cours du second Moyen Âge.

Le tracé DA 9 s'implante sur le tracé DA 1, au nord du manoir du Buat, caractérisant ainsi un petit carrefour routier où l'habitat élitaine joue un rôle d'attraction dans l'aménagement et le développement du réseau viaire. La conservation d'une partie du tracé dans les limites administratives est un fait tout à fait intéressant et permet d'envisager la fixation du cadre territorial de Trans où le réseau viaire, à l'instar d'éléments naturels, contribue à border le territoire de la communauté (Pichot, 2013 : 378). L'inflexion du tracé à hauteur des limites domaniales de l'Abbaye-sous-Trans permet également d'envisager son émergence *a posteriori* de la fondation de ce domaine qui joue, ainsi, un rôle important dans l'organisation du parcellaire. Par ailleurs, le tracé n'entretient aucun lien avec l'enceinte curviligne de Vauruman, élément marquant dans le paysage en raison de sa conservation et de son aspect dans la planimétrie. Ces faisceaux d'indices permettent de suggérer que DA 9 émerge au cours du second Moyen Âge.



## Tracé DA 10

Le tracé DA 10 revêt une forme concave suivant une orientation globale ouest-nord-ouest / est-sud-est. Il est aujourd'hui conservé dans une succession de limites parcellaires, parfois caractérisés par des haies bocagères. En Vieux-Viel, le tracé est majoritairement conservé dans celui de voies communales (Carte 6). Il a été intéressant de souligner, en La Boussac, le décrochage des limites parcellaires sur lequel s'appuie le tracé. Il témoigne ici de l'existence d'une ancienne ligne morphogénétique qui caractérisait une limite parcellaire remembrée avant le XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste sa figuration sur le cadastre napoléonien. DA 10 franchit à trois reprises le réseau hydrographique et est caractérisé, d'une part, par l'emploi de gué naturel et d'autre part, par l'emploi d'une ancienne chaussée mentionnée sur le cadastre napoléonien à l'est de l'enceinte de Vauruman (Carte 7). Cette chaussée est en lien avec le moulin de Jumel, en Vieux-Viel. Il relie huit centres de peuplement répartis sur les communes de La Boussac, Pleine-Fougères et Vieux-Viel (Tab. 22).

	La Boussac	Pleine-Fougères	Vieux-Viel
Centres de peuplement	La Guinvray	La Mainguais La Moigneraie Le Chartrain Vauruman	La Noë Le Rocher Maucrais

Tab. 22 : Centres de peuplement relié et traversés par le tracé DA 10, d'après le cadastre napoléonien.

Le tracé DA 10 évolue dans un secteur marqué par la présence de gisements gallo-romains répartis sur l'étendue du tracé, dont l'un témoigne de l'existence d'une potentiel *villa* par la présence de *tubili* d'hypocauste associé à du mobilier domestique et un autre est caractérisé par un enclos funéraire antique, et des habitats élitaires médiévaux (Carte 8 et 9). De manière épisodique, le tracé est situé à proximité de gisements protohistoriques. Le tracé évolue, au nord de Trans dans un espace marqué par la présence monastique en raison de la proximité des anciens manoirs de l'Abbaye-sous-Trans et de la Moignerais ; il entretient un lien direct avec l'enceinte de Vauruman marquant une inflexion en s'appuyant sur le tracé de l'enceinte. En évoluant sur le territoire communal de Vieux-Viel, le tracé est marqué par l'implantation à proximité du complexe élitair de la Motte Berthier, et de l'ancien manoir de la Porte. La Motte Berthier est caractérisée par la présence d'une motte castrale, premier état de l'habitat élitair, et d'un manoir érigé à quelques dizaines de mètres à l'est, devenant le nouveau siège de la seigneurie. Ce dernier est cité en 1513 dans la *Réformation de la noblesse*

à l'instar du manoir de la Porte, avant d'être réuni par acquêt à la seigneurie du Chastellier en 1560.

Le tracé DA 10 s'implante sur le tracé de la grande route de Saint-Malo à Antrain et s'embranché, sur son extrémité orientale, sur le tracé DA 13. A la différence des tracés précédents, celui-ci entretient un rapport particulier avec des occupations médiévales. A hauteur de la Moignerai, en Pleine-Fougères, le tracé se traduit par une ligne morphogénétique sur lequel les parcelles de l'ancien domaine manorial (identifiées par leur superficie) viennent se fixer. Il est ainsi possible d'envisager une certaine contemporanéité entre l'émergence du tracé et le développement de cet établissement élitair. *A contrario*, sur le secteur de Vauruman, DA 10 s'intègre parfaitement aux tracés des systèmes talus / fossés de l'enceinte indiquant que l'émergence du tracé est conditionnée par la présence d'un élément marquant dans le paysage, qui devait suivre l'abandon de l'enceinte. Le tracé est également conservé dans l'ancienne chaussée du moulin de Jumel qui est caractérisée par une levée de terre avec parement grossier, typologie en usage du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles (Reinbold, 2012 : 11). Il est également intéressant de souligner la proximité de la motte castrale de la Motte Berthier en Vieux-Viel où l'habitat élitair est transféré vers le manoir entre les XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles. Bien que cette première forme d'habitat ne soit pas documentée par les sources médiévales, sa morphologie est comparable aux mottes émergeant dans le comté de Rennes entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (Brand'honneur, 2001 : ?). La proximité de cette motte semble donc indiquer le rôle qu'elle a occupé dans l'émergence du tracé. A travers ces données, il est possible de mettre en évidence que le tracé DA 10 émerge, de manière générale, au début du second Moyen Âge.

### *Tracé DA 11*

Ce tracé, linéaire, suit une direction générale ouest/est et est majoritairement conservé dans le tracé du réseau viaire actuel (route départementale D 155, chemins communaux, etc.). Sur un secteur localisé au sud et à l'est du bourg de Trans, il est identifiable par des alignements remarquables dans le parcellaire. Il est intéressant de souligner que le tracé recoupe, épisodiquement, le parcellaire notamment lorsqu'il s'inscrit dans une anomalie topographique caractérisant un ancien chemin en creux n'ayant aucune cohérence avec le plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle. Il recoupe à deux reprises le réseau hydrographique caractérisé par deux gués naturels situés au sud du paléoétang de Vanlée (fig. 19). Évoluant sur la commune de Trans-la-

Forêt, DA 11 relie les centres de peuplement du Val, de l'Équimac, de la Fontaine et de Cruande (Carte 6).

A l'instar de nombreux tracés étudiés précédemment, celui-ci évolue dans une zone où l'essentiel des gisements archéologiques est daté de l'Antiquité et témoigne de sites d'habitats ruraux (Carte 8 et 9). A proximité du lieu-dit Le Val, le tracé est surplombé par un habitat élitaires identifié, en 1987, comme une motte castrale. L'étude récente de cette structure (cf. Chap. 6.3) met en évidence un habitat élitaires du début du second Moyen Âge érigé sur un système d'éperon barré. Plus à l'est, le tracé surplombe l'habitat élitaires de la Fontaine, cité en 1427 dans le cadre de la *Réformation de la noblesse* où il est tenu par Typhaine de Sevedavy, dame de la seigneurie de Sevegrand en Pleine-Fougères.

Le tracé DA 11 caractérise une bifurcation de la grande route de Saint-Malo à Antrain où il évolue sur l'emprise de la commune de Trans-la-forêt, en contournant le bourg par le sud. Il s'embranchement sur le tracé DA 12 en s'appuyant sur la chaussée du moulin de Cruande, propriété de la seigneurie du Chastelier au cours du second Moyen Âge. Les indices chronologiques apportés par la répartition des gisements archéologiques et des habitats élitaires médiévaux permettent de distinguer deux phases dans l'émergence de ce tracé. Sa partie occidentale (tronçon Croix des Masses / Les Fosses) devait émerger au cours de l'Antiquité en raison de la présence de gisements gallo-romains qui semblent se connecter, plus ou moins bien au tracé. La seconde partie de ce tracé est marquée par la présence d'habitats élitaires du second Moyen Âge. Nous l'avons vu, il est surplombé par l'habitat élitaires du Val puisque le tracé s'appuie sur le creusement d'un fossé caractérisant l'éperon barré évoluant vers un chemin en creux (fig. 20). Cet habitat est le siège d'une seigneurie citée en 1383 dans un minu de l'hébergement de Villaudon (Ms. 21) et disparaît entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle comme l'atteste son absence de mention dans la *Réformation de la noblesse*. De même, en surplombant le manoir de la Fontaine, le tracé semble confirmer une organisation domaniale mise en évidence à partir des sources médiévales (Ms. 26 à 28). En effet, ce domaine est un espace ouvert ce qui induit la possibilité qu'il soit traversé par des flux. L'implantation de DA 11 sur une ligne de crête prouve également son caractère morphogénétique dans l'organisation parcellaire domaniale. L'ensemble de ces éléments permet de suggérer une émergence de ce tracé en lien avec l'abandon progressif de l'habitat élitaires du Val, au cours du second Moyen Âge.

## Tracé DA 12

Le tracé DA 12 est conservé, d'une part, dans le tracé de la route départementale D83 (tronçon Bourg de Trans / Bel Air) puis dans un alignement caractérisé par des limites parcellaires et le tracé de routes communales et de servitude (Carte 6). Il paraît ne pas être en cohérence avec le parcellaire, à l'ouest de la motte castrale de la Motte Berthier, en raison de nombreux recoupages de ce dernier. Précisons que ce secteur a connu un remembrement agricole important dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. L'analyse menée à partir des campagnes de photographies aériennes de l'IGN, menée à la fin des années 1940, permet de mettre en évidence un tracé bien intégré à la planimétrie. Il recoupe à trois reprises le réseau hydrographique au moyen, d'une part, de la chaussée du moulin à eau de Cruande et d'autre part, par l'intermédiaire de gués naturels supposés. Le tracé DA 12 relie sept centres de peuplement répartis sur les communes de Trans-la-forêt et de Vieux-Viel (Tab. 23)

	Trans-la-forêt	Vieux-Viel
Centres de peuplement	Le bourg de Trans Le Bois Lambert Cruande	Bel-Air Le Plessis-Brûlard La Motte Berthier Le Rocher

Tab. 23 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 12, d'après le cadastre napoléonien.

Le tracé est situé à 70 m au sud-ouest de l'enclos ecclésial de Trans où fut mise en évidence, en 1977, une stèle funéraire en granodiorite témoignant de l'existence d'une aire funéraire du premier Moyen Âge sur l'emprise actuelle du centre bourg (Guigon, Bardel, Batt, 1987 : 136-137). Malgré la proximité avec un site d'habitat rural antique en Vieux-Viel, le tracé évolue dans une zone où les gisements archéologiques sont peu représentés (Carte 8 et 9). Toutefois, là encore, la présence d'habitats élitaires médiévaux et post-médiévaux est assez marquée autour de DA 12. Il est ainsi situé dans l'environnement immédiat de l'ancien manoir du Plessis Brûlard, érigé au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Plus à l'est, le tracé traverse le complexe élitair de la Motte Berthier, que nous avons décrit dans le cadre de l'analyse du tracé DA 10 (cf. *supra*). Ce secteur est marqué par l'habitat rural médiéval, élitair et non élitair, comme l'atteste un gisement témoignant d'une occupation médiévale, non datée, à proximité du tracé.

DA 12 s'implante dans le bourg de Trans, où il entretient un lien avec le tracé de la grande route de Saint-Malo à Antrain, et s'embranche sur le tracé DA 10 à hauteur du lieu-dit Le Rocher en Vieux-Viel. Le tronçon Bourg de Trans / Bel-Air est tout à fait intéressant en matière de résilience. En effet, ce tracé a été conservé dans celui du chemin vicinal de Trans à

Vieux-Viel, mentionné sur le cadastre napoléonien, qui accueillera, plus tard, le tracé de la route départementale D 83. La présence d'une aire funéraire du premier Moyen Âge est également intéressante à souligner bien qu'elle ne semble pas jouer un rôle déterminant dans l'émergence de ce tracé. Toutefois, parce qu'il relie le moulin de Cruande, il pourrait être mis en relation avec un chemin décrit dans les sources médiévales (cf. Chap. 2.3) ayant une certaine importance à une échelle locale en raison du lien entre une structure de production seigneuriale et un pôle de sociabilité, en l'occurrence le bourg paroissial de Trans. Ce tronçon devait donc émerger entre la fin du premier et le début du second Moyen Âge. Le tronçon Bel-Air / Le Rocher, quant à lui, recoupe en partie le parcellaire du domaine du manoir du Plessis-Brûlard permettant d'avancer son abandon avec le XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, le tracé ne joue aucun rôle morphogénétique dans la structuration du domaine manorial. *A contrario*, il est conditionné par la présence de la motte castrale de la Motte Berthier en subissant une inflexion de son tracé au nord de cette structure. Cet élément, en matière de chronologie relative, pourrait nous permettre d'envisager une émergence postérieure à l'abandon de la motte. Ce second tronçon doit donc apparaître au cours du second Moyen Âge, à partir du XII<sup>e</sup> siècle et tend à disparaître entre la fin du second Moyen Âge et le début de l'Époque Moderne.

### *Tracé DA 13*

Le tracé DA 13 est majoritairement conservé dans le tracé du réseau viaire communal ainsi que dans des alignements remarquables formés de la succession de limites parcellaires. Son extrémité occidentale s'appuie sur les limites administratives des communes de Bazouges-la-Pérouse et de Vieux-Viel, en étant implanté à l'orée de la forêt de Villecartier (Carte 6). Il franchit, au nord de Villecartier, le ruisseau de Tréhel par l'intermédiaire d'un pont, en s'appuyant sur le toponyme « Le Pont » situé à proximité du ruisseau. Il franchit également le ruisseau de la Bouessière, par l'intermédiaire d'un gué naturel, visible sur le plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle (Carte 7). Bien que ce tracé évolue sur l'emprise de trois communes, il ne relie que les centres de peuplement de La Bigoudais, du Pont, de La Leurie et du Bas Rocher en Vieux-Viel.

Une fois encore, le tracé évolue dans une zone caractérisée par une faible représentativité des gisements archéologiques avec lesquels il n'entretient pas de lien direct (Carte 8 et 9). A l'orée de la forêt de Villecartier, il recoupe également une unité morphologique

curviligne caractérisant un défrichement des lisières nord de la forêt (cf. Chap. 3.1). DA 13 caractérise une bifurcation de la grande route de Saint-Malo à Antrain, à l'ouest de Villecartier, il s'embranchement ensuite sur le tracé DA 14. La documentation des ingénieurs des Ponts et Chaussée met en évidence le modelé de ce tracé et son implantation sur cet axe de communication majeur<sup>43</sup>. Peu d'éléments permettent d'apporter des éléments de datation ; notons, tout de même, qu'il contourne la forêt de Villecartier par le nord. En Vieux-Viel, le tracé relie des centres de peuplement caractérisés par des toponymes en -erie et -ais, qui se fixeraient dans le paysage à partir des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle. Ces faisceaux d'indices suggéreraient un *terminus ante quem* au second Moyen Âge.

### *Tracé DA 14*

Ce tracé est majoritairement conservé dans des alignements remarquables formés par la succession de limites parcellaires. Le tronçon La Hougardière / Bourg La Fontenelle est, quant à lui, conservé dans le tracé de la route départementale D15 s'appuyant sur le tracé de l'ancien chemin vicinal de La Fontenelle à Sougéal, mentionné sur le cadastre napoléonien (Carte 6). Il revêt une forme globalement curviligne et permet de relier les centres de peuplement de La Raimbaudais, de La Hougardière, de La Porte, du Presbytère ainsi que le bourg de La Fontenelle. Il franchit également le ruisseau de la Bouessière, à l'ouest du territoire communal de La Fontenelle, par l'intermédiaire d'un gué naturel.

Malgré la faible présence d'indices archéologiques, le tracé évolue dans une zone marquée par une présence d'habitats médiévaux comme en témoignent les gisements identifiés à la fin des années 1980 caractérisant des sites d'habitats ruraux du XIV<sup>e</sup> siècle (sur sa partie occidentale) et des X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles à proximité du lieu-dit Le Presbytère (Carte 8 et 9). En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'identifier une continuité du tracé sur l'emprise de la forêt de Villecartier. L'analyse des MNT de l'IGN n'a pas permis de relever des anomalies linéaires pouvant se connecter à DA 14 en raison du remembrement parcellaire de la forêt, opéré entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, ayant arasé les formes passées. A l'instar de DA 13, il relie des centres de peuplements caractérisés par des toponymes en -ière et -ais suggérant leur fixation dans le paysage à partir des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. A partir de ce postulat, le tracé devrait émerger au cours du second Moyen Âge où il s'embranchement sur DA 15. Le tronçon La

---

<sup>43</sup> AD 35 : C 4757/4.

Hougardière / Bourg paraît beaucoup plus résilient que les autres en raison de sa conservation dans le tracé du chemin vicinal reliant La Fontenelle à Sougéal.

### *Tracé DA 15 et DA 16*

Ce tracé évolue sur le territoire communal de La Fontenelle où il relie Villeneuve, le bourg et le Couesnon, caractérisant trois centres de peuplement cités sur le cadastre napoléonien. Le tracé est conservé dans le réseau viaire actuel ainsi que dans l'alignement de limites parcellaires (Carte 6) et franchit, au sud-ouest du bourg de La Fontenelle, le ruisseau des Guétumés. DA 16, quant à lui, relie Roumasson et est identifiable à partir des alignements remarquables formés par la succession des limites parcellaires en La Fontenelle.

DA 15 est situé à proximité de l'ancien manoir de Villeneuve qui, en raison de l'absence de documents conservés, est difficilement datable. Toutefois, ce toponyme pourrait suggérer une émergence de ce centre de peuplement au cours du second Moyen Âge. Il est intéressant de souligner que le tracé relie le bourg de La Fontenelle qui est un centre de peuplement ancien puisque cité, en tant que paroisse, au VI<sup>e</sup> siècle lorsque l'église est donnée à l'évêque de Dol par le roi Childebert I<sup>er</sup>. En d'autres termes, ce tracé caractérise une bifurcation de la grande route de Saint-Malo à Antrain ; il se divise, à l'est du bourg de La Fontenelle, en deux branches (tracé DA 15 et variante DA 15a) qui s'embranchent conjointement sur le tracé de la grande route de Saint-Malo à Antrain. Bien qu'elles ne soient pas facilement datable, ces deux variantes semblent plus ou moins contemporaines puisqu'elles revêtent les mêmes modalités de conservation dans le paysage. Malgré le fait qu'il relie un centre de peuplement ancien, il n'est pas possible de dater l'antériorité de ce tracé. A l'instar de DA 15, le tracé DA 16 ne peut être daté en raison de l'absence d'indices historiques et archéologiques.

### *Tracé DA 17*

Ce tracé évolue parallèlement à la grande route de Saint-Malo à Antrain et est aujourd'hui conservé dans un alignement de limites parcellaires, parfois caractérisées par des haies bocagères (Carte 6). Bien qu'il recoupe le découpage parcellaire actuel, sa bonne intégration à la planimétrie est attestée par l'observation des campagnes de photographies aériennes menées par l'IGN dans les années 1940 et 1950. Il est également intéressant de souligner qu'il s'appuie sur les limites territoriales des communes de Bazouges-la-Pérouse et

de La Fontenelle en s'implantant à la lisière de la forêt de Villecartier sur une distance de 730 m. Le tracé relie Le Chaussix Bergeon, en La Fontenelle, et le bourg d'Antrain. Ainsi recoupe-t-il le réseau hydrographique à deux reprises où les franchissements semblent être opérés par l'intermédiaire de gués naturels.

Au sud du bourg de La Fontenelle le tracé traverse une zone marquée par la présence de gisements archéologiques protohistoriques et gallo-romains caractérisés par les vestiges d'une potentielle *villa* à galerie-façade où se retrouve un enclos linéaire et un enclos quadrangulaire entouré d'un enclos curviligne, identifiés en 1991 dans le cadre d'une prospection aérienne (Carte 8 et 9). Un autre gisement antique a été identifié en prospection pédestre dans les années 1980, témoignant d'une occupation rurale des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Le tracé est également situé à proximité de l'ancien manoir de la Chenay, cité en 1513 dans la *Réformation de la noblesse* comme propriété des de Langan, seigneurs du Bois-Février<sup>44</sup>.

DA 17 s'implante sur la grande route de Saint-Malo à Antrain au sein de la forêt de Villecartier, attestée par des anomalies linéaires relevées sur les MNT de l'IGN. Ce tracé connaît une variante (DA 17a) qui n'est pas datable en raison de l'absence d'indices chronologiques. Bien que le tracé relie un centre de peuplement médiéval, les faisceaux d'indices semblent indiquer une certaine antériorité. En effet, l'importance des gisements protohistoriques et antiques, entretenant un lien direct avec le tracé, permettent d'indiquer une transmission et une résilience d'un tracé antique sur ce secteur. La présence d'un enclos funéraire de l'âge du Fer pourrait également être un indice important afin de considérer une première phase d'émergence et de structuration des trames du réseau viaire qui voit l'implantation d'un important complexe d'habitat gallo-romain (Robert, 2009 : 25). Ce tracé suggère une certaine résilience en raison de l'implantation de l'habitat élitaire de la Chenay, cité au début du XVI<sup>e</sup> siècle, qui semble être conditionné par la présence de ce tracé. Nous distinguons alors trois phases chronologiques dans l'émergence de ce tracé. Le tronçon situé entre le ruisseau de la Ville Marie et le Couesnon apparaît à l'époque antique ; le tronçon situé à l'orée de la forêt de Villecartier semble être un élément pérenne dans la délimitation de l'emprise forestière ; enfin, le tronçon Couesnon / bourg d'Antrain daterait de l'époque médiévale et s'inscrit dans la continuité du tronçon antique. L'ensemble de ces indices permettent également d'avancer l'antériorité de DA 17 par rapport à la grande route de Saint-Malo à Antrain.

---

<sup>44</sup> Seigneurie situé sur le territoire communal de Fleurigné (Ille-et-Vilaine).



### *Tracé DA 18*

Situé sur l'emprise du territoire communal de Trans-la-forêt, il permet de relier les centres de peuplement de La Besnardais, de Monmoy, de La Gourdinière, de La Villemée ainsi que le bourg de Trans. Ce tracé est à la fois conservé dans l'alignement de limites parcellaire et dans le tracé du réseau viaire actuel (Carte 6). En l'état actuel des connaissances le tracé est recoupé par la vallée du ruisseau de la Chênélais, autrefois nommé ruisseau de Vanlée. A une centaine de mètres au nord du tracé, les parcelles sont dénommées par le microtoponyme « Le Gué », indiquant ici un passage à gué dans la vallée. Il n'a pu être établi de lien direct entre le tracé DA 18 et ces parcelles bien que le franchissement de ce ruisseau par ce dispositif soit totalement plausible.

Malgré cet aspect fragmentaire, à hauteur de la vallée de la Chênélais, il semble judicieux de considérer ce tracé dans son entièreté. Les indices historiques et archéologiques relevés à proximité permettent de distinguer deux phases chronologiques dans l'émergence de ce tracé (Carte 8 et 9). DA 18 semble être une continuité du tracé DA 1 et permet de rejoindre le bourg de Trans. Sur sa partie occidentale, le tracé caractérise une ligne morphogénétique jouant un rôle important dans la fixation des limites domaniales de la Villarmois, marquant alors son antériorité. Ce lieu pourrait, d'un point de vue toponymique (*Villa Armois*), témoigner de l'existence d'un domaine agricole carolingien bien qu'il soit difficile de l'attester en raison de l'arasement du paléoparcellaire par le parcellaire du domaine manorial. Cet intérêt toponymique ainsi que la présence de gisements antiques permettraient d'envisager une émergence du tronçon Villarmois / Vallée de la Chênélais entre la fin de l'Antiquité et le début du premier Moyen Âge. A l'est du ruisseau de la Chênémalais, le tracé relie le bourg de Trans où est attestée une aire funéraire du début du Moyen Âge, en traversant La Villemée. A l'instar de la Villarmois, ce toponyme pourrait témoigner la présence d'un domaine carolingien en lien avec l'aire funéraire située à proximité, jouant ainsi un rôle dans le regroupement de l'habitat rural. Ces indices nous permettent d'envisager une émergence du tronçon Ruisseau de la Chênélais / Bourg Trans au cours du premier Moyen Âge.

### *Tracé DA 19*

Ce tracé évolue sur le territoire communal de Baguer-Pican, à l'est de Dol-de-Bretagne. Il suit une direction nord-nord-ouest / sud-sud-est et est conservé dans le tracé de la route départementale D 85 reliant Dol-de-Bretagne à Cuguen (Carte 2). L'extrémité méridionale du

tracé est implantée parallèlement à un filon composé de dolérites, de basaltes, d'andésites basaltiques associées à des microgabbros, des diabases et des metabasites (Carte 3) ; ce dernier est ensuite recoupé par le tracé. Il relie Languenan, le bourg de Baguer-Pican et La Croix aux Vêques.

DA 19 marque une intersection avec la voie antique *Fanum Martis - Legedia* et évolue dans un secteur marqué par la présence d'un enclos de l'âge du Fer, identifié en 2003 en prospection aérienne, et de l'ancienne grange monastique de Tréméhin relevant de l'abbaye cistercienne de la Vieuville dès 1270 (Carte 4 et 5). Malgré la distance entre cet établissement et le DA 19, ils entretiennent un lien indirect, par leur connexion à l'itinéraire Dol / Pontorson, matérialisé ici par la grande route de Dol à Pontorson.

Le tracé s'implante sur le tracé DA 4, au nord-ouest de l'abbaye de la Vieuville, où il caractérise une continuité de ce dernier, permettant d'établir un lien entre DA 19 et l'abbaye de la Vieuville. Cette zone étant marquée par la seule présence d'un enclos protohistorique, il n'est pas possible d'envisager une datation antérieure au Moyen Âge. Le tracé suggère ici une connexion entre l'abbaye et ses dépendances contribuant ainsi à maintenir le tracé sur le temps long, comme le révèle sa conservation dans l'actuelle route départementale D 85. C'est pourquoi il semble émerger au début du second Moyen Âge, son *terminus post quem* étant fixé entre les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en fonction de la date de fondation de la Vieuville et de l'érection de la grange monastique.

#### *Tracé DA 20*

Reliant La Hairière à l'itinéraire Dol / Pontorson, le tracé DA 20 est identifiable à partir des alignements remarquables formés par la succession des limites parcellaires (Carte 2). La Hairière, nommée sous la forme *Harelière* au Moyen Âge, relevait de l'abbaye de la Vieuville suite à une donation de Jean de Lanvally à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. À l'instar de DA 19, ce tracé marque une intersection avec la voie antique *Fanum Martis - Legedia* où abondent les gisements protohistoriques et antiques dans un environnement plus ou moins proche (Carte 4 et 5).

Ce tracé pourrait s'agir d'une variante de DA 19 en raison d'une orientation et d'un tracé plus ou moins similaire. Il reste, malgré tout, difficilement datable en raison du peu de gisements entretenant un lien direct. Précisons, toutefois, qu'il recoupe la ravin du château de la Mancellière ; celle-ci n'étant pas datable en l'état des connaissances actuelles, il semble s'agir

ici d'un événement ponctuel dans l'histoire du tracé. A l'instar du précédent, DA 20 semble être lié à des structures monastiques, c'est pourquoi il n'est possible que de suggérer une émergence de ce tracé au cours du second Moyen Âge.

#### *Tracé DA 21*

Ce tracé suit une direction nord-ouest / sud-est, relie le centre de peuplement de Languenan en Baguer-Pican, et est conservé dans un alignement de limites parcellaires (Carte 2). Il s'implante sur le tracé DA 4, au nord de l'abbaye de la Vieuville, formant ainsi un nœud routier avec les tracés DA 4 et DA 19. Ce nœud a une importance à une échelle locale, notamment dans la relation de l'abbaye avec l'environnement proche. Il permet de relier le manoir de Breil-l'Épine, cité en 1480 dans les montres de l'évêché de Saint-Malo et Dol où Raoul du Port, seigneur du lieu, comparait en archer et porteur d'une brigandine (Carte 4 et 5). Sa partie méridionale est située à proximité du moulin à eau du Chenai, cité sur le cadastre napoléonien, aujourd'hui disparu. Au vu de la faiblesse des indices historiques et archéologiques, il n'est pas possible d'envisager une émergence de ce tracé avant le second Moyen Âge.

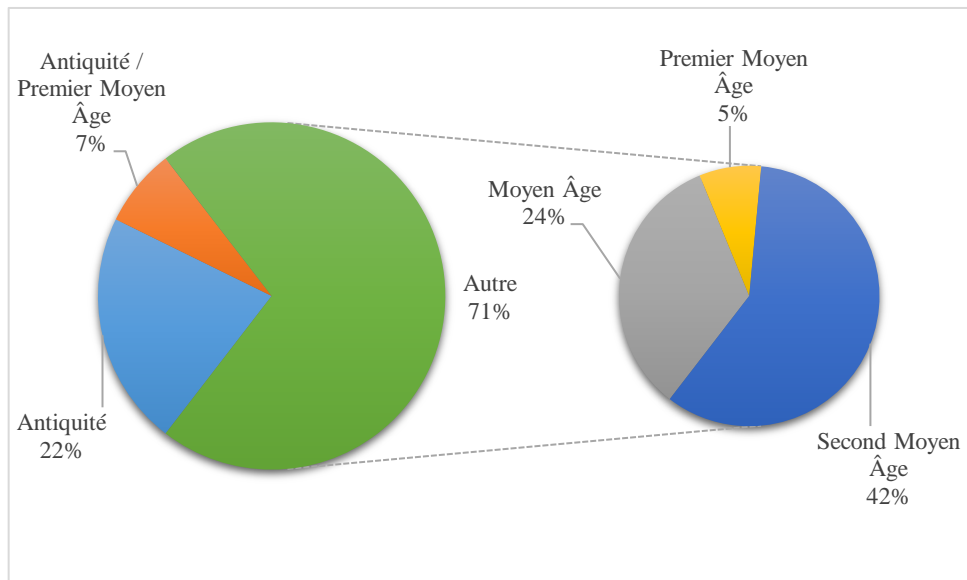
#### *Tracé DA 22*

Le tracé DA 22 évolue sur le territoire de La Boussac où il s'implante dans le bourg et permet de relier La Mare au Coq et La Ruée. Il est conservé en partie dans le réseau viaire communal (chemins communaux, servitudes) ainsi que dans l'alignement de limites parcellaires (Carte 2). L'extrémité occidentale est caractérisée par une proximité avec des gisements antiques témoignant, pour l'un, d'un site d'habitat antique identifié par un enclos quadrangulaire et, pour l'autre, d'un atelier à TCA. La partie occidentale, quant à elle, s'insère dans un espace marqué par la présence d'habitat élitaires du second Moyen Âge (Carte 4 et 5). Ainsi retrouve-t-on, d'une part, l'ancien manoir de la Ruée, propriété des le Saicher qui comparaissent, en la personne de Jean le Saicher, en tant qu'archer et porteur d'une brigandine lors de la montre de la noblesse des évêchés de Dol et de Saint-Malo en 1480. D'autre part, plus éloigné que le précédent, l'ancien manoir de la Talonnière semble se connecter au tracé, malgré le remembrement parcellaire opéré en raison du tracé de la voie ferroviaire. Cet habitat manorial est cité dans la *Réformation de la noblesse*, en 1513, comme propriété de Charles du Val.

DA 22 s'implante sur la grande route de Saint-Malo, à 1,670 km au nord-ouest du bourg de La Boussac, avant de s'y embrancher à nouveau à hauteur du bourg. Bien qu'il n'ait pas été possible de le mettre en évidence, en raison du manque de cohérence dans les limites parcellaires, il pourrait être établi un lien entre DA 22 et le tracé DA 5 où il s'embrancherait sur celui-ci. Deux phases chronologiques se dégagent dans l'émergence du tracé. Des liens peuvent être établis entre l'enclos antique, le tracé et l'atelier de TCA suggérant ainsi que la moitié nord du tracé se développerait au cours de l'époque gallo-romaine. La moitié sud entretient des liens plus ou moins directs avec des occupations médiévales et relie le centre d'une paroisse fondée au XII<sup>e</sup> siècle, suggérant ainsi une émergence au cours du second Moyen Âge.

- *L'héritage d'un réseau viaire antique en lien avec la voie Fanum Martis - Legedia*

L'analyse menée sur l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain a permis d'identifier 22 tracés et un total de 55 tronçons ayant des temporalités différentes. Certains de ces tronçons ont su s'adapter à des perturbations tandis que d'autres ont disparu. Parmi ces tracés, certains montrent des variantes locales de l'itinéraire, notamment pour relier des centres paroissiaux secondaires. Ce phénomène est particulièrement visible sur la partie occidentale de notre zone d'étude où les bourgs de Bager-Pican et d'Épiniac s'inscrivent, plus ou moins nettement, dans l'itinéraire. Il est possible de l'expliquer par le développement de nouveaux pôles, et notamment des pôles ecclésiastiques, qui ont court-circuité les tracés directs de cet itinéraire (Robert, 2009 : 28). En effet, les tracés y suivent des directions globalement nord-nord-ouest/sud-sud-ouest, contrairement à l'itinéraire qui se caractérise par une orientation globale nord-ouest/sud-est. Il a également été possible de mettre en évidence des temporalités dans l'émergence des différents tracés (Graph. 15).



Graph. 15 : Répartition chronologique des tronçons de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain

Deux phases distinctes semblent se dégager dans l'émergence de l'itinéraire. Bien qu'il se compose majoritairement de tracés médiévaux (71 %) <sup>45</sup>, la part des tracés antiques est particulièrement intéressante (22%). L'essentiel des tracés antiques est situé sur la partie occidentale de notre zone d'étude qui est traversée par la voie *Fanum Martis - Legedia* (Carte 10). C'est également sur cette zone que nous avons noté une concentration plus importante de gisements gallo-romains. L'organisation des tracés antiques permet de mettre en évidence l'existence d'un réseau viaire secondaire autour de la voie citée précédemment ; permettant de connecter, à l'échelle locale, un ensemble d'habitats ruraux à un chemin de grand parcours comme en attestent les nombreuses intersections identifiées au fur et à mesure de notre analyse. Le maintien de ces tracés a été rendu possible par le développement de nouveaux pôles d'habitats au cours du premier Moyen Âge qui a constitué une période charnière dans la transmission de ce réseau préexistant où l'orientation des tracés antiques a été déterminante dans leur sélection. Ces temporalités permettent également de mettre en évidence l'importance de l'habitat dans le maintien de ces itinéraires locaux et leur insertion dans un itinéraire micro-régional. La pérennité de ces tracés (Carte 11) doit également être perçue à travers la connexion de l'habitat local à cet itinéraire micro-régional qui s'intègre, à son tour dans un itinéraire de grand parcours (Robert, 2009 : 28 ; Robert, Verdier, 2009 : 118).

Nous l'avons vu, la construction de l'itinéraire est marquée par deux phases principales qui permettent de traduire l'émergence d'un réseau local s'insérant au sein d'un itinéraire

<sup>45</sup> Lorsqu'il n'a pas été possible d'établir une datation plus précise entre premier et second Moyen Âge, sur la base des gisements archéologiques et des faits historiques, nous avons admis que le tracé émergeait au Moyen Âge.

micro-régional. L'histoire de cet itinéraire est marquée par l'émergence du tracé de la route royale n°155 qui permet de relier Saint-Malo à Orléans. En Bretagne, elle se composait des tronçons Saint-Malo / Dol, Dol / Trans, Trans / Antrain, Antrain / Saint-Brice, Saint-Brice / Fougères, Fougères / La Pèlerine (Ogée, 1845 : 25, vol. 1). Le tracé de cette route est d'ailleurs renommé « route impériale n°175 » au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite du décret impérial du 16 décembre 1811. La grande route de Saint-Malo à Antrain correspond donc aux trois premiers tronçons de cette route royale qui sera les prémices de la route nationale N 155. Les centres qu'elle relie et l'importance qu'elle représente dans le réseau viaire permettent de dire qu'il s'agit d'une route à très fort investissement en raison de son modelé. C'est d'ailleurs sur cette route, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que d'importants travaux vont être menés sur le territoire communal de Trans dans le cadre de l'aménagement du pont de Pont-Perrin et du pont permettant de franchir le ruisseau du Petit Hermitage<sup>46</sup> (Robert, 2018 : 140).

## 2. *L'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne*

L'ouest du territoire communal de Trans est marqué par le chemin vicinal de Bazouges à Dol, mentionné sur le cadastre napoléonien, caractérisant l'un des tracés de l'itinéraire éponyme. En s'intéressant au *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, publié par Jean Ogée en 1778, il est intéressant de souligner que cet itinéraire n'est pas mentionné, contrairement à ceux de Saint-Malo à Antrain et de Saint-Malo à Vitré (Ogée, 1845 : 911, vol. 2). L'absence de sa mention permet donc d'envisager son statut. Contrairement aux deux autres, il ne s'agit pas d'un itinéraire régional. Il permet de relier deux centres ayant des statuts distincts. Nous le mentionnions précédemment, Dol-de-Bretagne est caractérisée par une cité épiscopale ayant un rôle important dans l'organisation du territoire. Bazouges, quant à elle, caractérisait un *vicus* relevant de la seigneurie de Fougères à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Il est également intéressant de préciser que, malgré son nom, cet itinéraire ne relie pas directement ces deux pôles mais s'insère sur les itinéraires Dol-de-Bretagne / Antrain et Bazouges-la-Pérouse / Pontorson, qui lui servent de support. Contrairement aux voies de grands parcours, le chemin vicinal de Bazouges à Dol doit être perçu comme le modelé d'un itinéraire local. L'étude que nous avons menée a permis d'identifier 3 tracés, traversant une petite partie du secteur selon une direction sud-sud-est / nord-nord-ouest, que nous allons détailler ci-après<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> AD 35 : C 4757/3, C 4557/4.

<sup>47</sup> L'ensemble des tracés sera décrit du sud vers le nord.

- *Analyse et datation des tracés*

### *Tracé BD 1*

Le tracé se caractérise par une forme linéaire, bien qu'il soit légèrement curviligne sur le tronçon Vrigné / Lande de Trans en raison de son inflexion sur une unité morphologique curviligne (Carte 12). Il est majoritairement conservé dans une succession de limites parcellaires où le tracé peut être associé à une ligne morphogénétique en raison de l'organisation parcellaire. Son extrémité sud est contrainte par un bras du ruisseau de la Jumelière en Bazouges-la-Pérouse. Il est intéressant de souligner que le tracé suit l'orientation d'un filon implanté à une distance moyenne de 200 m ; ce dernier étant composé de dolérites, de basaltes, d'andésites basaltiques, de microgabbros, de diabases et de metabasaltes (Carte 13). Il permet de relier les centres de peuplement de Vrigné et du Hérisson en Bazouges-la-Pérouse, et de La Bertrie en Trans.

En Bazouges-la-Pérouse, le tracé évolue dans un environnement marqué par la présence d'un enclos funéraire de l'Âge du Fer, ainsi que deux gisements antiques témoignant d'habitats ruraux gallo-romains. En Trans, il évolue à proximité d'un atelier de potier et d'un gisement antique, identifiés en 1987 et 1989 lors de prospections pédestres. Précisons, également que les fourches patibulaires de la seigneurie de la Chesnelaie sont situées à proximité de ce tracé, sur la partie sud du territoire communal de Trans (Carte 14 et 15).

Le tracé BD 1 s'implante sur le chemin vicinal de Bazouges à Dol, en aval du franchissement d'un bras du ruisseau de la Jumelière. En amont, il n'a pas été possible de mettre en évidence une continuité de ce tracé. Les indices chronologiques sont assez faibles sur ce secteur, toutefois, il est possible de dire que ce tracé tendrait à disparaître au cours du second Moyen Âge en se référant à l'implantation des fourches patibulaires de la Chesnelaie. Cette seigneurie dispose d'un droit de haute justice mentionné dès le XV<sup>e</sup> siècle (Ms. 13) caractérisé par l'érection de marqueurs forts dans le paysage et implantés à proximité d'axes de communications majeurs, à une échelle locale et/ou micro-régionale. Partant de ce postulat, et en l'absence d'éléments permettant d'étayer l'antériorité du tracé, il serait possible d'envisager une émergence dans la première moitié du Moyen Âge.

### *Tracé BD 2*

Ce tracé peut être identifié par la succession des limites parcellaires formant un alignement remarquable sur la documentation planimétrique (Carte 12). Il recoupe le réseau hydrographique en Bazouges-la-Pérouse où il franchit le ruisseau de la Jumelière par l'intermédiaire d'un gué naturel. Il ne relie que le centre de peuplement de La Barre en Bazouges. BD 2 évolue dans une zone marquée par une certaine absence de gisement archéologique (Carte 14 et 15). Seuls les vestiges d'une pierre dressée, de section trapézoïdale, sont mentionnés sur la BD Patriarche. Elle ne peut être un élément déterminant pour proposer une datation relative de l'émergence de ce tracé. Sa proximité (20 m à l'ouest) peut, toutefois, suggérer qu'il s'agissait d'un élément marquant dans le paysage. De même, la proximité du manoir de la Barre n'apporte pas plus d'éléments de datation. Ce manoir est daté de l'Ancien Régime et n'entretient aucun lien parcellaire avec le tracé. En l'état actuel des connaissances, l'émergence de BD 2 est indatable.

### *Tracé BD 3*

À l'instar des tracés précédents, BD 3 est linéaire et suit une direction sud/nord. Il est majoritairement conservé dans les limites parcellaires qui sont marquées, parfois, par une succession de haies bocagères. À hauteur de la Velimberge, en Trans, le tracé recoupe une unité morphologique curviligne sur une distance d'environ 590 m (Carte 12). À hauteur du Petit Monviel, BD 3 s'inscrit sur un filon formé de dolérites, de basaltes, d'andésites basaltiques, de microgabbros, de diabases et de métabasaltes (Carte 13). Il relie les centres de peuplement de La Perrière en Bazouges-la-Pérouse et du Petit Monviel en Trans-la-forêt.

Le tracé ne peut pas être mis en relation avec des indices archéologiques en Bazouges-la-Pérouse en raison de l'absence de gisement dans son environnement (Carte 14 et 15). Il est situé à proximité du lieu-dit La Velimberge, en Trans. Dans le corpus de sources écrites que nous avons étudié ce centre de peuplement est nommé sous la forme « Ville Imberge » qui, d'un point de vue toponymique, pourrait témoigner d'un domaine agricole carolingien (*Villa Imbergis*). Il est possible d'étayer cette hypothèse avec l'insertion de ce regroupement d'habitat dans un parcellaire radioconcentrique permettant de délimiter son emprise (Chouquer, 2020 : 337-338). Ce lieu se transmet sur le temps long puisqu'il sera caractérisé par un fief éponyme au cours du second Moyen Âge. Sur le tronçon La Boisselière / La Magentais, le tracé est situé à 380 m à l'est d'une parcelle nommée Les Herbrégements. L'étude menée sur cette parcelle a



permis de mettre en évidence un habitat élitaires de la première moitié du second Moyen Âge et une connexion de la parcelle au tracé par l'intermédiaire de lignes morphogénétiques. L'extrémité nord du tracé évolue dans une zone marquée par la présence de gisements antiques et médiévaux identifiés en prospection pédestre et témoignant d'habitats ruraux gallo-romain.

Le tracé BD 3 semble correspondre à une continuité du tracé BD 2 en raison de son implantation sur ce dernier. BD 3 est caractérisé par une variante (BD 3a) sur son extrémité septentrionale qui semble plus ou moins contemporaine. Peu d'indices permettent de proposer une chronologie détaillée de ce tracé qui semble, toutefois, entretenir des liens plus ou moins éloignés avec des faits médiévaux (centres de peuplement, gisement archéologique, habitats élitaires). Le recoupement de l'UMC de la Velimberge permet de suggérer une émergence du tracé *a posteriori*, n'entretenant donc aucun lien avec le domaine agricole carolingien situé à proximité. Ces faisceaux d'indices ne permettent que d'envisager un développement du tracé au cours du Moyen Âge.

- *Un itinéraire indatable ?*

L'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne ne se compose que de 3 tracés antérieurs au développement du chemin vicinal de Bazouges à Dol. Malgré la faiblesse informative que représente la datation de ces tracés (Carte 16), il pourrait être envisagé un développement de cet itinéraire au cours du Moyen Âge puisqu'il permet de relier deux pôles d'habitat en plein essor au cours de cette période. Toutefois, cet itinéraire ne semble pas déterminant dans l'organisation des systèmes de peuplement. En effet, il a pu être noté que peu de centres de peuplement semblent se connecter ou étaient reliés aux différents tracés. Il est ainsi possible de dire que l'itinéraire peine à se maintenir jusqu'au développement du chemin vicinal précédemment cité. Ce dernier est beaucoup plus résilient et sa forme se maintient sur le temps long en raison de l'implantation d'éléments du pouvoir seigneurial contribuant à fixer ce tracé dans le paysage.

### 3. *L'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson*

Nous le mentionnions précédemment, le territoire communal de Trans est aujourd'hui marqué par la route départementale D 90 qui le structure du sud au nord et permet de relier les communes de Saint-d'Aubin d'Aubigné et Pontorson. Bien qu'il s'agisse ici d'un itinéraire régional, l'étude du cadastre napoléonien a permis de mettre en évidence qu'il n'était pas identifiable par le tracé d'un chemin reliant Bazouges à Pontorson, sur le territoire de Trans. Au contraire, y sont mentionnés deux chemins vicinaux dont le tracé est conservé dans l'actuelle RD 90. Partant de cette observation, il nous était possible d'envisager que ces deux tracés correspondaient à des variantes de l'itinéraire ayant un rôle important dans l'organisation du réseau viaire local. Comme il l'a déjà été rappelé, Bazouges-la-Pérouse est caractérisé par un *vicus* relevant de la seigneurie de Fougères. Pontorson est marquée par l'édification d'une forteresse au cours de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle avant de se développer considérablement au cours du XII<sup>e</sup> siècle et d'être élevée au statut de paroisse (Brand'honneur, 2001 : 111-113 ; Meuret, 2013 : 333-334). L'itinéraire que nous avons étudié correspond donc à « une porte ouverte » vers l'Avranchin en évoluant dans un espace où les rivalités entre le duché de Bretagne et le duché de Normandie ont été très marquées entre la fin du premier et le début du second Moyen Âge. L'étude que nous avons menée a permis d'identifier 19 tracés qui suivent une direction globale sud / nord, que nous détaillons ci-après<sup>48</sup> (Carte 17 et 18).

- *Analyse et datation des tracés*

#### *Tracé BP 1*

Le tracé BP 1 est nommé « chemin vicinal de Bazouges à Trans » sur le cadastre napoléonien. Il est aujourd'hui conservé, de manière générale, dans le tracé de la route départementale D 90 reliant Saint-Aubin d'Aubigné à Saint-Georges-de-Gréhaigne (Carte 19) ; de cette manière, BP 1 est bien intégré à la planimétrie. Le tracé recoupe le ruisseau de la Jumelière au sud du lieu-dit Le Pont Adelé par l'intermédiaire d'un pont, comme en témoigne la fixation de cet aménagement dans la toponymie. Il est implanté, plus ou moins grossièrement, sur un imposant filon de dolérites, de basaltes, d'andésites basaltiques, de microgabbros, de

---

<sup>48</sup> Chaque tracé sera décrit du sud vers le nord.

diabases et de metabasaltes (Carte 20). Il permet de relier sept centres de peuplements répartis sur les communes de Bazouges-la-Pérouse et de Trans-la-forêt (Tab. 24).

	Bazouges-la-Pérouse	Trans-la-forêt
Centres de peuplement	Le Bourg La Barre Le Pont Adelé Le Grand Bois	Le Faye L'Équimac Le bourg

Tab. 24 : Centres de peuplement reliés et traversés par BP 1, d'après le cadastre napoléonien.

L'ensemble du tracé s'insère dans un espace marqué par la présence de gisements archéologiques identifiés en prospections pédestres ou aériennes (Carte 21 et 22) et particulièrement représentés par des occupations antiques ou médiévales dont un atelier de potier situé au sud du territoire communal de Trans. Il faut également préciser que le tracé voit l'implantation des fourches patibulaires de la seigneurie de Trans où le droit de haute justice et de justice patibulaire sont cités dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle (Ms. 25 à 28).

BP 1 permet de relier les bourgs de Bazouges-la-Pérouse, ancien *vicus* de la seigneurie de Fougères, et de Trans-la-forêt, marqué par la présence d'une aire funéraire du premier Moyen Âge, en suivant la lisière occidentale de la forêt de Villecartier. Les indices archéologiques et historiques permettent de suggérer une émergence de ce tracé au cours du premier Moyen Âge. La présence d'un atelier de potier du X<sup>e</sup> siècle met également en évidence l'importance supra-locale de ce tracé en terme de diffusion de la production céramique (Chapelot, 2000 : 140). Ce dernier se fixe dans le territoire comme en témoigne la présence des fourches patibulaires de la seigneurie de Trans à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La présence de cette structure de juridiction jusqu'à la Révolution indique l'importance de la résilience de ce tracé du Moyen Âge à nos jours.

### *Tracé BP 2*

Ce tracé est nommé « chemin vicinal de Pleine-Fougères à Trans » sur le cadastre napoléonien et s'inscrit dans la continuité de BP 1 en s'y implantant dans le bourg de Trans. Une majorité du tracé est conservée dans celui de la route départementale D 90 tandis qu'une minorité est conservée dans le tracé du réseau viaire communal (Carte 23). Il permet de relier le bourg de Trans, La Gouesnière, La Maladrie, La Ville Honnête et le bourg de Pleine-Fougères. À proximité de La Maladrie, le tracé franchit le ruisseau de la Chênélais par l'intermédiaire du

Pont de la Maladrerie, marquant l'importance de cet aménagement en raison de sa fixation toponymique dans le paysage.

BP 2 évolue dans un espace marqué par la présence d'enclos quadrangulaires ou curvilignes, identifiés en prospection aérienne dans les années 1990 et 2000 (Carte 25 et 26), ainsi qu'un gisement antique témoignant d'une occupation rurale gallo-romaine. Le tracé recoupe également l'enceinte curviligne de Vauruman, une enceinte médiévale, marquant ainsi sa postériorité.

Bien qu'il soit admis que la fabrique de la paroisse de Trans remontait au XI<sup>e</sup> siècle (Banéat, 1994 : 248, vol. 4), la paroisse n'est citée qu'à partir de 1309 dans les exécutions testamentaires de Jean II de Bretagne. La paroisse de Pleine-Fougères est, quant à elle, citée dès 1032 lorsque son église est donnée à l'abbaye Saint-Florent de Saumur par Guillaume de Dol (Banéat, 1994 : 101, vol. 3). Dans l'interprétation de ce tracé, il est nécessaire de ne pas prendre en compte les gisements antérieurs au Moyen Âge. En effet, nous l'avons mentionné, le tracé recoupe l'enceinte de Vauruman en Pleine-Fougères, qui devrait dater du premier Moyen Âge et dont le territoire accueillerait la seigneurie éponyme au cours du second Moyen Âge. Ce recoupement suggère donc une émergence du tracé après l'abandon de l'enceinte, lorsqu'elle ne jouait plus un rôle morphogénétique dans l'organisation parcellaire. Plus au nord, le tracé entretient un lien direct avec un espace dédié à une maladrerie suggérant son importance dans l'implantation de ce tracé (Sournia, Trévien, 1968 : 324). Ces faisceaux d'indices permettent donc de suggérer que BP 2 émergerait au début du second Moyen Âge.

### *Tracé BP 3*

Ce tracé concerne un tronçon du chemin vicinal de Pleine-Fougères à Saint-Georges de Gréhaigne et est, de ce fait, conservé dans le tracé de la route départementale D 90. Il permet de relier le bourg de Pleine-Fougères, en s'inscrivant dans la continuité de BP 2, Le Pont au Barbé et Mont-Rouault. Le lieu-dit Le Pont au Barbé caractérise le franchissement d'un défluent du ruisseau de Tréhel (Carte 23).

Le tracé évolue dans une zone où la connaissance archéologique est faible puisque seul un enclos curvilinéaire, non daté, est cité à proximité (Carte 25 et 26). Il semble, toutefois, être lié à des occupations médiévales comme en atteste la présence de l'ancien manoir du Chauffaux, au nord du bourg de Pleine-Fougères, et de l'ancien prieuré de Mont Rouault, dans

le lieu-dit éponyme. Le manoir n'est cité qu'à partir de 1513, dans la *Réformation de la noblesse* et son absence de mention dans l'enquête des années 1420 suggère qu'il est érigé entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Mont Rouault est une terre donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1030 par Alain III de Bretagne qui y fonda un prieuré cité en 1194. Cet édifice est lié à la présence d'un itinéraire supra-régional qui est aujourd'hui caractérisé par le tracé de la route départementale D 576 (Julienne, 2018 : 115, vol. 2). Ces éléments, et la continuité du tracé BP 2, permettent de suggérer que BP 3 émerge au début du second Moyen Âge.

#### *Tracé BP 4*

Ce tracé suit une direction sud / nord jusqu'à l'orée de Villecartier où il est orienté sud-est / nord-ouest. Il est aujourd'hui conservé dans le tracé du réseau viaire communal et du réseau viaire forestier sur l'emprise de la forêt. Sur celle-ci, le tracé se caractérise par une ligne morphogénétique dans l'organisation du parcellaire qui a été remembré à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne un plan dressé en 1868<sup>49</sup>. Il évolue sur le territoire de Bazouges-la-Pérouse où il relie les centres de peuplement de La Marquidois, La Chauffetais et Les Épinays (Carte 19). Le tracé recoupe à deux reprises le réseau hydrographique où les franchissements sont caractérisés par l'emploi de gués naturels.

BP 4 s'implante sur le tracé BP1, sur lequel il s'embranché à nouveau au nord-ouest de Villecartier. Sur le plan de la forêt de Villecartier, relevé en 1868, le tronçon situé sur son emprise est nommé « Route de Bazouges à Trans ». La morphologie de ce tronçon suggérerait qu'il daterait, au moins, des nombreux aménagements forestiers qui suivirent l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669. Il n'est pas possible, en l'état actuel des connaissances, de savoir s'il conserve un tracé antérieur, sur l'emprise de Villecartier. Toutefois, il semble se connecter à un tracé plus ancien qui est marqué par la présence de gisements témoignant d'occupations antiques et médiévales (Carte 21 et 22). Le tronçon La Marquidois / Les Épinays semble émerger au cours du premier Moyen Âge, en se basant sur la présence de gisements caractérisés par de la céramique du X<sup>e</sup> siècle. La présence, à proximité, d'un imposant gisement de *tegulae* permet de confirmer cette antériorité, bien qu'il ne soit pas possible de dire s'il témoigne d'une occupation antique ou d'un réemploi de *tegulae* dans un habitat médiéval. À l'instar du tronçon

---

<sup>49</sup> AN : F 10 1917

forestier, le tronçon bourg de Bazouges / La Marquidois ne peut être daté en l'état actuel des connaissances.

### *Tracé BP 5*

Ce tracé est aujourd'hui conservé dans les alignements de limites parcellaires. Sa cohérence à la planimétrie pourrait être mise en doute en raison d'un recoupement important du parcellaire sur le territoire de Pleine-Fougères, ce que vient infirmer l'étude des campagnes de photographies aériennes menées dans les années 1940 par l'IGN (Carte 19 et 23). Il permet de relier sept centres de peuplement répartis sur les communes de Bazouges-la-Pérouse, Trans-la-Forêt et Pleine-Fougères (Tab. 25). Un gué naturel permet de franchir le ruisseau de la Jumelière en Bazouges-la-Pérouse. Bien que le tracé suive la dénivellation naturelle, il est intéressant de souligner qu'au nord de Trans, il s'implante sur une ligne de crête lorsqu'il revêt une forme curvilinéaire.

	Bazouges-la-Pérouse	Trans-la-Forêt	Pleine-Fougères
Centres de peuplement	La Buffetais (La Bufftais) Le Long Cône Le Grand Bois La Noë	La Lande du Clos Lorent	Vauruman La Gouesnière

Tab. 25 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé BP 5, d'après le cadastre napoléonien.

En raison de son étendue sur l'emprise de trois territoires communaux, le tracé BP 5 s'insère dans un espace où de nombreux gisements archéologiques sont situés à proximité (Carte 21, 22, 25 et 26). De manière ponctuelle, sur sa moitié sud, le tracé est marqué par la présence d'enclos funéraires de l'Âge du Fer. Tandis que sa moitié nord est majoritairement marquée par la présence d'occupations antiques et médiévales.

BP 5 s'implante sur la partie nord-ouest du bourg de Bazouges-Pérouse et recoupe BP 1 à deux reprises, l'une à environ 450 m au nord-ouest du bourg de Bazouges, l'autre au sud du lieu-dit Le Pont Adélé. Il s'embrancher sur le tracé BP 18, sur le territoire de Pleine-Fougères. Ce tracé contourne par la forêt de Villecartier en évoluant dans un important front de défrichement où il marque des inflexions avec des unités morphologiques curvilignes. Bien qu'il ne soit pas possible de dater ces UMC, en l'absence d'indices archéologiques, il est intéressant de noter qu'un certain nombre de centres de peuplement se caractérise, ici, par des toponymes en -ais (La Bufftais, la Grisais, la Hantrais) témoignant d'une fixation dans le

paysage à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. De ce fait, il serait possible d'envisager une émergence du tronçon La Touche / Ville Berger au cours du second Moyen Âge. En Trans-la-forêt, le tracé marque une inflexion à hauteur de l'UMC de la Ville Berger où est situé l'atelier de potier des Mardelles, daté du X<sup>e</sup> siècle. Ces faisceaux d'indices nous invitent à suggérer une émergence du tronçon La Ville Berger / L'Équimac au cours du premier Moyen Âge. Notons, ici, que le tracé contourne le bourg de Trans par le nord-ouest. En Pleine-Fougères, le tracé entretient un lien direct avec l'enceinte curviligne de Vauruman où il reprend le tracé de celle-ci. BP 5 est donc conditionné par cette enceinte qui joue un rôle prépondérant dans l'organisation parcellaire lorsque se met en place le tronçon La Villaze / La Louvrie. Le tracé semble se développer après l'abandon de la fonction de l'enceinte lorsque celle-ci ne joue plus un rôle de marqueur territorial dans le paysage mais seulement un élément d'organisation parcellaire. D'ailleurs, au nord de cette enceinte il est intéressant de noter que des centres de peuplement sont traversés ou se connectent au tracé et sont caractérisés par des toponymes se terminant par -ière/-erie (La Gouesnière, La Louvrie). Il est admis que ces toponymes émergent entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi il est possible de proposer une datation de ce tronçon au début du second Moyen Âge. Le tronçon La Touche / Ville Berger s'implante donc sur un tracé préexistant.

### *Tracé BP 6*

Ce tracé évolue sur le territoire communal de Bazouges-la-Pérouse où il relie La Charrière et La Boudonnière, il est conservé dans un alignement remarquable formé par la succession de limites parcellaires et d'une haie bocagère (Carte 19). De forme linéaire, il suit une direction sud / nord. L'extrémité septentrionale du tracé est implantée, sur une distance de 380 m, sur le bord occidental d'un filon de dolérites, de basaltes, d'andésites basaltiques associées à des microgabbros, des diabases et des metabasites (Carte 20).

BP 6 est implanté dans un espace marqué par la présence d'une occupation antique gallo-romaine et d'un enclos funéraire de l'âge du Bronze (Carte 21 et 22). Il est implanté sur le tracé BP 5 et s'embranché sur le tracé BP 1 au sud-ouest de l'orée de la forêt de Villecartier. Les indices archéologiques sont peu abondants dans les environs de ce tracé et ne permettent pas d'envisager son antériorité. En s'intéressant aux centres de peuplement qu'il relie, il est possible de constater que ceux-ci sont caractérisés par des toponymes en -ière ; par ailleurs, des centres de peuplement au toponyme en -ais (La Basse Loriais, La Loriais, La Chauffetais) sont

implantés à proximité du tracé. Ces indices toponymiques suggèrent une fixation de ces lieux à partir des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Partant de ce postulat, il est possible d'envisager une émergence du tracé BP 6 au cours du Moyen Âge.

### *Tracé BP 7*

Ce tracé est conservé dans les limites parcellaires ou des anomalies topographiques linéaires. Celles-ci ont été identifiées sur l'emprise de la forêt de Villecartier, recoupant ainsi sa partie occidentale après avoir suivi une partie de sa lisière. Par ailleurs, elles ne sont pas en corrélation avec le découpage parcellaire opéré sur la forêt de Villecartier à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marquant ainsi son antériorité (Carte 19). Il est implanté, sur une distance de 1830 m, sur un filon composé de dolérites, de basaltes, d'andésites basaltiques, de microgabbros, de diabases et de metabasalts (Carte 20). Il permet de relier six centres de peuplement répartis sur les communes de Bazouges-la-Pérouse et de Trans-la-Forêt (Tab. 26).

	Bazouges-la-Pérouse	Trans-la-forêt
Centres de peuplement	La Loriais La Boudonnaire	La Motte La Ville Pican La Ferme Neuve Le bourg

Tab. 26 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé BP 7, d'après le cadastre napoléonien.

BP 7 est marqué par la présence abondante de gisements archéologiques caractérisant majoritairement des occupations médiévales (Carte 21 et 22). Il est également intéressant de souligner qu'il subit une inflexion en raison de son implantation sur une UMC située à La Ville Pican en Trans-la-forêt. Celle-ci, d'une superficie de 6 ha, est en lien avec un important gisement de céramique du X<sup>e</sup> siècle et témoignerait d'un domaine agricole carolingien. En effet, son toponyme pourrait témoigner du statut de ce lieu au cours du premier Moyen Âge (*Villa Picanis*). L'implantation de ce centre de peuplement dans cette UMC pourrait également caractériser un *curtis* de front de colonisation de type II selon la typologie établie par P. Toubert (Chouquer, 2020 : 286), sur lequel nous reviendrons prochainement (cf. Chap. 5.2). En Bazouges-la-Pérouse, le tracé est lié à des centres de peuplement qui, d'un point de vue toponymique, témoignerait d'une émergence au cours des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est ainsi possible de distinguer deux phases dans l'émergence de ce tracé. Le tronçon La Charrière / Villecartier se développerait au cours du Moyen Âge en s'implantant sur un tracé



préexistant. Le tronçon Ville Pican / bourg de Trans devrait émerger au cours du premier Moyen Âge en raison des liens entretenus avec le *curtis* de front de colonisation et de la connexion au bourg de Trans, où est implantée une aire funéraire du premier Moyen Âge. Le tronçon de Villecartier, quant à lui, ne peut être daté en l'état actuel des connaissances bien qu'il doive se connecter sur des tracés préexistants. BP 7 s'implante sur le tracé BP 6 et se caractérise par une variante (BP 7a) qui marque une bifurcation du tracé originel au nord de Ville Pican. Ce tracé s'appuie sur une ancienne chaussée en terre située à l'ouest de l'actuel château de Trans qui, d'un point de vue typologique, daterait du XIII<sup>e</sup> siècle (Reinbold, 2012 : 11). Alors que BP 7 s'embranche sur le tracé BP 1, BP 7a s'embranche sur le tracé BP 2 en traversant une parcelle nommée « Le vieux chemin » au sud-est de Trans. Ces faisceaux d'indices suggèrent que cette variante se développe au cours du second Moyen Âge.

#### *Tracé BP 8*

Bien que ce tracé évolue sur les territoires de Bazouges-la-Pérouse et de Trans-la-Forêt, il ne relie que les centres de peuplement des Places et de la Ville Berger, situés dans la seconde commune. Il est à la fois conservé dans un alignement de limites parcellaires et, au nord du lieu-dit Les Places, dans le tracé d'un chemin communal. Il forme, ponctuellement, une ligne morphogénétique notamment au sud du lieu-dit le Hardray en Bazouges-la-Pérouse ainsi qu'au sein de l'UMC de la Ville Berger, qu'il recoupe (Carte 19).

Malgré la présence de gisements archéologiques témoignant d'une occupation du premier Moyen Âge, à hauteur de la Ville Berger, il faut considérer ce tracé comme postérieur. En effet, il recoupe l'UMC dans laquelle est implanté l'atelier de potier du X<sup>e</sup> siècle ; il en est de même à l'ouest de la forêt de Villecartier où il recoupe, ponctuellement, les UMC caractérisant ce front de défrichement (Carte 21 et 22). Ces faisceaux d'indices permettent de déterminer un *terminus ante quem* au second Moyen Âge, suggérant ainsi que le tracé se développe dans cette période en s'implantant sur le tracé BP 5 et s'embranchant sur le tracé BP 1 au nord de l'UMC de la Ville Berger.

#### *Tracé BP 9*

Globalement, le tracé BP 9 est conservé dans l'alignement de limites parcellaires et le tracé du réseau viaire communal. En traversant la forêt de Villecartier, il subsiste dans le tracé

des chemins forestiers (Route de la Chauffetais et Route de Villée). Il recoupe à cinq reprises le réseau hydrographique où le franchissement se caractérise par des gués naturels ainsi que l'emploi de la chaussée de l'étang de Villecartier (Carte 19 et 23). Au sud-est de Pleine-Fougères, le tracé recoupe épisodiquement un banc massif de grauwackes situé dans les schistes briovériens faiblement métamorphiques (Carte 24). Il évolue sur l'emprise de trois communes où il relie sept centres de peuplement (Tab. 27).

	Bazouges-la-Pérouse	Vieux-Viel	Pleine-Fougères
Centres de peuplement	La Chauffetais	Villé La Motte Berthier La Noë Le Haut Aunay	Le Champ Lambert Le Haut Home (Le Hôme)

Tab. 27 : Centres de peuplement traversés et reliés par le tracé BP 9, d'après le cadastre napoléonien.

En raison de son étendue, le tracé s'insère dans un territoire marqué par la présence de gisements archéologiques protohistoriques, antiques et médiévaux. De même, quelques habitats élitaires du second Moyen Âge sont situés à proximité ; c'est le cas du complexe élitair de la Motte Berthier ainsi que de l'ancien manoir de Launay-Pinier, en Vieux-Viel (Carte 21, 22, 25 et 26).

Le tracé BP 9 s'implante sur le tracé BP 4 qu'il suit, de manière parallèle, jusqu'à l'orée de la forêt de Villecartier dont il traverse la moitié nord. Il évite le bourg de Pleine-Fougères en le contournant par le sud-est et s'embranché sur la grande route de Dol à Pontorson. Ce long tracé constitue une variante intéressante de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson puisqu'il ne dessert aucun de ces pôles urbains. Au contraire, il relie des centres de peuplements typiques en pays d'habitats dispersés. Au sud de la forêt, le tracé recoupe le front de défrichement que nous avons précédemment identifié. Ces éléments suggèrent une émergence du tronçon La Marquidois / Les Épinays au cours du Moyen Âge. Le tronçon de la forêt de Villecartier, conservé dans les tracés de la Route de la Chauffetais et de la Route de Villée, deux chemins forestiers, ne peut être daté en raison du manque de connaissances sur le réseau viaire de la forêt de Villecartier. Il est toutefois possible de noter que la Route de Villée, jusqu'à la chaussée de l'étang de Villecartier, caractérise une ligne morphogénétique dans l'organisation du parcellaire forestier et qu'au nord de l'étang, elle recoupe le parcellaire. En Vieux-Viel, le tracé traverse le complexe élitair de la Motte Bethier qui constitue une zone de carrefour avec le tracé DA 12, de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain. A l'instar ce dernier, l'émergence du tracé BP 9 semble conditionnée par la présence de la motte castrale. En

s'intéressant plus particulièrement aux centres de peuplement reliés, il est possible d'y voir, d'un point de vue toponymique, une fixation dans le paysage entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Ces éléments contribuent à envisager une émergence du tronçon Villée / La Grange Neuve au cours du second Moyen Âge. Le dernier tronçon présente quelques particularités dans sa relation à l'environnement archéologique. En effet, la plupart des gisements archéologiques identifiés à proximité correspondent à des systèmes d'enclos quadrangulaires ou curvilignes. Ici, le tracé revêt une forme curviligne où il s'appuie, parfois, sur le tracé d'ellipse parcellaire. Bien que ces enclos soient difficilement datables, il semblerait qu'ils soient liés à des occupations de l'âge du Fer ou de l'Antiquité. Il est également intéressant de souligner que le tronçon ne relie aucun centre de peuplement et évolue, au contraire, sur un territoire lié à des activités agro-pastorales. Bien qu'il s'embranché sur la Grande route de Dol à Pontorson, le tracé semble se prolonger au nord pour rejoindre celui de la voie antique Corseul-Avranches en se connectant dessus. L'ensemble de ces indices nous amène à penser qu'il s'agit ici d'un tracé apparaissant entre l'âge du Fer et l'Antiquité.

### *Tracé BP 10*

Ce tracé évolue sur l'emprise de la forêt de Villecartier, où il est conservé dans celui d'un chemin forestier nommé « Route du Pont de terre »<sup>50</sup>, ainsi que sur le territoire de Trans où il recoupe le parcellaire actuel. L'analyse du cadastre napoléonien a permis de mettre en évidence un tracé conservé dans l'alignement de limites parcellaires. Le remaniement des parcelles, opéré entre la fin du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sur le parc et le domaine du château de Trans, n'a pas permis de transmettre ce tracé (Carte 19). Le tracé franchit un défluent du ruisseau du Petit Hermitage marquant la limite entre le territoire communal de Trans et l'emprise de la forêt de Villecartier. Ce franchissement est opéré par l'intermédiaire d'un aménagement nommé « le pont de terre » sur le plan de la forêt relevé en 1868. Cette dénomination permettrait d'y voir l'usage d'une ancienne chaussée qui émergerait au cours du second Moyen Âge (Reinbold, 2012 : 11).

Le tracé est situé à proximité de l'emplacement supposé de l'ancien manoir du Vertbois, mentionné en 1427 dans la *Réformation de la noblesse* comme propriété de la famille du Hallay. Cet habitat élitaire est décrit comme entouré de douves et cloisons dans un aveu de la seigneurie de Trans, au début du XVI<sup>e</sup> siècle (Ms. 27) ; il est également cité comme étant ruiné au début du

---

<sup>50</sup> AN : F 10 1917

XVII<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>. BP 10 s'implante sur le tracé BP 9 en la forêt de Villecartier. L'arasement progressif du parcellaire, à la suite des aménagements du domaine du château de Trans depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas permis de conserver des traces fossiles du tracé sur le territoire communal de Trans. BP 10, et sa variante BP 10a semblent donc être des tracés « sans fin ». Par ailleurs, l'existence d'un aménagement anthropique permettant de franchir le défluent du ruisseau du Petit Hermitage est confirmé par les microtoponymes des parcelles situées immédiatement au nord. Celles-ci sont nommées « Le pas Marchant » : le préfixe « pas » témoigne, en Ille-et-Vilaine, de l'existence d'un ancien pont (Pegorier, 2006 : 347). Malgré la faiblesse des informations chronologiques, il est possible d'émettre l'hypothèse d'une émergence de ce tracé au cours du second Moyen Âge qui caractérise son *terminus ante quem*. *A contrario*, sa variante BP 10a ne peut être datée en l'état actuel des connaissances.

### Tracé BP 11

Ce tracé évolue sur les territoires communaux de Bazouges-la-Pérouse, Vieux-Viel et Pleine-Fougères où il relie et traverse cinq centres de peuplement (Tab. 28). Il est majoritairement conservé dans des alignements de limites parcellaires ainsi que dans le tracé du réseau viaire communal. Il faut préciser que sur l'emprise de la forêt de Villecartier, le tracé a été identifié par des anomalies linéaires sur le MNT où il est conservé sous la forme de chemins en creux. Malgré tout, aucune anomalie n'a pu être identifiée entre les deux ruisseaux au sud-est de l'étang de Villecartier, la connexion des deux anomalies est donc supposée (Carte 19). Le tracé recoupe à six reprises le réseau hydrographique par l'intermédiaire de gués naturels parfois marqués par l'emploi de deux vallées sèches en perpendiculaires des ruisseaux.

	Bazouges-la-Pérouse	Vieux-Viel	Pleine-Fougères
Centres de peuplement	La Chauffetais	La Courbe Maucrais Le Haut Rucé	La Rouërie

Tab. 28 : Centres de peuplement traversés et reliés par le tracé BP 11, d'après le cadastre napoléonien.

Au sud de la forêt de Villecartier, le tracé évolue dans une zone où la présence de gisements archéologiques est réduite à un enclos curvilinéaire, témoignant d'une occupation protohistorique ou antique, ainsi que d'une occupation du second Moyen Âge. En Vieux-Viel, le tracé se développe dans une zone marquée par les occupations médiévales comme en

<sup>51</sup> AD 44 : B 2173/6

témoigne un gisement daté du XV<sup>e</sup>, identifié en prospection pédestre, ainsi que la proximité du château du Chasterlier. Il en est de même en Pleine-Fougères où l'ancien manoir de l'Écluse est situé à proximité (Carte 21, 22, 25 et 26).

Le tracé BP 11 s'implante sur le tracé BP 1, au nord du bourg de Bazouges-la-Pérouse et permet de rejoindre le bourg de Pleine-Fougères en s'embranchant sur BP 2. Il est situé à l'est BP 4 et BP 9, qu'il suit de manière parallèle jusqu'à l'orée de la forêt de Villegardier. A l'instar des tracés cités précédemment, BP 11 recoupe l'important front de défrichement au sud de la forêt, témoignant ainsi de sa postérité. L'émergence du tronçon Bourg de Bazouges / Villegardier peut donc être datée du second Moyen Âge, contrairement à celui situé sur l'emprise de la forêt qui ne peut être daté en l'état actuel des connaissances. Le tronçon La Courbe / Le Haut Rucé relie des centres de peuplement plus ou moins importants à l'échelle de la paroisse de Vieux-Viel. Il est intéressant de noter ici qu'il longe les limites du domaine du Châtellier où il est possible d'identifier un réel clivage dans la taille des parcelles de part et d'autre du tracé. Ce domaine est le siège d'une seigneurie citée au XV<sup>e</sup> siècle. La relation entretenue avec le domaine permet de suggérer que le tronçon a été un élément déterminant dans le bornage domanial, marquant ainsi son antériorité. Ces indices permettent d'envisager son émergence au cours du second Moyen Âge. Le tronçon le Haut Rucé / La Rouërie est difficilement datable : bien qu'il relie un centre de peuplement caractérisé par un toponyme en -erie, les données sont trop éparpillées pour proposer une datation. D'ailleurs, la présence d'un enclos identifié en prospection aérienne et non daté vient confirmer cette difficulté d'interprétation chronologique.

### *Tracé BP 12*

BP 12 caractérise un tronçon du chemin vicinal de Bazouges à La Fontenelle, il est d'ailleurs conservé dans le tracé de l'actuelle route départementale D 91 (Carte 19). Il ne relie aucun centre de peuplement. Malgré tout, il est implanté dans une zone marquée par des gisements non datés (pierres dressées, enclos quadrangulaire) ainsi qu'une occupation gallo-romaine. Le tracé BP 12 s'implante sur le tracé BP 1, au nord du bourg de Bazouges-la-Pérouse. De part et d'autre, les indices archéologiques mettent en évidence un territoire occupé sur le temps long. Ils n'entretiennent toutefois aucun lien avec le tracé qui recoupe la trame parcellaire. La finalité de BP 12 se caractérise par une bifurcation où sont implantées les fourches patibulaires de la seigneurie de la Ballue, indiquant son importance au cours du Moyen

Âge. Ces faisceau d'indices permet de proposer que ce tracé émerge au début du second Moyen Âge.

### *Tracé BP 13*

Le tracé BP 13 est nommé « Chemin vicinal de Bazouges à Pontorson » sur le cadastre napoléonien. Il permet de relier Les Loges, en Bazouges-la-Pérouse, ainsi que Les Pestis, La Brèche et le bourg de Vieux-Viel. Bien qu'il évolue sur le territoire de Pleine-Fougères il n'y relie aucun centre de peuplement. Il est aujourd'hui conservé dans les tracés des routes départementales D 91 (tronçon Landeroux / Labaponce et tronçon Bourg de Vieux Viel / Le Rozel) et D 83 (tronçon Labaponce / Bourg de Vieux-Viel). Au nord de Villecartier, le tracé accueille sur une distance de 430 m la limite administrative des territoires communaux de Bazouges-la-Pérouse et Vieux-Viel en suivant une direction ouest / est (Carte 19 et 23). BP 13 évolue dans un territoire marqué par la présence de gisements antiques et médiévaux ainsi que par la présence d'habitats élitaires du second Moyen âge et notamment l'ancien manoir de Tréhel, en Vieux-Viel, et de l'ancien manoir du Rozel, en Pleine-Fougères (Carte 21 22, 25 et 26).

Le tracé BP 13 s'implante sur BP 12 à hauteur du lieu-dit Landeroux où sont implantées les fourches patibulaires de la seigneurie de la Ballue. Il permet de relier la paroisse de Pontorson, et plus généralement la Normandie, en s'embranchant sur le tracé BP 17. La conservation de ce tracé met en évidence un chemin de grand parcours à une échelle micro-régionale. Bien que ce type de chemin ne conserve que rarement leur fonction, ce sont les centres de peuplement reliés et la présence d'habitats élitaires qui ont contribué à maintenir ce tracé (Robert, Verdier, 2009 : 117-118). Plusieurs temporalités se dégagent dans l'émergence de ce tronçon. Celui de Landeroux / Villecartier recoupe l'imposant front de défrichement identifié au sud de la forêt et n'entretient aucun lien avec les différentes UMC le composant, suggérant ainsi qu'il émerge au cours du second Moyen Âge. A l'instar des autres tronçons situés sur l'emprise de la forêt de Villecartier, il n'est pas possible, en l'état actuel des connaissances, de dater celui de Villecartier composant BP 13. Nous pouvons, toutefois, préciser qu'il est nommé « Chemin vicinal n°2 de Bazouges à Vieux-Viel » sur un plan levé en 1868 de la forêt. Au nord de la forêt, le tracé BP 13 suit une orientation ouest / est, marquant une certaine discontinuité dans l'organisation générale du tracé. Il est également situé à proximité de deux gisements antiques qui semblent s'y connecter. Le tronçon La Courbe / La

Pinelais semblerait émerger entre la fin de l'Antiquité et le début du Moyen Âge, sa résilience dans le paysage contribuerait au bornage de la forêt de Villecartier. Le tracé traverse le bourg de Vieux-Viel et quelques habitats élitaires du second Moyen Âge s'y connectent. La paroisse de Vieux-Viel est érigée, au moins, au cours du XII<sup>e</sup> siècle puisqu'en 1163, Raoul II de Fougères confirme à l'abbaye de Rillé la possession de la moitié des dîmes levées sur la paroisse. D'un point de vue toponymique, Vieux-Viel semblerait être une forme vernaculaire du latin *vetus via* (vieille voie) pouvant donc indiquer une certaine antériorité du tracé traversant la paroisse (Banéat, 1994 : 309-310, vol. 4). Le tronçon La Pinelais / Le Haut Villanger semble donc émerger au cours du premier Moyen Âge. A la différence des autres, le tronçon Le Haut Villanger / Lozerais est difficilement datable bien qu'il s'inscrive dans la continuité d'un tronçon du premier Moyen Âge. Il pourrait être posé le postulat d'une émergence au cours du Moyen Âge en raison de la connexion d'habitats élitaires du second Moyen Âge, indiquant une certaine résilience de ce tronçon.

#### *Tracé BP 14*

Ce tracé évolue sur le territoire de Bazouges-la-Pérouse, où il relie La Cordonnais. Il est conservé, au sud de la forêt de Villecartier, dans l'alignement de limites parcellaires, et est identifiable par l'intermédiaire d'anomalies linéaires relevées sur le MNT sur l'emprise de la forêt caractérisant un chemin en creux. A l'instar de BP 11, ces anomalies n'ont pas pu être identifiées sur l'étendue globale du tronçon de Villecartier, qui est alors supposé sur sa moitié sud. Le tracé franchit le ruisseau de l'Alçon et un bras de ce dernier par l'intermédiaire de deux vallées sèches situées perpendiculairement au ruisseau permettant d'adoucir ainsi la pente et d'utiliser un gué naturel en fond de vallée (Carte 19).

A l'instar de BP 13, ce tracé s'implante sur BP 12 à proximité des fourches patibulaires de la seigneurie de la Ballue et s'embranche sur BP 15. L'émergence du tronçon de Villecartier n'est pas datable en l'état actuel des connaissances, toutefois il ne présente aucune cohérence avec le découpage parcellaire et le réseau viaire forestier qui reprennent des aménagements des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, marquant ainsi son antériorité. Le tronçon Landeroux / Villecartier recoupe le front de défrichement situé au sud de la forêt et relie un centre de peuplement implanté dans l'une des UMC, témoignant de son antériorité par rapport à BP 14. D'un point de vue toponymique, La Cordonnais se fixerait dans le territoire à partir du XIII<sup>e</sup> siècle marquant le *terminus ante quem* du tronçon.

### *Tracé BP 15*

Ce tracé se développe sur le territoire de quatre communes mais ne relie que le centre de peuplement de Launay en La Fontenelle, et du Pilardais et du Haut Digé en Sougéal. Il s'implante sur le tracé BP 14 et est caractérisé par une variante, BP 15a, sur laquelle nous reviendrons dans un second temps. BP 15 est conservé majoritairement dans l'alignement de limites parcellaires et de haies bocagères. Le tracé s'appuie, au niveau de la partie orientale du territoire de Vieux-Viel, la limite administrative entre Vieux-Viel et Sougéal. D'ailleurs, sur ce secteur, BP 15 marque une délimitation entre deux espaces topographiques. A l'est, la zone culmine à une altitude maximale de 89 m tandis qu'à l'ouest, la zone, sur laquelle s'implante le bourg de Vieux-Viel, ne culmine qu'à une altitude comprise entre 25 et 40 m (Carte 19 et 23). Cette limite administrative est également marquée par une anomalie linéaire identifiée sur le MNT qui se poursuit sur le territoire de Pleine-Fougères. Cette même anomalie s'inscrit sur l'emprise d'un filon de quartz qui suit une direction sud-sud-est / nord-nord-est (Carte 24). Nous avons pu constater, lors d'une venue sur le terrain, que cette anomalie correspondait à un important complexe de carrière qu'il n'a pas été possible de dater en l'absence de documentation à son sujet. De part et d'autre de ces carrières, le tracé se caractérise par un chemin en levée de terre (fig. 21 et 22).

Le tracé BP 15 s'implante sur le tracé BP 14, au nord-est de l'emprise de la forêt de Villecartier, et s'embranché sur le tracé BP 13 au nord-est de Vieux-Viel. L'absence de gisement archéologique sur l'étendue de ce tracé ne permet pas d'envisager une datation ce type d'indice chronologique. Toutefois, les chemins en levée de terre situés à proximité du complexe carrière se rapprochent des modelés des voies antiques connus en Bretagne (Éveillard, 2016 : 67-68). Il serait ainsi possible de suggérer l'émergence du tronçon Guyoche / Bois Gérrouin au cours de l'Antiquité. Il est intéressant de préciser que des mentions sont faites, dans la documentation des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, sur l'existence d'une ancienne voie romaine à l'est du territoire communal de Vieux-Viel (Banéat, 1994 : 309-310, vol. 4). La variante BP 15a se caractérise par une bifurcation du tracé BP 15 et évolue parallèlement à ce dernier, permettant de suggérer une certaine contemporanéité entre ces deux tracés. Le tronçon Le Cormier / Bois Gérrouin pourrait donc émerger entre la fin de l'Antiquité et le début du Moyen Âge. Le tronçon Launay / La Gaudais n'est pas datable en l'état actuel des connaissances. Celui de La Gaudais / Le Cormier entretient un lien avec un gisement témoignant d'une occupation du premier Moyen Âge. Bien que cet indice ne peut constituer un élément déterminant dans la datation de



ce tronçon, il semble évoluer dans un environnement marqué par la présence de centre de peuplement au toponyme en -ière et -ais, marquant une fixation dans le territoire au cours du second Moyen Âge. Il n'est pas possible de dire si ce tracé est déterminant dans la fixation de ces habitats ce qui ne permet pas d'affiner le postulat de datation de ce tronçon.

### *Tracé BP 16*

Ce tracé, conservé dans l'alignement de limites parcellaires et de haies bocagères, permet de rejoindre le territoire de Pontorson en reliant Le Bois Gérard, en Sougéal, ainsi que Le Rozel et La Déholière en Pleine-Fougères. Il est intéressant de souligner que les limites territoriales des deux communes citées précédemment s'appuient sur le tracé sur une distance comprise entre 900 et 1000 m (Carte 23). Il évolue dans une zone marquée par la présence d'enclos quadrangulaire et circulaire non datés, identifiés en prospection aérienne. Le tracé est également situé à l'est de l'ancien manoir du Rozel, cité en 1513 dans le cadre de la *Réformation de la noblesse*, et longe la limite orientale du marais du Mesnil dans lequel se trouve l'Île Saint-Samson, une paroisse qui aurait été fondée au VI<sup>e</sup> siècle et où fut découvert une cuve baptismale du premier Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle (Banéat, 1994 : 103, vol. 3).

BP 16 s'implante sur le tracé BP 15 au sud du Bois Gérard en Sougéal et rejoint Pontorson en s'inscrivant sur le tracé BP 17. Le rôle que joue le tracé dans le support des limites territoriales de deux communes est intéressant pour envisager sa résilience sur le temps long. L'émergence du tronçon Bois-Gérard / Rozel serait donc antérieur à la fixation du territoire paroissial au cours des premiers siècles du second Moyen Âge. C'est pourquoi, il est possible d'envisager un développement de ce tronçon au cours du premier Moyen Âge. Il est également possible de proposer cette datation pour le tronçon nord La Déholière / Clos Faucon. En effet, sur le territoire de Pontorson, le tracé constitue une ligne morphogénétique dans l'organisation du parcellaire sur laquelle vient se connecter le réseau viaire de l'Île Saint-Samson, un centre de peuplement du premier Moyen Âge. Le tronçon Le Rozel / La Déholière, quant à lui, entretient un lien direct avec le manoir du Rozel et émergerait au cours du second Moyen Âge. Enfin, le tronçon faisant le lien entre BP 15 et le Bois Gérard ne peut être daté en l'état actuel des connaissances.

### *Tracé BP 17*

Ce tracé caractérise un tronçon du chemin vicinal de Sougéal à Pontorson, mentionné sur le cadastre napoléonien. Il relie les centres de peuplement de La Déholière en Pleine Fougères, ainsi que Les Grands Prés, Le Geai, Le Port et Cendres, sur le territoire communal de Pontorson. Il est aujourd'hui conservé dans le tracé des routes départementales D 91 (Lozerais / Pont des Barbès) et D 219 (Pont des Barbès / Cendres). Le tracé franchit le ruisseau à hauteur du Pont au Barbès, par l'intermédiaire d'un pont comme en témoigne la fixation de cet aménagement dans la toponymie (Carte 23).

BP 17 évolue dans une zone dépourvue de gisements archéologiques mais l'ancien manoir du Rozel est toutefois situé à proximité. Afin de comprendre l'émergence de ce tracé, il est nécessaire de s'en remettre aux pôles qu'il relie. L'église de Sougéal ainsi que l'église du monastère de Cendres sont données à l'abbaye ligérienne de Marmoutiers dans les années 1040 par Haimon, fils de Guingomar, tandis que Pontorson voit le développement d'une forteresse fondée par Robert le Magnifique au début du x<sup>e</sup> siècle (Meuret, 2013 : 338-339). La datation de ces centres de peuplement permet donc d'envisager une émergence de ce tronçon au cours du premier Moyen Âge.

### *Tracé BP 18*

Ce tracé se développe sur le territoire de Pleine-Fougères où il relie le centre de peuplement de La Villebermont. Il est partiellement conservé dans des alignements parcellaires et dénote avec le plan cadastral actuel, qu'il recoupe. Le tracé est pourtant bien intégré à la planimétrie comme en témoigne les campagnes de photographies aériennes menées par l'IGN à la fin des années 1940 (Carte 23).

Le tracé est situé à moins d'une centaine de mètres de la Maladrie, témoin d'une léproserie en Pleine-Fougères. Ce secteur est également marqué par la présence d'enclos identifiés en prospection aérienne ainsi que d'un important gisement gallo-romain caractérisé par la présence d'éléments d'hypocaustes, de fragments d'enduits peints, d'un important lot de céramiques et d'un ensemble malacologiques et ostéologiques témoignant de l'existence d'une *villa* antique (Carte 25 et 26).

BP 18 s'implante sur le tracé BP 2 et s'embranchement sur le tracé BP 5 au sud du ruisseau de la Chênélais. Il contourne le bourg de Pleine-Fougères par l'ouest et s'insère dans un

environnement marqué par des tracés émergeant au cours du second Moyen Âge, le tronçon La Petite Fontaine / Villebermont semble donc s'inscrire dans cette continuité. Le tronçon Le Léez / Mont Rouault est marqué par la présence d'une *villa* gallo-romaine évoluant à proximité. Ce dernier semble donc émerger au cours de l'Antiquité et se connecte sur la voie antique *Fanum Martis - Legedia*. Enfin, le tronçon Villebermont / Le Léez n'est pas datable en l'état actuel des connaissances.

### *Tracé BP 19*

A l'instar du tracé précédent, BP 19 évolue sur le territoire de Pleine Fougères et permet de relier Beaurepaire, Les Fourschemins, Mont Louët, Bolande et La Ville Chérel. Il est majoritairement conservé dans le tracé du réseau viaire communal (Carte 23).

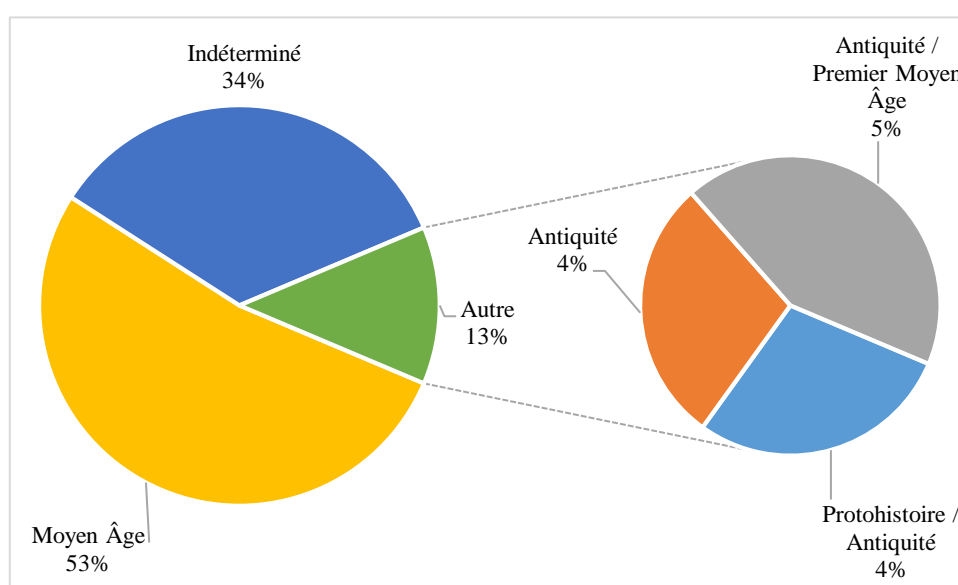
Le tracé s'inscrit dans une zone marquée, d'une part, par la présence de trois enclos quadrangulaires identifiés en prospection aérienne et d'autre part, par la proximité du château de Mont Louët et de l'ancien manoir de la Ville Chérel (Carte 25 et 26).

Le tracé BP 19 s'implante sur le tracé BP 9. Il rejoint la Grande Route de Dol à Pontorson, sur laquelle il s'embranché à hauteur de la Ville Chérel. Deux phases se distinguent dans l'émergence de ce tracé. La première est liée au tracé BP 9 et à la présence d'enclos identifiés lors de prospections aériennes. Bien que  $\frac{2}{3}$  de ces enclos ne soient pas datés, il est possible de voir une certaine articulation avec le tracé. L'un d'entre eux étant daté de l'Antiquité, il est possible de suggérer que le tronçon Beaurepaire / La Croix du Grand Orme émergerait entre la Protohistoire et l'Antiquité. Le tronçon Les Fours Chemins / Ville Chérel est directement lié à des habitats élitaires du second Moyen Âge où le tracé est, en partie, conditionné par la présence de l'habitat élitair de Montlouët, indiquant, alors, une émergence au cours du Second Moyen Âge.

- *Un itinéraire d'origine médiévale ?*

L'analyse menée sur l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson a permis d'identifier 19 tracés composés d'un total de 55 tronçons. Bien qu'ils aient tous des temporalités différentes, il est possible de voir que ces tracés n'ont pas tous le même statut au sein de l'itinéraire et qu'une majorité d'entre eux contourne le territoire communal de Trans ou bien évolue sur ce territoire et contourne le bourg par l'est ou par l'ouest (tracés BP 5 et BP 7a). Au contraire, une

majorité évolue sur le territoire de Bazouges-la-Pérouse et Vieux-Viel où ils rejoignent Pontorson en passant par le territoire de Sougéal et/ou de Pleine-Fougères. A la différence de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain, les tracés BP n'entretiennent que peu de relation avec des gisements antiques et se connectent ponctuellement sur la voie *Fanum Martis - Legedia*. Il faut également souligner que, sur ce secteur, les gisements archéologiques témoignant d'occupation gallo-romaine sont bien plus épars ce qui ne permet pas de les mettre en réseau et d'envisager leur connexion, ou non, sur les tracés identifiés. Au contraire, l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson semble témoigner d'une importante phase de création de voies au cours du Moyen Âge (Graph. 16 ; Carte 27, 28 et 29).



Graph. 16 : Répartition chronologique des tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson.

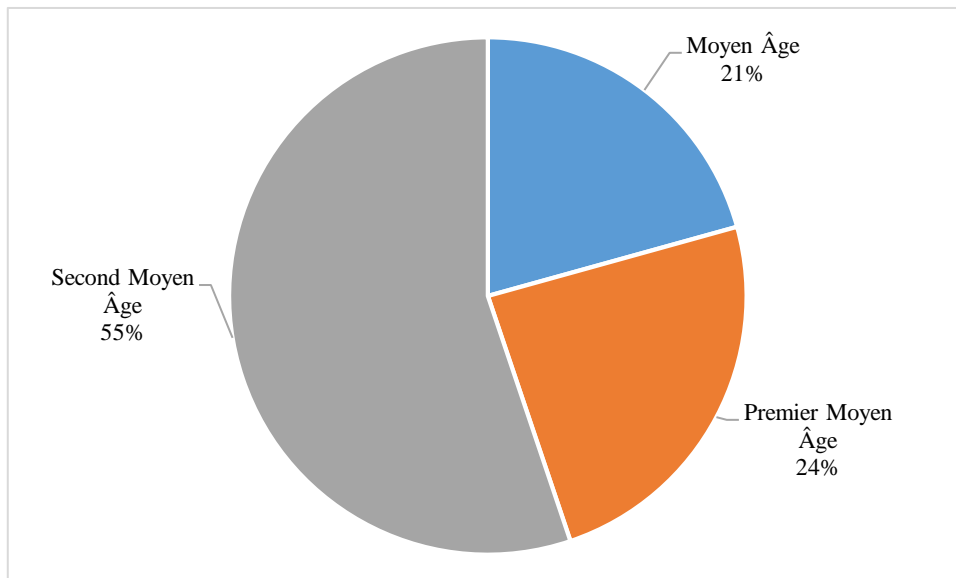
En effet, la part des héritages antiques est bien faible à l'échelle au sein de cet itinéraire ce qui peut s'expliquer par le développement de pôle d'habitat entre le premier et le second Moyen Âge et l'importance des pouvoirs aristocratiques, dès le X<sup>e</sup> siècle, autour de la frontière brittonormande. Dans le cadre de cette étude, nous avons fait le choix, sans doute arbitraire, de ne pas prendre en compte les routes de pèlerinage vers le Mont-Saint-Michel, couramment appelé « chemins montois ». En effet, la considération de ce type de chemin, à l'instar de l'importance donnée à la voie construite antique, tend à occulter la pluralité et l'hétérogénéité de la voirie médiévale (Robert, 2018 : 138). Il nous est ainsi possible de réinterroger les échelles de pratiques au sein de cette analyse et comprendre l'insertion des tracés à une échelle locale et la composante de cet itinéraire micro-régional. Nous pourrions également être surpris de la part

importante des tronçons dont la chronologie n'a pu être déterminée (34 %). Ces derniers se retrouvent principalement sur l'emprise de la forêt de Villecartier ainsi que sur des zones présentant une faible répartition de gisements archéologiques, parfois non datés, et de centres de peuplement ne permettant pas d'interroger l'émergence du tracé. Le réseau viaire forestier est difficilement appréhendable en l'état actuel des connaissances et constitue donc un important hiatus chronologique « au milieu » de l'itinéraire. De même, le *Commentaire sur l'ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669*, publié en 1772, n'apporte pas plus de détail. Bien que le Titre XXVIII concerne « Des routes et chemins royaux ès forêts, marchepieds des rivières » il ne s'intéresse qu'aux chemins royaux et aux projets d'aménagements de nouvelles voies pour faciliter le commerce et la sûreté publique. Il n'est jamais question du réemploi ou de la transformation de tracé antérieur. Le réseau viaire forestier se caractérise par un grand nombre de ligne morphogénétique, ce qui nous amène à suggérer que ces tracés pourraient émerger au cours de l'Ancien Régime, leur linéarité servant alors de support dans le remembrement parcellaire opéré à cette époque.

En s'intéressant au phasage des tronçons médiévaux, qui représentent 53 % de l'itinéraire, il est possible de constater qu'une majorité émerge au cours du Second Moyen Âge (Graph. 17)<sup>52</sup>. La majorité des tronçons du premier Moyen Âge se situent entre Bazouges-la-Pérouse et Trans-la-Forêt. La relation d'un *vicus* à pôle d'habitat regroupé autour d'une aire funéraire est particulièrement intéressant. Ce phénomène se constate dès le VII<sup>e</sup> siècle suite à l'abandon progressif des tombes de plein champ au profit d'un agglomérat s'organisant autour d'un cimetière, au sens physique du terme, et articulé par un ensemble d'axe de communication majeur à une échelle locale et/ou supra-locale (Treffort, 1996 : 137-139). L'importance de ces tronçons, et notamment le tronçon BP 1, est également étayé par la connexion d'un important atelier de potier du X<sup>e</sup> siècle. Sa transmission sur le temps long peut être également appréciée par l'érection des fourches patibulaires de la seigneurie de Trans, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, qui participent activement à son maintien.

---

<sup>52</sup> Sont datés du Moyen Âge les tronçons où il n'a pas été possible d'affiner la chronologie, en raison du manque de faisceaux d'indices.



Graph. 17 : Répartition chronologique des tronçons d'origine médiévale composant l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson.

55% de ces tronçons émergent au cours du second Moyen Âge et se développent entre des pôles d'habitat qui s'établissent entre la fin du premier et le début du second Moyen Âge. L'importance de ces créations peut être mise en relation avec l'affermissement du pouvoir de la seigneurie de Fougères, au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, et le développement du pôle castral de Pontorson. Ces deux entités influent considérablement l'organisation du territoire en générant des flux qui, au sein de l'itinéraire, mettent en cohérence un ensemble de tronçons ayant des temporalités différentes en adéquation avec leur statut, leur fonction et les pôles qu'ils relie (Robert, Verdier, 2009 : 117).

#### *Conclusion du chapitre 4*

Le territoire communal de Trans s'inscrit dans un territoire connecté, propice au développement d'itinéraires régionaux et d'itinéraires micro-régionaux, sur lesquels viennent se fixer des itinéraires locaux. Cette zone d'étude a permis de mettre en évidence deux tendances dans la transmission et la création du réseau viaire médiévale. Alors que l'itinéraire Dol-de-Bretagne se caractérise par l'héritage d'un ensemble de tracés antiques se connectant à la voie *Fanum Martis - Legedia*, l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson se distingue par une importante phase de création au cours du Moyen Âge. Cette analyse n'a pas pris en compte, ou du moins de manière minoritaire, le modelé des voies afin de se défaire des paradigmes autour de la *via terrena* (chemin de terre), la *via glanea strat* (chemin recouvert de gravier) et

la *via lapide strata* (chemin pavé ou dallé) qui ont souvent perçu le chemin de terre comme un chemin médiéval et où le réseau routier médiéval n'était qu'un héritage du réseau antique. Bien que la partie occidentale soit marquée par cet héritage, il a été nécessaire de prendre en compte l'importance de la voie antique mentionnée ci-dessus pour comprendre l'articulation des tracés identifiés. Il serait judicieux, *a posteriori*, d'élargir cette fenêtre d'étude afin d'envisager une connexion d'Alet à la voie *Fanum Martis - Legedia* par l'intermédiaire des tracés identifiés. Malgré l'importance des créations médiévales au sein de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson, il est important de considérer la part des héritages qui sont perçus que de manière épisodique en s'appuyant sur des tracés antiques. Cet itinéraire est fortement influencé par l'affermissement des pouvoirs seigneuriaux dans un contexte de tension entre le duché de Normandie et le duché de Bretagne où l'émergence de nouveaux pôles castraux tendent à réorganiser le réseau viaire. L'ensemble de ces tracés constitue des héritages sur lequel le réseau viaire de l'Époque Moderne vient s'appuyer.

### Partie 3 : Vivre et mourir à *Traan* au Moyen Âge

Le territoire de Trans s’implante et évolue dans une zone marquée par la frontière brittonormande caractérisée, nous l’avons vu, par une muabilité importante entre les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. C’est au cours de cette période que cette frontière politique et administrative va se fixer et rester inchangée tout au long du Moyen Âge. Ce territoire est également traversé par des flux qui se développent par l’affermissement de l’aristocratie seigneuriale sur cette zone de Marches. Ces flux s’inscrivent dans des itinéraires qu’il nous a été possible de percevoir sur le temps long et ayant un rôle plus ou moins défini dans l’organisation et la structuration des dynamiques de peuplement à une échelle locale et micro-locale. Pourtant le territoire de Trans dénote avec les territoires voisins en raison d’un manque de sources historiques pour les premiers siècles du Moyen Âge. En effet, elle n’est citée qu’à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle sous la forme *Traan*, dans les exécutions testamentaires de Jean II de Montfort, duc de Bretagne. Elle y est définie comme une paroisse et reçoit une tunique, vingt-deux sous et vingt paires de souliers. Ces aumônes sont reçues de l’évêque de Rennes, Alain III de Châteaugiron, exécuteur testamentaire du défunt duc (Jones, Charon, dir., 2017 : 299). Cette première mention marque donc un clivage important dans l’histoire de ce territoire puisqu’elle est, à partir de 1309, citée régulièrement dans un large corpus de documentation. Bien que les comptes du diocèse de Rennes, datés de 1330, et publiés en 1903 dans les *Pouillés de la province de Tours*, précisent quelques modalités sur la nomination à la cure de l’église paroissiale de Trans, ils n’apportent aucune information sur l’émergence de cette paroisse. A. Guillotin de Corson, dans son *Pouillé historique de l’archevêché de Rennes*, suggérait une émergence de la paroisse au cours du XI<sup>e</sup> siècle, sans doute en se référant au vocable de l’église « Saint-Pierre », pourtant la fabrique de celle-ci n’est pas documentée (Banéat, 1994 : 248, vol. 4). L’intérêt que nous avons porté aux limites territoriales (cf. Chap. 3.1 et 3.2) ont permis de mettre en évidence qu’elles se fixaient définitivement autour des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Il est ainsi difficile d’établir, avant cette date, une corrélation entre le territoire de la communauté et le territoire paroissial. Quel que soit la définition que nous pourrions donner de ce cadre, nous sommes en présence d’un territoire vécu, plus ou moins influencé par le développement et l’affermissement des élites seigneuriales et roturières à partir des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.



Le territoire de Trans est borné, au sud et à l'est, par les *vici* de Bazouges et de Vieux-Viel. Bien que le premier soit attesté entre les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, le second n'est que supposé. A l'instar de Visseiche et Vieux-Vy-sur-Couesnon, le toponyme de Vieux-Viel semble témoigner de l'existence d'un *vicus*. Mais qu'en est-il de ces entités territoriales et administratives ? S'agit-il de *vici* hérités du monde romain ou de *vici* se développant à l'époque carolingienne, comme il l'est suggéré pour celui de Bazouges-la-Pérouse ? Car pour aborder les premiers siècles du Moyen Âge, il est nécessaire de prendre en compte la part des héritages antiques dans la construction d'un nouveau modèle politique et social. Ces cadres territoriaux nous interrogent donc sur la relation qu'ils entretiennent avec le territoire de Trans au cours du premier Moyen Âge. Malgré l'absence de sources écrites et la surreprésentation des sources archéologiques, pour cette période, il est nécessaire d'apporter, à nouveau, quelques éléments de définitions pour comprendre l'insertion des dynamiques de peuplement au sein de ces entités territoriales et politiques. Alors que Robert Bedon voyait, au début des années 2000, le *vicus* antique comme un relais urbain ayant un rôle politico-administratif limité, l'historiographie a très vite abandonné ce terme pour ne parler que d'agglomérations secondaires. Et la définition *stricto sensu* du *vicus* antique ne peut être appliquée à la Haute Bretagne en raison de l'absence de mentions de ce qualificatif pour des pôles d'habitats de l'Antiquité. Pour G. Leroux ces agglomérations secondaires antiques ne pouvaient perdurer que par l'intermédiaire d'une activité artisanale particulière ou une voie importante. L'absence de vestiges de constructions publiques monumentales dans les campagnes bretonnes suppose donc que ces regroupements d'habitats n'ont eu un rôle politico-social réduit à son minimum. L'organisation du territoire des *Riedones*, sur lequel s'implante le comté de Rennes au Moyen Âge, semble donc avoir eu une urbanisation réduite, concentrée autour de sa capitale (Bachelier, 2013 : 99-101). Le *vicus* médiéval est donc bien loin de son homologue antique puisqu'il se caractérise, majoritairement, par des habitats semis-dispersés en villages et/ou hameaux. Il se compose ainsi de *villae* ayant des finages hétérogènes qui participent à la construction du finage du *vicus*. (Renoux, 2006 : 255). La polysémie de ces cadres territoriaux et administratif semble rendre difficile l'observation de la part des héritages et des innovations au cours du premier Moyen Âge et comprendre l'essor du territoire de la communauté. Ce constat est d'autant plus flagrant en l'absence de sources écrites relatives à notre cadre d'étude. Le recours aux sources archéologiques est donc nécessaire pour envisager les modalités d'évolutions des dynamiques de peuplement qui contribuent, dans un sens, à poser les bases d'un essor de la communauté au cours du second Moyen Âge.

## Chapitre 5 : Héritages, résiliences et nouveautés au premier Moyen Âge

La Bretagne du premier Moyen Âge est marquée, d'un point de vue archéologique, par une certaine disparité dans l'organisation de l'habitat rural d'un bout à l'autre de la péninsule. Ces sites sont notamment connus grâce au développement des fouilles préventives et l'essor des projets d'aménagements dans cette région. Il apparaît, toutefois, une inégale répartition de ces sites entre Basse-Bretagne et Haute-Bretagne. Celle-ci est fortement liée aux différentes dynamiques d'anthropisation du territoire qui ont été bien plus soutenues sur la partie orientale qu'occidentale, bien qu'il soit possible d'y voir une multiplication des opérations archéologiques depuis la fin des années 2000 et le début des années 2010. Ainsi l'ouest de la péninsule armoricaine se caractérise par une grande diversité dans les formes d'habitats qui caractérisent des petites exploitations agricoles, s'insérant dans des enclos à la morphologie très différente d'un site à l'autre, et disséminés dans le paysage. Malgré cette pluralité de formes, ces sites ont en commun de nombreuses particularités. La grande majorité est donc marquée par la présence d'habitats semi-excavés ou excavés associés à des tranchées-foyers ; parallèlement à ces structures mises au jour, les nombreuses fouilles ont révélé une grande rareté du mobilier céramique. La Basse-Bretagne se caractérise également par une surreprésentation des habitats élitaires qui ont, notamment, été documentés par le biais de fouilles programmées ou d'opérations de prospections archéologiques. Ces sites sont essentiellement occupés entre les VII<sup>e</sup> et les X<sup>e</sup> siècles et s'implantent à proximité d'un réseau viaire préexistants ou sur des versants de plateaux dans le but d'affermir un contrôle du territoire. Ces habitats sont souvent caractérisés par des enceintes en terre, munies d'un système talus / fossé, de forme quadrangulaire ou curvilinéaire. L'enceinte de Bressilien à Paule (Côtes-d'Armor) en est un très bon exemple qui est bien plus documenté en raison d'une fouille intégrale. Ce site, en termes d'extensivité de fouilles, a son parallèle en Ille-et-Vilaine avec un imposant complexe élitair sur la commune de Chasné-sur-Illet. Ces habitats élitaires sont le siège de domaine agricole au finage plus ou moins important (Catteddu, Le Gall, 2020 : 202-204). La partie orientale de la péninsule dénote avec ces observations. En effet, la majorité des sites documentés sont le témoin d'exploitations agricoles implantées dans des parcelles quadrangulaires s'insérant dans un réseau viaire local et supra-local. La morphologie de ces habitats est également marquée par la grande régularité, en termes de superficie, des parcelles et enclos. L'est de la Bretagne voit également un regroupement précoce des unités

d'exploitations agricoles où cet agglomérat s'appuie, généralement, sur des trames parcellaires héritées de l'Antiquité. Contrairement à leurs homologues de Basse-Bretagne, le phasage de ces habitats est ici bien défini et l'on observe, dès le VIII<sup>e</sup> siècle la création d'espaces spécialisés au niveau des activités agropastorales mais également artisanales (Catteddu, Le Gall, 2020 : 199-200). Ces thématiques ont d'ailleurs fait l'objet d'un Projet Collectif de Recherche, débuté par une année probatoire de travail en 2019, en cours depuis 2020 et portant sur les *Formes, natures et implantations des occupations rurales en Bretagne du IV<sup>e</sup> s. au XI<sup>e</sup> s.*<sup>53</sup>

Cet état de la connaissance archéologique a permis de distinguer deux sites de références dans la structuration de l'espace rural du premier Moyen Âge. Il nous semble judicieux d'y porter une attention toute particulière au sein de notre étude. En effet, la majorité des sites d'habitats ruraux évoluant sur l'emprise du territoire communal de Trans ne sont identifiés que par des gisements de surface ce qui ne permet pas d'envisager leur structuration interne. Les occupations de Montours (Ille-et-Vilaine), fouillées entre 1996 et 1997, et de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), fouillées entre 2008 et 2009, permettent donc de combler ces lacunes inhérentes aux méthodes d'identification et d'inventaire des sites de Trans. Ces deux opérations permettent également d'appréhender un ensemble de pratiques agricoles qui tendent à se généraliser en Haute-Bretagne au cours du premier Moyen Âge. Les gisements de Montours ont donc mis en évidence un important réseau parcellaire caractérisé par des fossés dans lequel se développent des unités d'exploitations agricoles dès les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Il en est de même à Châteaugiron où l'habitat, réparti sur deux occupations, se développe à partir des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles et s'organise au sein d'un réseau parcellaire dense, complexe et orthonormé. L'ensemble de ces occupations ne se développe pas au-delà des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (Catteddu, 2007 : 81-84, 86 ; 2017 : 336-339). Ces sites témoignent du développement d'activités centrées sur l'agriculture et le pastoralisme où l'artisanat ne caractérise pas encore une spécialisation des activités dans les sociétés rurales. L'étude des macrorestes végétaux a également permis de mettre en évidence une surreprésentation de l'avoine (66% à Montours, 64% à Châteaugiron) qui caractérise la céréale privilégiée en Bretagne, semée à l'hiver, et pouvant témoigner de l'emploi plus important du cheval au cours du premier Moyen Âge. L'ensemble de ces découvertes archéologiques pose le constat de l'émergence de cultures temporaires et d'une rotation de celle-ci en lien avec de nouvelles techniques agricoles (Catteddu, 2007 : 87-88 ; 2017 : 340-341, 344). Ce bilan permet donc de dresser les grandes lignes du développement de l'habitat

---

<sup>53</sup> Ce PCR est dirigé par huit archéologue de l'INRAP et a fait l'objet d'une autorisation trisannuel en 2020.

rural du premier Moyen Âge et contribue à donner un regard nouveau sur les gisements archéologiques évoluant sur le territoire communal de Trans.

### 1. *Quid des relations entre gisements antiques et gisements médiévaux ?*

Les structures du système de peuplement actuel, sur l'emprise territoriale de Trans, ne sont ni un état d'équilibre ni une vision héritée des structures passées. De ce fait, ces marques du passé sont inégales et hétérogènes sur l'espace étudié. Leur niveau de résiliences, d'abandons ou de transformations résulte donc d'un contexte socio-économique ayant un impact considérable sur le devenir des sites d'habitats et des gisements archéologiques. En contexte rural, ça va de soi, l'action répétée des activités agricoles va engendrer un important phénomène de modification des sols, de leurs modelés et, plus généralement, du paysage ; l'un de ces phénomènes les plus récents correspond au remembrement agricole et à la mécanisation progressive du monde rural dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les formes du passé se transmettent sur le temps long par un maintien des structures dans leur modelé et leur fonction (Robert, 2003 : 117-120).

Afin de comprendre l'émergence de l'habitat rural médiéval, il est nécessaire de considérer que ces formes du paysage s'inscrivent dans un long processus où l'on doit distinguer le temps des processus temporels. Le temps est continu contrairement aux processus temporels qui eux sont discontinus se traduisant par des temporalités différentes à l'échelle d'un gisement, d'un site et d'un terroir. S. Robert distingue trois grands arguments majeurs dans la transmission des formes : l'argument matériel, l'argument juridique et l'argument technique. Le premier se caractérise par un maintien du modelé, avec une dégradation plus ou moins importante de la forme. L'argument juridique renvoie au rôle des autorités de pouvoirs dans le cadre du maintien des formes. Enfin l'argument technique considère des mutations des systèmes d'exploitation du sol engendrant des discontinuités dans les formes du paysage (Robert, 2003 : 122). Ces arguments permettent de reconsidérer les héritages entre des occupations, parfois discontinues. Ils sont surtout valables quand l'archéologie met au jour des formes passées comme ça a été le cas à Montours ou Châteaugiron, par exemple. Mais comment doit-on envisager ces transmissions ou ces transformations lorsque l'occupation passée n'est connue que par l'intermédiaire d'un gisement archéologique plus ou moins défini dans l'espace et dans le temps ? Ces gisements mettent en évidence un corpus, plus ou moins important, de

traces matérielles. Pourtant, la définition même de cet objet porte à confusion ; en effet, il s'agit du « résultat d'une action concrète réalisée à un [instant T] localisée dans l'espace par la topographie et dans le temps par la stratigraphie » (Robert, 2003 : 126). Cette définition montre, en quelques sortes, les limites des traces matérielles mises au jour dans le cadre de prospection archéologique, comme nous l'avons vu précédemment (cf. Chap. 2.1). En l'absence de données structurales, il est parfois bien difficile d'appréhender les modalités d'occupations du sol dans un monde rural où les activités agropastorales organisent la vie de ces sociétés. Toutefois, les méthodes de prospection, en raison de leur caractère extensif, ont permis de mettre en évidence des relations entre des espaces d'habitat et des espaces cultivés par l'intermédiaire des amendements dans un but de fertilisation des espaces cultivés. Ces techniques, bien qu'elles soient attestées par les sources iconographiques et écrites depuis l'Antiquité, n'ont été reconnues que récemment. Leur identification permet de percevoir des phénomènes d'essor ou de déclin des espaces amendés, de déplacement ou de stabilité. Elle nécessite d'être envisagée de manière diachronique afin de percevoir ces phénomènes sur le temps long. Ces identifications se concentrent, notamment, sur la présence de mobilier archéologique dans les fumures se retrouvant dispersé au sein du finage lors des actions d'épandages. De cette manière, la localisation des espaces amendés ne permet pas de considérer l'ensemble des superficies exploitées et ne renseigne que sur un type d'amendement des sols. Par ailleurs, bien que la proximité entre les espaces dédiés à l'habitat et les espaces de stabulations soit attestée par l'archéologie et préconisée par les traités d'agriculture, l'évaluation du finage agricole à travers le prisme des territoires cultivés ne permet pas d'identifier le centre des exploitations. La qualification et la quantification des gisements archéologiques, sur la base interprétative des mobiliers récoltés en surface, ne sont donc pas un exercice aisé (Poirier, Nuninger, 2012 : 34, 38-40). L'appréciation d'un gisement archéologique, à travers sa capacité à perdurer sur le temps et à transmettre ses formes aux occupations ultérieures, est donc biaisée en raison de l'absence globale d'éléments architecturaux et de l'incapacité à mesurer l'étendue du niveau fonctionnel du site. Ces deux critères sont pourtant discriminants dans la probation d'une occupation et dans la pérennité de ses structures. En effet, les matériaux de construction peuvent être le signe d'une accumulation des richesses à une échelle locale ou supra-locale témoignant de la pérennité des lieux. Au contraire, le mobilier archéologique est beaucoup moins déterminant, à quelques exceptions près, puisqu'il est majoritairement le témoin d'activités domestiques. A partir de ce mobilier, établir une hiérarchisation des gisements, à l'échelle d'un territoire donné, pour percevoir leur développement, leur pérennité ou leur déclin biaiserait donc l'étude que nous tenterions de faire (Archeomedes, 1998 : 174-176).

- *Quantification et qualification des gisements antiques*

C'est un total de huit gisements antiques qui ont été identifiés sur le territoire communal de Trans depuis les années 1970. Ces derniers ont été inventoriés dans le cadre de prospections archéologiques menées par le Ce.R.A.A. et sont principalement répartis sur les parties nord-ouest et sud-est du territoire (fig. 23, Tab. 29). Il faut par ailleurs noter l'absence de gisements sur la partie occidentale de la commune.

Code EA	Année de découverte	Lieu-dit	Mobilier	Datation
052592	1975	Monmoy	Présence importante de tessons de céramiques communes et de sigillées ; tessons de verre ; objet lithique.	Antiquité
051757	1979	La Besnardais	Fragments de <i>tegulae</i> et d' <i>imbrices</i> ; dalles de schistes ; un tesson de céramique globulaire métallisée ; tessons de céramique type Trans - Les Mardelles.	I <sup>er</sup> / II <sup>e</sup> siècle X <sup>e</sup> siècle
056769	1987	Les Fosses	Fragments de <i>tegulae</i> ; présence de tessons de céramiques communes ; un polissoir en pierre	Antiquité
056767		Le Vieux Chemin	Fragments de <i>tegulae</i> et d' <i>imbrices</i> ; tessons de céramiques communes et de sigillées	Antiquité
0514382		La Ville Berger	Fragments de <i>tegulae</i>	Antiquité
056774	1989	La Fontaine Pichard	Ratés de cuisson de <i>tegulae</i> ; présence importante de <i>tegulae</i> et de briques surchauffées (mobilier identifié sur un monticule)	Antiquité
055893	1992	La Ville Pican	Fragments de <i>tegulae</i> ; présence importante de tessons de céramiques communes et de céramiques sigillées.	Antiquité
0510929	1995	La Magentais	Présence importante de TCA ; tessons de céramiques communes ; un tesson de verre ; deux fragments de fer ; un élément en bronze ; tessons de céramiques en grès ; présence importante de tessons de céramiques vernissées	Protohistoire Antiquité XIII <sup>e</sup> / XIV <sup>e</sup> siècle

Tab. 29 : Inventaire des gisements antiques sur l'emprise communale de Trans, d'après la BD Patriarche.

La qualification de ces gisements repose sur une interprétation du mobilier identifié ; il en va de même pour leur datation. Le constat est assez frappant en termes de chronologie. En effet, la majorité des occupations gallo-romaines ne disposent pas d'un phasage détaillé et il n'est pas possible d'établir des liens de contemporanéité, sur la base d'une confrontation typonchronologique du mobilier, entre la Conquête et la fin de l'Antiquité tardive. Il nous semble également nécessaire de critiquer cet inventaire en raison de l'interprétation de la *tegula* comme élément déterminant d'une occupation antique. C'est notamment le cas du gisement de la Ville

Berger, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Ce dernier est situé sur l'extrémité orientale d'une unité morphologique curviligne caractérisée par la présence d'un atelier de potier du X<sup>e</sup> siècle. Bien que nous n'ayons pas pris en compte la datation de ce gisement de *tegulae* dans l'interprétation de l'UMC, en raison de son excentricité, il ne nous est pas possible de percevoir si ces éléments architecturaux sont issus d'un réemploi d'une structure gallo-romaine tant les données sont faibles. De manière générale, l'ensemble de ces gisements témoignent d'habitats ruraux évoluant entre les I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup>/IV<sup>e</sup> siècles et sont tous caractérisés par une présence, plus ou moins importante, de tessons de céramiques communes et de sigillées. L'étendue des gisements connaît une grande hétérogénéité à l'échelle du territoire communal (Tab. 30)<sup>54</sup>

Code EA	Lieu-dit	Type de gisement	Superficie
051757	La Besnardais	Habitat rural	4 834 m <sup>2</sup>
056769	Les Fosses	Habitat rural	6 354 m <sup>2</sup>
0514382	La Ville Berger	Occupation rurale	2 589 m <sup>2</sup>
056774	La Fontaine Pichard	Four à TCA	984 m <sup>2</sup>
055893	La Ville Pican	Habitat rural	9 888 m <sup>2</sup>
0510929	La Magentais	Habitat rural	1 777 m <sup>2</sup>

Tab. 30 : Superficie des gisements antiques, d'après un traitement opéré sur SIG.

A l'exception du gisement de la Fontaine Pichard, témoignant d'un four de tuilier antique, qui est bien circonscrit dans l'espace, les autres gisements évoluent sur des étendues assez conséquentes, parfois proche de l'hectare comme c'est le cas pour le gisement situé à la Ville Pican. Nous le mentionnions en première partie de ce travail (cf. Chap. 2.1), la documentation planimétrique présente dans les rapports de prospections inventaires n'a pas toujours permis de repositionner le type de mobilier à l'intérieur du nuage de point. Malgré l'intérêt de recourir à des cartes de densité, pour appréhender des zones de concentrations, il n'a pas toujours été possible d'appréhender des zones à l'échelle du gisement, sur la base de la répartition du mobilier archéologique. Cet exercice a également été très limité dans le cadre de la superposition de différentes occupations, comme c'est le cas du gisement de la Magentais, en raison de la dispersion importante du mobilier.

A l'échelle du territoire communal, il a pu être identifié une zone de « concentration » des gisements antiques sur la partie nord-ouest (fig. 23). En effet, dans un rayon de 570 m sont situés les gisements de Monmoy, de la Besnardais, des Fosses et de la Magentais. Malgré le

<sup>54</sup> Le dépouillement des rapports de prospections inventaires n'ont pas permis d'identifier les données planimétriques spatialisant le mobilier des gisements de Monmoy et du Vieux Chemin. De ce fait, ces documents n'ont pas pu être numérisés et traités sur notre SIG pour calculer, entre autre, la superficie des gisements.



manque de datations pour ces quatre gisements, il serait possible d'envisager une forme de regroupement de population en raison de la proximité des gisements entre eux. Nous ne prendrons pas, toutefois, le risque de généraliser ce phénomène sous le terme d'habitat groupé. En effet, l'état des connaissances archéologiques est bien trop réduit, en termes de répartitions des gisements ruraux à l'échelle de la Haute Bretagne pour envisager cette morphologie d'habitat. Malgré la limite de l'apport des sources archéologiques, il nous est possible d'envisager quelques modalités du système domanial antique au sujet des gisements que nous avons qualifié d'habitat rural. L'hétérogénéité du mobilier archéologique ne doit pas être perçue à travers une hiérarchisation des gisements, notamment dans l'agglomération d'occupations au nord-ouest de Trans. Il n'est donc pas possible d'envisager, à première vue, une notion de commun foncier. Cette forme domaniale nous renvoie directement à des rapports de domination de la terre, l'une des facettes constitutives des entités fiscales qu'est le *fundus* ou la *villa*. Ces communs fonciers, que le droit romain nomme *compascua proximorum fundorum* (copâturages des domaines les plus proches), doivent être reliés aux lois d'Auguste sur les modalités d'assignation des terres aux vétérans. Le colon romain reçoit alors un droit de jouissance de pâturages communs situés sur les pentes voisines du lot foncier qu'il a préalablement reçu (Chouquer, 2019a : 172-173). L'un des éléments importants, dans la définition de ces *compascua*, est l'obtention de la terre par spoliation au même titre que les biens fonciers pris sur l'*ager publicus*. Ces terres sont transférées dans la domanialité du peuple romain et sont exclusivement réservées aux colons romains dans le cadre d'assignation de lot foncier. Le schéma n'est pas tellement différent en Armorique, malgré le manque de sources écrites, en raison d'une importante phase d'appropriation des sols après la Conquête. Ces différents régimes de domanialités envisagent une distinction entre le *dominium*, qui renvoie au droit de « dominer » un territoire, et la *possessio*. Le *dominium* de l'*ager publicus*, cette terre spoliée suite aux conquêtes romaines, revient à l'empereur romain ou directement au peuple romain devenant alors des terres publiques, *stricto sensu*. De cette manière, les colons ayant reçu des lots fonciers sur ces terres n'en sont pas les propriétaires et ne disposent donc pas du *dominium*. La *possessio*, quant à elle, désignerait donc la possession d'un lot foncier sur une échelle de temps plus ou moins grande, où le tenancier n'en serait pas le propriétaire (Chouquer, 2019a : 173-175). Précisons, toutefois, que le système domanial antique est fondé sur l'adscriptio. Cet *adscriptio* est une obligation de recenser les hommes et les terres afin de connaître leur *origo* (*fundus* d'origine), leur attachement et leur *pertinencia* (terres exploités). Les données sont, malheureusement, trop disparates pour « dégrossir » ce trait interprétatif et



tenter d'intégrer ces occupations rurales à un *fundus* qui désignerait, pour cette période, le plus petit cadre territorial d'une hiérarchie administrative et fiscale (Chouquer, 2019a : 185-186).

- *Un premier Moyen Âge sans héritages ?*

Les prospections inventaires et les études documentaires menées sur le territoire communal de Trans ont permis de mettre en évidence une occupation sur le temps long avec des gisements datés de la Préhistoire au Moyen Âge. Le dépouillement de la documentation archéologique n'a pourtant pas permis d'affiner les datations des gisements antiques faisant émerger un hiatus important entre ces derniers et les gisements médiévaux. D'ailleurs, ce hiatus ne doit pas être perçu comme une déprise importante des sociétés rurales entre l'Antiquité tardive et les premiers siècles du Moyen Âge. En effet les gisements antiques sont peu nombreux et il n'est pas possible de les envisager dans un réseau où il nous aurait été possible de mener une étude statistique pour évaluer le taux d'abandon, de création et de résilience de ces structures gallo-romaines. Les gisements médiévaux sont plus abondants sur ce territoire et la chronologie des occupations est mieux connue. En dehors des structures en élévation (le camp des Haies, le Vieux M'na et l'habitat élitare du Val), on dénombre douze gisements datés de l'époque médiévale. Il faut ajouter, à ce pré-inventaire, les gisements antiques marqués par la présence de mobilier médiéval (Tab. 31).

Code EA	Année de découverte	Lieu-dit	Mobilier	Datation
051756	1975	Place de l'église	Stèle funéraire en granit.	Premier Moyen Âge
051755	1975* (fouille)	La Ville Berger	Pots globulaires ; pichets à bec verseur ; jatte tronconique ; chandeliers ; ratés de cuisson ; éléments de four.	IX <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> siècle
056768	1986	La Vallée	Fragments de TCA ; tessons de céramiques ; fragments de meules ; un polissoir.	Moyen Âge
056771	1987	Les Landelles	Fragments de TCA ; tessons de céramiques (dont 1 vernissée) ; tessons de céramiques en grès ; éléments lithique.	Moyen Âge
056772		Le Rocher Toc	Tessons de céramique (XV <sup>e</sup> s.) ; pierres en granites ; un polissoir ; une hache polie ; éléments lithiques	Néolithique XV <sup>e</sup> siècle
056773		Les Mesliers	Pierres rubéfiées ; polissoir ; présence importante de tessons de céramiques ; scories et ratés de cuisson.	IX <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> siècle
0514382		La Ville Berger	Fragments de <i>tegulae</i> ; tessons de céramiques.	Antiquité Moyen Âge
056775	1990	Le Mottay	Fragments de four ; présence importante de céramiques et de tessons de céramiques.	IX <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> siècle

0510852	1994	La Motte	Céramique de type Trans – Les Mardelles.	IX <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> siècle
0510927	1995	Le Tilleul	Fragments de TCA ; présence importante de tessons de céramiques communes ; un élément lithique ; une scorie.	Moyen Âge
**	Années 1980	La Fauchetière	Pierres en grès ; tessons de céramiques en grès ; tessons de céramiques communes ; tessons de céramiques vernissées.	Second Moyen Âge
Gisement antique avec occupation médiévale				
051757	1979	La Besnardais	Fragments de <i>tegulae</i> et d' <i>imbrices</i> ; dalles de schistes ; un tesson de céramique globulaire métallisée ; tessons de céramique type Trans - Les Mardelles.	I <sup>er</sup> / II <sup>e</sup> siècles X <sup>e</sup> siècle
0510929	1995	La Magentais	Présence importante de TCA, ; tessons de céramiques communes ; un tesson de verre ; deux fragments de fer ; un élément en bronze ; tessons de céramiques en grès ; présence importante de tessons de céramiques vernissées	Protohistoire Antiquité XIII <sup>e</sup> / XIV <sup>e</sup> siècle
* : Le site situé à La Ville Berger, a été identifié en 1974 dans le cadre de travaux ruraux puis fouillé en 1975 ;				
** : Ce gisement n'a pas été pris en compte par le SRA.				

Tab. 31 : Inventaire des gisements médiévaux sur l'emprise du territoire communal de Trans, d'après la BD Patriarche.

A l'instar des gisements antiques, la qualification et la datation des gisements médiévaux ont reposé sur une approche chrono-typologique du mobilier archéologique. Leur définition est bien plus aisée que leurs homologues gallo-romains en raison de l'exhaustivité du mobilier où nous distinguons habitats ruraux, atelier de potier et aire funéraire que nous aborderons dans un second temps (cf. Chap. 5.2). Malgré la difficulté de circonscrire les différentes phases d'occupations à l'échelle d'un gisement mixte, ces dernières pourraient prétendre à une transmission des formes de l'habitat et du parcellaire comme il a pu l'être observé dans le cadre d'opérations de fouilles préventives. En effet, à l'échelle de l'Ouest, l'héritage antique est perceptible jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle dans l'aménagement du paysage et les techniques de construction. Les habitats médiévaux s'inscrivent donc dans une continuité en réutilisant le parcellaire antique et le réseau viaire (Peytremann, 2010 : 280-281). L'analyse des réseaux routiers, que nous avons menée, n'a pas permis d'identifier, à l'échelle du territoire communal de Trans, des tronçons d'un réseau viaire antique permettant d'envisager une réappropriation de l'espace par l'intermédiaire de structure préexistante. En effet, le réseau viaire est un élément important dans l'appréciation de la pérennité d'un lieu puisque son accessibilité permet de l'insérer dans un ensemble de flux et de réseaux d'échanges. Ces notions d'héritages pourraient, éventuellement, être perçues à hauteur du regroupement des gisements antiques que nous avons mentionné précédemment. Mais, le manque d'information chronologique, ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes de concurrence où des lieux habités disparaissent au profit

de lieux qui se maintiennent. La transmission, ou la transformation, des formes passées permet d'envisager un degré d'anthropisation du territoire plus ou moins important selon le contexte. Ces éléments permettent de définir le potentiel d'attractivité d'un environnement local où il peut être observé l'implantation de nouvelles formes d'habitats dans un lieu déjà occupé. Cette attractivité peut se traduire par des données physiques ou comportementales où l'opportunisme peut être un élément intéressant pour percevoir ces réoccupations. Il faut toutefois nuancer ce propos en insistant sur le fait que l'antériorité d'une occupation ne conditionne aucunement la pérennité d'un nouvel établissement. En effet, l'intensité d'occupation n'introduit pas de différence d'un site à un autre. Cette intensité pourrait, à l'échelle d'un gisement, être perçue par la quantité du mobilier identifié en surface alors que son étendue doit se percevoir à travers l'intensité des activités agricoles depuis l'abandon du site. La répartition des gisements antiques et médiévaux ne permet pas, non plus, d'envisager cette notion d'attractivité. Alors que les gisements antiques se concentrent davantage sur la partie nord-ouest de la commune, les gisements médiévaux sont beaucoup plus représentés sur la partie sud-est. En dehors de quelques gisements, la majorité n'entretient donc aucun lien en raison de son éloignement (fig. 24, Tab. 32).

Gisement médiéval	Gisement antique le plus proche	Distance	Datation	
			Gisement médiéval	Gisement antique
La Ville Berger (Atelier de potier)	La Ville Berger (Gisement de <i>tegulae</i> )	134 m	IX <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> siècle	Antiquité
La Motte (Habitat rural)	La Ville Pican (Habitat rural)	300 m	X <sup>e</sup> siècle	Antiquité
Les Landelles (Habitat rural)	Le Vieux Chemin (Habitat rural)	485 m	Moyen Âge	Antiquité
La Vallée (Habitat rural)	La Magentais (Habitat rural)	530 m	Moyen Âge	Protohistoire Antiquité XIII <sup>e</sup> / XIV <sup>e</sup> siècle
Les Mesliers (Atelier de potier)	La Fontaine Pichard (Four à TCA)	547 m	IX <sup>e</sup> /X <sup>e</sup> siècle	Antiquité
Le Tilleul (Habitat rural)	La Ville Berger (Gisement de <i>tegulae</i> )	715 m	Moyen Âge	Antiquité
Le Rocher Toc (Habitat rural)	La Ville Pican (Habitat rural)	790 m	Néolithique XV <sup>e</sup> siècle	Antiquité
Place de l'église (Aire funéraire)	Le Vieux Chemin (Habitat rural)	817 m	Premier Moyen Âge	Antiquité
Le Mottay (Atelier de potier)	Le Vieux Chemin (Habitat rural)	993 m	IX <sup>e</sup> /X <sup>e</sup> siècle	Antiquité

Tab. 32 : Distance entre les gisements antiques et médiévaux les plus proches, à l'échelle du territoire communal.

Les hiatus chronologiques sont trop importants entre les sites les plus proches, et les gisements sont trop peu nombreux pour envisager une quelconque pérennité des structures passées et des processus d'attraction ou de répulsion dans la création de l'habitat du premier Moyen Âge.

L'absence de structures contemporaines au gisement, en raison de l'absence de fouille, ne permet pas de prendre en compte l'érosion progressive des paléoparcellaires ainsi que l'identification de formes fossiles héritées. Par ailleurs, les données de fouilles ont souvent révélé que les *villae* et les bâtiments gallo-romains étaient majoritairement situés à proximité des terres ayant de bonnes propriétés pédologiques. La répartition des gisements archéologiques antiques et médiévaux ont donc pu être confrontés au Référentiel Régional Pédologique (Querrien, 2006 : 37). Partant du matériau parental dominant, matériau à partir duquel s'est formé le sol, il nous a été possible d'observer une bipartition du territoire communal de Trans, que nous avons nommé arbitrairement « espace pédologique A » et « espace pédologique B » (Tab. 33).

	Espace pédologique A	Espace pédologique B
Matériau parental dominant	Granite ou Gneiss	Schiste gréseux ou cornéenne
Matériau parental secondaire	Limons éoliens	Limons éoliens
Drainage dominant	Drainage favorable	Drainage favorable
Texture dominante	Limons sablo-argileux	Limons sablo-argileux
Texture secondaire	Sables argilo-limoneux	Limons
Famille de sol dominante	Sols brunifiés ( <i>brunisols</i> )	Sols brunifiés ( <i>brunisols</i> )
Famille de sol secondaire	Sols présentant un lessivage d'argile ( <i>luvisols</i> )	Sols de talweg, de fond de vallée et sols tourbeux
Gisements antiques	<b>6</b>	<b>2</b>
Gisements médiévaux	<b>10</b>	<b>1</b>

Tab. 33 : Tableau descriptif des espaces pédologiques identifiés sur l'emprise de la zone d'étude.

Globalement, les gisements sont implantés sur des sols plus ou moins similaires. Malgré tout, l'espace pédologique A est caractérisé par des *brunisols* où se retrouvent, en plus ou moins grande quantité, des oxydes de fer et des argiles. Épisodiquement, il se caractérise par des *luvisols* où l'horizon supérieur est appauvri en argile et en fer se traduisant par une texture plus claire et une perméabilité plus élevée. L'espace pédologique B est, également, caractérisé par des *brunisols* et épisodiquement par des sols très hydromorphe où le phénomène d'oxydoréduction est plus important. Quel que soit l'espace pédologique, ces propriétés sont propices au développement d'activités pastorales. A l'échelle de notre zone d'étude, la qualité des sols n'est donc pas un élément significatif dans le potentiel d'un site à se maintenir sur le

temps long. La confrontation entre cette carte pédologique et la répartition des gisements archéologiques permet de mettre en évidence, en l'état actuel des connaissances, que la valeur agricole des sols n'est pas prise en compte dans ces phénomènes de transmission et de transformation des formes passées. L'ensemble de ces données dresse le tableau « amer » d'un premier Moyen Âge sans héritage. Il faut nuancer ce propos en rappelant la difficulté qu'a représenté l'appréciation et la spatialisation des différents gisements pour tenter d'envisager leur évolution et leur abandon. Les limites de cette méthode se fixent notamment sur une question d'échelle mais également sur l'exhaustivité et la qualité de l'information archéologique. L'interprétation d'un gisement archéologique n'est pas toujours aisée s'il faut se baser uniquement sur le mobilier mis au jour. Quoiqu'il en soit, les datations établies à partir des gisements médiévaux permettent de les associer à une période où les innovations sont importantes. En se basant sur les travaux d'E. Peytremann, il est possible de corréler les gisements médiévaux du premier Moyen Âge en Trans aux périodes III et IV où l'habitat se stabilise avant d'entrer à nouveau dans un processus de réorganisation et de restructuration du monde rural à grande échelle qui s'observe dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Il est ainsi possible de percevoir, à travers ces références, une organisation type de l'habitat où la tendance est au regroupement au détriment d'un habitat dispersé qui se raréfie. En Bretagne, ces périodes se caractérisent par une création intense d'un réseau parcellaire où l'habitat vient s'y insérer délimitant ainsi des espaces d'exploitation et des espaces domestiques. L'absence de mobilier témoignant d'activités artisanales, en dehors des ateliers de potiers identifiés, permet d'envisager ces gisements comme des habitats ayant une unique fonction agropastorale. La confrontation des différents gisements a également permis de mettre en évidence un clivage important dans l'organisation de l'habitat avec une surreprésentation des activités artisanales qui se retrouvent excentrées des habitats ruraux et agencées à proximité d'axes de communication majeur. Cette organisation des sociétés rurales s'inscrit dans une période d'essor socio-économique caractérisant, ainsi, une mutation des sociétés antiques et tardo-antiques (Peytremann, 2003 : 326-329, 337-338 ; 2010 : 279, 284, 291).

## 2. *Dynamiques de l'habitat du premier Moyen Âge*

Bien qu'il n'ait pas été possible de mesurer la part des héritages antiques dans l'organisation et la répartition des gisements du premier Moyen Âge, il est possible d'admettre, au regard des tendances connues pour cette époque de mutation, que cette période voit se

mettre en place une organisation de l'espace en partie héritée de l'Antiquité. Il ne sera pas question, ici, de rediscuter l'organisation du territoire à travers de grand ensemble tel que le *vicus* en raison du manque d'information à ce sujet. Rappelons, toutefois, que le territoire communal de Trans s'insère entre le *vicus* attesté de Bazouges et celui, supposé, de Vieux-Viel. C'est à cette échelle réduite qu'interviennent les *villae*. Il nous semble, dès lors, important de nuancer ce propos en rappelant la pluralité morphologique de la *villa* carolingienne. Partant du constat de nos prédécesseurs, il est possible de suggérer que le grand domaine carolingien ne correspond pas à la réalité la plus représentée dans les campagnes de l'Ouest. Ce type de *villa* couvre de grandes superficies et appartient généralement au *fisc*. Ce dernier correspond à une unité qui réunit des *res* et des *mancipia* publics ou d'origine publique disposant d'un droit dérogatoire par rapport aux terres du *pagus*. Cette circonscription territoriale est également l'une des mieux documentées, en atteste le chapitre 30 de l'Édit de Pitres (864) définissant le fonctionnement de ces *villae* d'un point de vue cadastral et domanial. En d'autres termes, ces grands domaines sont pensés comme de véritables nœuds sociaux, l'affermissement de l'autorité contribue à l'organisation sociale des territoires où les paysans amansés en constituent le socle. De même, l'ensemble des structures économiques qui s'y intègrent, participent au rayonnement de ces domaines tout en contribuant au regroupement de la population dans des cadres territoriaux de mieux en mieux définis (Pichot, 2002 : 64-65 ; Tange, 2017 : 150-151, 158). Malgré les héritages, en termes de domanialité, le premier Moyen Âge est en rupture avec l'Antiquité en termes de contrats agraires. L'acquisition des biens fonciers, selon le droit civil romain, peut se fait par héritage, par réclamation de la *possessio* ou par achat, sous-entendant une vision juridique de la terre. Le classement de celle-ci repose, dans le monde carolingien, en premier lieu sur le type agricole. A cet effet, il est possible de distinguer les biens des élites en quatre groupes : les biens reçus d'un don ou d'une investiture, les biens acquis par ses propres œuvres de mise en valeur des territoires, les biens tenus par titre de propriété à la suite d'une vente ou d'un échange y compris l'*alodum*, les biens hérités de ses parents. Malgré l'absence de documentation écrite à l'échelle de notre zone d'étude, cette nouvelle typologie agricole permet de mieux cerner la pluralité de la *villa*, tant d'un point de vue morphologique que polysémique. Elle permet également de se dédouaner d'une vision trop réductrice qui la considérerait comme un simple domaine agricole. Au contraire, elle permet d'aborder la *villa* à travers un outil de domination de la terre où les élites rurales contribuent, de près comme de loin, à l'organisation du territoire. (Chouquer, 2020 : 211-213). Ces domaines doivent donc être perçus comme des centres polarisants, ayant une importance plus ou moins grande à l'échelle

d'un terroir. Ceux-ci gravitent à leur tour dans un espace où émergent d'autres pôles, religieux et/ou funéraires, contribuant au regroupement de l'habitat.

- *Une aire funéraire sous l'emprise du bourg paroissial, un premier critère dans le regroupement du peuplement ?*

En 1975, lors de travaux d'aménagement de la place de l'église, s'inscrivant sur l'emprise de l'ancien enclos ecclésial de la paroisse, une stèle funéraire en granit fut mise au jour. Cette découverte et son emplacement, plus ou moins défini, ont fait l'objet d'un classement auprès du SRA de Bretagne et l'inscription sur la carte archéologique d'un cimetière médiéval<sup>55</sup>. Parfois interprétée comme un fragment de sarcophage mérovingien, cette stèle fragmentaire est en granit et mesure 38x30 cm. Elle est par ailleurs ornée d'une croix pattée, sculptée sur la face avant, et soulignée par un décrochement (fig. 25). Le déplacement des cimetières en périphérie des bourgs, au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, répond à des questions sur la salubrité, mais aussi au rapport des hommes à la mort. Ces réflexions ont pour conséquence de figer l'accumulation importante des occupations funéraires au sein de l'enclos ecclésial, que définit en partie le cimetière. La présence d'un tel élément à Trans permet donc de réinterroger la présence précoce d'une aire funéraire médiévale. La Bretagne compte, désormais, un grand nombre de nécropoles et de cimetières médiévaux fouillés, parfois, dans leur intégralité. Le cas de la nécropole mérovingienne de La Mézière (Ille-et-Vilaine) fait figure d'exception en raison de la fouille exhaustive qui y a été menée, permettant d'étudier les 648 tombes la composant et de mettre en évidence une occupation circonscrite entre les V<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles (Labaune-Jean et al., 2020 : 461). D'autres sites, tel que le cimetière de Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine), permettent de mettre en évidence la sédimentation progressive d'un pôle funéraire sur le temps long et l'essor d'un centre paroissial organisé autour de son édifice religieux et son cimetière (Colleter, Le Boulanger, Pichot, 2012). Cet exercice est plus difficile à Trans, en raison de l'*unicum* que représente cette stèle.

Le premier Moyen Âge est marqué par une pluralité de termes visant à définir le cimetière en tant que symbole de la communauté chrétienne. Il convient alors de distinguer le *coemeterium*, le *polyandrium* et l'*atrium*. Le *coemeterium* désigne, à l'origine, la tombe en tant

---

<sup>55</sup> Code EA : 051756



que telle. Ce terme évolue pour désigner un lieu communautaire d'inhumation entre les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Cette période se caractérise, également, par un abandon progressif des tombes de plein champ et le développement d'aires funéraires que l'on pourrait, aisément, qualifier de cimetière en raison de son insertion dans des phénomènes de regroupement de la population. Le *polyandrium*, quant à lui, revêt un sens funéraire depuis le V<sup>e</sup> siècle et est majoritairement utilisé en contexte liturgique. Enfin, l'*atrium* désigne l'espace sacré autour de l'église ; cet espace que nous aurions coutume d'appeler, suite à la fondation des paroisses, l'enclos ecclésial ou l'enclos paroissial. Cette similarité est notamment observable sur les structures qu'elles renferment (espace funéraire, espace sacré) mais également autour des droits qui leur sont assimilés. Ainsi retrouve-t-on, dès le début du IX<sup>e</sup> siècle, le droit d'asile dans la définition de l'*atrium*, dans un capitulaire de Charlemagne. De ce droit d'asile émane l'immunité (Treffort, 1996 : 144-151). C'est véritablement autour du VIII<sup>e</sup> siècle que le *coemeterium* prend le sens qu'on lui accordait encore aujourd'hui en raison du rapprochement systématique des inhumations et des lieux de cultes. Bien entendu, il nous est possible d'observer ci-et-là des sépultures isolées mais ce n'est plus la norme. La sépulture d'une part, et le cimetière d'autre part, s'inscrivent dans le paysage comme des marqueurs sociaux et des marqueurs territoriaux puisqu'ils contribuent à définir les limites d'un territoire vécu par une communauté. La seule présence de cette stèle, à Trans, ne permet pas d'envisager l'existence d'une association cimetière/église bien que ce fait soit attesté par l'archéologie. Le cas de Bréal-sous-Vitré est particulièrement intéressant à ce sujet. En effet, il y a été suggéré la présence d'un édifice funéraire, vraisemblablement une chapelle, construite au cours de la seconde moitié du premier Moyen Âge, qui structure l'espace funéraire à un moment T. La présence d'un tel édifice, bien qu'il ne soit pas nécessairement à l'origine du cimetière, permet d'affirmer la christianisation des pratiques funéraires à partir des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Il vise également à renforcer la polarisation du cimetière dans un contexte de regroupement de l'habitat (Colleter, Le Boulanger, Pichot, 2012 : 36-37). Le cimetière est donc au centre des pratiques sociales où la domiciliation des individus fonde l'appartenance à une communauté, qui sera définie sous le terme de paroisse au cours des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et de ce fait un lien de plus en plus restreint entre la communauté des vivants et la communauté des morts. Pourtant, le caractère ostentatoire que représentent une stèle funéraire en pierre ou un sarcophage peut-il permettre d'envisager le cimetière d'une communauté ?

Malgré l'ancienneté que représente la synthèse régionale menée par Philippe Guigon, Jean-Pierre Bardel et Mickael Batt sur les nécropoles du premier Moyen Âge en Bretagne



(Guigon, Bardel, Batt, 1987), il nous est possible d'en reprendre les grandes lignes pour discuter de la stèle de Trans. Est-elle le reflet d'inhumation privilégiée ou les prémices d'un lieu communautaire durant les premiers siècles du Moyen Âge ? Les aires funéraires de Haute-Bretagne se caractérisent par une présence plus ou moins marquée de sarcophages en calcaires coquilliers, de sarcophages en granit et de coffres en ardoises structurant l'organisation des inhumations. La présence des sarcophages permet d'envisager des réseaux d'échanges sur de longues distances notamment dans le cadre des sarcophages en calcaire coquillier en raison de l'absence de ce matériau sur la péninsule armoricaine. Les sarcophages en granit, ou en granodiorite, impliquent donc une extraction locale des matériaux et un déplacement sur de moins longues distances. C'est d'ailleurs ce que mettent en évidence ces trois archéologues, l'usage de ce matériau se retrouve principalement à proximité des côtes ou de sites d'extraction attestés dès le Moyen Âge. Un second constat peut être fait entre la relation des sites à sarcophages/stèles et les vocables des églises paroissiales actuelles. En Haute Bretagne notamment, il est récurrent de voir une assimilation entre ces structures funéraires et le vocable Saint-Pierre, Trans ne fait pas figure d'exception. Il ne faut pas voir derrière cette association le témoin d'un cimetière du premier Moyen Âge évoluant dans une paroisse fondée au cours de cette période. Au contraire, bien qu'elle représente un élément d'interprétation tout à fait intéressant, il ne faut pas oublier le biais qui subsiste dans la connaissance de l'occupation des cimetières sur le temps long. La Haute-Bretagne voit la disparition progressive, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, de l'usage des sarcophages au profit d'une typologie qui se généralise à nouveau (fosse en pleine terre avec, ou non, la présence d'une architecture funéraire). Toutefois, cette pratique se maintient épisodiquement, après le XI<sup>e</sup> siècle, pour marquer le statut particulier de la tombe. C'est notamment le cas pour les tombeaux des saints-évêques des cathédrales de Dol-de-Bretagne et de Saint-Pol-de-Léon (Guigon, Bardel, Batt, 137-140, 144-147).

Un dernier élément a attiré notre attention. Outre la position centrale de cette stèle, en raison de sa présence dans l'ancien enclos paroissial, elle s'implante dans un espace structuré par des flux. Nous l'avons vu lors de notre analyse des réseaux routiers, la relation des tracés BP 1, BP 5 et BP 7 avec leur environnement historique et archéologique semble suggérer une émergence de certains de leurs tronçons au cours du premier Moyen Âge. Bien qu'il ne soit pas possible d'affiner leur temporalité, il est intéressant de souligner que ces derniers desservent, directement ou indirectement, le bourg actuel de Trans. Ainsi est-il possible de mettre en relation l'aire funéraire supposée et son implantation à proximité d'axes de communications majeures à une échelle locale et supra-locale. Le réseau viaire pourrait donc jouer un rôle

important dans l'attraction de la zone sépulcrale qui, par son développement, contribuerait à maintenir le tracé et l'itinéraire. Il faut également préciser la proximité du centre bourg et d'un centre de peuplement nommé « la Villemée ». Ce lieu-dit n'est situé qu'à environ 160 m à l'ouest de l'emplacement de la stèle funéraire<sup>56</sup>. L'urbanisation du centre bourg, et la structuration en de petites parcelles, n'a pas permis de préserver les formes passées. L'étude du cadastre napoléonien a permis de révéler, à l'est de ce lieu-dit une unité morphologique curviligne d'une superficie de 1,64 ha (fig. 26).. Le toponyme « Villemée » nous semble particulièrement intéressant en raison de sa composition du terme « ville » et d'un anthroponyme qu'il n'a pas été possible d'identifier. Ce centre de peuplement pourrait donc témoigner d'une *villa* carolingienne. Sa proximité avec la stèle funéraire de Trans pourrait permettre d'envisager une première forme du regroupement ou, un lieu d'inhumation privilégié relevant de la sphère familiale. Son implantation pourrait donc représenter un élément moteur dans le regroupement et la structuration de l'espace funéraire en raison de la pérennisation du lieu comme cimetière au cours du Moyen Âge et de l'Époque Moderne. Toutefois, il est impossible de savoir, d'une part, si elle s'implante dans un espace déjà marqué par des inhumations et d'autre part, si elle a été marquée par une phase d'abandon entre le premier et le second Moyen Âge.

- *Modalités d'occupation du sol*

À partir des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, les sociétés rurales se retrouvent enserrées dans des structures sociales fondées sur le contrôle de la terre et des hommes. Cette domination de la terre implique donc des notions d'élites et de pouvoirs et le développement plus accru d'un contrôle des sphères paysannes dans des régimes de domanialités différents. Nous l'avons vu en première partie de ce travail le statut élitaire d'un individu ne se définit pas essentiellement par sa richesse. Et il serait bien difficile de partir de ce postulat à travers notre étude. En effet, les gisements archéologiques datés du premier Moyen Âge présentent une certaine homogénéité en termes de statut et de représentativité du mobilier archéologique. Bien entendu, nous ne prenons pas en compte les gisements caractérisant des aires artisanales ou des aires funéraires puisqu'ils relèvent d'un statut particulier. Par ailleurs, il faut également nuancer ce propos à travers la présence ou la rareté du mobilier détritique sur ces gisements. En effet, il a longtemps

---

<sup>56</sup> Cette mesure a été effectuée à partir des centroïdes du centre de peuplement et de l'emplacement de la stèle.

été fait l'hypothèse qu'un site où ce type de mobilier était le témoin d'un site « riche » tandis que l'inverse témoignerait d'un site « pauvre ». Les travaux menés par S. Hurard ont permis de réinterpréter cette notion en percevant l'absence ou la rareté de ce mobilier comme le signe d'un comportement inhérent aux élites rurales. La gestion des déchets ne doit donc plus être envisagée à l'échelle d'un site mais à celle d'une économie régionale où leur recyclage n'est plus seulement borné aux activités de fumures. Ce réseau régional permet également d'étayer l'hétérogénéité des domaines y contribuant (Hurard, 2018 : 43-44). La présence ou l'absence de ce mobilier peut donc constituer un bon estimateur social en contextualisant le site et le gisement dans l'environnement dans lequel ils s'insèrent.

Les gisements archéologiques médiévaux, situés sur l'emprise du territoire communal de Trans, ne sont donc pas un bon exemple pour voir émerger ces rapports de domination et de subordination. Au contraire, c'est à travers le régime de domanialité et l'identification de *villae* qu'il nous est possible de dessiner les contours de l'organisation sociale du territoire au cours du premier Moyen Âge. Nous l'avons mentionné à maintes reprises, la *villa* s'impose dès le VIII<sup>e</sup> siècle comme un outil juridique au service de la politique pippinide et carolingienne. C'est pour cette raison, d'ailleurs, qu'elle est au cœur des polyptiques jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Nous le mentionnions également, la *villa* est polysémique et sous-entend une grande hétérogénéité morphologique, économique et politique. Il est nécessaire de faire un parallèle avec le monde romain pour mieux comprendre la pluralité de la domanialité du premier Moyen Âge. Au cours de l'Antiquité, l'accession des notables locaux à la tête d'un domaine était rendue possible par l'adjudication de l'impôt public. Ces nouvelles élites dépendaient alors d'un notable qui gérait le *pagus*. L'originalité du premier Moyen Âge repose sur une conception fiduciaire des engagements où les techniques de gestion et de dotations reposent sur un système majoritairement triangulaire. La *villa* carolingienne se dédouane donc du caractère coercitif de son homologue gallo-romain. En effet, ces systèmes nous laissent entrevoir des régimes de dominations pluriels et multiformes puisque l'accession domaniale n'est plus réservée aux notables locaux. En ce sens, il serait aisé de parler, ici, d'une révolution foncière à des fins politiques. Par cet imbroglio de statuts sociaux, les pippinides et les carolingiens contribuent à asseoir des fidélités. D'abord considérée comme une entité fiscale permettant de percevoir des redevances, la *villa* devient très rapidement un instrument politique (Chouquer, 2014 : 150-153). Cette pluralité se traduit donc par des temporalités différentes et une résilience ou un abandon plus ou moins marqués de ces domaines.

L'étude menée sur les centres de peuplement, à partir du cadastre napoléonien et d'une régression vers les sources écrites du second Moyen Âge, a permis d'identifier six lieux témoignant d'une origine carolingienne. Ces hypothèses reposent sur l'intérêt toponymique de ces lieux, leur répartition sur le territoire, les formes du paysage qui leur sont attribués ainsi que la présence ou l'absence de gisements archéologiques (fig. 26). Malgré tout, trois de ces lieux sont difficilement interprétables en raison du remembrement parcellaire au cours des siècles qui suivirent leur abandon. Nous évoquions, précédemment l'hypothèse d'un domaine sur l'emprise de la Villemée, et sa relation avec l'aire funéraire identifiée sur l'emprise actuelle du bourg de Trans, sans pouvoir étayer davantage ce propos en raison de l'urbanisation de ce secteur et du morcellement du parcellaire. Il en est deux même pour la Villarmois et la Villaudon, bien que le schéma soit différent. Le premier, situé au nord-ouest du territoire de Trans pourrait être une forme francisée de la *Villa Armois* ; le second, quant à lui, serait une forme francisée de la *Villa Odonis*. Ces deux lieux se caractérisent, aujourd'hui, par une présence seigneuriale et aristocratique soutenue tout au long du Moyen Âge, jusqu'à la Révolution. En effet, le lieu de la Villarmois est le siège de la seigneurie éponyme qui est citée dans la *Réformation de la noblesse* en 1427. Bien qu'aucune documentation ne nous soit parvenue, il est possible de suivre son évolution à travers la documentation de la seigneurie de Trans en raison des fiefs et terres tenus de cette seigneurie comme juveigneurie d'aîné. Le lieu de Villaudon est cité dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle où il est le siège d'un hébergement (Ms. 21) tenu par la famille du Boisbaudry. Ce lieu devient, dès le XV<sup>e</sup> siècle le siège de la seigneurie de Trans où Villaudon ne désigne plus que le domaine manorial et se fond, petit à petit, dans le nom de Trans<sup>57</sup>. Bien que la Villarmois ait perdu son statut noble et ne désigne plus qu'une ferme, aujourd'hui, le lieu de Villaudon est encore caractérisé par la présence du château de Trans, tenu par les Artur de la Villarmois. Les nombreuses réfections de ces domaines seigneuriaux ont eu pour conséquence un arasement progressif du paléoparcellaire et ne subsiste, aujourd'hui, que des parcelles quadrangulaires de grandes superficies. Les trois autres lieux sont, quant à eux, plus facilement interprétables. Ils se caractérisent par les centres de peuplement de la Ville Berger, de la Villemberge et de la Ville Pican et s'intègrent tous les trois dans des UMC organisant leur environnement proche (fig. 26, Tab. 34).

---

<sup>57</sup> Dans un aveu de 1525 (Ms. 27), la mention récurrente de « lieu de Traan » désigne le manoir de Villaudon

Nom	Nom latin (supposé)	Superficie de l'UMC	Gisement archéologique
La Ville Berger	<i>Villa Bergis</i>	22,68 ha	Atelier de potier Gisement de <i>tegulae</i> .
La Villemberge	<i>Villa Imbergis</i>	10,40 ha	/
La Ville Pican	<i>Villa Picanis</i>	7,00 ha	Habitat rural antique (en dehors de l'UMC) Habitat rural médiéval

Tab. 34 : Tableau descriptifs des villae carolingiennes inscrites dans des UMC.

La situation de la Villemberge est assez intéressante en raison de son implantation entre le ruisseau de Guyoult et une seconde UMC, située à l'est. Bien que celle-ci ne puisse être datée, il semblerait qu'elle soit en lien avec une mise en valeur des incultes entre la fin du premier Moyen Âge et le début du second Moyen Âge contribuant à fixer les limites territoriales de Trans (cf. Chap. 3.2). Contrairement aux autres, aucun gisement archéologique n'a pu être identifié sur son emprise. Sur l'emprise de la Ville Berger a été mis en évidence un atelier de potier fouillé par Loïc Langouët dans les années 1970, sur lequel nous reviendrons prochainement. Ce site archéologique ne semble pas être en adéquation avec la définition de la *villa* carolingienne en raison de la spécialisation du secteur autour d'une activité artisanale. Il occupe également une position centrale sur l'étendue de l'UMC permettant d'établir une certaine contemporanéité entre la structure archéologique et cette discontinuité morphologique. Par ailleurs, il pourrait correspondre à un deuxième état de ce domaine. En effet, le morcellement de la propriété, sa circulation et son transfert, sont des faits très fréquents entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Les actes carolingiens mettent en évidence une grande fragilité généalogique avant le X<sup>e</sup> siècle où la propriété foncière peine à se maintenir au sein d'un même noyau au-delà de trois générations. Le IX<sup>e</sup> siècle voit le ralentissement de cette circulation se traduisant, dans un sens, par une certaine stabilité domaniale qui n'est pas pérenne. En effet, à partir du X<sup>e</sup> siècle cette circulation est de plus en plus intense et voit se former le socle des élites rurales qui se maintiennent beaucoup mieux sur le temps long (Cammarosano, 2010 : 346-349). Sur l'emprise de la Ville Pican, a pu être mis en évidence un gisement antique situé en dehors de l'UMC ainsi qu'un gisement médiéval caractérisé par un lot céramique de type Trans - Les Mardelles et daté du X<sup>e</sup> siècle. Ce gisement occupe une position excentrée et est située sur la partie occidentale de l'UMC. A l'instar de l'atelier de la Ville Berger, il semble témoigner d'un état postérieur au développement primaire de cette *villa* supposée.

La corrélation de la *villa* supposée à une unité morphologique curviligne repose sur un arpentage périmétral du domaine et l'hypothèse que la définition de l'emprise domaniale a pu

être à la base de formes du paysage plus ou moins ramassées et visible dans la planimétrie. Cet exercice, démontré par G. Chouquer, nous semble particulièrement intéressant pour envisager ces formes. Bien que ce type d'arpentage soit applicable aux grands ensembles, on les retrouve à différentes échelles quel que soit le statut du lieu arpenté. La définition de l'emprise du domaine peut donc reposer sur des éléments naturels (réseau hydrographique, éléments topographiques), des éléments anthropisés ou encore des éléments géométriques en implantant une série de bornes. Ce bornage est donc soumis à une protection par la loi retrouvant, ici, les prémices de la coutume définissant les peines encourues en cas de délits (Chouquer, 2020 : 329-332). L'étude de ces trois UMC a donc permis de mettre en évidence des formes radiales et concentriques qui s'intègrent à proximité d'axes de communications majeures. C'est notamment le cas de l'inflexion des tracés BP 1, BP 5 et BP 7 à hauteur des UMC de la Ville Berger et de la Ville Pican. L'UMC de la Villemberge est plus éloignée du réseau viaire et ne semble pas desservie par des axes de communication majeurs en raison de la difficulté de dater les tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne. Malgré l'absence de mentions de ce bornage périmétral et de sources témoignant de l'existence des *villae* identifiées, la lecture de ces formes du paysage nous permet donc de mettre en évidence des formes d'habitats du premier Moyen Âge en lien avec des formes radiales de parcelles et de chemins (Chouquer, 2020 : 336-338).

Le report de ces formes du paysage a également permis de mettre en évidence une certaine contiguïté de *villae* sur la partie sud-est du territoire de Trans. Malgré l'incapacité à relever les formes passées de la *villa Odonis*, il est possible de constater qu'elle s'insère dans un « réseau » domanial assez dense. Les parties occidentales et septentrionales de la commune paraissent témoigner d'un plan beaucoup plus lâche dans leur organisation (Tab. 35)<sup>58</sup>.

---

<sup>58</sup> Les mesures présentées dans ce tableau ont été déterminées à partir des centroïdes des UMC et des centres de peuplement conservés dans la planimétrie.

	<i>Villa</i> la plus proche	Distance au réseau viaire	Distance au réseau hydrographique	Distance à un pôle de sociabilité
La Villarmois ( <i>Villa Armois</i> )	La Villemée (2 840 m)*	110 m de DA 1 et DA 18	87 m	2 982 m (aire funéraire)
Villaudon ( <i>Villa Odonis</i> )	La Ville Pican (765 m)	410 m de BP 1	175 m	1 087 m (aire funéraire)
La Ville Berger ( <i>Villa Bergis</i> )	La Ville Pican (650 m)	224 m de BP 1 252 m de BP 5	750 m	2 267 m (aire funéraire)
La Villemberge ( <i>Villa Imbergis</i> )	La Ville Berger (2 567 m)*	460 m de BD 3	150 m	4 080 m (aire funéraire)
La Villemée	Villaudon (1 129 m)	100 m de DA 18 112 m de BP 1 134 m de BP 7 186 m de BP 2 265 m de BP 5	760 m	142 m (aire funéraire)
La Ville Pican ( <i>Villa Picanis</i> )	La Ville Berger (650 m)	143 m de BP 7 230 m de BP 10a	540 m	1 848 m (Aire funéraire)
* : Ces <i>villae</i> sont les plus proches à l'échelle du territoire communal de Trans. Dans le cadre de la Villarmois, elle est situé à 1 190 m d'un centre de peuplement nommé La Ville Cavou, en La Bassouc, qui n'a pas été étudié ici.				

Tab. 35 : Répartition des *villae* carolingiennes et de leur relation avec le territoire.

La proximité d'un pôle de sociabilité, représenté ici par l'aire funéraire de Trans, ne paraît pas être un élément déterminant dans la répartition de ces domaines. Au contraire, c'est bel et bien la proximité avec le réseau viaire qui semble caractériser leur développement. En effet, ces *villae* sont situées à moins de 500 m d'un tracé daté du premier Moyen Âge, pour les plus éloignées. La Villemée dénote avec les autres en raison du nœud routier qu'elle peut représenter. Cette représentation est notamment due à sa position à proximité de ce qui deviendra le bourg paroissial au cours du Moyen Âge. Mais elle peut être l'un des prémices de la constitution d'un noyau « villageois » où la présence et la proximité d'une aire funéraire assureraient sa pérennité. Le manque d'information planimétrique pour la moitié de ce corpus ne permet pas d'envisager un classement typologique exhaustif. De même, le manque de documentation écrite ne permet pas de le regarder à travers la classification établie par G. Chouquer et présentée dans *Dominer et tenir la terre dans le haut Moyen Âge*. C'est pourquoi il nous conviendra de les distinguer selon la typologie établie par P. Toubert. Ce dernier définit la *villa* carolingienne selon trois types :

- Type I : *curtis* de front de colonisation où il y a un conflit entre les tenures qui progressent et la manse sylvopastorale qui régresse ;
- Type II : *curtis* développée et équipée mais où la céréaliculture reste secondaire ;



- Type III : schéma de la *villa* traditionnelle où les activités agricoles dominent.

Nous l'avons vu précédemment, l'ensemble du territoire de Trans est propice au développement des activités agropastorales d'un point de vue pédologique. Nous ne prendrons donc pas en compte ce critère pour classer ces domaines. La proximité de la forêt de Villecartier, et son emprise supposée (cf. Chap. 3.1), nous amène à considérer les *villae* de la Ville Berger et de la Ville Pican comme des *curtes* pionnières où leur émergence serait due à des territoires récemment défrichés dans le cadre d'une mise en valeur des terroirs et le développement d'activités agro-pastorales. Il nous est possible d'étayer ce propos par la présence de gisements du IX<sup>e</sup> siècle témoignant d'une réorganisation d'un domaine déstructuré et, de ce fait, peu pérenne. La Velimberge semble sortir de ce cadre typologique en raison du manque de données archéologiques à son sujet. Toutefois, il nous serait possible de voir à travers les *villae* de Villaudon, de la Villarmois, et peut être de la Villemée, des *villae* de type III. En effet, ces espaces semblent se maintenir sur le temps long et leur domaine accueille, pour deux d'entre elles, une seigneurie qui se développe tout au long du second Moyen Âge. C'est d'ailleurs dans ce type que la corvée est l'une des clés de la pérennité domaniale dès les VIII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (Choquier, 2020 : 286-287). Le territoire de Trans voit l'émergence et l'essor de domaines plus ou moins variés posant les bases de l'organisation du paysage. Malgré la disparition des élites rurales du premier Moyen Âge, et la supposition d'un abandon de ces *villae*, ces domaines se maintiennent en devenant des centres de peuplement tournés vers les activités agro-pastorales au cours du second Moyen Âge (Tab. 36).

Nom	Type de <i>villa</i>	Devenir au second Moyen Âge
La Villarmois	Type III	Siège de la seigneurie éponyme.
Villaudon	Type III	Siège de l'hébergement éponyme puis de la seigneurie de Trans.
La Ville Berger	Type I	- Centre de peuplement ; - Siège du fief éponyme.
La Velimberge	Ind.	- Centre de peuplement ; - Siège du fief éponyme.
La Villemée	Type III	Centre de peuplement.
La Ville Pican	Type I	- Centre de peuplement ; - Siège du fief Annette.

Tab. 36 : Synthèse typologique des *villae* carolingiennes de Trans.



- *Des secteurs spécialisés sur l'emprise de la commune*

Le territoire de Trans se structure autour d'un habitat paysan supposé, s'intégrant aux domaines des *villae* qui se développent au cours du premier Moyen Âge suivant des temporalités différentes. Certaines semblent perdurer au détriment d'autres qui tendent à disparaître en subissant une réorganisation domaniale et une refonte de leur statut. Il est également marqué par le développement d'une aire funéraire qui constitue un premier pôle dans le regroupement du peuplement. Ce territoire voit alors le développement de flux qui s'organisent en réseaux plus ou moins pérennes. La répartition des gisements archéologiques a pu mettre en évidence la spécialisation de certains secteurs suggérant leur insertion dans une période d'essor, ou du moins de renouveau économique. Ces derniers sont caractérisés par un artisanat tourné vers la production céramique où la contemporanéité, entre gisements, est flagrante. Bien que la céramique tend à être perçue comme un indicateur sociologique, les synthèses sur la production médiévale sont encore bien trop rares, l'Ouest et la Bretagne ne font pas figure d'exception. Malgré l'accumulation des données de fouilles ou de prospections archéologiques, la production céramique du premier Moyen Âge n'a pas le vent en poupe et l'on doit, souvent, se contenter de données anciennes. Il va de soi que l'approche typochronologique permet d'élaborer un discours historico-archéologique autour de cet artisanat mais il ne permet pas de mesurer les variantes chronologiques qui peuvent subsister au sein d'un corpus, parfois mal documenté. Enfin, malgré l'intérêt que représentent les analyses physico-chimiques, ce type d'approche reste sous-exploité à l'échelle de l'Ouest (Henigfeld, 2018 : 256-257). Nous bénéficions, à l'échelle du territoire de Trans, de trois sites d'ateliers qui sont relativement bien documentés, malgré l'ancienneté de leur étude (fig. 27). Les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles sont marqués par un développement important des activités artisanales où la production céramique, d'une part, et la production métallurgique, d'autre part, dépassent le simple cadre domestique pour se tourner vers une véritable activité économique où les réseaux d'échanges peuvent être importants. À l'heure actuelle, les ateliers de potiers carolingiens sont encore perçus comme le premier exemple de sites artisanaux ruraux. Ils se définissent par un nombre de fours, plus ou moins important, une continuité dans leur production ainsi que l'insertion dans une aire définie et limitée (Chapelot, 2000 : 91-92 ; Peytremann, 2010 : 291).

Le sud du territoire de Trans est donc marqué par le site des Mardelles, en La Ville Berger, et des gisements du Mottay et des Mesliers. Le premier fut d'abord identifié en 1974

dans le cadre de travaux agricoles puis fouillé en 1975 sous la direction de L. Langouët. Les deux gisements furent identifiés en 1987 et 1990 dans le cadre de prospections archéologiques. Leur contemporanéité et la similarité de leur production permet d'envisager le site des Mardelles comme une référence pour pouvoir les appréhender (fig. 28 et 29). De ce fait, les données issues de la fouille de l'atelier de La Ville Berger a permis d'identifier une production majoritairement orientée vers des pots globulaires caractérisés par la présence, ou non, d'un décor digité sous la lèvre ou vertical à la panse. Les zones dépotoirs explorées par l'équipe de fouille a également permis de mettre en évidence la production de pichets munis d'un bec verseur, de jattes tronconiques ornées de boudins digités, de chandeliers et de grandes jarres. La production est effectuée au tour et les céramiques sont enlevées à la ficelle. Le tournage est un élément tout à fait intéressant pour envisager la production des gisements où le four n'est pas attesté en tant que tel. En effet, de manière paradigmatique, ce mode de façonnage va de pair avec l'utilisation du four. Cette conception bipartite témoigne également d'un artisanat de plus en plus spécialisé marquant une rupture avec les périodes antérieures où la production céramique se caractérisait davantage par un façonnage à la main (Fichet de Clairefontaine, dir., 1996 : 82-83 ; Chapelot, 2000 : 106).

L'ensemble de ces gisements est implanté sur l'espace pédologique A, que nous avons défini précédemment (cf. Chap. 5.1). Il est difficile de restituer l'emprise du couvert végétal pour les gisements du Mottay et des Mesliers en l'absence de données archéobotaniques. Toutefois, le besoin important en combustible permet l'esquisse d'un espace sylvicole à proximité. Il n'est pas non plus possible de restituer la quantité d'argile extraite dans le cadre du fonctionnement de ces ateliers en raison de l'étroitesse des fenêtres de fouilles. Il faut cependant préciser que ces extractions diminuent la valeur agricole des terres sur lesquelles sont implantés ces ateliers. De leur abandon peut donc suivre le développement d'espaces en friches ou incultes. Il ne serait pas judicieux de corréler l'atelier des Mesliers à l'UMC dans laquelle il est inséré en raison de temporalités bien différentes. Cette discontinuité morphologique semble en lien avec la mise en valeur d'incultes liés à la lande de Trans et au développement de la métairie des Mesliers au cours du second Moyen Âge. La situation de ce gisement relèverait plus du hasard et son abandon ne doit pas être mis en lien avec le développement d'une lande importante sur la partie méridionale de la commune. A partir des données recueillies sur le site des Mardelles une série de datation absolue a été effectuée permettant ainsi d'apporter une chronologie précise de ces productions. De cette manière les datations par thermoluminescence, et leur uniformisation, ont permis d'appréhender un intervalle compris entre l'an 800 et l'an

974. Cet atelier de potier a donc fonctionné entre les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles avant d’être abandonné au cours de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. Ces datations permettent de mettre en évidence un fait bien documenté en archéologie où la majorité des aires de production ne se maintiennent pas après le X<sup>e</sup> siècle. Ce constat est également applicable aux deux autres gisements en raison de l’absence de mobiliers postérieurs au X<sup>e</sup> siècle (Langouët, Mouton et al., 1978 : 86 ; Fichet de Clairefontaine, dir., 1996 :134 ; Chapelot, 2000 : 91-92).

Nom	Datation	Atelier le plus proche	Distance au réseau viaire
Les Mardelles (Ville Berger)	800 - 974	Le Mottay (980 m)	223 m de BP 1 252 m de BP5
Les Mesliers	IX <sup>e</sup> - X <sup>e</sup> siècles	Le Mottay (1244 m)	311 m de BD 1
Le Mottay		Les Mardelles (980 m)	531 m de BP 5

Tab. 37 : Synthèse de l’insertion des ateliers au territoire et de leur relation au réseau viaire médiéval

Enfin, l’insertion de ces ateliers au territoire permet d’envisager des réseaux d’échanges en se connectant au réseau viaire (Tab. 37)<sup>59</sup>. La diffusion de la céramique permet au monde rural un développement économique important comme en témoigne la dispersion des ateliers à l’échelle du territoire et leur contemporanéité. Ces derniers sont implantés à proximité d’un tracé émergeant, à minima, au cours du premier Moyen Âge contribuant ainsi à maintenir des itinéraires par la diffusion de leur production. Les sites des Mardelles et du Mottay se développent dans des zones marquées par la présence d’anciens domaines qui n’ont pas subsisté au-delà du VIII<sup>e</sup> siècle comme en témoigne la réoccupation de la *Villa Bergis* par un atelier qui se développe dès le début du IX<sup>e</sup> siècle. Le développement de ces aires artisanales, sur une échelle temporelle restreinte, permet également de mettre en évidence une réorganisation des terroirs où les élites qui peinent à se maintenir disparaissent au profit d’activités présentant une certaine durabilité.

<sup>59</sup> Notre étude ne portant pas sur les réseaux d’échanges de la céramique carolingienne, nous n’avons pas procédé au recensement exhaustif des mentions du type Trans dans les inventaires de gisements médiévaux identifiés en dehors du territoire communal.

## Conclusion du chapitre 5

Bien qu'il n'ait pas été possible d'appréhender la part des héritages morphologiques antiques dans l'organisation du paysage au cours du premier Moyen Âge, il nous a été possible de les mesurer à travers les faisceaux du droit foncier qui déterminent les régimes de domanialités. Le premier Moyen Âge a également sa part d'innovation en « réinventant » les contrats agraires et les formes de domination de la terre. Le territoire communal de Trans voit l'émergence et le développement de *villae* qui ont un impact plus ou moins important dans l'organisation du territoire, ne serait-ce que dans le maintien d'itinéraires locaux et supra-locaux. Ces *villae* ont des temporalités qui leur sont propres et les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles marquent un réel clivage dans leur développement. Les *villae* les plus fragiles, celles de type I, régressent et tendent à disparaître au profit de l'essor de nouvelles activités économiques. Le sud du territoire est alors marqué par la surreprésentation de la production céramique qui s'insère dans des formes héritées. Ces ateliers contribuent, à leur tour, au maintien d'itinéraires qui structurent et organisent la vie de la communauté rurale. Cette période est également marquée par les prémices d'un regroupement de l'habitat autour d'une aire funéraire qui se développe et se maintient au cœur de ce qui deviendra le centre d'un bourg paroissial. Le premier Moyen Âge est donc une période de transformation et d'innovations fixant ainsi les bases de l'organisation du territoire et de l'habitat.

## Chapitre 6 : Le second Moyen Âge comme un nouvel essor

Le XI<sup>e</sup> siècle marque un tournant, plus ou moins important, dans les sociétés rurales. D'un point de vue domanial, le premier Moyen Âge était jusqu'alors marqué par l'adscriptio, héritée de l'Antiquité tardive. Ce régime domanial encadrait le monde rural de façon plus ou moins rigide en raison du recensement des hommes et de leur attachement aux unités foncières dépendant d'une *villa* et d'un *fundus*. Bien qu'on ne puisse pas parler d'un caractère coercitif, ce système ne permettait pas le développement d'une communauté plus autonome. Le XI<sup>e</sup> siècle voit donc l'émergence d'un système seigneurial qui favorise le développement des communautés d'habitants, ayant alors une plus grande autonomie. Par ailleurs, l'encadrement des hommes est de plus en plus important entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles où les pouvoirs laïcs et ecclésiastiques modèlent le paysage favorisant le regroupement de population par l'intermédiaire des pôles d'attractions qu'ils représentent. Le second Moyen Âge n'est, pour autant, pas une révolution en soi. En effet, le développement des communautés rurales repose sur une part importante d'héritages en termes d'espaces mis en valeur dans le passé. A Trans, comme ailleurs dans l'Ouest, c'est donc un paysage multiforme qui subsiste au lendemain du premier Moyen Âge. Ainsi distingue-t-on un large florilège de petits finages qui jouent un rôle important dans l'organisation parcellaire. Les discontinuités morphologiques des *villae* de la Ville Berger ou de la Ville Pican en sont de bons exemples en raison de leur forme radio-concentrique qui dénote avec les autres trames parcellaires. Le Moyen Âge est donc marqué par un ensemble de trames qui se sont développées selon leur propre logique en s'adaptant aux contraintes du paysages (contraintes topographique, contraintes parcellaires, etc.). Cette période se caractérise donc par un paysage auto-organisé constitué de finages, de tailles diverses, eux-mêmes organisés. La seconde moitié du Moyen Âge est également marquée par une restructuration importante de ce paysage où viennent s'insérer des centres de peuplements plus ou moins éloignés des pôles de sociabilités, tels que l'église et le cimetière, constituant ainsi la richesse des pays d'habitats dispersés (Pichot, 2007 : 264-266 ; Chouquer, 2019 : 187-188).

Il faut également nuancer ce propos pour ne pas esquisser un schéma erroné. En effet, bien que le regroupement de la population soit beaucoup plus accru au début du second Moyen Âge, où pôle castral et/ou pôle ecclésial jouent un rôle prépondérant, il n'en demeure pas une innovation de cette période. En effet, dès les premiers siècles du Moyen Âge ce phénomène est perceptible. A Trans, la présence supposée d'une *villa* sur l'emprise actuelle de la Villemée

nous laissait envisager un premier agglomérat à proximité d'une aire funéraire entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècle ; la position en zone de carrefour entre des itinéraires micro-régionaux, nous permettaient également d'affirmer une interrelation entre le réseau viaire et l'habitat dans le maintien de leur forme. La mise en place de ces trames d'habitats résulte donc d'un processus sur le long terme et débute, parfois, de manière précoce. Il n'est plus question, aujourd'hui, de définir le village comme caractéristique de la charnière que représente le XI<sup>e</sup> siècle puisque le système de peuplement est un système auto-organisé. Ce caractère repose sur la continuité d'occupation des lieux d'habitats, bien que des hiatus ne soient pas toujours identifiables. Cette continuité implique également des transformations des formes et des structures comme en témoigne, dès la fin du premier Moyen Âge, l'implantation d'atelier de potier sur l'emprise d'anciennes *villae*. Cette auto-organisation permet donc de percevoir des situations politiques, économiques et sociales hétérogènes et contrastées. Par ailleurs, l'affermissement du statut paroissial va permettre, nous l'avons vu, de borner le territoire de la communauté rurale pour en faire un espace rattaché et organisé par un centre caractérisé par son pôle ecclésial. Ce phénomène est d'autant plus soutenu avec le regroupement de l'habitat autour de l'église formant ainsi des bourgs. Il est malgré tout difficile de mesurer la part de la population dans ces espaces en raison des occupations successives formant une véritable stratigraphie, figée par l'occupation actuelle. La documentation seigneuriale apporte, lorsqu'elle est conservée, quelques indices sur cette occupation révélant ainsi que les bourgs accueillent un faible taux de la population qui vit dans d'autres centres de peuplement. La paroisse de Trans ne fait pas figure d'exception, nous le verrons. (Watteaux, 2003 : 317 ; Pichot, 2005 : 261-262).

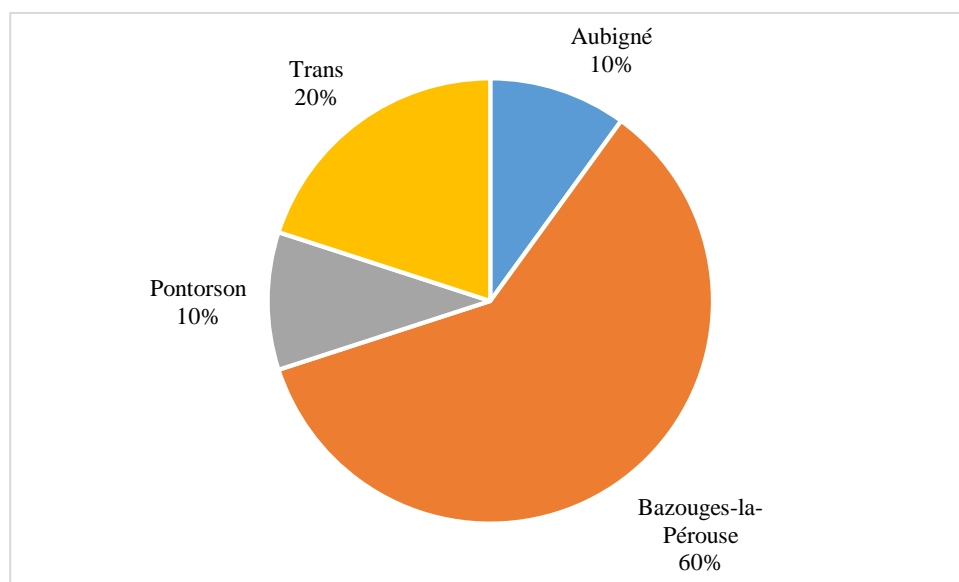
Le territoire de Trans, nous l'avons vu précédemment, s'insère dans un espace marqué par l'affermissement du pouvoir seigneurial à proximité de la frontière britto-normande. Les remaniements des cadres territoriaux contribuent à redynamiser les systèmes de peuplement par l'érection de pôles aux statuts variés, tel que la mise en place d'un pôle castral à Pontorson où l'érection d'une châtelainie mineure à Antrain entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Cette dynamique est également renforcée par la mise en place d'un réseau de prieurés et de dépendances monastiques créant un large florilège d'occupation au sein des campagnes de l'Ouest. Mais ils ne constituent pas les seuls critères favorisant un nouveau développement des campagnes rurales. L'économie rurale est un facteur tout à fait intéressant pour envisager de nouveau pôle de centralité et s'éloigner du rayonnement castral et/ou ecclésial. Elle permet également de dépasser le simple cadre paroissial, qui se met en place, pour replacer les centres de peuplement dans un réseau d'échange. Cette esquisse reste toutefois compliquée en raison de l'ampleur mineure des actes

conservés pour la Haute Bretagne au lendemain du XI<sup>e</sup> siècle. Sous cet angle, il est donc possible de replacer le territoire de Trans dans un espace « cerné » par la présence de *fori* en Bazouges-la-Pérouse au sud, Antrain à l'est, et Ardennes à Saint-Georges-de-Reintembault au nord. Ces trois lieux sont notamment cités dans un acte de Raoul II de Fougères, en 1163, confirmant des dons à l'abbaye Saint-Pierre de Rillé. Précisons que ce dernier s'appuie sur des actes du début du XI<sup>e</sup> siècle permettant alors d'envisager l'antériorité de ces foires. Bien que leur rayonnement ne soit pas mesurable au regard des sources écrites, il faut souligner que le centre-bourg de Bazouges-la-Pérouse et d'Antrain s'inscrivent sur des itinéraires routiers micro-régionaux et régionaux. Bien que l'étude que nous avons menée ne s'est intéressée qu'aux itinéraires Dol-de-Bretagne / Antrain, Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne et Bazouges-la-Pérouse / Pontorson, il a été possible de mettre en évidence l'ancienneté des tracés desservant ces deux paroisses esquissant ainsi les contours d'un réseau d'échange à une échelle locale et micro-régionale. D'ailleurs, la présence des foires à Bazouges et Antrain est tout à fait intéressante en raison du statut de ces deux territoires. En effet, Bazouges est un *vicus* cité entre la fin du X<sup>e</sup> et le début du XI<sup>e</sup> siècle comme relevant de la seigneurie de Fougères. Il en est de même pour Antrain qui, en étant doté d'un château mineur, devient une subdivision de Fougères au cours du XII<sup>e</sup> siècle avant d'accueillir le siège d'un doyenné vers 1170. L'autorité seigneuriale dépasse donc, ici, le simple cadre politique en devenant un acteur du développement économique. Le cas d'Ardennes<sup>60</sup> est également intéressant. A l'inverse des deux autres lieux, la foire qui s'y déroule revêt un important caractère rural et n'est citée qu'une seule fois dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Bien que l'ensemble de ces foires ne soient plus mentionnées au-delà du XII<sup>e</sup> siècle, elles contribuent à accroître la centralité de ces bourgs et marquent le rôle important des grandes seigneuries dans l'organisation du peuplement (Bachelier, 2013 : 174-175). Il convient, toutefois, de citer l'état fragmentaire des sources qui ne permettent de dresser un plan détaillé de la répartition des foires et des marchés qui est certainement sous-déterminée. Le XIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit donc dans cette continuité. Déjà esquissé avec les foires mentionnées précédemment, la frontière britto-normande voit émerger un nombre important de marchés qui permet de se dédouaner de la vision d'un espace où les tensions fusent. Cette zone suggère donc un certain dynamisme dans la restructuration du monde rural et le territoire de Trans voit, en périphérie, la présence des marchés de Bazouges-la-Pérouse et d'Antrain. Le rayonnement de ces lieux, et leur centralité, peuvent être appréhendés par la mention des mesures relevant des seigneuries.

---

<sup>60</sup> Le lieu d'Ardennes est également caractérisé par le siège de la seigneurie éponyme où l'habitat élitaire y est maintenu tout au long du second Moyen Âge. Il est d'ailleurs cité au début du XV<sup>e</sup> siècle, dans la *Réformation de la noblesse*, comme propriété de Jean de Romillé seigneur de la Chesnelaie, en Trans.

Elles permettent ainsi d’interroger l’économie seigneuriale et son rôle dans l’organisation des terroirs et de l’habitat rural. A l’échelle de la Haute-Bretagne, on ne dispose d’aucune mention de mesure d’Antrain et le corpus de sources que nous avons étudié ne le relève pas non plus pour les périodes postérieures au XIII<sup>e</sup> siècle. *A contrario*, la mesure de Bazouges-la-Pérouse est citée pour la première fois en 1214 et est utilisée par la seigneurie de Fougères en raison de la propriété de cette localité. Celle-ci fut interprété par Julien Bachelier comme une mesure mineure, ayant un rôle réduit dans l’organisation économique d’une seigneurie à l’image des châteaux mineurs dans le cadre des subdivisions seigneuriales (Bachelier, 2013 : 506-509). Il nous semble intéressant de nuancer ce propos en mettant en avant la pérennité de cette mesure, contrebalançant ce qualificatif. Bien que notre corpus de sources ne se constitue que de manuscrits des XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, il a pu être mis en évidence la récurrence de la mesure de Basouges-la-Pérouse tout au long de ce cadre chronologique (Graph. 18). Celle-ci est d’ailleurs très stable au XV<sup>e</sup> siècle puisqu’elle est citée comme mesure de référence dans l’ensemble des manuscrits



Graph. 18 : Répartition diachronique de la mention des mesures entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à l’échelle de la paroisse de Trans.

La diversification de ces mentions ne s’observe qu’à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle en lien avec l’émergence d’un marché à Trans, sur lequel nous reviendrons, et l’importante étendue des seigneuries à l’échelle du nord-est de la Haute Bretagne. La mesure de Basouges-la-Pérouse joue donc un rôle important dans la définition de la rente foncière et de l’économie seigneuriale



à l'échelle du territoire étudié. Son maintien sur le temps long en fait donc un élément majeur dans l'organisation du monde rural à une échelle supra-locale, au minimum.

En d'autres termes, au cours des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les territoires limitrophes de Trans sont marqués par l'affermissement du pouvoir de la seigneurie de Fougères et le foisonnement de l'occupation monastique et ecclésiastique participant à dessiner et définir les cadres territoriaux des paroisses rurales. Pourtant, à l'échelle de la paroisse de Trans, les acteurs ecclésiastiques ne semblent avoir qu'un rôle mineur dans le dynamisme de la société rurale. Au contraire, celui-ci semble conditionné par la seigneurie de Fougères, par l'intermédiaire de son ancien *vicus* en Bazouges-la-Pérouse. En effet, l'essor d'un pôle économique entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles puis la diffusion d'outils métrologiques, mentionnés au début du XIII<sup>e</sup> siècle, contribue au développement de la société tout au long du second Moyen Âge. Le rôle majeur de Bazouges, dans l'organisation des mentalités en Trans, peut également être mis en évidence par la fixité des itinéraires locaux et micro-régionaux dont les tracés relient les centre-bourgs de ces deux paroisses.

### 1. *Une paroisse dépeuplée en pleine essor ?*

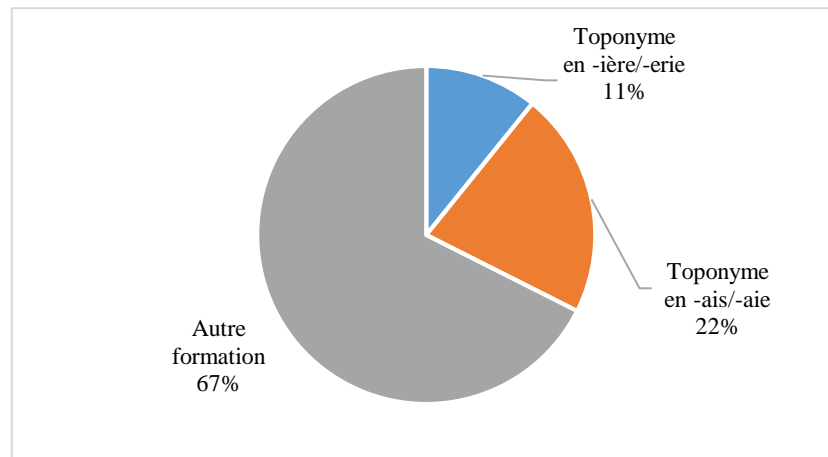
Les données archéologiques ne permettent pas d'aborder, à l'échelle du territoire communal de Trans, l'évolution des dynamiques de peuplement entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. De même, la paroisse n'est citée pour la première fois qu'à partir de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous en discutons plus tôt dans ce mémoire de recherche (cf. Chap. 2.1). La rareté des documents antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle doit s'expliquer par l'absence d'une commission pérenne pour l'enregistrement administratif et financier du duché de Bretagne. L'émergence de la Chambre des Comptes, citée en 1369, et son développement va permettre une conservation accrue de l'ensemble de la documentation et des pièces justificatives en lien avec le pouvoir ducal et seigneurial. Ces éléments constituent donc un hiatus important dans la compréhension des modalités d'évolution et d'implantation du peuplement, d'une part, et des élites seigneuriales d'autre part. Le relevé systématique des centres de peuplement, mentionnés sur le cadastre napoléonien, permet de mesurer la part des héritages médiévaux dans l'organisation du peuplement jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, date du relevé cadastral (fig. 30). Entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'Ouest est marqué par une période où l'essor démographique semble important et induisant alors une mise en valeur des sols beaucoup plus intense. Ceci se traduit, à l'échelle

du territoire, par une présence humaine plus soutenue caractérisant l'émergence d'une large gamme de centres de peuplement. Ces derniers représentent de simples fermes isolées, que l'on traduirait comme un hameau, tandis que d'autres caractérisent de véritables regroupement de population, que l'on nomme alors de village en raison de leur rôle dans l'organisation du tissu paroissial et villageois. Les toponymes de ces centres de peuplement permettent, malgré leur difficulté de datation, d'esquisser les contours des dynamiques de peuplement et de compléter les lacunes des sources historiques et archéologiques, lorsqu'elles ne sont pas abondantes (Pichot, 2002 : 96). En Haute Bretagne, les toponymes présentant un suffixe en -ière/-erie apparaissent à partir du XI<sup>e</sup> siècle dans les actes mais ne sont pas spécifiques à cette époque puisque les siècles suivant voient la création de noms de lieux sur cette base. Toutefois, il semble s'estomper autour du XIII<sup>e</sup> siècle en raison de l'émergence progressive des toponymes formés avec le suffixe -ais/-aie. Les nombreuses études menées dans le Maine par R. Musset ou D. Pichot ont permis de mettre en évidence que ce deuxième type toponymique se formait à partir d'un anthroponyme, à partir d'un mode de végétation ou bien d'un mode de déboisement. Bien que longtemps associés aux grands défrichements et à l'ouverture intense du paysage médiéval, il nous semble plus judicieux de les considérer comme des témoins du développement de la communauté villageoise et la formation du finage par l'intermédiaire de la dispersion de l'habitat (Bachelier, 2013 : 614-619). Le territoire de Trans dénote quelque peu avec les tendances observées en Haute Bretagne. De manière générale, les toponymes en -ière/-erie sont beaucoup mieux représentés que leur homologue en -ais/-aie. D'ailleurs, cette formation toponymique est surreprésentée sur la partie orientale de la Haute-Bretagne et notamment en zone de Marches. A Trans, le schéma est différent (Graph. 19)<sup>61</sup>. Seulement 11% des centres de peuplement sont formés avec le suffixe -ière/-erie et se retrouve majoritairement sur la partie occidentale du territoire communal (La Mézière, La Bertrie, La Fauchetière). Le centre de peuplement de La Gourdinière est, quant à lui, situé à proximité de la Villemée et du centre-bourg. Nous y voyons ici le développement d'un regroupement d'habitat d'origine familiale en raison d'un toponyme formé sur le nom Gourdin ; celui-ci est attesté dès le début du XV<sup>e</sup> siècle dans la documentation seigneuriale. Par ailleurs, son émergence semble liée à la présence d'un terroir pérenne hérité du premier Moyen Âge et situé sur l'emprise de la Villemé, que nous avons interprété comme les vestiges d'une *villa* carolingienne. Par ailleurs, 22 % des centres de

---

<sup>61</sup> Le village de la Bertrie est mentionné, dans la documentation seigneuriale, sous la forme « Bertrerie », nous l'avons donc considéré comme un toponyme formé avec le suffixe -erie. Il en est de même pour le village du Mottay, parfois mentionné sous la forme « Mottais » dans des aveux du XV<sup>e</sup> siècle. Nous l'avons donc considéré comme un toponyme formé avec le suffixe -ais.

peuplement sont formés avec le suffixe -ais/-aie. Ces derniers sont majoritairement situés au sud d'une ligne formée par les tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain.



Graph. 19 : Répartition des formations toponymiques à l'échelle du territoire de Trans, d'après le cadastre napoléonien.

Le territoire de Trans voit donc l'émergence de douze centres de peuplement (33%) entre le XI<sup>e</sup> siècle et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il faut également prendre en compte la part des héritages du premier Moyen Âge et notamment le rôle des anciens domaines carolingiens dans le regroupement de la population. Malgré le caractère élitare de Villaudon et de La Villarmois, ils n'en demeurent pas moins des centres moteurs dans le regroupement de la population en raison de l'ancienneté de leur domaine. Toutefois, il ne faut pas envisager les autres centres de peuplement comme des créations *ex nihilo*, postérieures au XIII<sup>e</sup> siècle. En effet l'étude de la documentation seigneuriale a permis de mettre des fiefs dont leurs noms caractérisent des centres de peuplement conservés dans la documentation planimétrique actuelle. C'est notamment le cas du Monviel, cité indirectement dès 1415 (Ms. 30), et du Val dont le regroupement de l'habitat est conditionné par la présence de l'habitat élitare de la seigneurie éponyme cité en 1383 dans un minu de l'hébergement de Villaudon (Ms. 21) et disparaissant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. En l'absence de sources supplémentaires, ces éléments offrent un premier aperçu de l'essor démographique entre les XI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles tout en apportant quelques éléments de datation à des centres de peuplement qui semblent pérennes à l'échelle du territoire (Tab. 38).

Nom	Datation	Critère de datation	Observation
La Bertrie	XI <sup>e</sup> / XII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -erie	Dénomme également un fief
La Besnardais	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	/
La Fauchetière	XI <sup>e</sup> / XII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ière	Siège d'une seigneurie citée en 1383
La Gourdinrière	XI <sup>e</sup> / XII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ière	Développement à partir d'un noyau familial et conditionné par La Villemée
La Magentais	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	/
La Mézière	XI <sup>e</sup> / XII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ière	/
Le Monviel	XIII <sup>e</sup> / XIV <sup>e</sup> siècle	*	Dénomme également un fief
La Morissais	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	/
Le Mottay	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	Dénomme également un fief
La Picardais	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	/
La Rouaudais	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	Dénomme également un fief
La Souvetais	XIII <sup>e</sup> siècle	Toponyme en -ais	/
Le Val	XIII <sup>e</sup> siècle	*	Siège d'une seigneurie citée en 1383
La Ville Berger	VII <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> siècle	Préfixe <i>villa</i> ; Implantation dans une UMC.	Dénomme également un fief
La Villarmois		Préfixe <i>villa</i>	Siège d'une seigneurie citée au début du XV <sup>e</sup> siècle.
Villaudon		Préfixe <i>villa</i>	Siège d'un hébergement cité en 1383 puis siège de la seigneurie de Trans.
La Villemée		Préfixe <i>villa</i> ; Implantation dans une UMC	Noyau d'habitat à proximité du bourg.
La Ville Pican		Préfixe <i>villa</i> ; Implantation dans une UMC	Dénomme également un fief
La Velimberge		Préfixe <i>villa</i> ; Implantation dans une UMC	Dénomme également un fief
* : datation supposée en recoupant les données issues de la documentation seigneuriale.			

Tab. 38 : Évaluation chronologique des centres de peuplement antérieurs aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

- *Traan le Dolent, une paroisse meurtrie à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*

C'est un fait aujourd'hui accompli, au regard des sources dépouillées, la paroisse n'apparaît qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle dans les exécutions testamentaires du duc Jean II de Bretagne. Elle est ensuite citée en 1330 dans les comptes du diocèse de Rennes dans le cadre

de la mention du recteur de l'église par la scholastique de Rennes<sup>62</sup>. Malgré l'intérêt que représente ces documents pour la gestion de la cure de Trans, ils n'apportent que peu d'éléments sur l'essor démographique de la paroisse. Au contraire, le *Livre des usages* de l'église-cathédrale de Rennes, compilé en 1415, dresse indirectement un bilan alarmant de l'état du peuplement de Trans. Bien qu'il précise que l'écolâtre, cinquième dignitaire du chapitre cathédral de Rennes, nomme le recteur à la cure de Trans, la paroisse est dénommée sous une forme qui correspond à un *unicum* dans l'ensemble du corpus de sources que nous avons étudié :

«[fol. 42] Pour savoir certainement les yglises et benefices que les cinq disngnetez de l'eglise de Rennes ont a presentez au prelat, et que il est de droit acostumé dés onques et acoutumer perpetuellment

[...]

Le mestre escolle de Rennes puet presentez et le doit a la cure de Traan le Dolant »<sup>63</sup>

Le suffixe « le dolant » n'est pas sans rappeler le verbe latin *dolere* (souffrir, éprouver de la douleur, être affligé) renvoyant directement à la notion de douleur. Employé en substantif au participe passé, ce verbe permet de désigner celui qui est sous le coup de la douleur. Une comparaison a pu être effectuée avec le nom des neuf autres paroisses mentionnées sur le folio 42 permettant de mettre en évidence que seul Trans est doté d'un qualificatif, pour le moins peu prometteur. Donnant une première piste d'interprétation, cette donnée a pu être corrélée aux relevés de feu menés dans le cadre de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*<sup>64</sup>, suite à l'ordonnance du duc Jean V de Bretagne le 9 janvier 1426. Nous l'avons mentionné précédemment (cf. Chap. 2.1), ce précieux document offre un aperçu détaillé de l'aspect démographique des paroisses bretonnes, par évêché, au début du XV<sup>e</sup> siècle. L'intérêt de ce document repose également sur la mention du nombre de feux anciens, sur la base de données établies dans les années 1390, et du nombre de feux nouveaux. Ces deux types de feux caractérisant des feux fiscaux, il est nécessaire de multiplier par trois les données numériques qui y sont présentées afin de connaître l'état du peuplement des sociétés rurales au lendemain du XIV<sup>e</sup> siècle. Caractérisée par 165 feux réels à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Trans ne compte plus que 36 feux lorsque les commissaires Jean Radouillet et Jean Legendre procèdent au recensement de la population en décembre 1428. Pourtant, cette importante baisse

---

<sup>62</sup> « Ad collationem scolastici Redonensis : Ecelesia de Tranno » (Longon, 1903 : 178).

<sup>63</sup> Archives diocésaines de Rennes : AA3.

Nous tenons, à nouveau, remercier Emmanuel Grélois (Université Rennes 2) pour la communication du folio 42 du *Livre des usages* de l'église-cathédrale de Rennes.

<sup>64</sup> AD 44 : B 2988.

démographique n'est pas inhérente à cette seule paroisse comme en attestent les enquêtes sur les territoires limitrophes (Ms. 9 ; Tab. 39 et 40).

	Feux anciens		Feux nouveaux	
	Feux fiscaux	Feux réels	Feux fiscaux	Feux réels
Bagueur-Pican	41	123	14	42
Bazouges-la-Pérouse	190	570	95	285
La Boussac	51	153	25	75
Cuguen	40	120	25	75
Épiniac	40	120	20	60
La Fontenelle	38	114	12	36
Pleine-Fougères	65	195	30	90
Trans	55	155	12	36

Tab. 39 : Répartition des feux anciens et des feux nouveaux dans les paroisses proches de celle de Trans.

Paroisse	Taux de la décroissance démographique
Bagueur-Pican	65 %
Bazouges-la-Pérouse	50 %
La Boussac	51 %
Cuguen	37,5 %
Epiniac	50 %
La Fontenelle	68 %
Pleine-Fougères	53 %
Trans	77 %

Tab. 40 : Taux de la décroissance démographique autour de la paroisse de Trans.

Au regard du taux de la décroissance démographique, le qualificatif « dolent » prend alors tout son sens. En effet, ce taux dépasse de loin celui des paroisses environnantes à Trans. Malgré tout, Bagueur-Pican et La Fontenelle sont également bien au-dessus du taux moyen (56,4 %). La fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle sont donc marqués par une dépression démographique importante où le territoire de Trans est plus que dépeuplé. En l'absence de données sur l'état sanitaire de la population de cette époque, au sein de ce *locus*, il serait bien difficile d'envisager avec précision les causes de ce dépeuplement, mais il peut être étayé par les mentions faites dans la documentation seigneuriale datée du premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. En effet dans des minus rendus en 1415 et 1416(Ms. 22 et 23)<sup>65</sup> par Guillaume du Boisbaudry, seigneur de Trans, il est possible d'observer la récurrence du terme *deguerppie* (six mentions), désignant la veuve, et le mention du terme *feu*, désignant le défunt, dans l'énumération des non-*étagi*ers. De même,

<sup>65</sup> AD 44 : B 2173/4.

dans un minu rendu en 1415 (Ms. 30)<sup>66</sup> par Geoffroy de Langan, seigneur des Portes, le terme *hoirs* est représenté (trois mentions) également dans l'énumération des non-*étagers*. Ce terme désigne ceux qui sont appelés à recueillir la succession d'un défunt. Cet éventail de termes nous renvoie directement à cette décroissance démographique en lien avec une surreprésentation de la mortalité. A l'échelle du duché de Bretagne, cette diminution de la population connaît une moyenne comprise entre 25 % et 30 % révélant ainsi la situation critique à l'est du duché, notamment à proximité de la frontière britto-normande. Bien que les hypothèses soient nombreuses, il nous est possible d'avancer que la Guerre de Cent Ans (1337-1453) et les épisodes de peste, qui « rythment » la vie des sociétés médiévales au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ont contribué à cette perturbation démographique et économique. Il faut également préciser, que les épisodes épidémiques induisent une véritable pression sur les sociétés rurales en raison de la régression démographique et économique (baisse des récoltes, famines, etc.). L'ensemble de ces critères engendrent une stagnation de la population dans un phénomène que l'on peut qualifier de crise du peuplement (Kerhervé, 1987 : 549-550 ; Le Roy Ladurie, 2002 : 21, 33-36).

- *Vers la fin d'une dépression rurale et démographique ?*

Marquée par une décroissance démographique soudaine et importante, la paroisse de Trans s'inscrit dans un phénomène très marqué à l'est du duché de Bretagne et notamment à proximité des zones de Marches. Le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle voit donc ses campagnes se dépeupler si bien qu'il est estimé, de manière générale, qu'une maison sur quatre n'est plus habitée vers 1450, sur l'ensemble du duché. La seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle marque un réel tournant dans l'essor démographique sur la longue durée. En effet, c'est à cette période qu'une certaine stabilité s'installe. Les épisodes épidémiques sont moins présents, à l'instar des conflits armés ayant rythmé la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Bien que les pays d'habitats dispersés semblent se distinguer par le maintien des cadres territoriaux, en raison de la dispersion du peuplement, cette période hérite d'un territoire parsemé de villages sans paroissiens entraînant un morcellement du réseau paroissial. En effet, à l'échelle de la France, les villages désertés du début du XV<sup>e</sup> siècle représenteraient 10 % de l'effectif total des paroisses. Cette moyenne ne doit pas occulter des territoires qui ont été bien plus marqué que d'autres par la pression exercée

---

<sup>66</sup> AD 44 : B 2173/7.

sur le monde rural ; c'est notamment le cas de la moitié Nord de la France dont la Bretagne ou encore la Normandie. A l'aube des années 1450, les sociétés rurales médiévales entrent dans un long processus de reprise agraire à la base d'un nouvel essor démographique et économique (Le Roy Ladurie, 2002 : 37-41).

### *Quel type de peuplement à Trans ?*

L'étude menée sur la documentation seigneuriale a permis d'esquisser les contours de ces tendances observées ailleurs en France. L'originalité de notre corpus repose sur sa continuité et la mention exhaustive des contribuables qui sont répartis entre les *étagiers* et les non-*étagiers*. L'*étagier* désignant le sujet d'un seigneur qui réside sur l'emprise d'un fief, il est ainsi représenté par le chef de feu. Il a été intéressant de noter la pluralité du chef de feu, représentant de la maisonnée. Ce n'est plus à démontrer aujourd'hui, outre son statut juridique et financier, le feu est avant tout le reflet d'un comportement social en raison de sa grande muabilité à l'échelle d'un terroir et d'un cadre chronologique, parfois très restreint. Dans cette conception, il convient donc de distinguer plusieurs types de feux dépassant ainsi le cadre du feu fiscal qui ne correspond, au final qu'à un instrument de calcul de l'impôt. Elle permet ainsi de dresser le tableau d'un peuplement hétérogène à l'échelle d'une paroisse, à une époque où la mortalité infantile est parfois très importante entraînant ainsi une rupture de l'unité familiale à l'échelle du foyer. Partant du feu réel, qui désigne la cellule familiale, il est possible de distinguer les feux suivants (Germain, 1995 : 28-29) :

- Le feu avec couple conjugal désigne une cellule familiale où le chef de feu est représenté par un couple marié ;
- Le feu sans couple conjugal désigne une cellule familiale éclatée où le chef de feu est représenté par une personne seule ou veuve, non remariée, et ses enfants ;
- Le feu polynucléaire correspond à un regroupement de plusieurs couples conjugaux au sein d'un même foyer ;
- Le feu nucléaire peut être apparenté au feu avec couple conjugal mais se retrouve en majorité dans les centres-bourg.

Il est possible de compléter la définition du feu sans couple conjugal en considérant le chef de feu par la mention des héritiers du prédécesseur, reprenant ainsi cette caractéristique de la cellule familiale éclatée. Il n'est malheureusement pas possible de dresser un bilan complet de la répartition du peuplement par type de feu à l'échelle de la paroisse sur l'ensemble de la



période étudiée en raison du manque de sources pour certaines décennies. Toutefois, les années 1460 et 1520 constituent de bonnes bases pour appréhender ces formes de peuplement en raison de l'exhaustivité des mentions (Tab. 41). Il est également intéressant de les citer puisqu'elles correspondent à cette période d'essor démographique et économique que nous avons précédemment mentionné

	Années 1460	Années 1520
Nb. feux avec couple conjugal	2	8
Nb. feux sans couple conjugal	30	77
Nb. feux nucléaires	/	2
Nb. feux polynucléaires	/	0
Total de feux mentionnés	32	87

Tab. 41 : Répartition du peuplement par type de feux dans les années 1460 et 1520.

Bien que le recensement de la population par type de feu puisse représenter un certain biais en raison du manque d'informations pour certains fiefs, il nous permet de constater que, quel que soit la période, le territoire de Trans est majoritairement caractérisé par des feux sans couple conjugal (93,75 % dans les années 1460 ; 88,5 % dans les années 1520). Ce propos peut être étayé par les précisions apportées lors de la mention du chef de feu. Peut-on citer par exemple, la mention de « et sa femme » ou encore « veuve de » qui nous laisse présager que la part importante des feux avec couple conjugal n'est pas surestimée. Les registres paroissiaux n'étant pas conservés pour la période médiévale, il n'est pas possible d'étayer davantage ce propos.

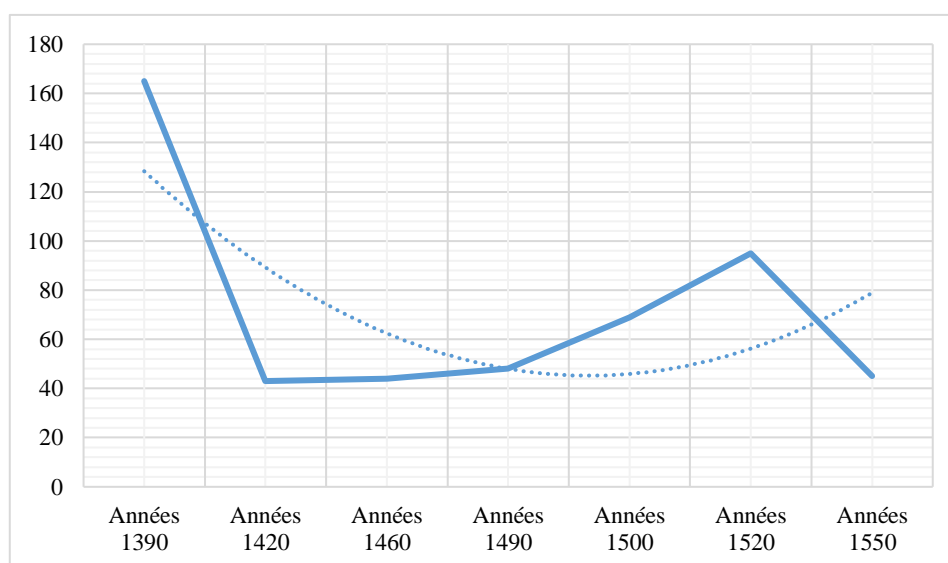
### *L'essor démographique, ou le renouveau d'une paroisse*

A partir de la documentation seigneuriale, le relevé exhaustif des chefs de feux a permis de dresser les grandes lignes de l'évolution démographique à Trans, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1550. A l'instar du peuplement par type de feux, l'appréciation de l'essor démographique est limitée par la fragmentation des sources écrites. C'est notamment le cas des années 1410 et 1470 où les données sont trop minoritaires en raison de la dissémination de la documentation seigneuriale. C'est pourquoi les données numériques, pour ces deux décennies, n'ont pas été prises en compte. Le relevé systématique des feux, dans la mention des contribuables par fief, ne prenait pas en compte les habitats élitaires évoluant sur l'emprise du territoire paroissial. De ce fait, ces données numériques ont été complétées par le recensement

des lieux nobles, à partir des sources seigneuriales et des enquêtes de la *Réformation de la noblesse* menées dans les années 1420 et 1510 (Tab. 42 ; Graph. 20).

	Nb. feux réels	Nb. habitats élitaires	Total
Années 1390	165	N.C.	165
Années 1420	36	7	43
Années 1460	37	7	44
Années 1490	40	8	48
Années 1500	61	8	69
Années 1520	87	8	95
Années 1550	36	9	45

Tab. 42 : Recensement de la population à Trans par décennies entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les sources écrites médiévales.



Graph. 20 : Courbe de la croissance démographique à Trans, entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous le mentionnions précédemment, la paroisse de Trans connaît une baisse de plus de 75 % de son effectif de population entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. Malgré des fiefs qui n'ont pu être explorés au XV<sup>e</sup> siècle, il est possible de voir que la population stagne et peine à se recomposer ayant un impact direct sur les rentes foncières qui, en raison d'un manque de main-d'œuvre pour l'exploitation du sol, est relativement basse pour cette période. L'exemple des fiefs du Mottay ou de la Ville Berger en sont un excellent exemple. En effet, dans un aveu rendu en 1406 pour la tenue de ces deux fiefs (Ms. 17), Jean de Sevady déclare recevoir 2 sous de l'ensemble des contribuables s'acquittant de la rente foncière. A

l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, dans un aveu rendu en 1500 (Ms. 20), Jean Derzac, seigneur de Vauruman, déclare recevoir 33 sous et 8 deniers des contribuables ayant des terres sur ces deux fiefs. La seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle se caractérise donc par un accroissement de la rente foncière en lien direct avec un accroissement de la population. Il a pu être observé, à l'échelle de la France, que cette période correspondait à une stabilité économique et climatique, conditions favorables et déterminantes pour la pérennité des sociétés rurales. Le début du XVI<sup>e</sup> siècle permet également de mettre en évidence que la paroisse a retrouvé plus de la moitié de l'effectif de population mentionné à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les années 1550 semblent contrebalancer cette tendance. Il faut nuancer ce propos en insistant, ici, que l'effectif n'est connu que pour un nombre réduit de fiefs qui sont tous tenus par la seigneurie de la Chesnelaie. Il est toutefois intéressant de préciser que celle-ci rassemble plus de trente foyers, une somme qui n'est pas négligeable au regard de la documentation écrite. Cet essor démographique est observable sur l'ensemble du territoire national. E. Le Roy Ladurie le mentionnait pour le bassin parisien, entre les années 1490 / 1500 et les années 1550 / 1570, les sources écrites mettent en évidence un doublement de l'effectif de population. Trans, comme d'autres paroisses de l'Ouest connaissent, toutefois, un accroissement inférieur mais traduisent une certaine renaissance du monde rural en lien avec une reprise agricole importante (Le Roy Ladurie, 2002 : 107-108). En effet, jusque dans les années 1440, les sociétés rurales se sont écroulées en lien avec une baisse considérable des productions agropastorales, se traduisant par une époque rythmée par les famines. Entre les années 1450 et les années 1500, grâce à l'affermissement d'une stabilité sociale et climatique, les famines disparaissent au profit d'une production importante traduisant une reconquête des espaces agricoles due à une démographie en pleine recomposition. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la population ne cesse de croître et la production se stabilise plus ou moins, dans la continuité de la période précédente. Les derniers siècles du Moyen Âge se caractérisent alors par une réelle reconquête du monde rural (Le Roy Ladurie, 2002 : 137-138).

## 2. *Hameaux et villages concurrents du bourg ?*

Phénomène observable depuis le premier Moyen Âge, le regroupement de la population n'a pas eu les mêmes finalités à l'échelle du territoire paroissial. La répartition du peuplement par type de feu en est un excellent exemple où il est possible d'observer que le bourg paraît dépeuplé à l'inverse des terroirs environnants. L'organisation de ces villages et hameaux, figure emblématique de l'habitat dispersé de l'Ouest, s'appuie sur l'héritage d'un paysage qui va être

adapté et évolué en fonction des contraintes et usages à un instant T. Ces transmissions et transformations des formes héritées impliquent donc la formation de terroirs bien différents à l'échelle d'un territoire. À l'échelle de la société rurale, ces différences vont être visibles dans les formes parcellaires qui vont caractériser une pluralité d'exploitations révélant différentes orientations économiques et sociales. À partir du cadastre napoléonien, la mise en exergue des superficies du parcellaire a permis d'évoquer des rapports sociaux particuliers et contribuer à l'interprétation hiérarchique des centres de peuplement sur l'emprise territoriale de Trans (fig. 31). Il est ainsi possible d'observer qu'une grande majorité de parcelles ont une superficie qui ne dépasse pas l'hectare (4 258 parcelles) et se répartissent sur l'ensemble du territoire. Celles-ci permettent de témoigner de l'existence d'une multitude de petites exploitations où les différents exploitants s'intercalent d'une parcelle à une autre. Ces superficies mettent également en évidence une faible insertion dans les réseaux d'échanges et un niveau de richesse inférieur en raison d'un poids réduit de l'exploitation. Ainsi s'opposent à cette trame des secteurs marqués par la concentration de parcelles dépassant plus de 2 ha et ayant une superficie parfois bien supérieure. Ceux-ci sont localisés au nord-ouest, au sud et au sud-est du territoire de Trans. La mise en relation de ces trames avec les différents types d'occupations du sol a permis de les relier à d'anciens habitats élitaires ou d'anciennes métairies, caractérisant le domaine manorial pour les uns et l'emprise de l'exploitation pour les autres. Il est d'autant plus intéressant que ce parcellaire lâche présente une faible densité démographique comme en témoigne l'extrême rareté des hameaux et villages sur leur emprise. Par ailleurs, il témoigne d'un niveau de richesse beaucoup plus accru et, de ce fait, une plus grande intégration à des réseaux d'échanges et des rapports de domination (Antoine, 2002 : 140-144). Ces grandes parcelles sont donc l'apanage des grands propriétaires fonciers, que l'on qualifierait aisément d'élites rurales. À l'inverse, le parcellaire éclaté est le témoin de la micropropriété et est plus propice à une densification du peuplement. Ces variations surfaciques permettent de prendre en compte divers types de concession de la terre et, de ce fait, différents baux où l'exploitant est fortement lié au propriétaire foncier. Ces derniers, bien que revêtant des clauses multiples, permettent de mesurer le poids de l'habitat à l'échelle du territoire paroissial par l'intermédiaire des redevances qui y sont fixées. Afin de mieux cerner ces différents centres de peuplement, il convient de les replacer dans les fiefs dans lesquels ils évoluent (Tab. 43 ; fig. 32). En effet, bien que certains fiefs soient nommés par le village qui le compose, ce fait n'est pas

systématique. Le parallèle reste pourtant aisé en recoupant la documentation des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui apportent de précieuses informations sur leur composition<sup>67</sup>.

Fief	Centre de peuplement
Fief de l'Abbaye	Village de la petite Baye
	Village du Pas Cru
Fief Annete	Village de Ville Pican
	Hameau de la Motte
Fief de la Bertrie	Village de la Bertrie
Fief du Bourg	Le Bourg
	Village de la Gourdinère
	Village de la Villemée
Fief de Boulée	Village de Boulée
Fief de la Chesnelaie	/
Fief de la Croix	/
Fief de l'Équimac	Village de l'Équimac
Fief de la Fauchetière	Village de la Fauchetière
Fief de la Galiotais	/
Fief de la Garenne	Village de la Besnardais
	Village de la Souvetais
Fief de la Gatillaise	Hameau des Fosses
Le Grand fief de Trans	/
Fief au Gros	Village de la Magentais
Fief de la Haye	/
Fief <i>Hygourt</i>	/
Fief de la Métairie	/
Fief de Monmoy	Village de Monmoy
Fief du Monviel	Hameau du Grand Clos
	Village du Grand Monviel
	Village du Petit Monviel
Fief du Morier	Village de la Mézière
	Village de la Morissais
	Village de la Picardais
Fief du Mottay	Hameau de la lande de Clos Lorent
	Village du Mottay
Fief Noble	/
Fief des Ories	Village du bas de la Lande
Fief de la Perelle	/
Fief de la Pibotière	/
Fief du Poirier	Village de la Blaye
	Village du Poirier
Fief du Rocher	/
Fief de la Rouaudais	Hameau de l'Hermitage
	Village de la Landelle
	Village de la Rouaudais
Fief du Tertre	/

<sup>67</sup> AD 35 : 2 E L 47, 2 E L 48.

Fief du Val	Village du Val
Fief de la Velimberge	Village de la Velimberge
Fief du Vertbois	/
Fief de la Villarmois	/
Fief de la Villeberger	Hameau du Faye
	Village de la Villeberger

Tab. 43 : Composition diachronique des fiefs, d'après le cadastre napoléonien et les sources d'Ancien Régime.

- *La rente foncière, indice d'une concurrence entre centre de peuplement*

Le monde rural est marqué par la présence de seigneurie foncière plus ou moins importante à l'échelle d'un territoire. Celle-ci s'organise en fiefs qui correspondent à des unités de perception des redevances et établissent un lien juridique entre le tenant en fief et ses vassaux. Une sorte d'impôt que doivent s'acquitter les sociétés rurales, la redevance se caractérise de différentes sortes et évolue au cours du Moyen Âge. Il convient, dès lors, de distinguer les corvées des redevances réelles. Les premières correspondent à des redevances personnelles où les paysans doivent s'acquitter d'un nombre de jour défini pour l'exploitation et l'entretien du domaine seigneurial. Les redevances réelles sont majoritairement représentées par le cens. Ce dernier se traduit par une imposition foncière sur les terres et les maisons. Le cens peut être en numéraire, en nature ou mixte. Le cens, lorsqu'il est perçu en nature, peut se confondre avec le terrage qui est acquitté par une certaine quantité de froment, d'avoine ou un certain nombre de poules. Cette richesse lexicographique permet de mettre en évidence l'hétérogénéité du revenu seigneurial sur les sociétés rurales, dans le cadre de la rente foncière. De manière générale, il conviendra donc de distinguer les rentes en numéraires, payées en argent, les rentes à part de fruit, payées avec une partie des récoltes, et les rentes en nature, payées en poules ou en œufs (Sée, 1995 : 89-91). La rente foncière est en quelque sorte le reflet d'une domination patrimoniale. Ce terme, hérité du sociologue allemand Max Weber, met en évidence un rapport de dépendance où le paysan doit s'acquitter de corvées, de services, de redevances conformément à la coutume et à l'usage établis. La seigneurie foncière permet donc de lier le seigneur et le paysan par des liens permanents, caractérisée par les baux de concession de la terre, ne pouvant être rompus. Ce type ne doit pas être confondu avec la domination féodale qui ne s'exerce qu'entre élites, nous y reviendrons (Weber, 2013 : 130-131).

Au regard des sources médiévales, la territorialisation du prélèvement de la rente foncière ne revêt pas un caractère hétérogène. En effet, le bourg de Trans y occupe une place centrale ne permettant pas de révéler le rôle actif des localités dans cette organisation. Toutefois,

l'évolution de la rente foncière permet de traduire une certaine hiérarchisation du territoire paroissial en lien direct avec la densité de peuplement par fief et, de ce fait, par centre de peuplement. Il est ainsi possible de constater deux tendances. Le XV<sup>e</sup> siècle est marqué par une certaine mixité dans le type de rente prélevée où les rentes à part de fruit et les rentes en nature prédominent. Bien que le XVI<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans cette continuité de mixité de prélèvements, un affermissement de la rente en numéraire semble s'esquisser. Le cas des seigneuries de la Chesnelaie et de Trans sont de bons exemples pour illustrer ce propos, en raison de leur emprise à l'échelle du territoire paroissial. Dans un aveu rendu en 1467 (Ms. 13), Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaie, témoignait de la tenue de huit fiefs où il percevait pour chacun d'eux : 16 livres et 2 sous ; 4 boisseaux d'avoine, 10 boisseaux et 6 ruches de froment ; et chaque paysan lui devait des corvées de fauchages, de fenaisons et de labours sur l'emprise de son domaine (Tab. 44). La situation est différente en 1556 (Ms. 16), près d'un siècle plus tard, lorsque Georges de Romillé rend l'aveu de la seigneurie de la Chesnelaie. Bien que l'on puisse noter un accroissement de la propriété foncière (treize fiefs déclarés), il nous est possible de noter que la rente en numéraire est surreprésentée malgré une part moins importante en termes de quantité (Tab. 45).

Fief	Type de redevance	Dénomination	Quantité
La Bertrie	Rente en numéraire	/	16 livres, 2 sous
La Chesnelaie	Rente à part de fruit	Avoine	4 boisseaux
La Galiotais		Froment	10 boisseaux, 6 ruches
La Gatillaie	Corvée	Fauchage	
Le Monviel		Fenaison	
Le Poirier		Labour	
La Veille Noë			
La Velimberge			

Tab. 44 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de la Chesnelaie en 1467.

Fief	Type de redevance	Dénomination	Quantité
La Bertrie	Rente en numéraire	/	40 sous, 6 deniers
	Rente à part de fruit	Froment	20 boisseaux
La Galiotais	Rente en numéraire	/	20 sous
La Gatillaie	Rente en numéraire	/	35 sous
	Rente à part de fruit	Froment	6 ruches
Le Monviel	Rente en numéraire		4 livres
Le Poirier	Rente en numéraire	/	60 sous
La Velimberge	Rente en numéraire	/	56 sous
	Rente en nature		3 poules

Tab. 45 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de la Chesnelaie en 1556, sur les fiefs cités en 1467.

Bien que surreprésentée à l'échelle de la seigneurie de la Chesnelaie, la rente en numéraire paraît beaucoup plus faible contrairement aux rentes à part de fruit qui ont parfois doublé. C'est notamment le cas du fief de la Bertrie où les étagiers et non-étagiers doivent s'acquitter d'une redevance s'élevant à 20 boisseaux de froments en 1556 contre 10 boisseaux en 1467. Cette différence peut notamment être expliquée par une densité de population beaucoup moins importante à l'échelle des fiefs mentionnés. La seigneurie de Trans voit une évolution différente. En effet, lorsque François du Boisbaudry, seigneur de Trans, rend un aveu au duc en 1493 (Ms. 25), il témoigne la tenue de quatre fiefs et déclare recevoir un large panel de redevance parfois surreprésentée par le numéraire ou par la part de fruit en fonction des fiefs (Tab. 46). En 1540, dans un aveu rendu par Christophe du Boisbaudry, le seigneur déclare la tenue de huit fiefs, en plus des fiefs que les seigneuries voisines tiennent de lui au titre de juveigneur d'aîné. La comparaison établie sur la base des fiefs mentionnés en 1493 permet de mettre en évidence une évolution conjointe de la rente en numéraire et de la rente à part de fruit en lien direct avec un accroissement de la population sur l'emprise du patrimoine foncier de la seigneurie (Tab. 47).

Fief	Type de redevance	Dénomination	Quantité
Annette	Rente en numéraire	/	8 sous, 7 deniers
	Rente à part de fruit	Avoine	2 ruches
Froment		3 ruches, 5 godets	
La Fauchetière	Rente en numéraire	/	30 sous, 3 deniers
	Rente à part de fruit	Avoine	30 ruches
	Corvée	Fauchage	
Le Grand fief de Trans	Rente en numéraire	/	19 livres
	Rente à part de fruit	Avoine	9 ruches
		Froment	9 ruches
	Corvée	Fauchage	
Le Val	Rente en numéraire	/	6 livres, 16 sous, 2 deniers
	Rente à part de fruit	Avoine	6 ruches
	Corvée	Fauchage	
		Hersage	

Tab. 46 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de Trans en 1493.



Fief	Type de redevance	Dénomination	Quantité
Annette	Rente en numéraire	/	10 sous
	Rente à part de fruit	Avoine	3 ruches
		Froment	4 ruches
La Fauchetière	Rente en numéraire	/	32 sous
	Rente à part de fruit	Avoine	32 ruches
	Corvée	Fauchage	
Le Grand fief de Trans	Rente en numéraire	/	20 livres
	Rente à part de fruit	Avoine	5 ruches
		Froment	9 ruches
	Rente en nature	/	4 poules
/		2 chapons	

Tab. 47 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de Trans en 1540, sur les fiefs cités en 1493.

Les redevances permettent de révéler différents types de contrats agraires et témoignent d'une stabilité économique et démographique lorsque celle-ci est élevée. A l'image de la seigneurie de Trans, l'affermissement des rentes en numéraire permet la pérennité de celui qui s'en acquitte mais contribue également à augmenter le profit de celui qui la reçoit. En effet, le gros inconvénient de la rente en nature repose sur son instabilité au gré des récoltes en fonction des conditions climatiques par exemple (Niasset, 2012 : 54-56).

A l'instar des répartitions du peuplement par type de feu pour les années 1460 et les années 1550, un bilan similaire a pu être dressé sur la base des rentes en numéraire pour mesurer le poids des fiefs à l'échelle paroissiale (Tab. 48)<sup>68</sup>.

Fiefs	Années 1460	Années 1540/1550
L'Abbaye	N.C.	16 sous, 8 deniers
Annette	8 sous, 7 deniers	10 sous
La Bertrie	16 livres, 2 sous	40 sous, 6 deniers
Boulée	N.C.	48 sous
Le Bourg	N.C.	5 sous, 10 deniers
La Chesnelaie	16 livres, 2 sous	N.C.
La Croix	N.C.	2 sous
L'Équimac	N.C.	10 sous
La Fauchetière	30 sous, 3 deniers	32 sous
Le fief au Gros	N.C.	12 sous
Le fief Noble	N.C.	4 sous, 10 deniers
La Galiotais	16 livres, 2 sous	20 sous
La Gatillaise	16 livres, 2 sous	35 sous
Le Grand fief de Trans	19 livres	20 livres
Hygourt	N.C.	30 sous, 15 deniers
Le Monmoy	N.C.	16 deniers
Le Monviel	10 livres, 13 sous, 7 deniers	4 livres
Le Morier	10 livres, 13 sous, 7 deniers	N.C.

<sup>68</sup> Le recensement des redevances en numéraires concerne pour les années 1460 les manuscrits suivants : Ms. 13, Ms. 19 et Ms. 24 complété par Ms. 25 ; pour les années 1540 / 1550 : Ms. 16 et Ms. 28.

Le Mottay	30 sous	18 sous, 3 deniers
Les Ories	N.C.	9 deniers
Le Poirier	16 livres, 2 sous	60 sous
La Pibotière	N.C.	N.C.
Le Rocher	N.C.	18 sous, 3 deniers
La Rouaudais	N.C.	53 sous
Le Tertre	N.C.	40 sous
Le Val	6 livres, 16 sous, 2 deniers	7 livres, 47 sous
La Velimberge	16 livres, 2 sous	56 sous
Le Vertbois	N.C.	8 livres
La Vieille Noë	16 livres, 2 sous	N.C.

Tab. 48 : Répartition des redevances en numéraires, par fief, entre les années 1460 et les années 1540/1550.

La lecture de ce tableau permet de mettre en évidence que les fiefs représentant la plus grande part des rentes en numéraires sont situés sur la moitié sud du territoire de Trans. Elle est notamment soutenue dans des fiefs caractérisés par des regroupements d'habitats et met en exergue la faiblesse du bourg, en termes de dynamiques économiques et démographiques. En corrélant ces données aux habitats, il est ainsi possible de voir que le peuplement se regroupe davantage en périphérie du bourg et notamment dans des fiefs où les redevances en numéraires sont élevées. C'est notamment le cas du Grand fief de Trans, du fief du Vertbois ou encore le fief du Val qui sont directement concurrents du bourg paroissial en termes d'occupation.

- *Une augmentation de la centralité du bourg au XVI<sup>e</sup> siècle ?*

A travers le monde rural, le bourg se caractérise par sa grande diversité de formes qui ne permet pas, forcément, d'identifier les modalités de son implantation. D. Pichot dressait ce constat au début des années 2000, les centres-bourgs peuvent parfois s'agglomérer autour d'un habitat préexistant ou bien nécessitent un pôle d'attraction pour se fixer dans le territoire. C'est notamment le cas des pôles castraux ou ecclésiastiques pour le second cas. Pourtant, à maintes reprises, la documentation historique n'apporte que peu d'éléments pour comprendre les modalités de son évolution. Il en est de même pour l'archéologie qui ne peut explorer des zones parfois fort urbanisées, bien qu'implantées en zone rurale. Mais, éloigné du pouvoir seigneurial ou ecclésiastique, le bourg peine à refléter un dynamisme socio-économique l'inscrivant dans des réseaux d'échanges (Pichot, 2002 : 152, 160-161). En effet, la première moitié du second Moyen Âge est marquée, à proximité de Trans, par la présence des foires et marchés de

Bazouges-la-Pérouse et d'Antrain qui, nous l'avons vu, ont un rayonnement jusque sur le territoire paroissial de Trans.

A la sortie d'une période de crise démographique et d'une déprise agraire, le bourg de Trans semble accueillir un marché à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Bien que le lieu ne soit pas clairement attesté, Jean de Romillé déclare détenir un droit de vente dans un aveu qu'il rend au duc de Bretagne en 1467 (Ms. 13). Pourtant, il ne mentionne plus la détention de ce droit dans les aveux qu'il rend *a posteriori*. Ce droit de vente semble donc éphémère et temporaire en raison de sa disparition. Quoiqu'il en soit, la possession d'un tel droit permet d'envisager la contribution de cette seigneurie à la redynamisation de la paroisse dans le cadre de sa reconstitution. Ce n'est qu'à partir des années 1500 que semble se dessiner la tenue d'un marché au bourg paroissial de Trans. En effet, dans un aveu rendu en 1501 (Ms. 26), François du Boisbaudry, seigneur de Trans déclare la tenue d'un droit de vente :

« Item confesse celuy du Bouasbaudry seigneur dudit lieu et de Traan que par cause de sadite seigneurie et luy est deu et a puissance par luy ou les officiers faire mestre a pris raysonnable vin, cidres, pain et aultre denrees par mynu et en detail au bourg et parrouasse dudit lieu de Traan et a luy conpeicte et appartient la congneissance des mesures pour la distribucion et vente desdits uns et aultre brevaiges y vendues, mesures luy est deu compeicte et appartient dechue beste porchine tuee pour vendre et distribuez par mynu en ladite parouasse les noblez. »<sup>69</sup>

Ce même droit est confirmé en 1525 dans l'aveu rendu par Isabeau de Sévigné, veuve de François du Boisbaudry. Outre cette confirmation, il y est mentionné l'existence d'une mesure nommée « *mesure de Traan* ». Celle-ci semble apparaître au cours du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1540, Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans et héritier principal de François du Boisbaudry, confirme à nouveau ce droit de vente, l'existence de la mesure de Trans ainsi que la tenue du marché au sein de la paroisse :

« Aussi que comme teneur et detempteur desg choses il a droit prorogatif et est en possession de mepre et bailler par luy ou ses officiers de sa court, barre et jurisdiction de Traan, ordre et pris au pain, ving, cydres et aultres denrees vendues et distribuees par mynu et detauill au bourg et parroisse dudit lieu de Traan. Et ajustes par luy ou ses officiers et comys a sa mesure ancienne et dont il a a coustume de usés aus quelles mesures sont venduz et distribuez lesdits bruvaiges [...] aussi y aparoitz lesdites mesures ausquelles iceulx vendeurs, distributeurs, lesg bremonges pour y estre baillé, ordre et icelles estre advistees a l'estellon de ladite mesure sellon qu'il est acoustum »<sup>70</sup>

---

<sup>69</sup> Extrait de l'aveu de la seigneurie de Trans par François du Boisbaudry (Ms. 26). AD 44 : B 2173/4.

<sup>70</sup> Extrait de l'aveu de la seigneurie de Trans, par Christophe du Boisbaudry (Ms. 28). AD 44 : B 2181/11.

Au regard de la documentation seigneuriale, il est ainsi possible de constater que la seigneurie de Trans détient un droit exclusif pour la tenue d'un marché au bourg paroissial, comme en témoigne le suffixe « *prorogatif* » désignant le privilège. Ce droit est également renforcé par l'existence d'une mesure détenue par la seigneurie et la possession d'étalon de mesure. Les données métrologiques sont inexistantes à ce propos rendant ainsi impossible une comparaison avec la mesure de Basouges, citée dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Il en est de même pour cette attractivité économique et sociale. En l'état actuel des connaissances il n'est pas possible de savoir si l'émergence d'un marché à Trans suit une tendance générale où chaque paroisse s'en voit dotée. Il n'est pas non plus possible de connaître le rayonnement de ce lieu ni le rythme qu'il revêt. Loin d'être un vecteur du regroupement humain, il participe pourtant à renforcer la centralité du bourg et accroître un pôle de sociabilité déjà marqué par la présence de l'église et de son cimetière. L'émergence de ce marché semble également être en lien avec la création du Fief du bourg qui apparaît, pour la première fois à partir de 1525 en tant que propriété de la seigneurie de Trans.

### 3. *La domination de la terre par les élites rurales :*

D'un point de vue sociologique, les élites rurales exercent, nous l'avons vu, une domination patrimoniale sur les sociétés paysannes où celles-ci doivent s'acquitter de redevances et de service conformément à la coutume établie. Il est d'ailleurs mention, de manière récurrente dans le corpus de sources que nous avons étudié, du terme « a coustumé » qui renforce cet héritage d'une manière établie depuis un certain temps. Mais les élites rurales n'exercent pas seulement un rapport de domination sur le monde paysan. En effet, la lecture de la documentation médiévale permet de mettre en évidence ces rapports entre élites dans une société hiérarchisée. En nous intéressant aux travaux de M. Weber, il nous est ici possible de parler d'une domination féodale où le fief est à la base de ce système. Ce dernier peut être caractérisé comme un octroi de droits en échange d'un service. Nous rejoignons ainsi la définition donnée dans le droit féodal où le fief correspond à une emprise territoriale ou à un domaine noble relevant d'un suzerain qu'il concède en tenure à un vassal en contrepartie de l'hommage et du service requis. Cette domination implique donc des relations féodales qui instituent un rapport contractuel, basé sur la tenure d'un fief, entre le suzerain et ses vassaux. Nous pourrions presque y voir un système éloigné du caractère coercitif de la domination patrimoniale bien que les services qui doivent être rendus peuvent renforcer la muabilité des

élites et de leur patrimoine foncier. Le sociologue allemand définit trois types de relations féodales : le féodalisme liturgique, le féodalisme livre et le féodalisme patrimonial. C'est ce dernier type qui nous intéresse particulièrement ici en raison de son attache à la seigneurie foncière (Weber, 2013 : 211-213). Il convient, malgré tout, de ne pas confondre féodalisme et patrimonialisme puisque, à travers le lien vassalique, le vassal ne peut être soumis au pouvoir patrimonial du seigneur. De ce fait, il ne peut s'acquitter du même type de redevances qu'un paysan pour la tenue de son exploitation sur un fief X ou Y. Il s'agit ici de deux systèmes différents renvoyant alors à deux types de hiérarchisation de la société médiévale. Enfin il faut rappeler que, dans ce rapport de domination particulier, le droit féodal distingue deux types de serment impliquant donc deux types de concession de la terre entre élites. D'une part, l'*homagium simplex* désigne un serment d'hommage sous réserve d'autres obligations existantes. D'autre part, l'*homagium ligium* caractérise un serment féodal inconditionnel et intangible basé sur la loyauté d'un vassal envers son seigneur. Alors que l'un est immuable, l'autre est bien plus fluctuant. Au regard des sources médiévales de notre corpus, c'est véritablement l'*homagium simplex* qui est mis en évidence en raison du caractère non-héréditaire des fiefs impliquant donc une certaine hétérogénéité en termes de propriétés. C'est d'ailleurs ce que met en avant le droit de rachat où l'héritier principal de l'élite doit s'acquitter de ce droit, basé sur un an de revenu, pour reprendre possession de la terre et des titres de son prédécesseur (Weber, 2013 : 228-231).

Le territoire de Trans voit donc l'évolution d'un large florilège d'élites rurales au cours du second Moyen Âge. Celles-ci se définissent parfois comme des élites roturières, parfois comme des élites seigneuriales. Le corpus de sources que nous avons étudié ne nous a permis d'étudier l'évolution de la terre qu'à partir des années 1380. Les travaux réalisés dans le cadre d'un mémoire de Master 1 (Leveziel, 2020), ont mis en évidence une mouvance fluctuante à l'échelle de la paroisse au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. La mouvance désigne des fiefs et arrière-fiefs soumis à l'hommage d'un suzerain. Cette étude avait, notamment, montré l'importance que revêtait la seigneurie de Trans, tenu par les du Boisbaudry, en raison de son affermissement sur le territoire et la quantité d'hommages qu'elle recevait des seigneuries voisines pour la tenue de fiefs en tant que juveigneur d'aîné. Cette période est également marquée par le renforcement des seigneuries foncières et notamment celles de la Chesnelaie et de Trans qui occupent une place prépondérante dans l'organisation des fiefs sur l'emprise territoriale de la paroisse de Trans. De même, la possession d'un droit de haute, moyenne et basse justice permettrait d'accroître leur rayonnement auquel venait s'adjoindre, nous l'avons vu précédemment, un

droit de vente qui devient la seule propriété de la seigneurie de Trans dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant l'intérêt n'est pas porté à leur sujet. En effet, il a été possible de montrer l'importance du rôle de ces grandes seigneuries dans l'organisation du tissu villageois et l'impact de la rente foncière dans l'organisation du peuplement. Les élites rurales, ayant un rang inférieur, nous interrogent particulièrement ici en raison de leurs caractères moins pérennes. À Trans comme ailleurs, la seconde moitié du second Moyen Âge est marquée par une évolution des habitats élitaires et la fixation progressive des habitats manoriaux s'insérant dans de larges domaines. Ce phénomène de mutation s'accompagne aussi par une disparition progressive de petites élites rurales qui peinent à se maintenir en période de troubles. Notre zone d'étude ne déroge pas à la règle puisqu'elle connaît une crise démographique importante à la charnière entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Leur disparition ne se fait pourtant pas au profit d'autres élites de même statut. Le cas de la petite noblesse est particulièrement intéressant à ce propos. L'extinction de lignées nobles résulte d'un appauvrissement progressif où les concurrences sont peu présentes en Bretagne. En effet, entre la fin de la Guerre de Succession et le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, les anoblissements sont rares. En d'autres termes, leur extinction résulte d'une pulvérisation des domaines au gré des successions, au profit d'élites plus importantes qui renforcent leur emprise sur le territoire (Nassiet, 2012 : 72-73).

- *La disparition progressive des petites élites à Trans*

L'état de conservation de la documentation seigneuriale ne permet d'aborder que peu de domaines élitaires à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, dans le minu rendu par Guillaume du Boisbaudry en 1383, pour s'acquitter du droit de rachats de l'hébergement de Villaudon (Ms. 21), il est fait état de l'existence des seigneuries du Val et de la Fauchetière. Aujourd'hui marquées par un centre de peuplement, ces deux entités sont situées à proximité du ruisseau de la Chênélais, nommé ruisseau de Vanlée au Moyen Âge. Ces seigneuries ne peuvent être abordées par les sources écrites en raison de l'absence de documents conservés à leur sujet. Toutefois, l'enquête des années 1420, menée dans le cadre de la *Réformation de la noblesse*, permet d'apporter quelques précisions sur leur évolution (fig. 33).

*La Fauchetière, une hypothétique seigneurie*

L'étude du cadastre napoléonien n'a pas permis de mettre en évidence des formes caractéristiques de la présence d'un habitat élitare, il en est de même pour l'apport de la microtoponymie dont les résultats n'ont pas été concluants. Un gisement archéologique a pu être identifié dans les années 1980 à proximité du lieu-dit. Ce dernier, bien qu'il ne soit pas enregistré par le SRA, se caractérise par la présence de pierres en grès de tessons de céramiques en grès, de tessons de céramiques communes et de tessons de céramiques vernissées. Ce gisement peut être daté du second Moyen Âge en raison de la présence de céramiques vernissées, pourtant il n'apporte aucune information sur son statut. En effet, aucun mobilier n'est déterminant dans son identification. Malgré tout, le minu daté de 1383 permet de confirmer le statut de ce lieu en tant que seigneurie. Il est intéressant de souligner que la Fauchetière est citée comme fief, relevant de la seigneurie de Trans, en 1465 dans un minu rendu par Pierre du Boisbaudry (Ms. 24). La documentation de cette seigneurie présente un hiatus entre les années 1410 et 1460 et il n'est pas possible de savoir si les seigneurs de Trans sont teneurs de ce fief au cours de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

L'emplacement supposé du lieu noble, que nous avons placé arbitrairement au moyen du centroïde du centre de peuplement, semble répondre à quelques critères dans le cadre d'une implantation-type. En effet, il se structure à proximité du réseau hydrographique, caractérisé par le ruisseau de la Chênélais, et il est situé à proximité d'un pôle de sociabilité. Ce dernier est caractérisé par le centre bourg de Trans, situé à 1,7 km. De même, bien qu'aucun lien n'ait pu être établi avec les itinéraires régionaux que nous avons identifiés dans le cadre de notre analyse des réseaux routiers, le lieu noble supposé se situe à moins de 800 m à l'ouest du tracé BP 5 dont le tronçon est ici daté du premier Moyen Âge (Cavanna, 2016 : 208-209). L'origine de cette seigneurie est incertaine, pourtant le lieu qu'elle dénomme est caractérisé par un toponyme formé du suffixe -ière nous laissant présager une émergence à partir des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Il faut également souligner la présence, dans un environnement proche, de centres de peuplement dont le toponyme est composé du suffixe -erie ou -ais. C'est notamment le cas de la Bertrie, situé à environ 700 m à l'ouest, ainsi que le Mottay, situé à environ 500 m au sud-est. Malgré tout, les formes du paysage n'ont pas permis d'établir des liens directs entre ces trois centres de peuplement. Toutefois, la Fauchetière est situé à proximité d'une discontinuité morphologique caractérisée par un corridor hydro-végétalo-parcellaire qui semble déterminant dans son implantation.

Lors de l'enquête menée par Jean Radouillet et Jean Le Gendre dans les années 1420, dans le cadre de la *Réformation de la noblesse de Bretagne*, cette seigneurie n'est plus



mentionnée. Sa disparition semble être directement liée à la crise démographique qu'a subie le duché de Bretagne entre les années 1390 et les années 1420, et plus particulièrement la paroisse de Trans. Il est possible d'étayer ce propos en se basant sur la description du peuplement dans le cadre du relevé de feu effectué au cours de la même décennie. Les enquêteurs ne citent que deux nobles résidant sur l'emprise paroissiale qui peuvent être identifiés en la personne du seigneur de Trans et du seigneur de la Chesnelaie ou de la Villarmois. Nous ne pouvons pas apporter de données supplémentaires à cette seigneurie qui peut revêtir un statut assez hypothétique en l'absence de sources écrites, de sources matérielles et l'absence de forme conservée dans le paysage.

### *La seigneurie du Val*

À l'instar de la Fauchetière, la seigneurie du Val n'est connue que par sa mention dans le minu du 1383. Pourtant, le lieu noble caractérisant son siège a laissé des vestiges remarquables dans l'organisation du paysage. En effet, en 1987, dans le cadre d'une campagne de prospection sur le territoire communal, un site a pu être identifié comme une motte castrale et dont les parcelles étaient dénommées « Le Châtelet ». Cette hypothétique motte est située à proximité du ruisseau de la Chesnelaie et au sud du paléoétang de Vanlée qui fut asséché dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est également située directement à l'est du centre de peuplement du Val nous permettant d'envisager ce lieu comme le siège de la seigneurie. Pourtant, ce site ne semble pas caractéristique des mottes observées par Michel Brand'honneur dans son étude sur le comté de Rennes. En effet, ce dernier avait pu mettre en évidence la récurrence d'un plan circulaire ayant un diamètre compris entre 20 et 30 mètres à la base de la structure. Les mesures recueillies à partir du cadastre napoléonien permettent de mettre en évidence un plan ovalaire mesurant 73x83 mètres. En partant du postulat de la présence d'une motte, il aurait été possible de la rapprocher des mottes monumentales observées par l'archéologue (Brand'honneur, 2001 : 30). Toutefois cette hypothèse n'est pas valable. En effet, l'étude planimétrique a permis de mettre en évidence une grande hétérogénéité dans les trames parcellaires qui se structurent majoritairement autour des discontinuités morphologiques sur ce secteur. Elles sont caractérisées ici par la présence de deux corridors hydro-végétalo-parcellaires. Le report de cette motte sur un MNT a permis de reconsidérer cette structure (fig. 34). Il s'agit en réalité d'un éperon barré qui a résulté du creusement d'un fossé au sud et l'édification d'un talus. Ce talus est d'ailleurs fossilisé par la présence actuelle d'une haie arbustive (fig. 35 et 36). Ce fossé est quant à lui fossilisé dans un chemin en creux conservant



le tracé DA 11 de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain, que nous avons abordé précédemment (cf. Chap. 4.1). Le développement de ce tracé est lié à la présence de cet éperon barré en raison du réemploi de ces structures et semble survenir après l'abandon de l'habitat élitaires. Il n'est par ailleurs pas possible d'appréhender les vestiges d'un quelconque habitat sur la plateforme sommitale de l'éperon.

L'habitat élitaires du Val répond, à son tour, à des critères d'implantation-type. En effet, il domine le paléoétang de Vanlée sur lequel est implanté un moulin à eau relevant de la seigneurie de Trans dès le XV<sup>e</sup> siècle. Pourtant, il n'est pas possible d'établir une association entre l'habitat et le moulin, il est intéressant de souligner la mention de l'état déplorable d'un moulin à eau dans les minus rendus par Guillaume du Boisbaudry en 1415 et 1416 (Ms. 22 et 23). Bien qu'il ne mentionne pas son nom, la chaussée du moulin est citée comme étant rompue traduisant un manque d'entretien de la structure hydraulique suite à un abandon. Il pourrait peut-être être possible d'associer ce fait à la crise démographique et rurale qu'a connue la paroisse entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle. Le moulin étant assujettis au ban dès le XI<sup>e</sup> siècle, l'hypothèse de l'existence contemporaine de ce type de structure à l'habitat élitaires pourrait être un critère intéressant pour envisager sa pérennité jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. À la différence de la Fauchetière, la présence de cet habitat élitaires ne semble pas être un vecteur important dans le regroupement de la population. En effet, seul le centre du peuplement du Val est situé à proximité. Il nous serait possible, toutefois, d'envisager son émergence en lien avec l'essor de la seigneurie éponyme comme nous le suggérons précédemment (cf. Chap. 6.1), en lien avec le domaine de la seigneurie.

L'étude que nous avons menée ne permet pas non plus d'appréhender l'antériorité de cette seigneurie. L'extinction de ce lignage seigneurial et la disparition de l'habitat élitaires sont confirmés par la *Réformation de la noblesse* qui marque la finalité d'un déclin progressif et d'un abandon spontané à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle.

### *Les Herbrégements, ou la découverte d'un nouvel habitat élitaires à Trans*

Le dépouillement des états de section du cadastre napoléonien avait permis d'identifier des parcelles désignées par le microtoponyme « Les Herbrégements ». Celles-ci sont situées à l'ouest du territoire communal à proximité des villages de La Mézière, de La Morrissais et de La Picardais, mentionnés sur le cadastre napoléonien. Par ailleurs, elles sont également situées à proximité de parcelles dénommées « Les Touches » et « Les Fouilletais » témoignant de

l’empreinte d’une élite rurale sur ce territoire et surplombent la vallée du Guyoult située à l’ouest. En effet, les touches désignent des bois d’ornementation en lien avec un habitat élitare. De même, « fouilletais » est un dérivé du terme « futaie » désignant des espaces sylvestres exploités à longue révolution. À la différence des sites cités précédemment, la documentation seigneuriale ne fait pas état de l’existence d’un habitat élitare sur cette emprise à l’exception du manoir de la Haute Villarmois, situé à 845 m au nord de ces parcelles. Le microtoponyme de cette parcelle n’est pas sans rappeler l’*herbegamentum*, ou hébergement, qui se généralise dans l’Ouest au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce terme désigne des unités domaniales de très petite dimension où évoluent conjointement un habitat et des fermes plus ou moins isolées relevant de celles-ci. L’habitat peut être occupé par une petite élite seigneuriale ou une élite roturière. L’émergence de telle forme d’habitat s’inscrit dans un morcellement progressif des propriétés seigneuriales au début du second Moyen Âge permettant une certaine ascension sociale ayant pour conséquence l’accroissement des élites rurales (Sée, 1995 : 42-45). Au regard de la documentation planimétrique, il est possible de voir que cette parcelle occupe une certaine place centrale dans l’organisation des trois villages que nous avons cités précédemment. Ces derniers sont formés avec le suffixe -ière et -ais qui semble témoigner de l’émergence de centres de peuplement entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. C’est dans ce contexte que nous avons mené des prospections géophysiques (fig. 37).

Les quatre profils électriques (fig. 38 à 41) ont permis de mettre en évidence des anomalies sur la partie occidentale de la parcelle. Ces anomalies caractérisaient principalement des structures bâties en granodiorites, roche prélevée localement ainsi qu’une structure excavée témoignant d’un fossé creusé dans l’arène granitique qui est venu le combler en se mêlant à des limons sablo-argileux. La confrontation de ces résultats avec le cadastre napoléonien a permis de corréliser ces anomalies avec les anciennes limites parcellaires qui furent arasées au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette prospection électrique a ensuite été complétée par une méthode géoradar qui a permis de couvrir une plus grande superficie de cette parcelle. Cette seconde étape a permis de confirmer la présence des limites du paléoparcenaire caractérisé par des fossés bordiers et des talus pouvant mêler maçonnerie et terre comme en témoignent les anomalies relevées sur les profils électriques. Elle a par ailleurs permis d’identifier un enclos qui ne présente aucune cohérence avec le cadastre napoléonien (fig. 42). Celui-ci est situé au nord-est de la parcelle et se caractérise par une forme trapézoïdale mesurant 27 x 25 m. Cet enclos, d’une superficie de 667 m<sup>2</sup>, est flanqué, au nord-ouest, d’une anomalie circulaire de 9 m de diamètre. Par ailleurs, une seconde anomalie a été identifiée à l’est de l’enclos et se

caractérise par une forme curviligne et sa largeur est comprise entre 5,2 m et 6,4 m. La parcelle dans laquelle évolue ces anomalies est, à l'heure actuelle, une pâture pour bovidé et il n'a, de ce fait, pas été possible d'identifier du mobilier en lien avec une occupation médiévale. De même, nous intéressant aux haies bocagères, nous avons souhaité mettre en place une méthodologie appliquée à l'étude d'un site similaire à Visseiche, par J.-C. Meuret. S'agissant ici d'une parcelle fermée, l'étude de la végétation ligneuse aurait pu nous permettre d'apporter quelques éléments supplémentaires à l'interprétation de cet enclos d'habitat. Le site de La Montagne, à Visseiche, présentait l'intérêt d'une grande hétérogénéité dans la composition de sa haie où le fragon, le noisetier et le sureau étaient de bons indicateurs de la proximité de l'enclos (Meuret, Lemouland, 2007 : 103 ; Lemouland : 2009 : 146). Les haies parcellaires des Herbrégements, quant à elles, se caractérisaient uniquement par la présence du châtaignier rendant alors impossible une telle approche. Les anomalies relevées par la géoradar semblent donc témoigner d'un habitat élitaire marqué par la présence d'une structure circulaire interprétable à une tour dont les niveaux de fondation du bâti sont conservés à moins de 1,50 m dans le sol. La présence supposée d'une tour permet également de renforcer l'identité du site par l'intermédiaire d'un élément identitaire. La structure curviligne pourrait correspondre à un fossé marquant l'emprise de cet habitat mais également le statut privilégié du site en raison de ses dimensions. Il n'est, toutefois, pas possible de suivre son tracé davantage. La présence de cet habitat est tout à fait intéressante pour envisager son rôle dans l'émergence des centres de peuplement situés à proximité, constituant un pôle de centralité dans le cadre de ce regroupement. Bien qu'antérieur au XV<sup>e</sup> siècle, il n'est pas possible de lui établir une chronologie précise mais, en raison des villages alentours, il pourrait émerger entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles avant de disparaître entre les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (fig. 43).

Le village de La Mézière, située à proximité, était caractérisé par la présence d'une ferme à laquelle était associé un étang asséché à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Des études y ont été menées par A. Reinbold dans les années 2010 dans le cadre d'une thèse de doctorat (Reinbold, 2017). Il y a pu être mis en évidence des activités de rouissage du chanvre sur l'emprise de l'étang. Bien que ces activités apparaissent au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il est possible de constater que l'étang est implanté dans une zone peu boisée, où prédomine le chêne, qui connaît une forte empreinte anthropique marquée par des cycles culturels autour du blé, du sarrasin et du chanvre. A. Reinbold a également pu mettre en évidence la présence d'espace pâturé par le bétail grâce à la présence de cortège de spores fongiques coprophile dans les analyses qu'elle a menées. Par ailleurs, les activités de rouissage

ne semblent pas être surreprésentée au début du XVI<sup>e</sup> et s'intensifient à partir des XVI<sup>e</sup> / XVII<sup>e</sup> siècles (Reinbold, 2017 : 143-144). Malgré la richesse de ces informations, elles ne permettent pas d'apporter des données supplémentaires sur le maintien ou non de cet habitat élitare. La parcelle, dans laquelle il est implanté, évolue dans un espace où prédominent les activités agropastorales. Un dernier élément est à relever. Ce site est situé à 330 m à l'ouest du tracé BD 3a, composant l'itinéraire Basouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne, auquel il se connecte par l'intermédiaire d'un alignement remarquable conservé dans le parcellaire. Le développement du centre de peuplement de la Morissais semble postérieur à l'érection de cet habitat en raison du recoupement de son fossé bordier par le parcellaire du lieu-dit.

### *Conclusion du chapitre 6*

La paroisse de Trans, au second Moyen Âge, voit l'évolution d'un réseau d'habitat rural entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en héritant de terroirs mis en place au cours du premier Moyen Âge. Cette fixation dans le territoire s'accompagne d'une période de profondes mutations où les limites paroissiales se dessinent progressivement et où les petites élites rurales contribuent au regroupement de l'habitat. Toutefois, cette évolution est mise à mal entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle en raison d'un climat politico-social déplorable de la Guerre de Succession puis la Guerre de Cent Ans ont mis à mal l'évolution des sociétés rurales. Une importante déprise agraire s'installe par l'intermédiaire d'épisodes épidémiques qui deviennent récurrents. L'ensemble de ces critères ont un impact considérable sur la paroisse de Trans qui connaît une importante décroissance démographique. En effet, son effectif de population diminue de plus de 75 % en quelques décennies ce qui a un impact considérable dans les mentalités à l'échelle de l'évêché de Rennes, mais également dans les structures de l'habitat où les petites élites s'estompent et disparaissent au profit d'élites seigneuriales qui se renforcent et affermissent leur patrimoine foncier dans les derniers siècles du Moyen Âge. Le XV<sup>e</sup> siècle marque un véritable tournant dans le monde rural car les stabilités sociales et climatiques permettent une reconquête des espaces agricoles en lien avec une démographie en recomposition. L'accroissement de la population se mesure également par le poids de la rente foncière que perçoivent les seigneuries foncières dans un rapport de domination patrimoniale. Celle-ci permet de témoigner de l'importance démographique par centre de peuplement et met en évidence un phénomène de concurrence avec le bourg qui est dépeuplé et loin des dynamiques propres aux sociétés rurales. Bien que sa centralité soit marquée par la présence d'une église et d'un cimetière, le bourg

gagne en dynamisme au cours du XVI<sup>e</sup> siècle avec l'installation d'un marché et l'émergence d'une mesure tenue par la seigneurie de Trans qui dispose d'un droit exclusif de vente à l'échelle paroissiale. Le second Moyen Âge marque donc un nouvel essor où la répartition des centres de peuplement et le rôle des seigneuries foncières contribuent à modeler l'espace.

## CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

L'étude menée dans le cadre d'un mémoire de Master 1 nous avait permis d'appréhender l'évolution de l'habitat élitair et seigneurial à l'échelle du territoire communal de Trans et de comprendre les modalités de domination féodale entre élites roturières et seigneuriales. Cette première étude ne s'était pourtant pas intéressée, explicitement, aux sociétés rurales médiévales. L'intérêt de ce mémoire de Master 2 a été porté sur une étude monographique afin de s'interroger à la place qu'occupait l'habitat rural au sein d'un territoire donné, et plus particulièrement son insertion à l'échelle d'un territoire paroissial.

Il a ainsi été possible de mettre en évidence que le cadre territorial de Trans a longtemps été mobile lorsque ses limites ne s'appuyaient pas sur des éléments marquants dans le paysage. C'est donc au cours des XI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles qu'elles se sont fixées de manière progressive dans un espace marqué par la présence monastique qui vient, parfois densifier l'habitat autour de ces limites. Cette période est également marquée par le recul progressif d'espaces clos, caractérisés par la présence de forêts, de bois et de landes. L'ouverture progressive de ces terroirs contribue au développement des activités agropastorales nécessaires à l'émergence de nouveaux centres de peuplement. La fixation du cadre territorial et son affermissement s'inscrivent donc dans des dynamiques socio-culturelles portées sur l'ouverture des espaces marqué par l'émergence et le développement d'élites rurales, ayant des statuts variés. Cette période s'accompagne également du renforcement de l'autorité bretonne à proximité de la frontière britto-normande où les duchés de Bretagne et de Normandie contribuent à densifier le réseau d'habitat par l'intermédiaire des pôles d'attractivités qu'ils créent. Malgré tout, la fixation des limites territoriales n'est pas un phénomène propre au second Moyen Âge et s'inscrit dans un long processus où les sociétés héritent des formes du passé, qu'elles maintiennent ou transforment en fonction des contraintes de leur moment. A l'échelle de Trans, ces héritages sont appréhendables à partir du premier Moyen Âge qui est marqué par le développement de *villae* ayant un impact considérable dans l'organisation du territoire. Malgré leurs temporalités différentes, il a été possible de constater la disparition des domaines les plus fragiles au profit du développement d'activités artisanales dans une dynamique économique. A cette image, le sud du territoire communal est profondément marqué par une production céramique qui s'implante sur les domaines hérités

des *villae*. Bien que cette activité contribue à l'organisation des terroirs et de la communauté rurale, elle s'estompe à la veille du XI<sup>e</sup> siècle. C'est également au cours du premier Moyen Âge qu'il nous est possible d'observer une première forme de regroupement d'habitat autour d'une aire funéraire qui se développe et s'est maintenue tout au long du second Moyen Âge sur l'emprise de l'enclos paroissial.

C'est sur ces bases de l'organisation du territoire, que les sociétés rurales densifient le réseau d'habitat entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, en ouvrant des espaces qui ont été soumis à une déprise agraire importante, où l'action des petites élites rurales est importante comme en témoignent les regroupements de peuplement autour de la seigneurie de la Fauchetière, de la seigneurie du Val ou de l'habitat élitaire des Herbrégements. Pourtant, l'évolution de ces sociétés au cours du second Moyen Âge n'est pas linéaire. En effet, associant épisodes épidémiques et conflits, le XIV<sup>e</sup> et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle sont marqués par une décroissance progressive de la population rurale qui s'accroît considérablement entre les années 1390 et 1420 à l'échelle du duché de Bretagne. La frontière britto-normande est particulièrement touchée et davantage la paroisse de Trans qui assiste à un dépeuplement soudain et inflexible si bien qu'elle est accompagnée du suffixe « le dolent » dans la documentation ecclésiastique du XV<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles marquent un nouvel essor à l'échelle de la paroisse mais également du duché où les campagnes s'accroissent considérablement. C'est dans ce dynamisme que le bourg de Trans renforce sa centralité et son rayonnement avec l'émergence d'un marché, et que les centres de peuplement s'agrandissent comme en témoigne le poids de la rente foncière. Enfin, le territoire communal de Trans s'inscrit dans un espace connecté permettant la mise en réseau de sa paroisse et favorisant la croissance du réseau d'habitat. Traversée par des itinéraires régionaux et micro-régionaux, ce territoire voit le développement d'itinéraires locaux qui viennent s'y fixer. Il a ainsi été possible de mettre en évidence deux temporalités dans l'émergence et l'héritage de ces itinéraires. D'une part, l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson se caractérise par une phase importante de création au cours du Moyen Âge. D'autre part, l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain, hérite d'un ensemble de tracés antiques en lien direct avec la voie *Fanum Martis - Legedia*. Le renforcement de ces itinéraires s'inscrit dans l'affermissement des pouvoirs seigneuriaux à proximité d'une zone de Marches. La réorganisation progressive du réseau viaire participe également à la dynamisation de l'habitat en contribuant au maintien des itinéraires en fonction de leur statut. L'étude que nous avons menée sur le territoire de Trans a donc permis d'inscrire son histoire sur le long terme permettant ainsi de mettre en évidence la part des héritages et des

innovations entre premier et second Moyen Âge. La pluridisciplinarité de notre étude a également permis d'enrichir considérablement cette approche justifiant ainsi de la nécessité d'une étude monographique.

A travers ce travail de recherche, nous n'avons pas souhaité aborder l'habitat élitair sous le prisme des grandes élites seigneuriales en raison d'un travail effectué l'année passée dans le cadre d'un mémoire de Master 1. Celles-ci ont davantage été appréhendées par la documentation qui nous est parvenue nous permettant ainsi de recomposer, plus ou moins partiellement, l'organisation des sociétés rurales à Trans au cours des derniers siècles de Moyen Âge. Nous n'avons pas pu mener une analyse spatiale détaillée de la répartition de ces habitats ce qui constitue, selon nous, une grande faiblesse au sein de notre étude. Toutefois, nous avons enrichi ce travail par l'apport de méthodologie permettant de recontextualiser le monde rural médiéval. Le regard que nous avons porté à une échelle micro-régionale, à travers l'analyse des réseaux routiers, l'étude de la forêt de Villecarter et l'impact de l'homme dans la définition des limites paroissiales de Trans ont permis de contrebalancer les limites de notre approche. Il en est de même pour l'étude paléodémographique menée à l'échelle de la paroisse. Cet ensemble de données a permis, en quelques sortes, de faire le lien entre une approche archéologique et une approche historique. C'est d'ailleurs tout l'intérêt d'une étude monographique en permettant, à une échelle réduite, de brasser un large corpus de sources hétérogènes. Il nous semblait plus que nécessaire de procéder à ce type de micro-analyse afin d'acquérir la méthodologie nécessaire et prétendre à la réalisation d'une étude régionale.

Ce mémoire de recherche s'est donc intéressé à la place de l'habitat rural au sein des sociétés du Moyen Âge. De cette approche globale, associant l'habitat des élites et l'habitat paysan, nous aimerions pouvoir nous orienter vers une thèse de doctorat en archéologie médiévale. Dans cette optique, nous aimerions porter notre regard à l'échelle régionale et dépasser le simple cadre du nord-est de la Haute Bretagne. Pour ce faire, nous souhaitons réutiliser la méthodologie que nous avons mise en place au sein de ces travaux de recherches en nous intéressant aux relations entre les élites rurales et le monde paysan et l'impact sur l'organisation du peuplement au Moyen Âge. Dans cette continuité, nous aimerions également porter notre regard sur des formes de l'habitat qui sont actuellement en crise en raison de leur héritage paradigmatique, c'est notamment le cas du concept de « maison forte » que nous souhaiterions traiter à l'échelle régionale pour en proposer une approche épistémologique. Ainsi nous sera-t-il possible d'appréhender plus particulièrement les petites élites rurales tant elles sont multiformes.



## GLOSSAIRE

Liste non-exhaustive des termes mentionnés dans le mémoire de recherches. Le sens donné ici correspond à celui utilisé dans le texte. En l'absence de connaissances des mesures de Bazouges-la-Pérouse, de Pontorson et de Trans, les données métrologiques correspondent à des valeurs moyennes d'après le *Dictionnaire du Moyen Français*.

*Agrosystème* (s. m.) : Écosystème ayant subi une modification anthropique afin d'en exploiter une part de la matière organique qu'il produit à des fins, généralement, alimentaires.

*Alignement remarquable* (s. m.) : Succession de tronçons s'articulant en un tracé cohérent privilégiant une direction imposée par de grands itinéraires.

*Bifurcation* (s. f.) : Modification qualitative de l'organisation d'un système sous l'effet de l'amplification quantitative d'une petite fluctuation locale ou d'une perturbation extérieure.

*Boisseau* (s. m.) : Mesure de capacité pour les matières sèches et en particulier les grains. Subdivision possible en demi, quart et demi-quart de boisseau. Valeur variable selon les régions équivalent environ 12 à 13 litres.

*Discontinuité morphologique* (s. f.) : En archéogéographie, ces discontinuités se définissent comme des éléments indiquant des dynamiques et des concurrences entre échelles spatiales ou temporelles.

*Écosystème* (s. m.) : Ensemble formé par une communauté d'êtres vivants en interrelation avec son environnement.

*Élites rurales* (s. f.) : Terme soulignant la diversité des formes de domination en dehors des grandes élites aristocratiques et seigneuriales. Cette notion englobe les élites roturières et les petits et moyennes élites aristocratiques.

*Étagier* (s. m.) : Sujet d'un seigneur qui réside sur l'emprise de son fief. La personne *étagier* représente en générale le chef de feu et permet de donner de nombreuses informations sur la dynamique de peuplement à l'échelle d'une entité territoriale. A l'inverse, l'homme non *étagier* ne réside pas sur l'emprise d'un fief bien qu'il y possède des biens fonciers (en général, des terres).

*Estage* (s. m.) : Désigne un lieu, une unité d'habitation représentée par un chef de feu.

*Épandage agraire* (s. m.) : Trace archéologique de fumures dans les agrosystèmes antiques et médiévaux ; caractérisé par un semis diffus d'artefacts de très faibles dimensions résultant d'activités aratoires sur le temps long.

*Feu* (s. m.) : De manière générale, le feu désigne l'ensemble des personnes vivant autour d'un même foyer, sous un même toit. Ce dernier peut représenter une cellule familiale, éclatée ou non, une cellule nucléaire ou polynucléaire. Il convient de distinguer le feu réel, correspondant au domicile et ses membres, du feu fiscal, calculé en fonction de la richesse supposée du lieu et non de sa population. En Bretagne, la réforme de Jean V, suite à l'ordonnance du 9 janvier 1426, officialise la valeur du feu fiscal à 3 feux réels, pratiquée dans l'administration financière au cours de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

*Flux* (s. m.) : Forme fluide du réseau et peut être quantifié par l'intermédiaire des traces matérielles qu'il a générées

*Forme* (s. f.) : L'archéogéographie distingue la forme active, la forme fossile et la forme transmise. La première se définit par son rôle caractéristique à un instant T. La seconde désigne une forme qui n'est plus fonctionnelle. La troisième correspond à une forme fossile pouvant être reprise ou une forme active résultant d'un héritage.

*Fouage* (s. m.) : Imposition perçue par un seigneur sur chaque feu de son domaine. Ce terme est utilisé dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour désigner une redevance domaniale. En Bretagne, il correspond à l'impôt direct aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et sa levée prend un rythme annuel à partir des années 1420.

*Garenne* (s. f.) : Parfois appelée *deffens*, domaine enclos ou fossoyé où il est interdit de chasser sans l'autorisation du seigneur. Espace permettant de mettre en application le droit de chasse et le droit seigneurial et régi par une autorisation ducal à partir du XIV<sup>e</sup> siècle dans le cadre de leur création

*Géosystème* (s. m.) : Système spatialisé et dynamique formé d'un ensemble d'éléments, naturels et anthropiques, étant connectés et en relations entre eux.

*Gisement archéologique* (s. m.) : Affleurement de mobilier archéologique plus ou moins concentré témoignant de l'occupation du sol et d'un degré d'anthropisation en fonction de son type et de son étendue.

*Godet* (s. m.) : Mesure de capacité pour les matières sèches et les liquides. Il peut être possible de l'apparenter à la chopine valant une demi-pinte, mesure comprise entre 0,450 et 0,500 litre.

*Hameau* (s. m.) : Dans les pays d'habitats dispersés, de l'Ouest de la France, terme désignant un groupe de maisons ne jouant qu'un rôle mineur dans l'organisation du finage.

*Hébergement* (s. m.) : Terme apparaissant dès le XI<sup>e</sup> siècle et désignant, dès les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, des unités domaniales de très petite dimension où évoluent conjointement la résidence noble et des fermes plus ou moins isolées relevant de celle-ci. L'hébergement se caractérise par l'occupation de riches roturiers, qui se sont exemptés de toute coutume domaniale entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ou de personnes issues de la petite noblesse.

*Hoir* (s. m.) : Équivalent de l'héritier, l'hoir désigne celui qui est appelé à recueillir tout ou partie des biens du défunt dont il est le descendant.

*Hôtel* (s. m.) : Terme désignant le logis d'un domaine élitaires (laïc ou ecclésiastique) et son siège social.

*Itinéraire* (s. m.) : Terme désignant une jonction entre deux centres habités. Il se caractérise donc par un ou plusieurs tracés, eux-mêmes constitués de tronçons

*Journal* (s. m.) : Mesure agraire correspondant, de manière générale, au travail réalisable en une journée par un homme.

*Juveigneur d'aîné* (s. m.) : Désigne une pratique successorale des élites roturières et seigneuriales. En droit féodal, ce terme désigne un avantage accordé à un puîné par rapport à un aîné.

*Manoir* (s. m.) : Siège d'un domaine agricole noble (laïc ou ecclésiastique) où la terminologie du lieu n'est pas représentative de la morphologie de l'habitat. Au XV<sup>e</sup> siècle, en Bretagne, le manoir désigne plus un terme sociojuridique qu'un simple concept architectural (voir *hôtel*).

*Métairie* (s. f.) : Domaine rural exploité par un métayer. Il convient de rester vigilant sur la nature du bail dans le cadre des métairies bretonnes. En effet, la métairie peut être régi par un bail de fermage, consenti pour un prix fixe payable en monnaie ; elle peut être également régi par un bail consenti, pour une quantité fixe de produits à livrer en nature ; dans le cadre d'un bail de métayage, le détenteur du domaine agricole le cède en échange de la moitié des récoltes selon les clauses fixées dans un contrat.

*Minu* (s. f.) : Déclaration établie par les héritiers d'une élite seigneuriale ou roturière afin de s'acquitter des droits de rachats.

*Modelé* (s. m.) : En archéogéographie, ce terme désigne une forme en trois dimensions qui est directement perceptible au sol.

*Montre* (s. f.) : Recensement des troupes réalisée sur la base du statut socio-économique du recensé et de sa capacité à paraître en arme. En Bretagne, le rôle de montres met en évidence une valeur militaire individuelle encore très marquée chez la petite noblesse au XV<sup>e</sup> siècle.

*Mouvance* (s. f.) : Ensemble des tenures dont les possesseurs devaient au seigneur des rentes et quelques corvées.

*Paroisse* (s. f.) : Unité de base de l'organisation ecclésiastique. Caractérisée par son église paroissiale, elle désigne dès les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles l'emprise territoriale de celle-ci.

*Polarisation* (s. f.) : Processus d'attraction exercé par un centre sur son environnement plus ou moins proche aboutissant à des processus d'accumulations de biens, de personnes et de services dans le centre et à des processus de redistribution, plus ou moins partielle, dans la périphérie.

*Rachat* (s. m.) : droit perçu par le seigneur quand un fief et/ou une terre tenue en censive changeait de main, équivalant à une année de revenu.

*Rente* (s. f.) : Terme désignant les revenus couvrant plusieurs réalités juridiques et économiques. La rente est un revenu multiforme pouvant être caractérisé par une valeur en numéraire ou en nature.

*Réseau* (s. m.) : Ensemble de liens au sein d'un système connecté.

*Réseau d'habitat* (s. m.) : Entité rassemblant des lieux de production et des lieux habités, connectés entre eux.

*Résilience* (s. f.) : Capacité d'un système à s'adapter à une perturbation sans en modifier sa structure

*Système de peuplement* (s. m.) : Ensemble des lieux habités d'un territoire entretenant des relations d'interdépendances.

*Tracé* (s. m.) : Dans le cadre de l'analyse des réseaux routiers, ce terme désigne une forme matérielle en plan sur laquelle l'itinéraire s'appuie à un moment donné. Le tracé est composé d'une succession de tronçons.

*Trame* (s. f.) : Désigne ce qui compose le fond et les liens d'un système organisé.

*Tronçon* (s. m.) : Le tronçon se caractérise par des éléments linéaires qui peuvent être identifiés par l'intermédiaire des sources planimétriques et archéologiques.

*Village* (s. m.) : Dans les pays d'habitats dispersés, de l'Ouest de la France, groupe de maisons ou petite agglomération dont dépend l'organisation de tout ou partie du finage et du système de peuplement.

## SOURCES

### I. Sources imprimées :

- CHINIAC DE LA BASTIDE P., BALUZE E., *Capitularia regum Francorum*, Paris, F.-A. Quillau, Tome 2, 1780.
- DEBURE J., *Commentaire sur l'Ordonnance des Eaux et Forêts, du mois d'août 1669*, Paris, P. Debure, 1772.
- GAUDILLAT C., PINOT J.-P., *Cartes anciennes de la Bretagne : 1582-1800*, Spezet, Coop Breizh, 1999.
- GUILLOTIN DE CORSON A., *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, Fougeray, 6 volumes, 1880-1886.
- LAUER P., *Les Annales de Flodoard*, Paris, Picard et fils, 1905.
- LEBAUD P., *Compilation des cronicques et ystoires des Bretons : transcription du manuscrit 941 de la Bibliothèque d'Angers*, Édition établie et commentée par Karine ABELARD, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- LOBINEAU Dom G.-A., *Histoire de Bretagne composée sur les titres & les auteurs originaux*, Paris : Éditions du Palais-Royal, 1973, reproduction en fac-similé de l'édition de 1707.
- LONGON A., *Pouillés de la province de Tours*, Paris, C. Klincksieck, 1903.
- MORICE Dom P.-H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs sçavants antiquaires et mis en ordre par Dom Hyacinthe Morice, prêtre, religieux bénédiction de la Congrégation de S. Maur*, Paris, C. Osmont, 1742-1746, 3 volumes.
- OGEE J., *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, Molliex, 2 volumes, 1845, 2<sup>e</sup> édition.

- SEVEGRAND G., « La montre des gentilshommes de l'évêché de Rennes de 1541 », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, XCV, 1993, p. 73-127.
- SEVEGRAND G., « La montre des gentilshommes de l'évêché de Rennes de 1541 », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, XCVI, 1994, p. 111-169.
- [s.n], *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes*, édité par Chantal REYDELLET, Monique CHAUVIN-LECHAPTOIS et Julien BACHELIER, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- [s.n], *Comptes du duché de Bretagne. Les comptes, inventaires et exécution des testaments ducaux, 1262 - 1352*, édités par Michael JONES et Philippe CHARON, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

## II. Sources manuscrites :

### AN :

#### Série P :

- **P 155\_bis :**
  - *Avis de réception, à la Chambre des comptes de Paris, de l'hommage des droits d'usages en la forêt de Villecartier par Gilles de Couvran, seigneur de Sacé, le 30 janvier 1488.*
- **P 155\_ter :**
  - *Avis de réception, à la Chambre des comptes de Paris, de l'hommage des droits d'usages en la forêt de Villecartier par Gilles de Couvran, seigneur de Sacé, le 30 janvier 1488.*
- **P 156 :**

- *Réception des droits d'usages en la forêt de Villecartier, par Gilles de Couvran, seigneur de Sacé, adressée au sénéchal de Fougères par la Chambre des comptes de Paris, le 30 janvier 1488.*

AD 35 :

Série E :

- **2 E C 69 :**
  - *Mandement de François II, duc de Bretagne, concernant les droits et usages de la seigneurie de Sacey en la forêt de Villecartier - 1478.*
  - *Compte-rendu d'aveu du seigneur de Sacey au duc de Bretagne - 1484.*
  - *Enquête relative aux droits et usages de la seigneurie de Sacey en la forêt de Villecartier - 1489.*
  - *Plis des eaux et forêts de la châtelainie de Basouges et Antrain concernant les droits et usages de la seigneurie de Sacey en la forêt de Villecartier - 1490.*
- **2 E L 47 :**
  - *Rolle et égail des rentes dues à la seigneurie de Trans - 1649 à 1758.*
- **2 E L 48 :**
  - *Rolle et égail des rentes dues à la seigneurie de Trans - 1759 à 1783.*
- **2 E L 49 :**
  - *Restaux des rentes dues à la seigneurie de Trans - 1746 à 1755.*
  - *Restauration des fiefs de Trans et de la Bertrye - 1596.*
  - *Reformation du Grand fief de Trana - 1599.*
- **2 E R 358 :**
  - *Documentation diverse de la famille Rouxel - XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Série F :

- **1 F 216 :**
  - *Dépouillement d'Ogée - statistique monumentale.*



- **1 F 1124 :**
  - *Montre et revue de 50 arquebusiers à Rennes commandé par Jean Gentil, seigneur du Fort, capitaine - 1596.*
- **1 F 1709 :**
  - *Notes diverses sur le marquisat de la Chesnelaie et la baronnie de Trans.*
- **2 F 4 :**
  - *Montre des nobles à l'archidiaconé de Dinan en l'évêché de Saint-Malo - 9 mars 1472.*
- **2 F 5 :**
  - *Montre des nobles et sujets aux armes de l'évêché de Saint-Malo en l'archidiaconé de Dinan - 6 mai 1472.*
- **2 F 33 :**
  - *Montre du ban et de l'arrière-ban de Rennes - 1557.*

Série J :

- **4 J 339 :**
  - *Compilation documentaire relative à la commune de Trans.*
- **177 J :**
  - 177 J 1 à 177 J 11 :
    - *Documents de familles résidant à Sougéal Vieux-Viel, Pontorson, Trans, Pleine-Fougères et Bazouges-la-Pérouse - XVII<sup>e</sup>/XX<sup>e</sup> siècles.*

AD 44 :

Série B : Chambre des comptes

- **B 757 :** *Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Rennes - Aveux et dénombremments de temporel produits.*
  - *Aveu du recteur de Traan, Jehan Grison - 1399.*
  - *Aveu du recteur de Traan, Pierre de la Roche - 1462.*

- **B 2173** : Paroisse de Trans – Aveux et dénombremments de terres, de rentes, de maisons, de manoirs de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc et du roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes.
  - **B 2173/1** :
    - *Adveu de la mestairie de l'Abaye-soubz-Traan pars Guillaume Rouxel de l'an M III<sup>c</sup> VIII.*
    - *Adveu de la moitié de la mectairie de l'Abaye par Olivier Bouget et Carize Rouxel sa femme, M III<sup>c</sup> LXXII.*
  - **B 2173/2** :
    - *Adveu de la Chesnelaye en la paroisse de Traan par Jehan de Romillé de l'an M III<sup>c</sup> LXVII.*
    - *Adveu de la Chesnelaye par Jehan de Roumillé, M III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVI.*
    - *Adveu des lieu, maisons, domaine, terre et seigneurie de la Chesnelaye et see appartenances, présenté par George de Rommillé seigneur dudit lieu de la Chesnelaye, du Pontglo et d'Ardaine le XVII<sup>e</sup> jour d'octobre M V<sup>c</sup> XXII.*
    - *Adveu des lieux, maisons, meistairies, terres et appartenances de la Chesnelaye, des Mestieres et des Coubretieres avec plusieurs fiefs et baillages présenté par George de Romillé et Raguete de Montecler sa femme du XVIII<sup>e</sup> avril M V<sup>c</sup> LVI.*
  - **B 2173/3** :
    - *Adveu des rentes seigneuries, denrees et obeissances a cause du villaige, masure et tenue appelée Ville Bergeoul et Le Motay en la paroisse de Traan et autres deues au bourg de Traan et autre présenté par Jehan de Sevedavi le V<sup>e</sup> jour de juillet M III<sup>c</sup> VI.*
    - *Minu des rentes qui furent Auffray Derezac seigneur de Vaurumen de l'an M III<sup>c</sup> LXIII.*
    - *Adveu des rentes, hommes et debvoirs du fief du Motay présenté par Jehan Derezac seigneur de Vaurumen le XXVII<sup>e</sup> jour d'avril M III<sup>c</sup> LXIX.*
    - *Adveu du bailliage du Motay et Villeberguel par Jehan Derezac seigneur de Vaurumen l'an M V<sup>c</sup>.*
  - **B 2173/4** :

- *Mynu de l'hebergement de Villadon et feo, appartenances tombee en rachapt par le deces de Bertrand Chantegrue vivant seigneur de Traan de l'an M III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> III.*
- *Mynu de l'hostel de Villeaudon et see appartenances tombé en rachapt par le deces de Jehane de Chantegrue de l'an M III<sup>c</sup> XV.*
- *Mynu de l'hostel de Villeaudon, see appartenances et deppendences tombé en rachapt par le deces de Jehanne de Chantegrue de l'an M III<sup>c</sup> XVI.*
- *Minu de la seigneurie de Villaudon par le deces Guillaume du Boisbaudry de l'an M III<sup>c</sup> LXV.*
- *Mynu des maisons, terres et seigneurie de Traan avec feo appartenance tombee en rachapt par le deces de Francois du Boisbaudry vuivant seigneur dudit lieu de Tran de l'an M III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII.*
- *La tenue du seigneur de Traan, baillee de la court de Feugeres au de Langan - M V<sup>c</sup> I.*
- **B 2173/5 :**
  - *Adveu de la maison du Prebitiere de Traan par Bricette de Treal de l'an M V<sup>c</sup> VI.*
- **B 2173/6 :**
  - *Adveu des maisons, terre et seigneurie de la Villaudon et de la terre et seigneurie de Traan, leurs appartenances et deppendences par damoiselle Ysabeau de Sevigné veuve feu Francois du Bouaisbaudry en son vivant seigneur dudit lieu et de Traan comme tutrice et garde de Cpritoufle du Boisbaudry leur filz le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet M V<sup>c</sup> XXV.*
- **B 2173/7 :**
  - *Mynu dee rentes et devoirs en la paroisse de Traan tombees en rachapt par le deces de Geffroy de Langan de l'an M III<sup>c</sup> XV.*
  - *Minu des rentes tombees en rachapt par le deces Simon de Langan seigneur des Portes de l'an M III<sup>c</sup> LXV.*
  - *Adveu des fiefs de Montviel et du Morier autrement dit de la Fouilletaye en Traan par Estienne de La,ga, seogneur des Portes de l'an M III<sup>c</sup> LXXIII.*
- **B 2173/8 :**
  - *Adveu des terres et rentes que tenoit Olivier de la Gavouyere en la paroisse de Traan de l'an M III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVII.*

- *Adveu des rentes appartenant a Olivier de Cluipchamp en la parroisse de Tran de l'an M III<sup>C</sup> III<sup>XX</sup> XVIII.*
  - *Adveu de Landal par Loys de Rohan de l'an M V<sup>C</sup> VII.*
- **B 2181 :**
  - **B 2181/11 :**
    - *Aveux de Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans pour la châteltenie de Trans - 1540.*
- **B 2988 :**
  - *Réformation générale des feux du duché de Bretagne, enquête de 1426 à 1430.*

Série E : Trésor des chartres

- **E 200 :**
  - *Lettres de rémission accordées par le duc François II à Jean et Guillaume Chotard et à Jean Alain, coupables d'avoir volé plusieurs porcs dans la forêt de Villecartier - 9 janvier 1460.*

III. Sources planimétriques :

Cadastre napoléonien :

*Département d'Ille-et-Vilaine : (AD 35)*

- **3 P 5237 :** Commune d'Antrain - 1823
  - Section B, feuilles 3 et 5.
- **3 P 5243 :** Commune de Baguer-Pican - 1812
  - Section C, feuilles 1, 2 et 3.
  - Section D, feuilles 1 et 2.
- **3 P 5267 :** Commune de La Boussac - 1834
  - Section A, feuilles 1, 2 et 3.
  - Section B, feuilles 1 et 2.

- Section C, feuilles 1, 2
- Section D, feuille unique.
- Section G, feuille 1.
- **3 P 5276** : Commune de Broualan – 1834.
  - Section D, feuille unique.
  - Section E, feuilles 1 et 2.
- **3 P 5322** : Commune de Cuguen - 1826
  - Section B, feuille 3
- **3 P 5325** : Commune de Dol-de-Bretagne - 1813
  - Section A, feuilles 1 et 2.
  - Section B, feuille unique.
  - Section C, feuilles 1 et 2.
- **3 P 5333** : Commune d'Épiniac - 1812
  - Section A, feuilles 1, 2, 3 et 4.
  - Section B, feuilles 1 et 2.
- **3 P 5342** : Commune de La Fontenelle - 1823
  - Section A, feuilles 1 et 2.
  - Section B, feuille unique.
  - Section C, feuilles 1 et 2.
- **3 P 5448** : Commune de Pleine-Fougères - 1834
  - Section A, feuilles 1 et 2
  - Section B, feuilles 1 et 2.
  - Section C, feuilles 1 et 2.
  - Section D, feuilles 1 et 2.
  - Section F, feuilles 2 et 3.
  - Section G, feuilles 1, 2 et 3.
  - Section H, feuilles 1 et 2.
- **3 P 5578** : Commune de Vieux-Viel – 1834
  - Section A, feuilles 1
- **Série G** :
  - Commune de Bazouges-la-Pérouse - 1826
    - Section A, feuilles 1, 2 et 3.
    - Section B, feuilles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

- Section F, feuilles 1 et 2.
- Commune de Trans (Trans-la-forêt) - 1834
  - Section A, feuilles 1 et 2.
  - Section B, feuille unique.
  - Section C, feuilles 1, 2 et 3.
  - Section D, feuilles 1 et 2.

*Département de la Manche : (AD 50)*

- Commune de Pontorson - 1817<sup>71</sup>
  - Tableau d'assemblage

Documentation des Ingénieurs des Ponts et Chaussées : (AD 35)

- **C 2284** : Plan du projet d'aménagement de la nouvelle route Dol-Antrain, ingénieur Simon Cailleau – 1764
  - C 2284/1 : Profil des abords du pontceau de la Planche-Gauthier (commune de Trans-la-forêt)
- **C 4757** : Plan du projet d'aménagement de la nouvelle route Dol-Antrain, ingénieur Simon Cailleau – 1764
  - C 4757/3 : Plan de la partie du chemin de Pont-Perrin (commune de Trans-la-forêt).
  - C 4757/4 : Plan du ruisseau de la Planche-Gauthier (commune de Trans-la-forêt).

Documentation des forêts domaniales, sectionnelles, communales et hospitalières : (AN)

- **Série F 10 1917** :
  - 19890102/12 : *Forêt domaniale de Villecartier. Plan général dressé à l'échelle de 0,0001 pour 1 mètre par le garde général des forêts de Farcy - 1868.*

---

<sup>71</sup> Suite aux bombardements de la ville de Saint-Lô en juin 1944, les cadastres napoléoniens de la Manche ont été détruits et ne sont consultables qu'en ligne où aucune cote n'est référencée.

### Données de l'Agrocampus Ouest :

- **RRP Bretagne** : carte des propriétés pédologiques - données vectorielles - 2012.

### Données du BRGM :

- **BD CHARM 50** : carte géologique - données vectorielles - 2005.
- **BSS** : banque du sous-sol - données vectorielles - 2006.

### Données de l'IGN :

- **BD ORTHO HISTO** : campagne de photographie aérienne de l'IGN (prise de vue en 1947) - données raster - 2016.
- **BD PARCELLAIRE** : plan cadastral - données vectorielles - 2017
  - Commune d'Antrain.
  - Commune de Baguer-Pican.
  - Commune de Bazouges-la-Pérouse.
  - Commune de La Boussac.
  - Commune de Dol-de-Bretagne.
  - Commune d'Épiniac.
  - Commune de La Fontenelle.
  - Commune de Pleine-Fougères.
  - Commune de Trans-la-forêt.
  - Commune de Vieux-Viel.
- **RGE ALTI 1 M** : MNT - données raster - 2020.
- **RGE ALTI 5 M** : MNT - données raster - 2018.
- **SCAN 25** : carte 1/25000 - données raster - 2019.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADRIAN Y.-M., JIMENEZ F. et al., (2018) « Évolution d'un habitat altomédiévale avec son cimetière : le cas du site du "Chemin aux Errants" à Val-de-Reuil (Eure) », LEROY I., VERSLYPE L. (dir.), *Communauté des vivants, compagnie des morts. Actes des 35<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [9-11 octobre 2014]*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2018, p. 109-119.
- ANTOINE A., *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2002.
- ANTOINE A., (2005) « Maisons rurales de Haute-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les débuts d'une enquête », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 227-240.
- ANTOINE A., (2007) « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 185-200.
- ANTOINE A., (2014) « Cycles culturels, usages et appropriation de l'espace rural (France, fin du Moyen Âge-Époque moderne) », VIADER R., RENDU C. (dir.), *Cultures temporaires et féodalité : les rotations culturelles et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 12-13 octobre 2012*, Toulouse, PUM, 2014, p. 147-168.
- Aoustin D., BATT M., (2008) « L'impact d'un habitat du Moyen Âge sur le paysage : l'exemple du site archéologique du Goënidou dans les monts d'Arrée », JARNOUX P. (dir.), *La lande, un paysage au gré des hommes. Actes du colloque international de Châteaulin [15-17 février 2007]*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 2008, p. 45-56.
- ARCHEOMEDES, *Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Paris, Éditions Economica, 1998.
- ARNOULD M.-A., *Les relevés de feux*, Turnhout, Éditions Brepols, 1976.



- ARNOUX M., (2000) « Le fer dans les campagnes médiévales (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », MOUSNIER E. (dir.), *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XIX<sup>es</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran [5,6 et 7 septembre 1997]*, Toulouse, PUM, 2000, p. 187-202.
- AUBIN G., MARCIGNY C., LE ROUX C.-T. (dir.), *Sur le terrain avec les archéologues : 30 ans de découvertes dans l'Ouest de la France*, Rennes, PUR, 2018.
- AULOY G., (2010) « L'habitat médiéval en Chalonnais (Saône-et-Loire) à travers quelques exemples cartographiques et iconographiques », BUR M., MOUILLEBOUCHE H. (dir.), *Chastels et maisons fortes : actes des Journées de Castellologie de Bourgogne 2008-2009. Tome III*, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, p. 221-240.
- BACHELIER J., « Villes et villages de Haute-Bretagne. Les réseaux de peuplement (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, École doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2013.
- BACHELIER J., *Villes et villages de Haute-Bretagne (XI<sup>e</sup> – début XIV<sup>e</sup> siècles). Analyses morphologiques*, Saint-Malo, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, 2014.
- BARDEL P., (2005) « Les modèles de l'architecture rurale du pays de Rennes », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 195-2006.
- BARDEL P., MAILLARD J.-C., PICHARD G., *L'arbre et la haie. Mémoire et avenir du bocage*, Rennes, PUR, Écomusée du pays de Rennes, 2008
- BARRAL IALET X., (1986) « Motte et maison forte en Bretagne au Moyen Âge », BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [31 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, p. 43-51.
- BARRIERE B., (1996) « La place des monastères cisterciens dans le paysage rural des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », LEMAITRE J.-L., GONNEAU P., DMITRIEV M.-V. (dir.), *Moines et monastères dans les sociétés de rite grec et latin. Actes du colloque international de Paris, Palais du Luxembourg (11-13 septembre 1995)*, Genève Paris, Droz Champion, 1996, 191-209.
- BATT M., (2005) « La maison rurale du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle dans les Monts d'Arrée (Finistère). Les données des fouilles archéologiques », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup>*

siècle. *Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 89-98.

- BANEAT P., *Le département d'Ille-et-Vilaine : histoire, archéologie, monuments. Tome 1 [A-E]. Tome 2 [F-O]. Tome 3 [P-S]. Tome 4 [S-V]*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 3<sup>e</sup> édition.
- BAUCHET O., « Les déchets dans la toponymie », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2018, 151, p. 6-9.
- BEAUMON J., « Implantation et expansion d'un réseau de prieurés à l'époque féodale. L'exemple des prieurés de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur dans le diocèse de Rennes et la seigneurie de Dol-Combours (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2006, 113-3, p. 73-91.
- BECHMANN R., *Des arbres et des hommes. La forêt au moyen-âge*, Paris, Flammarion, 1984.
- BECK P., FELLER L. (dir.), *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie PESEZ*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- BEPOIX S., RICHARD H. (dir.), *La forêt au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2019.
- BERTRAND R., (1986) « Une fouille en cours : Sainte-Geneviève en Inzinzac-Lochrist (Morbihan), BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [31 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 53-54.
- BIZIEN-JAGLIN C., *Nord de la Haute Bretagne. Rapport de prospection inventaire. Prospection diachronique*, Rennes, SRA Bretagne, 1994.
- BIZIEN-JAGLIN C., (22)(35) *Le Nord de la Haute-Bretagne. Rapport de prospection inventaire*, Rennes, SRA Bretagne, 1995.
- BIZIEN-JAGLIN C., (22)(35) *Nord de la Haute-Bretagne. Prospection diachronique*, Rennes, SRA Bretagne, 2002.
- BLOCH M., *La société féodale*, Paris, A. Michel, 1939.
- BOVE. B., *Le temps de la Guerre de Cent Ans, 1328-1453*, Paris, Belin, 2009
- BORDERIE Q., BONNET S., BOS T. et al., « Le paysage géo-archéologique de la collectivité. Milieu aride ou terres de cultures ? », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2018, 153, p. 29-39.
- BOURGUIGNON J.-P., (2008) « Apports de la microtopographie et de la géomorphologie dans l'étude des fortifications de terre », MOUILLEBOUCHE H. (dir.), *Chastels et maisons*

*fortes. Actes des journées de castellologie de Bourgogne 1999-2007. Tome II*, Montceau-les-Mines, Centre de castellologie de Bourgogne, p. 173-190.

- BOURA F., « Paysages culturels, culture matérielle : que reste-t-il d'une frontière disparue ? », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 329-332.
- BOUTET D., PHILIPPE M. A., « La petite propriété forestière privée dans la France contemporaine », *Études rurales*, 2003, 165-166, p. 197-208.
- BRAND'HONNEUR M., « L'habitat chevaleresque du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple du site de Dézerseul dans le comté de Rennes », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1992, 62, p. 77-93.
- BRAND'HONNEUR M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- BRYANT S., « Relevé et restitution 3D. Quel intérêt pour l'archéologie ? », *Archéopages*, 2012, 35, p. 84-87.
- BUR M., (1986) « Pourquoi un colloque sur la maison forte au Moyen Âge ? », BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [31 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, p. 7-11.
- BURNOUF J., « La nature des médiévistes », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 215-226.
- BURNOUF J., *Archéologie médiévale en France : le second Moyen Âge, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2008.
- CAMAROSANO P., (2010) « Dynamiques de l'accumulation et de la désagrégation des richesses entre VII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle », DEVROEY J.-P., FELLER L., LE JAN R. (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge. Actes de la 7<sup>e</sup> rencontre de Bruxelles [13, 14 et 15 mars 2008]*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 345-350.
- CAMIZULI E., PETIT C., BERNIGAUD N., REDDE M., « Principes méthodologiques pour caractériser des agrosystèmes antiques. Exploitation des bases de données actuelles », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2016, 142, p. 20-26.
- CASSARD J.-C., « La guerre des Bretons armoricains au haut Moyen Âge », *Revue historique*, 2001, 557, p. 3-27.
- CATTEDDU I., (2007) « Une création parcellaire carolingienne : les établissements agricoles médiévaux de Montours (Ille-et-Vilaine) », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 81-90.

- CATTEDDU I., BURNOUF J., *Archéologie du Moyen Âge*, Rennes, Éditions Ouest-France, INRAP, 2015.
- CATTEDDU I., BURNOUF J., *Quoi de neuf au Moyen Âge ?*, Paris, Cité des sciences et de l'industrie, Éditions de La Martinière, 2016.
- CATTEDDU I., « Habitat, structuration de l'espace rural et pratiques agropastorales au premier Moyen Âge », DIERKENS A., SCHROEDER N, WILKIN S. (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 335-346.
- CATTEDDU I., « “Circulez, y a rien à voir“ », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 89-94.
- CATTEDDU I., LE GALL J., (2020) « Archéologie du premier Moyen Âge rural en Bretagne. État des lieux et perspectives », HERNANDEZ J., SCHNEIDER L., SOULAT J. (dir.), *L'habitat rural du haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : Dynamiques du peuplement, formes, fonctions et statuts des établissements. Actes des 36<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [1<sup>er</sup>-3 octobre 2015]*, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2020, p. 199-207.
- CAVANA E., HURARD S., « Archéogéographie et archéologie préventive à la Ferme du Colombier (Seine-et-Marne) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2011, 125, p. 41-46.
- CAVANA E. (2011), « Cartes et plans anciens : des images de l'espace du passé à déchiffrer (Moyen-âge, époque moderne) », NICOLAS T., SALAVERT A., LEDUC C. (dir.), *Archéo doct. Les images : regards sur les sociétés, actes de la 3<sup>e</sup> journée doctorale d'archéologie [mai 2008 – Paris]*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2011, p. 77-100.
- CAVANA E., (2012) « L'espace : un estimateur archéologique de distinction sociale ? », CARPENTIER V., MARCIGNY C. (dir.), *Des hommes aux champs : pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Âge [table ronde, Caen, 8-9 octobre 2008]*, Rennes, PUR, p. 263-274.
- CAVANA E., « Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien : pour une approche archéologique des pratiques sociales de distinction », Thèse de doctorat en Archéologie des périodes historiques, sous la direction de Christophe Petit, Paris, École doctorale d'Archéologie, 2016.
- CHAMPAGNE A., (2005) « Maisons rurales, pouvoir seigneurial et reconstruction au XV<sup>e</sup> siècle. L'exemple poitevin », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 155-162.

- CHAOUI-DERIEUX D., « Boues et gadoues à la pelle », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2018, 151, p. 25-32.
- CHAPELAIN DE SEREVILLE-NIEL C., DUPRE J. et al., « Un secteur d'inhumation privilégié pérenne : le chevet des églises de Thaon (Calvados) du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> s. », LEROY I., VERSLYPE L. (dir.), *Communauté des vivants, compagnie des morts. Actes des 35<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [9-11 octobre 2014]*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2018, p. 217-223.
- CHAPELOT J. et O., (2000) « L'artisanat de la poterie et de la terre cuite architecturale : un moyen de connaissance des sociétés rurales du Moyen Âge », MOUSNIER E. (dir.), *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XIX<sup>es</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran [5,6 et 7 septembre 1997]*, Toulouse, PUM, 2000, p. 87-147.
- CHAPUT J.-L., *Initiation à la géomorphologie*, Paris, Ellipses, 1997.
- CHARBONNIER P., *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse Auvergne du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, 1980, 2 vol.
- CHEDEVILLE A., TONNERRE N.-Y., *La Bretagne féodale, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1987.
- CHOUQUER G. (dir.), *Les formes des paysages, Tome 1 : Études sur les parcellaires*, Paris, Éditions Errance, 1996.
- CHOUQUER G. (dir.), *Les formes des paysages. Actes du colloque d'Orléans, [28-30] mars 1996. Tome 2 : Archéologie des parcellaires*, Paris, Éditions Errance, 1996.
- CHOUQUER G. (dir.), *Les formes des paysages, Tome 3 : L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris, Éditions Errance, 1997.
- CHOUQUER G., *L'étude des paysages : essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Éditions Errance, 2000.
- CHOUQUER G. (2007), « Transmissions et transformations dans les formes parcellaires en France. Esquisse d'un schéma général d'interprétation », DUPOUEY J.-L., DAMBRINE E. et al. (dir.), *La mémoire des forêts. Actes du colloque « Forêt, archéologie et environnement » 14-16 décembre 2004*, Paris-Nancy, INRA, ONF, DRAC Lorraine, 2007, p. 21-33.
- CHOUQUER G., *Traité d'archéogéographie. La crise des récits géohistoriques*, Paris, Éditions Errance, 2008.
- CHOUQUER G., « Introduction », *Études rurales*, 2011a, 187, p. 9-20.

- CHOUQUER G., « A propos des collecteurs hypertrophiés », *Le Genre humain*, 2011**b**, 50, p. 113-133.
- CHOUQUER G., WATTEAUX M., *L'archéologie des disciplines géohistoriques*, Paris Arles, Éditions Errance, 2013.
- CHOUQUER G., « A propos de la notion de “possession du fisc” dans l’Antiquité tardive et le haut Moyen Âge », *Études rurales*, 2014, 193, p. 145-160.
- CHOUQUER G., « Instituer des communs fonciers dans l’Antiquité et le Moyen Âge », *Études rurales*, 2019**a**, 204, p. 168-191.
- CHOUQUER G., « Les formes de la colonisation agraire médiévale. Apport du droit et de la géographie », *Edad Media. Revista de Historia*, 2019**b**, 20, p. 47-82.
- CHOUQUER G., *Dominer et tenir la terre au haut Moyen Âge*, Tours, PUFR, 2020.
- CLEMENT B., (2008) « Déterminismes des landes », JARNOUX P. (dir.), *La lande, un paysage au gré des hommes. Actes du colloque international de Châteaulin [15-17 février 2007]*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 2008, p. 21-29.
- COLLETER R., LE BOULANGER F., PICHOT D., *Église, cimetière et paroissiens. Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine) (VII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions Errance, 2012.
- CORROCHANO A., HERNANDEZ J., SNEED-VERFAILLIE C., (2017) « Des morts aux vivants : sépultures, routes et parcellaire en narbonnaise et pays toulousain entre le IV<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> s. », LEROY I., VERSLYPE L. (dir.), *Communauté des vivants, compagnie des morts. Actes des 35<sup>e</sup> Journées internationales d’archéologie mérovingienne de l’AFAM [9-11 octobre 2014]*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2018, p. 95-108.
- COSTA L., « SIG et Archéologues en Val d’Oise », *Les petits cahiers d’Anatole*, 2002, 10, p. 3-24.
- COSTA L., ROBERT S., *Guide de lecture des cartes anciennes*, Paris, Éditions Errance, 2008.
- DABAS M., DELETANG H., FERDIERE A. et al., *La prospection*, Paris, Éditions Errance, 1998.
- DABAS M., « L’archéo-géophysique ou la détection et la cartographie des sites archéologiques », *Annales des Rencontres archéologiques de Saint-Céré*, Association des amis du passé de Saint-Céré, 2018, p. 117-127.
- DAVID C., BROINE E., THOMAS N., « Reconnaissances géophysiques électriques ultra-fines : l’expérience de Rungis (94) et de Bussy-Saint-Georges (77), deux habitats du haut Moyen Âge », *Archéopages*, 2003, 10, p. 14-19.



- DEBORD A. (1986) « A partir de l'Angoumois : Réflexion lexicographique sur la notion de maison forte », BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [31 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, p. 307-315.
- DELHON C. et *al.*, « Perceptions et représentations de l'espace à travers les analyses archéobotaniques », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 285-294.
- DESPLANQUE G., (2018) « L'émergence de la communauté villageoise dans la vallée de l'Aisne : les deux exemples de Pommiers "Les Grosses Vignes" et Mercin-et-Vaux "Lrd Quatre Livres" (Aisne) », LEROY I., VERSLYPE L. (dir.), *Communauté des vivants, compagnie des morts. Actes des 35<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [9-11 octobre 2014]*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2018, p. 269-278.
- DEVALS C., « Un exemple de l'organisation du paysage à l'époque carolingienne en Poitou : Champ Rossignol (Deux-Sèvres) », *Archéopages*, 2002, 8, p. 12-21.
- DEVROEY J.-P., (2014) « Mise en valeur du sol et cycles de culture dans le système domanial (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) entre Seine et Rhin », VIADER R., RENDU C. (dir.), *Cultures temporaires et féodalité : les rotations culturales et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 12-13 octobre 2012*, Toulouse, PUM, 2014, p. 33-57.
- DE WAHA M., (2010) « Château et village : le gui et le chêne ? », YANTE J.-M., BULTOT-VERLEYSSEN A.-M. (dir.), *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 2010, p. 401-430.
- DI PIETRO F., CHAUDRON C., PERRONNE R., « Les dépendances vertes dans les paysages agricoles : prendre en compte les milieux adjacents à la route », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne], juin 2016, hors-série 24, mis en ligne le 10 juin 2016, consulté le 28 octobre 2020, Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/vertigo/17307>.
- DUBOIS J., DIAMENT M., *Géophysique. Cours et exercices corrigés*, Paris, Dunod, 2001 (2<sup>ème</sup> éd.).
- DUBY G., WALLON A. (dir.), *Histoire de la France rurale, t. 1, La formation des campagnes françaises, des origines à 1340, t.2, L'âge classique des paysans, de 1340 à 1789*, Paris, Éditions du Seuil, 1975.

- DUBY G., *Seigneurs et paysans. Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1988.
- DUCEPPE-LAMARRE F., *Chasse et pâturage dans les forêts du Nord de la France. Pour une archéologie du paysage sylvestre (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, l'Harmattan, 2006.
- DUCEPPE-LAMARRE F., (2012) « Des parcs de chasse ? », SALAMAGNE A., DANET G., KERHERVE J. (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne XIII<sup>e</sup> XVI<sup>e</sup> siècle*, Tours, PUF, 2012, p. 151-160.
- DUPARC P., « Les tenures en hébergement et en abbergement », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1964, 122, p. 5-88.
- DUMOLARD P., DUBUS N., CHARLEUX L., *Les statistiques en géographie*, Paris, Éditions Belin, 2019.
- ÉVEILLARD J.-Y., *Les voies romaines en Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2016.
- FAVORY F., NUNINGER L., SANDERS L., « Intégration de concepts de géographie et d'archéologie spatiale pour l'étude des systèmes de peuplement », « *L'espace géographique* », 2012, 41, p. 295-309.
- FELLER L., *Paysans et seigneurs au Moyen Âge, VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2017.
- FEUILLET T., COSSART E., COMMENGES H., *Manuel de géographie quantitative*, Malakoff, Armand Colin, 2019.
- FRANCHOMME M., SALVADOR P.-G., KERGOMARD C., « Conception et utilisation d'un SIG pour l'étude des données (paléo-) environnementales et archéologiques dans le bassin versant de la haute Deûle », *Revue du Nord*, 2003/5, 353, p. 35-45.
- FOSSIER R., (1995) « Aperçus sur la démographie médiévale », GUYOTJEANNIN O. (dir.), *Population et démographie au Moyen Âge. Actes du 118<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques [25-29 octobre 1993, Pau]*, Paris, Éditions du CHTS, 1995, p. 9-23.
- FOSSIER R., (2000) « L'artisanat rural au Moyen Âge : bilans et problèmes », MOUSNIER E. (dir.), *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XIX<sup>es</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran [5,6 et 7 septembre 1997]*, Toulouse, PUM, 2000, p. 7-32.
- FOUCAULT A., RAOULT J.-F., *Dictionnaire de géologie*, Paris, Dunod, 2000 (5<sup>ème</sup> éd.).
- GAILLARD M., « L'apport de l'archéologie à une approche renouvelée de l'histoire du fait religieux. L'exemple du premier Moyen Âge en Gaule », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2020, 160, p.26-32.



- GAIME S., « De la difficulté à distinguer le noble et l'ignoble. Exemples de deux sites médiévaux dans l'Allier », *Archéopages*. « Campagnes », 2012, 34, p. 58-63.
- GAUDILLAT C., PINOT J.-P., *Cartes anciennes de la Bretagne : 1582-1800*, Spezet, Coop Breizh, 1999.
- GAUTIER DALCHE P., QUERRIEN A., « Mesure du sol et géométrie au Moyen Âge », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 2015, 82, p. 97-139.
- GEBHARDT A., (1996) « Érosions et gestion des eaux en Bretagne médiévale », COLARDELLE M. (dir.), *L'homme et la nature au Moyen Âge : paléoenvironnement des sociétés occidentales [Actes du V<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale tenu à Grenoble, 6-9 octobre 1993]*, Paris, Éditions Errance.
- GENDRY M., « Les minihis en Bretagne entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle : des territoires monastiques sacralisés ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010, 117-2, p. 25-55.
- GENICOT L., *Introduction*, Turnhout, Éditions Brepols, 1972.
- GERMAIN R., (1995) « Le feu, un comportement social (Bourbonnais, XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle) », GUYOTJEANNIN O. (dir.), *Population et démographie au Moyen Âge. Actes du 118<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques [25-29 octobre 1993, Pau]*, Paris, Éditions du CHTS, 1995, p. 27-49.
- GHOZZI F., DAVTIAN G., TOMASIN Ph., « Apport d'un SIG à l'étude d'un cadastre dit "napoléonien" », *Géomatique Expert*, 2004, 38, p.33-38.
- GIOT P.R., BATT M., MORZADEC M.T., *Archéologie du paysage agraire armoricain*, Rennes, Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique, 1982.
- GLEYZE J.-F., « L'évaluation des réseaux de circulation en géographie quantitative », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2009, 115, p. 35-44.
- GOETZ H.-W., (2010) « Idéologie (et anti-idéologie) de la richesse au haut Moyen Âge », DEVROEY J.-P., FELLER L., LE JAN R. (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge. Actes de la 7<sup>e</sup> rencontre de Bruxelles [13, 14 et 15 mars 2008]*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 33-58.
- GUERIN F., (2012) « Note sur trois installations rurales du bas Moyen Âge fouillées à Saint-Barthélemy d'Anjou », CARPENTIER V., MARCIGNY C. (dir.), *Des hommes aux champs : pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Âge [table ronde, Caen, 8-9 octobre 2008]*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 213-226.

- GUIGON P., BARDEL J.-P., BATT M., « Nécropoles et sarcophages du Haut Moyen Âge en Bretagne », *Revue Archéologique de l'Ouest*, 1987, 4, p. 133-148.
- GUIGON P., *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, Université de Rennes 1, 1997.
- GUILLON L.-M., VINCENT C., (2008) « Pratiques et enjeux agricoles sur les landes armoricaines », JARNOUX P. (dir.), *La lande, un paysage au gré des hommes. Actes du colloque international de Châteaulin [15-17 février 2007]*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 2008, p. 125-139.
- HAMEL-SIMON J.-Y., LANGOUËT L., « Fouille d'un retranchement d'Alain Barbetorte datable de 939 : le camp des Haies à Trans (Ille-et-Vilaine) », *Les dossiers du CeRAA*, 1979, 7, p. 47-74.
- HANUSSE C., (2020) « L'habitat rural en Normandie du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle : état des lieux et perspectives », HERNANDEZ J., SCHNEIDER L., SOULAT J. (dir.), *L'habitat rural du haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : Dynamiques du peuplement, formes, fonctions et statuts des établissements. Actes des 36<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [1<sup>er</sup>-3 octobre 2015]*, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2020, p. 185-197.
- HENIGFELD Y., « Étudier la céramique médiévale et moderne aujourd'hui en France : les enjeux, les pratiques, les acteurs », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 255-259.
- HENRY L., « Perspectives de ménages par nombre de personnes », *Population*, 1968, 4, p. 749-754.
- HENRY Y., « Le colombier, un signe extérieur de noblesse. Essai sur les colombiers en Bretagne ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1981, 88, p. 67-86.
- HINCKER V., GERMAIN-VALLEE C., « Dis-moi dans quel paysage j'habite, tu me raconteras son histoire. Lorsque l'archéologie contribue à la fabrique des nouvelles identités territoriales. », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2018, 153, p. 71-76.
- HURARD S., « Archéologie des élites rurales ordinaires dans le Bassin parisien (III<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », thèse de doctorat en Archéologie, sous la direction de Anne Nissen, Paris, École doctorale d'Archéologie, 2017.
- HURARD S., « Faiblesse ou absence de déchets sur les sites médiévaux et modernes », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2018, 151, p. 39-45.

- HURARD S., CAVANNA E., CISSE L., « “Les châteaux, ça n’existe pas !” », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 203-210.
- HUSSET J.-M., « “Le fait religieux” : de quoi parle-t-on ? », *Les nouvelles de l’archéologie ?*, 2020, 160, p. 8-11.
- JACQUART J., « La rente foncière, indice conjoncturel ? », *Paris et l’Île-de-France au temps des paysans (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles)*, recueil d’articles, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990 (1<sup>ère</sup> ed. : 1984), p. 59-80.
- JACQUART J., « L’utilisation des inventaires après décès villageois. Grille de dépouillements et apports », *Paris et l’Île-de-France au temps des paysans (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles)*, recueil d’articles, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990 (1<sup>ère</sup> ed. : 1984), p. 105-114.
- JACQUART J., « Sources notariales et histoire rurale », *Paris et l’Île-de-France au temps des paysans (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles)*, recueil d’articles, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990 (1<sup>ère</sup> ed. : 1984), p. 115-267.
- JEANNERET L., « L’habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », Thèse de doctorat en archéologie, sous la direction de Pierre-Yves Laffont, Rennes, École doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2016.
- JESSENNE J.-P., MENANT F., (2007) « Introduction », MENANT F., JESSENNE J.-P., dir., *Les élites rurales dans l’Europe médiévale et moderne : Actes des xxvii<sup>e</sup> Journées Internationales d’Histoire de l’Abbaye de Flaran, 9, 10 et 11 septembre 2005*, Toulouse, PUM, 2007, p. 7-52.
- JESSET S., JOLY S. et al., (2020) « Discussion sur les critères de hiérarchisation des occupations privilégiées en région Centre-Val de Loire (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », HERNANDEZ J., SCHNEIDER L., SOULAT J. (dir.), *L’habitat rural du haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : Dynamiques du peuplement, formes, fonctions et statuts des établissements. Actes des 36<sup>e</sup> Journées internationales d’archéologie mérovingienne de l’AFAM [1<sup>er</sup>-3 octobre 2015]*, Carcassonne, Centre d’Archéologie Médiévale du Languedoc, 2020, p. 405-411.
- JONES M., (2004) « L’usage du français dans la Bretagne médiévale », GUYOTJEANNIN O., dir., *La langue des actes. Actes du XI<sup>e</sup> Congrès international de diplomatique [11-13 septembre, Troyes]*, Paris, Écoles Nationale des Chartres, 2004, p. 365-390.

- JULIENNE M., « Les prieurés dépendant du Mont-Saint-Michel (VIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », Mémoire de Master 2 en Sciences sociales (mention Histoire), sous la direction de Florian Mazel, Rennes, Université Rennes 2, 2018, 2 volumes.
- KERHERVE J., *L'état breton aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent et les Hommes*, Paris, Maloine S. A., 1987, Tome II.
- KUPPER J.-L., « Du chevage et de la ministérialité en Hesbaye », DIERKENS A., SCHROEDER N, WILKIN S. (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p.275-302.
- KUZUOGLU C., TSIRTSONI Z., « Changements climatiques et comportements sociaux dans le passé : quelles corrélations ? », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2016, 142, p. 49-55.
- LABAUNE-JEAN F., LE BOULANGER F., BLANCHET S., (2020) « La nécropole mérovingienne de La Mézière (Ille-et-Vilaine), premier aperçu », HERNANDEZ J., SCHNEIDER L., SOULAT J. (dir.), *L'habitat rural du haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : Dynamiques du peuplement, formes, fonctions et statuts des établissements. Actes des 36<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [1<sup>er</sup>-3 octobre 2015]*, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2020, p. 461-464.
- LAENGER A., « La chimie du sol en archéologie : cas méthodologiques et perspectives », Mémoire de Master 2 en Histoire, Civilisations, Patrimoine, sous la direction d'Aline Durand, Le Mans, Le Mans Université, 2019.
- LAHARIE M., (1995) « Les infirmes au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Approche iconographique », GUYOTJEANNIN O. (dir.), *Population et démographie au Moyen Âge. Actes du 118<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques [25-29 octobre 1993, Pau]*, Paris, Éditions du CHTS, 1995, p. 311-333.
- LAFFONT P.-Y., (2014) « Le château médiéval en Bretagne, un bilan historiographique », LAFFONT P.-Y., PELLERIN Y. (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge : actes du colloque organisé par le conseil général des Côtes-d'Armor (Guingamp et Dinan, 28 et 29 mai 2010)*, Rennes, Presses Universitaires, p. 113-123.
- LANGOUËT L., *Trans (35), Ville Berger, les Mardelles. Rapport de sauvetage urgent*, Rennes, SRA Bretagne, 1975.
- LANGOUËT L., *Trans (35), Le camp des Haies. Rapport de sauvetage urgent*, Rennes, SRA Bretagne, 1977.

- LANGOUËT L., MOUTON D. et al., « La poterie carolingienne de Trans (Ille-et-Vilaine) », *Les dossiers du CeRAA*, 1977, 5, p. 109-142.
- LANGOUËT L., MOUTON D. et al., « Fouille et datation d'un four médiéval à Trans (Ille-et-Vilaine) », *Revue d'archéométrie*, 1978, 2, p. 65-87.
- LANGOUËT L., MOUTON D. et al., « La poterie carolingienne de Trans (Ille-et-Vilaine, France) », *Medieval ceramics*, 1978, 2, p. 22-29.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Arrondissements de Dinan et Saint-Malo. Rapport de prospection inventaire*, Rennes, SRA Bretagne, 1985.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Nord de la Haute Bretagne. Rapport de prospection inventaire*, Rennes, SRA Bretagne, 1986.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Nord de la Haute Bretagne. Arrondissements de Dinan et Saint-Malo. Rapport de prospection diachronique*, Rennes, SRA Bretagne, 1987.
- LANGOUËT L., (1987) « Deux productions autour de l'An Mil : la céramique carolingienne de Trans et la céramique du XI<sup>e</sup> siècle de Planguenoual », BARRAL I ALTET X. (dir.), *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge [Actes du colloque international du Centre National de la Recherche Scientifique - Rennes, 2-6 mai 1983]*, Paris, Picard, p. 263-265.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Nord de la Haute Bretagne. Arrondissements de Dinan et de Saint-Malo. Rapport de prospection inventaire*, Rennes, SRA Bretagne, 1989.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Nord de la Haute Bretagne. Rapport de prospection inventaire*, Rennes, SRA Bretagne, 1990.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Arrondissements de Rennes et de Saint-Malo. Rapport de prospection inventaire*, Rennes, SRA Bretagne, 1991.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Arrondissements de Rennes. Rapport de prospection dans le Nord de la Haute Bretagne*, Rennes, Service Régional de l'Archéologie, 1992.
- LANGOUËT L., (22)(35). *Arrondissements de Fougères. Rapport de prospection diachronique*, Rennes, SRA Bretagne, 1993.
- LAUWERS M., « De l'incastellamento à l'inneccliamiento. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », IGNO-PRAT D., LAUWERS M., MAZEL F., ROSE I. (dir.), *Cluny : les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, PUR, 2013, p. 315-338.
- LAUWERS M., « Le "travail" sans la domination ? », DIERKENS A., SCHROEDER N, WILKIN S. (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 303-332.

- LAVIGNE C., « De nouveaux objets d'histoire agraire pour en finir avec le bocage et l'openfield », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 133-185.
- LAVIGNE C., WATTEAUX M., « Les “paysages“ des médiévistes revus par les archéogéographes : bilan de quinze années de résultats », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 121-134.
- LECOUTEUX S., « Les Annales de Flodoard (919-966) : une œuvre complète ou lacunaire ? », *Revue d'histoire des textes*, 2007, 2, p. 181-209.
- LEDU-BLAYO L., ROUSSEAU P., (2007) « Des politiques d'arasement aux politiques de replantation : le cas du rebocagement en Bretagne », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 163-173.
- LEFERME-FALGUIERES F., VAN RENTERGHEM V., « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, 2001, 4, p. 55-67.
- LE JAN R., (2010) « Prendre, accumuler, détruire les richesses dans les sociétés du haut Moyen Âge », DEVROEY J.-P., FELLER L., LE JAN R. (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge. Actes de la 7<sup>e</sup> rencontre de Bruxelles [13, 14 et 15 mars 2008]*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 365-382.
- LEMOULAND Q., « Phytoarchéologie : impact d'occupations archéologiques sur la flore actuelle (historique, concepts, méthodes et études de cas) », Thèse de doctorat en Archéologie et archéométrie, sous la direction de Jean-Laurent Monnier et Dominique Marguerie, Rennes, École doctorale de Sciences de la matière, 2009.
- LE MOYNE DE LA BORDERIE A., *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, Philon & Hervé, 1889.
- LE MOYNE DE LA BORDERIE A., *Histoire de Bretagne. 2. De l'an 753 à l'an 995*, Rennes, J. Philon et L. Hommay, 1899.
- LE MOYNE DE LA BORDERIE A., *Histoire de Bretagne. 3. De l'an 995 à l'an 1364*, Rennes, J. Philon et L. Hommay, 1899.
- LE ROY LADURIE E., *Les paysans de Languedoc*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985, 2 vol. (1<sup>ère</sup> ed. : 1966).
- LE ROY LADURIE E., *Histoire des paysans français. De la Peste noire à la Révolution*, Paris, PUF, Éditions du Seuil, 2002.
- LETURCQ S., *La vie rurale en France au Moyen Âge, Xe-XVe siècle*, Paris, A. Colin, 2004.



- LETURCQ S., *Un village, la terre et ses hommes. Toury en Beauce (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du CTHS, 2007.
- LETURCQ S., « Les “territoires alternatifs” dans la Frande de l’Ouest », MERDRIGNAC B., PICHOT D., PLOUCHART L., PROVOST G. (dir.), *La Paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 259-270.
- LEVEZIEL T., « L’habitat rural élitare du second Moyen Âge en Haute-Bretagne. Le cas de la paroisse de Trans dans le comté de Rennes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », Mémoire de Master 1 en Sciences Sociales (mention Archéologie), sous la direction de Pierre-Yves Laffont, Université Rennes 2, 2020, 2 vol.
- LIETAR C., GILIGNY F., « Territoire des géomatériaux », *Les nouvelles de l’archéologie*, 2016, 142, p. 14-19.
- LITOUX E., CARRE G., *Manoirs médiévaux. Maisons habitées, maisons fortifiées*, Paris, Rempart, 2008.
- LLORED R., *Sociologie. Théories et analyses*, Paris, Éditions Ellipses, 2018 (2<sup>ème</sup> ed.).
- LUNVEN A., « Construction de l’espace religieux dans les diocèses de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo. Approches historique et archéologique de la formation des territoires ecclésiastiques (diocèse, paroisse et cadres intermédiaires) entre le V<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle », Thèse de doctorat en Archéologie, sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, École doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2012.
- LUNVEN A., « La formation du réseau paroissial dans les diocèses de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo », MERDRIGNAC B., PICHOT D., PLOUCHART L., PROVOST G. (dir.), *La Paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 271-290.
- LUNVEN A., « Naissance de la paroisse “territoriale”. L’apport de trois actes du XI<sup>e</sup> siècle relatif à la Bretagne », *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest*, 2014, 121-2, p. 31-46.
- MARCHAND C., « Analyse morphologie dynamique des réseaux de voies. L’exemple du Sénéonais occidental », *Les nouvelles de l’archéologie*, 2009, 115, p. 18-23.
- MARGUERIE D., OILLIC J.-C., (2007) « Pollens et haies du bocage dans le Nord-Ouest de la France », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l’université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 105-119.

- MAZEL F., (2014) « Église et société dans la Bretagne du premier Moyen Âge. Actualité de la recherche historique », LAFFONT P.-Y., PELLERIN Y. (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge : actes du colloque organisé par le conseil général des Côtes d'Armor (Guingamp et Dinan, 28 et 29 mai 2010)*, Rennes, PUR, 2014, p. 85-96.
- MEIRION-JONES G., JONES M., « Les constructions seigneuriales domestiques (manoirs) en Bretagne », *Dossiers du CeRAA*, 1986, 14, p. 121-122.
- MEIRION-JONES G. (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes 2013.
- MESLE F., TOULEMON L., VERON J. (dir.), *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Paris, Armand Colin, 2011.
- MEURET J.-C., LEMOULAND Q., (2007) « Parcellaires de manoirs et origines du bocage de l'ouest de la France », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 91-104.
- MEURET J.-C., « Archéologie, paysage et histoire d'une forêt du Néolithique à nos jours », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2010, 117-4, p. 7-81.
- MEURET J.-C., « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : évolution du réseau en contexte frontalier », MERDRIGNAC B., PICHOT D., PLOUCHART L., PROVOST G. (dir.), *La Paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 291-367.
- MEURET J.-C., (2014) « De l'ancienneté et de l'immutabilité des massifs forestiers : le cas de la forêt de La Guerche (Ille-et-Vilaine) », BERNARD V., FAVORY F., FICHES J.-L. (dir.), *Silva et saltus en Gaule romaine : dynamique et gestion des forêts et des zones rurales marginales. Actes du VII<sup>e</sup> colloque AGER Renne [27-28 octobre 2004]*, Besançon, PUFC, p. 227-244.
- MEURET J.-C., « La chasse et la forêt au second Moyen Âge en Haute-Bretagne : pratiques et représentations de la seigneurie », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2016, 114, p. 336-359.
- MEURIOT P., « Du calcul de la population par feux », *Journal de la société statistique de Paris*, 1916, 57, p. 455-457.
- MORERA R., MORGAN J., « Les dessèchements modernes : des projets coloniaux ? Comparaison entre la France et l'Angleterre », *Études rurales*, 2019, 203, p. 42-61.



- MORLEGHEM D., ROUGE G., (2018) « Les sarcophages de la nécropole de Civaux (Vienne) : typologie et stratégie d’approvisionnement », LEROY I., VERSLYPE L. (dir.), *Communauté des vivants, compagnie des morts. Actes des 35<sup>e</sup> Journées internationales d’archéologie mérovingienne de l’AFAM [9-11 octobre 2014]*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2018, p. 299-310.
- NAAS P., (22)(29)(56), *Rapport de prospection inventaire archéologique de l’Oust et de la Vilaine à la Pointe du Raz. Rapport de prospection inventaire 2012*, Rennes, Service Régional de l’Archéologie, 2012.
- NISSEN A., « L’habitat rural au Moyen Âge », *Atlas archéologique de Touraine, 53<sup>e</sup> supplément de la Revue archéologique du Centre de la France*, 2014, p. 3-14.
- NASSIET M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2012.
- PARAIN., (2008) « La maison de Marey à Cussy-en-Morvan : un manoir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle », MOUILLEBOUCHE H. (dir.), *Chastels et maisons fortes. Actes des journées de castellologie de Bourgogne 1999-2007. Tome II*, Montceau-les-mines, Centre de castellologie de Bourgogne, p. 97-116.
- PATZOLD S., (2010) « Noblesse oblige ? se distinguer par l’emploi des richesses au haut Moyen Âge », DEVROEY J.-P., FELLER L., LE JAN R. (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge. Actes de la 7<sup>e</sup> rencontre de Bruxelles [13, 14 et 15 mars 2008]*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 139-154.
- PEGEOT P., (1986) « Les destinées des maisons fortes à la fin du Moyen Âge. Exemples franc-comtois », BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [31 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, p. 243-251.
- PEGORIER A. *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, Paris, IGN, 2006.
- PESEZ J.-M., (1986) « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasseburg, ou les ensembles archéologiques », BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [31 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, p. 331-339.
- PESEZ J.-M., *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge*, Lyon, PUL, 1999a.

- PESEZ J.-M., (1999) « L’habitat dispersé. Un problème historique pour l’archéologue », CURSENTE B. (dir.), *L’habitat dispersé dans l’Europe médiévale et moderne : actes des XVIIIes Journées internationales d’histoire de l’Abbaye de Flaran, 15-16-17 septembre 1996*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999b, p. 17-38.
- PEYTREMANN E., *Archéologie de l’habitat rural dans le Nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Germain-en-Laye, AFAM, 2003, 2 volumes.
- PEYTREMANN E., (2005) « L’architecture rurale dans l’Ouest de la France », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d’habitat dispersé : de l’Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 77-87.
- PEYTREMANN E., (2010) « L’habitat rural du nord de la France du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles. Héritages, mutations, innovations », YANTE J.-M., BULTOT-VERLEYSSEN A.-M. (dir.), *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Institut d’études médiévales de l’Université catholique de Louvain, 2010, p. 277-289.
- PICHOT D., *Le village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l’Ouest au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2002a.
- PICHOT D., (2002) « Le moulin et l’encellulement dans l’Ouest français (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », MOUSNIER M., *Moulins et meuniers. Dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, PUM, 2002b, p. 111-129.
- PICHOT D., (2005) « Où construire sa maison dans l’Ouest de la France ? (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d’habitat dispersé : de l’Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 261-270.
- PICHOT D., « Prieurés et société dans l’Ouest, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle. Éléments d’historiographie et premier bilan d’une enquête », *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest*, 2006, 113-3, p. 9-32.
- PICHOT D., (2007) « Paysage et société féodale dans l’Ouest de la France », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l’université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 263-275.
- PICHOT D., « L’espace paroissiens : construction du territoire paroissial dans le bas Maine au Moyen Âge », MERDRIGNAC B., PICHOT D., PLOUCHARTE L., PROVOST G. (dir.),

*La Paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 369-402.

- PINOTEAU C., « Changer la carte, c'est changer l'objet », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 247-262.
- PINOTEAU C., DI PIETRO F., « Association de formes et de dynamiques dans le bassin-versant de l'Aubrière (Indre-et-Loire) », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 263-284.
- POIRIER N., « Des plans terriers au cadastre ancien : mesure de l'évolution de l'occupation du sol grâce au S.I.G. », *Le médiéviste et l'ordinateur*, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, CNRS, 2006, 44, p. 1-12.
- POIRIER N., NUNINGER L., « Techniques d'amendement agraire et témoins matériels », *Histoire et société rurale*, 38, 2012, p. 11-50.
- POIRIER N., (2014) « Indices archéologiques d'intensification agraire et dynamiques spatiales des terroirs », VIADER R., RENDU C. (dir.), *Cultures temporaires et féodalité : les rotations culturelles et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 12-13 octobre 2012*, Toulouse, PUM, 2014, p. 117-132.
- POIRIER N. et al., « Archeotracker », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2019, 155, p. 5-11.
- POISSON J.-M., « Espaces et modes de stockage des denrées alimentaires dans les maisons villageoises médiévales », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 235-245.
- PRICE N.S., *The vikings in Brittany*, Viking Society For Northern Research, University College London, 1989.
- QUERRIEN A., « La connaissance des sols et les aménagements du paysage au Moyen Âge : l'apport de la pédologie », *Revue de l'Académie du Centre*, 2006, p. 31-43.
- QUERRIEN A., « Les formes circulaires de l'espace bâti et agricole au Moyen Âge : tracé, mesure et partage », *Archéologie médiévale*, 2008, 38, p. 123-158.
- RABOT B., *Les structures seigneuriales rurales. Bretagne méridionale (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.
- REINBOLD A., (35). *Contrôle des réseaux hydrauliques au Moyen Âge et à l'époque moderne. Rapport de prospection thématique 2012*, Rennes, SRA Bretagne, 2013.
- REINBOLD A., (2014) « Percevoir les cultures temporaires dans les analyses palynologiques du Massif armoricain », VIADER R., RENDU C. (dir.), *Cultures temporaires et féodalité : les rotations culturelles et l'appropriation du sol dans*

*l'Europe médiévale et moderne. Actes des Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 12-13 octobre 2012*, Toulouse, PUM, 2014, p. 133-145.

- REINBOLD A., « Dynamiques de la végétation et structuration des paysages. Étude interdisciplinaire des paysages agropastoraux des campagnes médiévales du nord de la Haute-Bretagne (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) », Thèse de doctorat en Archéologie, sous la direction de Florian Mazel, Rennes, École doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2017.
- RENARD E., (2010), « Domaine, village ou circonscription administrative ? La polysémie du mot villa aux VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles et l'assise territoriale des paroisses rurales », YANTE J.-M., BULTOT-VERLEYSSEN A.-M. (dir.), *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 2010, p. 153-177.
- RENOUX A., (2005) « *Vici, villae, villulae, colonicae et mansionilia*. Remarques sur les dispersions de l'habitat aux confins nord-ouest du comté du Maine (VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle) », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 243-260.
- RIDEL E., *Les vikings dans l'empire franc*, Bayeux, OREP Éditions, 2014.
- ROBERT S., « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 115-131.
- ROBERT S., VERDIER N., « Pour une recherche sur les routes, voies et réseaux... », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2009, 115, p. 5-8.
- ROBERT S., « L'héritage pré et post-romain dans les réseaux routiers anciens », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2009, 115, p. 23-30.
- ROBERT S., « Des formes et des hommes », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2011, 125, p. 13-17.
- ROBERT S. (dir.), *Sources et techniques de l'archéogéographie*, Besançon, PUFC, 2011.
- ROBERT S., VERDIER N. (dir.), *Dynamique et résilience des réseaux routiers : archéogéographes et archéologues en Île-de-France, 52<sup>e</sup> Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France*, Tours, FERACF, 2014.
- ROBERT S., « Le Moyen Âge, le chaînon qui manquait à l'archéogéographie ? », JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 135-143.

- ROSE I., (2010) « *Commutatio*, le vocabulaire de l'échange chrétien au haut Moyen Âge », DEVROEY J.-P., FELLER L., LE JAN R. (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge. Actes de la 7<sup>e</sup> rencontre de Bruxelles [13, 14 et 15 mars 2008]*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 113-137.
- RUAS M.-P., ZECH V., « Les avoines dans les productions agro-pastorales du nord-ouest de la France », CARPENTIER V., MARCIGNY C. (dir.), *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012, p. 327-365.
- SEE H., *Étude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge*, Crozon, Éditions Armeline, 1995.
- SIROT E., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2007.
- SCHMIDT A. et al., *EAC Guidelines for the use of geophysics in archeology : Questions to ask and points to consider*, Namur, European Archeologia Consilium (EAC), 2015.
- TANGE S., « Le grand domaine carolingien comme nœud social », DIERKENS A., SCHROEDER N, WILKIN S. (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 148-160.
- TESTART A., « Propriété et non-propriété de la Terre. L'illusion de la propriété collective archaïque (1<sup>re</sup> partie) », *Études rurales*, 2003, 165-166, p. 209-242.
- THOMINE E., « Impact des pratiques de gestion des bordures de champs et parcelles adjacentes sur la flore associée en Ille-et-Vilaine (Bretagne) », Mémoire de fin d'études en Agroécologie et Gestion de Ressources (AGROGER), sous la direction d'Isabelle Sénégas et Stéphanie Montagne, Bordeaux, ENS des Sciences Agronomiques de Bordeaux Aquitaine, 2015.
- TREFFORT C., *L'église carolingienne et la mort. Christianisme, rites et funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, PUL, 1996.
- TROCHET J.-R., (2005) « Couderc, quéreux, placître. L'assiette des "villages" dans la France de l'Ouest », PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 357-365.
- TROCHET J.-R., *Maisons paysannes en France et leur environnement (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions Créaphis, 2006.

- VALLAIS A. (dir.), *L'habitat rural au Moyen Âge dans le Nord-Ouest de la France : Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 2 volumes.
- VAN OSEEL P., (2010) « De la villa au village : les prémices d'une mutation », YANTE J.-M., BULTOT-VERLEYSSEN A.-M. (dir.), *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 2010, p. 219-236.
- VIADER R., (2014) « Cultures temporaires et féodalité, pour une redéfinition des problématiques », VIADER R., RENDU C. (dir.), *Cultures temporaires et féodalité : les rotations culturales et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 12-13 octobre 2012*, Toulouse, PUM, 2014, p. 7-31.
- VIADER R., « Les grandes charrues », DIERKENS A., SCHROEDER N, WILKIN S. (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 363-385.
- VIEILLIARD F., GUYOTJEANNIN O., *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule 1 : conseils généraux*, Paris, CTHS École nationales des chartes, 2014.
- VUE B., (2010) « Précautions toponymiques et microtoponymiques », YANTE J.M., BULTOT-VERLEYSSEN A.-M. (dir.), *Autour du "village". Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhine (IV<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international [autour du "village médiéval"] de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, p. 491-502.
- VUE B., *Histoire des paysages : apprendre à lire l'histoire du milieu proche, village et territoire*, Arles Paris, Éditions Errance, 2012.
- WATTEAUX M., « Le plan radio-quadrillé des terroirs non planifiés », *Études rurales*, 2003a, 167-168, p. 187-214.
- WATTEAUX M., « A propos de la "naissance du village au moyen âge" : la fin d'un paradigme ? », *Études rurales*, 2003b, 167-168, p. 306-318.
- WATTEAUX M., « Sous le bocage, le parcellaire.. », *Études rurales*, 2005, 175, p. 53-80.
- WATTEAUX M., (2007) « Le bocage : un paysage agraire surdéterminé pour les archéologues et les médiévistes », ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et*



*sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 121-132.

- WATTEAUX M., (2008) « Archéogéographie de l'habitat et du parcellaire au haut Moyen Âge », GUILLAUME J., PEYTREMANN E. (dir.), *L'Austrasie : sociétés, économies, territoires, christianisation. Actes des XXVI<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne (Nancy, 22-25 septembre 2005)*, Nancy, PUN, 2008, p. 109-120.
- WATTEAUX M., « L'archéogéographie. Un projet d'archéologie du savoir géohistorique », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2011, 125, p. 3-7.
- WATTEAUX M., « Le bocage. Un paysage rural à la lumière des études archéologiques et archéogéographiques », *Archéopages « Campagnes »*, 2012a, 34, p. 64-73.
- WATTEAUX M., « Lecture archéogéographique d'un bocage vendéen. Des héritages planimétriques variés, de l'âge du Fer au XX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagnes et des Pays de l'Ouest*, 2012b, 119-2, p. 57-80.
- WATTEAUX M., « Châteaugiron, Ille-et-Vilaine, la Perdriotaie. Étude archéogéographique d'un territoire sur la longue durée. Analyse multiscalaire de la dynamique des formes parcellaires et des réseaux routiers », CATTEDDU I., *Châteaugiron (35). La Perdriotaie : archéologie et environnement d'un terroir sur la longue durée et histoire de l'aménagement d'un territoire. Rapport de Fouille.*, Rennes, SRA Bretagne, 2012c, Volume 2 annexe N.
- WATTEAUX M., (2013) « L'analyse archéogéographique des réseaux routiers dans la longue durée. Nouvelles approches méthodologique et théorique », BEAUGUITTE L. (dir.), *Les réseaux dans le temps et dans l'espace. Actes de la deuxième journée d'étude du groupe FMR (Paris, 19 septembre 2013)*, Paris, Groupe FMR, p. 74-100.
- WATTEAUX M., *Étude archéogéographique - Campagne 2015. Cahier des charges pour l'intégration du cadastre napoléonien au SIG « Vallée de la Seille »*, [s.l.], 2015.
- WATTEAUX M., (2019) « L'histoire du bocage breton au filtre de la critique épistémologique : de l'impasse scientifique aux voies de recomposition », BOUGET H., COUMERT M. (dir.), *Histoires des Bretagnes : la recherche en question. 6. Quel Moyen Âge ?*, Brest, Éditions du CBRC, 2019, p. 501-527.
- WEBER M., *La domination (traduit de l'allemand par Isabelle Kalinowski)*, Paris, La Découverte, 2013.

- ZADORA-RIO E., « Les recherches sur les sites fossoyés et les maisons fortes au Moyen Âge dans le Nord-Ouest de l'Europe, les problèmes de terminologie », *Archéologie médiévale*, 1983, 11-12, p. 373-377.
- ZADORA-RIO., « Essai de typologie des fortifications de terre médiévales en Europe », *Archéologie médiévale*, 1985, 15, p. 191-196.
- ZADORA-RIO E., (1986) « Parcs à gibier et garennes à lapins : contribution à une étude archéologique des territoires de chasse dans le paysage médiéval », *Hommes et Terres du Nord, Actes du colloque Du pollen au cadastre*, p. 133-139.
- ZADORA-RIO E., « Archéologie et toponymie : le divorce » [En ligne], décembre 2001, 8, mis en ligne le 8 mai 2011, consulté le 28 octobre 2020, Disponible à l'adresse : <https://hal.inria.fr/PECADA/halshs-00591271v1>.
- [s.n.], « Crise et recomposition des objets : les enjeux de l'archéogéographie », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 13-32.



## TABLE DES GRAPHIQUES

Graph. 1 : Répartition de la connaissance archéologique par type de site à l'échelle de l'analyse des réseaux routiers	65
Graph. 2 : Chronologie des gisements archéologiques recensés à l'échelle de l'analyse des réseaux routiers.	66
Graph. 3 : Répartition des gisements archéologiques par type à l'échelle de l'analyse des réseaux routiers.	67
Graph. 4 : État de la connaissance archéologique, par type d'opération, à l'échelle du territoire communal de Trans.	67
Graph. 5 : Chronologie des gisements archéologiques sur le territoire communal de Trans-la-forêt.	70
Graph. 6 : Rapport des mentions des contribuables au sein de la documentation seigneuriale et élitaire, par année.	72
Graph. 7 : Rapport du nombre de feux en fonction du nombre de fiefs décrits.	73
Graph. 8 : État de la courbe de tendance, en fonction du nombre de feux, avant correction.	74
Graph. 9 : État de la courbe de tendance, en fonction du nombre de feux, après correction.	74
Graph. 10 : Part des prospections géophysiques dans l'inventaire des rapports d'opérations archéologiques en Bretagne, en 2021.	85
Graph. 11 : Répartition, par décennies, de l'apport de l'archéogéophysique dans les rapports d'opérations archéologiques.	86
Graph. 12 : Répartition, par décennies, des prospections électriques (bleu) et géoradars (orange) dans les rapports d'opérations archéologiques.	86
Graph. 13 : Répartition diachronique des sites religieux ruraux, par type.	118
Graph. 14 : Répartition des dépendances rurales monastiques par abbaye.	118
Graph. 15 : Répartition chronologique des tronçons de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain	147
Graph. 16 : Répartition chronologique des tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson.	170
Graph. 17 : Répartition chronologique des tronçons d'origine médiévale composant l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson.	172

Graph. 18 : Répartition diachronique de la mention des mesures entre les XIVe et XVIe siècles à l'échelle de la paroisse de Trans. _____	206
Graph. 19 : Répartition des formations toponymiques à l'échelle du territoire de Trans, d'après le cadastre napoléonien. _____	209
Graph. 20 : Courbe de la croissance démographique à Trans, entre la fin du XIVe siècle et la première moitié du XVIe siècle. _____	216

## TABLE DES TABLEAUX

Tab. 1 : Tableau récapitulatif des types de sources écrites (sources manuscrites).	50
Tab. 2 : Tableau de synthèse de l'approche qualitative des sources administratives (aveux et minus)	52
Tab. 3 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées aux AD 35, dans le cadre du M1 et M2.	56
Tab. 4 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées aux AD 44 dans le cadre du M1 et M2.	57
Tab. 5 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées aux AN dans le cadre du M2.	57
Tab. 6 : Tableau d'inventaire des sources écrites consultées à la BNF dans le cadre du M1 et M2.	57
Tab. 7 : Tableau de synthèse des sources planimétriques, de leur application au SIG et de leur intérêt dans l'étude.	64
Tab. 8 : Tableau de synthèse de la méthode appliquée à l'évolution des feux sur la paroisse de Trans.	73
Tab. 9 : Synthèse de la méthode de vectorisation du cadastre napoléonien, appliquée au logiciel QGis (d'après Watteaux, 2015).	79
Tab. 10 : Synthèse des mentions du réseau viaire médiéval dans la documentation seigneuriale et élitaine.	81
Tab. 11 : Synthèse des résultats de la sélection des tracés pertinents	82
Tab. 12 : Résistivité des eaux et sables (d'après Dubois, Diament, 2001 : 183).	88
Tab. 13 : Résistivité de différentes roches (d'après Chapellier, 2000 : 22).	88
Tab. 14 : Synthèse des articles de la Coutume de Bretagne portant sur les crimes et délits dans les bois et forêts, et territoires alentours (d'après Poullain du Parc, 1778).	106
Tab. 15 : Recensement des centres de peuplement connectés aux corridors hydro-végétalo-parcellaire, d'après le cadastre napoléonien.	113
Tab. 16 : Entretien de la centralité du bourg dans la mention des chemins, d'après le cadastre napoléonien de la commune de Trans - 1834.	122
Tab. 17 : Communes reliées par l'actuel tracé des routes départementales structurant le paysage de Trans-la-Forêt.	123

Tab. 18 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 1, d'après le cadastre napoléonien. _____	125
Tab. 19 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 3, d'après le cadastre napoléonien. _____	127
Tab. 20 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 4, d'après le cadastre napoléonien. _____	129
Tab. 21 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 5, d'après le cadastre napoléonien. _____	131
Tab. 22 : Centres de peuplement relié et traversés par le tracé DA 10, d'après le cadastre napoléonien. _____	135
Tab. 23 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé DA 12, d'après le cadastre napoléonien. _____	138
Tab. 24 : Centres de peuplement reliés et traversés par BP 1, d'après le cadastre napoléonien. _____	153
Tab. 25 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé BP 5, d'après le cadastre napoléonien. _____	156
Tab. 26 : Centres de peuplement reliés et traversés par le tracé BP 7, d'après le cadastre napoléonien. _____	158
Tab. 27 : Centres de peuplement traversés et reliés par le tracé BP 9, d'après le cadastre napoléonien. _____	160
Tab. 28 : Centres de peuplement traversés et reliés par le tracé BP 11, d'après le cadastre napoléonien. _____	162
Tab. 29 : Inventaire des gisements antiques sur l'emprise communale de Trans, d'après la BD Patriarche. _____	180
Tab. 30 : Superficie des gisements antiques, d'après un traitement opéré sur SIG. _____	181
Tab. 31 : Inventaire des gisements médiévaux sur l'emprise du territoire communal de Trans, d'après la BD Patriarche. _____	184
Tab. 32 : Distance entre les gisements antiques et médiévaux les plus proches, à l'échelle du territoire communal. _____	185
Tab. 33 : Tableau descriptif des espaces pédologiques identifiés sur l'emprise de la zone d'étude. _____	186
Tab. 34 : Tableau descriptifs des villae carolingiennes inscrites dans des UMC. _____	195
Tab. 35 : Répartition des villae carolingiennes et de leur relation avec le territoire. _____	197
Tab. 36 : Synthèse typologique des villae carolingiennes de Trans. _____	198

Tab. 37 : Synthèse de l'insertion des ateliers au territoire et de leur relation au réseau viaire médiéval	201
Tab. 38 : Évaluation chronologique des centres de peuplement antérieurs aux XIII <sup>e</sup> et XIV <sup>e</sup> siècles.	210
Tab. 39 : Répartition des feux anciens et des feux nouveaux dans les paroisses proches de celle de Trans.	212
Tab. 40 : Taux de la décroissance démographique autour de la paroisse de Trans.	212
Tab. 41 : Répartition du peuplement par type de feux dans les années 1460 et 1520.	215
Tab. 42 : Recensement de la population à Trans par décennies entre la fin du XIV <sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVI <sup>e</sup> siècle, d'après les sources écrites médiévales.	216
Tab. 43 : Composition diachronique des fiefs, d'après le cadastre napoléonien et les sources d'Ancien Régime.	220
Tab. 44 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de la Chesnelaie en 1467.	221
Tab. 45 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de la Chesnelaie en 1556, sur les fiefs cités en 1467.	221
Tab. 46 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de Trans en 1493.	222
Tab. 47 : Répartition des redevances perçues par la seigneurie de Trans en 1540, sur les fiefs cités en 1493.	223
Tab. 48 : Répartition des redevances en numéraires, par fief, entre les années 1460 et les années 1540/1550.	224

## TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements</b>	4
<b>Indications préliminaires</b>	8
<b>INTRODUCTION</b>	9
Trans-la-forêt, une commune rurale aux héritages variés	10
1. <i>Bilan du mémoire de Master 1</i>	10
2. <i>La déconstruction d'un folklore local</i>	11
Démarche et problématiques	12
1. <i>Cadre de l'étude</i>	13
2. <i>Problématique</i>	14
<b>Partie 1 : Un chapitre des sociétés rurales médiévales</b>	16
Chapitre 1 : Historien ruraliste, archéologue du paysage et médiévistes, quel discours adopter ?	19
1. <i>La notion de rural, d'environnement et de paysage, des « collecteurs hypertrophiés »</i>	20
2. <i>L'archéogéographie, au carrefour de la géographie, de l'archéologie et de l'histoire</i>	27
3. <i>Les formes de l'habitat rural médiéval</i>	33
4. <i>L'apport de quelques travaux universitaires à la question du monde rural médiéval</i>	43
<i>Conclusion du chapitre 1</i>	45
Chapitre 2 : Sources et méthodes	46
1. <i>Le corpus de sources :</i>	47
2. <i>Aveux et relevés de feux, quels apports ?</i>	70

3. Une « histoire » à la carte _____	75
<b>Partie 2 : Traan, entre bois, landes et forêt, un espace connecté _____</b>	<b>90</b>
Chapitre 3 : Des limites territoriales aux contours flous _____	94
1. <i>La forêt de Villecartier, un espace immuable ?</i> _____	96
2. <i>Des limites densément peuplées ?</i> _____	110
<i>Conclusion du chapitre 3</i> _____	121
Chapitre 4 : Une paroisse rurale à la croisée de réseaux viaires régionaux _____	122
1. <i>L'itinéraire micro-régional Dol-de-Bretagne / Antrain</i> _____	123
2. <i>L'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne</i> _____	148
3. <i>L'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson</i> _____	152
<i>Conclusion du chapitre 4</i> _____	172
<b>Partie 3 : Vivre et mourir à Traan au Moyen Âge _____</b>	<b>174</b>
Chapitre 5 : Héritages, résiliences et nouveautés au premier Moyen Âge _____	176
1. <i>Quid des relations entre gisements antiques et gisements médiévaux ?</i> _____	178
2. <i>Dynamiques de l'habitat du premier Moyen Âge</i> _____	187
<i>Conclusion du chapitre 5</i> _____	202
Chapitre 6 : Le second Moyen Âge comme un nouvel essor _____	203
1. <i>Une paroisse dépeuplée en pleine essor ?</i> _____	207
2. <i>Hameaux et villages concurrents du bourg ?</i> _____	217
3. <i>La domination de la terre par les élites rurales :</i> _____	226
<i>Conclusion du chapitre 6</i> _____	234
<b>CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES _____</b>	<b>236</b>
<b>GLOSSAIRE _____</b>	<b>239</b>
<b>SOURCES _____</b>	<b>244</b>
I. Sources imprimées : _____	244
II. Sources manuscrites : _____	245
III. Sources planimétriques : _____	250

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	254
<b>TABLE DES GRAPHIQUES</b>	279
<b>TABLE DES TABLEAUX</b>	281